Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13058 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 22 JANVIER 1987

L'Europe et les suites du réaménagement monétaire

Un Anglais à Strasbourg

« Je suis né anglais, mais je mourrai européen. » Ainsi le nouveau président du Parlement de la CEE, Sir Henry Plumb, a-t-il résumé, dans son discours de remerciement, mardi 20 janvier à Strasbourg, la nature et la pérennité de son engagement en faveur de l'Europe. Comment ne pas penser à la formule employée quelques jours plus tôt, à Londres précisément, par M. Mitterrand : « La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir. » ? Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'hommes politiques – le premier conservateur, le second socialiste – qui, formés à l'école des Etats-nations triomphants, ont suivi en direction de l'idée communautaire le chemin du cœur et de la raison.

Mais l'élection de M. Plumb est aussi symbolique de l'évolution du Royaume-Uni à l'égard de l'Europe. Et de l'Europe à l'égard du Royaume-Uni, puisqu'il s'est trouvé à Strasbourg une majorité de votants pour porter à la tête de l'Assemblée un sujet de Sa Gracieuse Majesté, de surcroît membre éminent du parti de Mme Thatcher – laquelle n'a pas toujours eu, dans un passé récent, les comportements les plus farouchement unitaires en matière européenne. En fait, la raideur de la « dame de fer » dans plusieurs controverses communautaires de ces dernières années – à commencer par la longue querelle budgétaire – avait sans doute conduit à sous-estimer quelque peu une telle évolution.

Ce changement des esprits est pourtant très frappant lorsque l'on écoute les différents responsables politiques ou économiques. Y compris, bien souvent, au Parti travailliste, traditionnellement anti-européen lorsqu'il est dans l'opposition mais au sein duquel les adversaires résolus de la CEE ne cessent de perdre du terrain, tout comme dans le mouvement syndical. La récente présidence britannique du conseil européen qui s'est terminée le 31 décembre dernier, sans avoir été aussi brillante qu'on l'espérait à Londres, devrait avoir achevé de convaincre les sceptiques que le Royaume-Uni était désormais résolu à jouer pleinement son rôle à l'intérieur des institutions communautaires et que son engagement européen ne pouvait être mis en doute.

Non moins significatif apparaît le fait que le seul adversaire sérieux de M. Plumb ait été le candidat socialiste espagnol, M. Baron. Certains, songeant que Madrid n'est membre de la CEE que depuis un an, peuvent être tentés de sourire de ce beau zèle de néophyte. Ils auraient tort. L'ardeur communautaire de l'Espagne est d'autant plus méritoire que, pour cette première année, ce sont surtout ses partenaires qui ont tiré parti, économiquement, de l'élargissement. Mais si elle est si forte, c'est avant tout parce que son admission a symbolisé pour elle deux choses essentielles : le triomphe de la modernité – en politique, avec la démocratie, mais aussi dans les mœurs et la société – et le retour culturel à la maison européenne.

Quant au clivage droite-gauche qui s'est à nouveau manifesté à Strasbourg, M. Baron a certes pu regretter qu'il lui ait barré le chemin du « perchoir » européen : si le groupe socialiste est le plus nombreux, la droite, au total, a plus de sièges. Mais c'est probablement, en définitive, un signe de maturité pour ce Parlement qui n'en est pas encore tout à fait un – en tout cas au regard de ses pouvoirs réels – que de refléter et d'exprimer non plus des réflexes nationaux mais des comportements profondément politiques.

(Lire nos informations page 3.)

Le compromis avec l'Allemagne mécontente les paysans français

Après vingt heures de négociations, les ministres de l'agriculture de la Communauté européenne sont parvenus à un compromis dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 janvier sur les mesures consécutives à la réévaluation du deutschemark, du florin néerlandais et du franc belgo-luxembourgeois du 12 janvier. La France, isolée, n'a obtenu qu'une suppression échelonnée des montants compensatoires monétaires appliqués à la viande de porc, alors que le ministre de l'agriculture, M. Guillaume, demandait la suppression de ces MCM sur le porc, les volailles et les œufs.

Le mauvais état des relations franco-allemandes, amplifié par le réaménagement monétaire et les difficultés de compréhension entre M. Poehl et M. Balladur, s'est manifesté une nouvelle fois dans la nuit à Bruxelles. Les ministres de l'agriculture étaient réunis depuis lundi pour étudier les effets agricoles de la réévaluation de 3 % du deutschemark et du florin.

La France voulait notamment éviter l'application, dans les échanges de porcs, d'œufs et de volailles, de ces montants compensatoires qui empoisonnent les relations communautaires depuis 1969 en jouant comme des taxes à l'exportation et des subventions aux importations.

Paris avançait, outre des raisons d'ordre public (la montée de la colère en Bretagne devant la crise du porc), des raisons économiques. La réévaluation des monnaies allemande et néerlandaise, loin de pénaliser les agriculteurs de ces pays, les favoriserait puisqu'ils achètent hors de la CEE la nourriture de ces porcs.

Mais à quelques jours des élections au Bundestag, fixées au 25 janvier, la délégation allemande a été intransigeante. Et il a fallu toute la diplomatie des Italiens pour éviter le pire.

Les préoccupations politiques de chaque côté du Rhin ont éclipsé la réalité économique. En dépit du compromis, il faut s'attendre à des manifestations de mauvaise humeur de la part des éleveurs français. Pour sa part, le président de la FNSEA, M. Raymond Lacombe estime que le *« marché commun n'existe plus »*.

(Lire page 23 les articles de PHILIPPE LEMAITRE et JACQUES GRALL.)

Le scandale du Carrefour du développement

M. Delebois est placé sous contrôle judiciaire

M. Jacques Delebois, contrôleur général de la police, accusé d'avoir fourni le « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier, a été appréhendé, le mercredi 21 janvier, par la police judiciaire, sur décision du juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau. Il a été ensuite relâché et placé sous contrôle judiciaire. Ce rebondissement intervient quelques heures à peine après la transmission au parquet du dossier Nucci, lequel risque maintenant la Haute Cour. Cette double décision confirme la volonté du magistrat de continuer à instruire tous les aspects de l'affaire du Carrefour du développement.

M. Nucci menacé de la Haute Cour

Cohérente avec le contenu du dossier, la décision d'engager le long et délicat processus qui devrait conduire M. Nucci devant la Haute Cour est plus spectaculaire que surprenante. Le dossier Carrefour du développement est, en effet, bien fourni et les détournements – *le Monde* en a donné plusieurs exemples, depuis plusieurs mois – paraissent difficilement contestables.

Les accusations portées par M. Yves Chalier contre l'ancien ministre de la coopération sont si précises, les recoupements opérés par le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, si concluants, qu'il devenait clair que M. Nucci ne devait sa tranquillité judiciaire qu'à sa qualité d'ancien ministre. Citoyen ordinaire, il aurait été inculpé depuis longtemps, au même titre que la douzaine de personnes actuellement poursuivies pour fausses factures, abus de confiance et autres recels ; ancien ministre, accusé de délits commis dans l'exercice de ses fonctions, il ne pouvait être traduit que devant la Haute Cour.

Le magistrat instructeur ne faisait d'ailleurs guère mystère de son intention de faire poursuivre M. Nucci. Dès le début de l'année, sa décision de principe était prise (*le Monde* du 7 janvier).

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 10).

Les élections législatives du 25 janvier en RFA

Le chancelier, dans un fauteuil

Les Allemands de l'Ouest éliront dimanche 25 janvier leurs représentants au Bundestag. Selon le dernier sondage, réalisé par l'institut Allensbach et publié mardi 20 janvier dans le quotidien « Die Welt », les partis de la coalition disposent d'une large avance, puisque la CDU-CSU est créditée de 44 % des intentions de vote et le Parti libéral (FDP) de 10,4 %. Ce sondage donne 35,3 % aux sociaux-démocrates (SPD) et 9,6 % aux Verts.

BONN de nos envoyés spéciaux

Lancer de ballons à l'américaine, accents appuyés du *big band* berlinois, bains de foule enthousiastes, ont marqué les retrouvailles du chancelier Kohl, en ce mois de janvier, avec sa famille spirituelle et politique : l'Allemagne chrétienne et conservatrice. Une valeur en hausse, si l'on en croit les sondages qui s'accordent à pronostiquer la reconduction, dimanche 25 janvier, de la coalition au pouvoir à Bonn.

La campagne électorale du Parti démocrate-chrétien n'a que peu souffert des circonstances météorologiques. La chaleur était programmée par une organisation sans défaut mise au point longtemps à l'avance dans ses moindres détails. On s'est même offert le luxe de faire applaudir hors de sa Bavière le vieil allié-adversaire Franz Josef Strauss, dont on sait tout de même qu'il sera l'empêcheur de tourner en rond le 26 janvier lorsque commenceront les négociations pour la formation du nouveau gouvernement. Le ministre-président de Bavière a paru lui-même surpris, le 4 janvier, lors du grand meeting chrétien-démocrate de Dortmund, de l'immense ovation qui lui avait été réservée.

Helmut Kohl version 1987 n'est plus le politicien balourd et encore peu sûr de lui d'il y a quatre ans, lorsqu'il accédait à la chancellerie grâce au retournement des libéraux, suscitant les moqueries de ceux qui voulaient le comparer à son prédécesseur, l'ex-chancelier social-démocrate Helmut Schmidt.

Longtemps ses maladresses l'ont privé de l'estime de l'élite du pays, intellectuels, bien sûr, mais également dirigeants de l'industrie et de l'administration. Aujourd'hui, ces derniers, qui s'esclaffaient aux plaisanteries tournant le chancelier en ridicule, se sont faits plus discrets. Affublé d'une tête en forme de poire par ses caricaturistes, comme jadis Louis-Philippe, Helmut Kohl est maintenant suffisamment sûr de lui pour apparaître sur ses affiches électorales en train de dévorer goulûment ce fruit qui, on ne sait pourquoi, est, de part et d'autre du Rhin, le symbole d'un esprit pas particulièrement rapide.

HENRI DE BRESSON et LUC ROSENZWEIG.

(Lire la suite page 6.)

- Débat historique, débat politique, quarante ans après l'effondrement du nazisme.
- Un système qui a produit des Assemblées « gouvernables ».
- Hans Dietrich Genscher : l'homme qui s'est rendu indispensable.
- Les Verts en campagne.
- Les intellectuels sur l'Aventin.

Lire notre enquête pages 6 et 7

- Les entreprises allemandes sont aussi des écoles.

Lire « le Monde Education » page 12

POINT DE VUE

Non à l'afro-pessimisme !

par Michel Aurillac
ministre de la coopération

Désespérance ou indignation ? A lire ce qui s'écrit, à écouter ce qui se dit à propos de l'Afrique, il n'y a pas d'autre alternative à ces deux sentiments. Aucune calamité – qu'elle soit due à l'acharnement d'une nature ingrate ou à la folie meurtrière des hommes – ne semble devoir l'épargner. A la loterie des fléaux contemporains, le tirage au sort réserve les plus mauvais lots aux Africains : la faim, la sécheresse, les criquets, les explosions volcaniques, le SIDA, les guerres, l'endettement... Entre tous ces maux, il n'en est pas de moindre.

L'opinion publique, notamment en France, s'est montrée très sensible aux difficultés de l'Afrique. L'action généreuse des nombreuses associations bénévoles a su faire valoir la cause de la solidarité avec les populations les plus démunies. Il ne faudrait pas toutefois qu'à la faveur même de la compassion qu'elle inspire, s'impose une image de l'Afrique entièrement négative. Le spectacle de la misère, comme celui de la violence, se banalise. Les malheurs de ce continent risquent d'accréditer l'idée qu'il est inguérissable et condamné au sous-développement.

En évoquant le déclin irrémédiable de l'Europe, on a parlé d'europessimisme. Il est à craindre que les difficultés persistantes de l'Afrique et les perspectives peu encourageantes de l'économie mondiale ne favorisent un climat d'afro-pessimisme. Il est des signes qui ne trompent pas : la baisse de 30 % de l'aide américaine et la stagnation de celle d'autres pays industrialisés, le solde négatif des flux financiers et le désengagement des investisseurs, la part toujours décroissante des pays africains dans le commerce mondial, la baisse du cours des matières premières, l'alourdissement du poids de la dette – autant de raisons de redouter que l'Afrique, loin de s'intégrer à l'économie mondiale, ne soit marginalisée.

Que font les pays riches ? Ils fournissent souvent, c'est vrai, un réel effort pour aider l'Afrique.

(Lire la suite page 5.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

MYTHES POLITIQUES

Les corps intermédiaires, le gouvernement, le Parlement, ne jouent plus les rôles qui leur étaient traditionnellement dévolus. Il est temps de revenir à des pratiques plus saines, estime Jacques Robert, et le Conseil constitutionnel peut y aider. Jacques Meunier se demande, lui, pourquoi la classe politique a de plus en plus honte de son activité principale et, pour Maurice Duverger, la cohabitation au sommet de l'Etat est devenue un moyen de garantir celle des Français.

La cohabitation des Français

Nos concitoyens n'admettent pas qu'une moitié de la nation puisse réduire l'ensemble à sa merci

par MAURICE DUVERGER

LE ralliement massif des Français à la cohabitation dépasse l'attachement aux institutions. Beaucoup de nos compatriotes voient en elle un moyen d'associer à la direction de l'Etat la droite et la gauche raisonnables, en écartant l'extrémisme de Georges Marchais et de Jean-Marie le Pen. Ils constatent que les socialistes et les libéraux ne sont plus séparés par l'abîme que dessinent encore leurs idéologies respectives.

Ils ne souhaitent pas revenir au centrisme gélatineux d'avant 1958 qui empêchait les gouvernements d'agir et les électeurs de choisir. Ils sont attachés aux majorités solides que nous connaissons depuis un quart de siècle. Ils ne se font guère d'illusion sur le caractère limité de la coopération actuelle entre l'Elysée et Matignon. Ils attendent seulement qu'elle empêche la nouvelle majorité de commettre les erreurs de la précédente au début de sa législature.

Ainsi se manifeste un début de prise de conscience du problème fondamental de tout système majoritaire : comment faire accepter par la totalité d'un pays la soumission à un gouvernement stable et fort qui en représente à peine la moitié, et souvent moins ? Dans les Parlements sans majorité de nos IIIe et IVe Républiques, où régnaient des coalitions du centre penchant tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, les extrémistes seuls se sentaient hors jeu : à part eux, nul n'était gêné par des ministères immobilistes.

De 1962 à 1981, la gauche a supporté d'être dominée par la droite parce que celle-ci appliquait d'instinct le principe que les partis britanniques ont appris par une longue expérience : l'hégémonie d'un vainqueur n'est tolérable que s'il se montre modéré en ne faisant pas plier le vaincu sous des bouleversements inacceptables.

Des réactions de rejet

Parce que les partis français ont méconnu cette règle fondamentale de l'alternance en 1981 et 1986, ils ont provoqué des réactions de rejet. Atténuées par l'habileté de François Mitterrand, les premières ont engendré malgré tout un renversement de majorité aux législatives suivantes. L'impérialisme de Jacques Chirac a précipité les secondes. Nos concitoyens n'ont guère apprécié de le voir piétiner les plates-bandes des pouvoirs présidentiels sur la diplomatie et la défense et de réduire l'Assemblée nationale à une chambre d'enregistrement par un abus du 49-3 invoqué avant tout débat parlementaire. Ce détournement des règles a renforcé un malaise qui tient surtout à la nature des réformes accumulées.

Que le Conseil d'Etat – traditionnellement indépendant et plutôt conservateur – ait successivement repoussé plusieurs projets de loi, ce fut un signal d'alarme après bien d'autres. Dès le début, les enquêtes d'opinion révélaient que l'autorisation de licenciement et la privatisation de soixante-cinq entreprises nationales ne soulevaient guère l'enthousiasme et que la majorité des citoyens rejetaient la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, les faveurs accordées aux gros revenus, l'amnistie fiscale.

L'écho populaire de la résistance au racisme engagée par Harlem Désir a donné un second avertissement. Elle mobilisait déjà les jeunes, révoltés par cette inégalité fondamentale. Directement menacés par une réforme du code de la nationalité visant leur génération, ils ont été encore plus traumatisés par les bavures de la police de Pasqua dont ils étaient les principales victimes bien avant les manifestations des dernières semaines. Le projet Devaquet n'a fait que précipiter une cristallisation dont tous les éléments se trouvaient en place avec lui.

L'apolitisme des étudiants et des lycéens est de même nature que la volonté de leurs aînés de voir le chef de l'Etat rester à l'Elysée après le 16 mars. Ni les uns ni les autres n'admettent qu'une moitié de la nation puisse réduire l'ensemble à sa merci. Dans la première décade de décembre, la coexistence d'un président de la République et d'un gouvernement de tendance opposée a dépassé le cadre d'une obligation constitutionnelle. On a commencé à comprendre qu'avec le centrisme et l'alternance à l'anglaise, elle ouvre une troisième voie pour empêcher qu'une majorité n'impose son diktat à l'opposition. Par l'intervention d'un contre-pouvoir au sens de Montesquieu, la cohabitation au sommet de l'Etat est devenue un moyen de garantir la cohabitation des Français.

Feu la démocratie représentative...

Il appartient au Conseil constitutionnel de ne pas accepter des coutumes qui discréditent les institutions

par JACQUES ROBERT (*)

NOUS assistons aujourd'hui, en période de cohabitation, à la déliquescence de la représentation nationale. Cette démission des instances élues ne concerne point seulement les assemblées législatives ou les gouvernants qu'elles sont censées soutenir. Elle atteint tous les organismes représentatifs, épars dans le corps social.

On vient de le voir à l'occasion des mouvements étudiants et des grèves de certaines catégories d'agents publics. La « coordination étudiante » n'a pas regroupé les dirigeants officiels des associations les plus représentatives, et les cheminots ont fait grève sans consulter personne. Dans l'un et l'autre cas, les syndicats n'ont été capables ni de déclencher le mouvement ni de le stopper.

Le déclin des corps intermédiaires n'a jamais été une bonne chose pour la démocratie. Ils lui sont en effet indispensables. Ce sont eux qui canalisent à la foi le pouvoir et la contestation et maintiennent de ce fait les équilibres institutionnels.

Le gouvernement, de son côté, n'a guère joué très brillamment son rôle de représentant de la majorité parlementaire élue par la nation. Dans le conflit étudiant, il a multiplié les déclarations contradictoires pour finalement céder à la pression de la rue.

Face aux grèves des agents publics, le gouvernement est même allé plus loin dans la discrétion. Il a refusé de jouer tout rôle, mettant en avant de grands commis qui n'auraient dû avoir pour fonction que de gérer et non de s'exhiber devant les médias pour, finalement, faire appel à une « personnalité irréprochable » érigée en médiateur parce qu'il se sentait dépassé ou estimait n'avoir plus suffisamment de crédibilité pour faire face à la situation...

Le Parlement aurait alors pu jouer un rôle, s'il n'avait été, depuis longtemps, avec sa propre et déplorable complicité, réduit à un silence indigne, et muselé dans ses trop rares tentatives de sursaut.

Le recours – trop fréquent – à la procédure du « vote bloqué » qui permet de clore la discussion parlementaire en demandant aux députés de se prononcer, en une même fois, et définitivement, sur l'ensemble du seul texte accepté par le gouvernement, l'utilisation systématique de la procédure d'urgence, qui limite à une seule lecture la discussion de projets dont la complexité appellerait de longues et minutieuses discussions, l'appel au fameux article 49-3, qui évite, sur un texte contesté et difficile, le vote explicite d'une majorité que l'on sait composite, le recours – enfin – trop facile à la technique des ordonnances qui dépouille, avec son consentement, le Parlement du pouvoir de faire lui-même la loi... Tout cela n'a point grandi l'institution parlementaire. Pis ! On l'a volontairement discréditée en la forçant à s'abaisser elle-même.

Sur trois articles de la Constitution

A ceux qui, périodiquement, proposent un « toilettage » de la Constitution, voire une réforme plus profonde de notre texte (par l'institution, notamment, du quinquennat, la suppression du second tour de l'élection présidentielle, l'ouverture plus grande des candidatures au premier tour, voire l'établissement d'un vrai régime présidentiel) on suggérera de s'interroger aujourd'hui sur trois articles de la Constitution dont il faudrait tout de même bien assurer le respect. Ou, sinon, les supprimer.

– Le premier est l'article 3, qui dispose que *« la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum »*.

Qu'en reste-t-il ? Le dernier référendum date de 1969... et il fit partir le général de Gaulle. Quant aux représentants, dans quel état sont-ils en 1987 ? On a vu les contraintes qui leur sont imposées. Mais il y a plus aujourd'hui, et il semble que la coupe soit pleine. On ne peut aller trop loin dans la démission ou la soumission. Que deviennent en effet les articles 45 et 27 de la Constitution ?

– L'article 45, alinéa 3, précise clairement que lorsque la commission mixte paritaire, réunie pour mettre sur pied un texte acceptable par les deux Chambres en désaccord sur un projet ou une proposition, élabore un texte commun, il peut être soumis – pour approbation – aux deux Assemblées et, dans ce cas, aucun amendement n'est recevable, sauf accord du gouvernement. Cela signifie qu'à son retour devant les Assemblées le texte de la commission paritaire ne peut être l'objet d'amendements libres de la part des parlementaires : ils ne peuvent qu'adopter ou rejeter ce texte, enrichi ou non des amendements proposés ou acceptés par le gouvernement.

Encore faut-il, sauf à bafouer le Parlement, que les adjonctions ou modifications gouvernementales aient un lien direct avec le texte de la commission et ne dépassent point, par leur objet et leur portée, les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement.

On peut sérieusement douter que l'introduction arbitraire et délibérée, au dernier moment, dans un texte en discussion, non point d'un ou de plusieurs amendements se rapportant au texte, mais d'un projet de loi tout entier que le refus de signature du président de la République sous la forme d'une ordonnance amenait le Parlement à devoir discuter, puis adopter sous la forme d'une loi, entre dans les cadres, domaines et limites de l'article 45.

En admettant cependant que les députés aient tout de même été appelés à voter, l'ont-ils fait vraiment personnellement ?

– L'article 27 stipule dans ses alinéas 2 et 3 que *« le droit de vote des membres du Parlement est personnel »*, et que *« nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat »*.

Nul n'ignore que ces deux règles sont depuis longtemps et systématiquement contournées, comme n'est par ailleurs jamais appliquée la moindre retenue de traitement à l'encontre du parlementaire absentéiste.

Le moment n'est-il pas précisément venu de revenir à des pratiques plus saines, mieux comprises de l'opinion, et de profiter peut-être d'abus qui commencent à s'installer partout et minent l'institution parlementaire, pour arrêter la décadence en sanctionnant des violations caractérisées de la Constitution ?

Il appartient au Conseil constitutionnel, arc-bouté sur les articles d'une Constitution dont il a la garde parce qu'il est seul habilité à en sanctionner les violations, de ne pas accepter, quand la dérive se fait trop grande, que s'établissent et perdurent impunément des coutumes *« contra legem »* qui discréditent les institutions.

(*) Professeur de droit public à l'Université Paris-II.

LU

« JACQUES DE BOLLARDIÈRE COMPAGNON DE TOUTES LES LIBÉRATIONS » (ouvrage collectif)

La foi et l'obstination bretonnes

LA mort de Jacques Pâris de Bollardière donne libre cours parmi ses amis à une admiration à laquelle cet homme modeste et peu porté aux opérations médiatiques se prêtait mal. Sa vie, tranchée comme celle de Charles de Foucault entre l'uniforme et la recherche de l'absolu, ne peut que tenter le biographe. En attendant un ouvrage où la plume tiendra la première place, les compagnons non violents de « Bolo » publient un album de documents.

Le collégien, le saint-cyrien, l'officier de Norvège, de la 1re division française libre, du maquis, de Hollande et d'Indochine... Huit mois d'interruption seulement : il a sauté sur une mine à El-Alamein en 1942. Y transparaît sous les hauts faits et les décorations un homme beaucoup moins sommaire, moins rustique que ses adversaires l'ont parfois dépeint.

Vient la guerre d'Algérie et le haut-le-corps de Bollardière devant les méthodes dites de pacification, son désaccord formel et sa rupture avec Massu. Enfin son appel, lui le soldat discipliné, à l'opinion, à travers sa lettre à *l'Express*. « Bolo » a pris ses responsabilités sans fléchir. Le plus jeune général de l'armée française a brisé sa carrière en toute lucidité. Suivent les années de « placard », les postes sans responsabilités, l'impuissance de de Gaulle lui-même à l'imposer à une armée qui le renie.

Bollardière s'en va. Et il va plus loin. On le retrouve sur le yatch *Fri*, défiant dans le Pacifique la flotte qui protège les expériences nucléaires françaises, lancé enfin dans le combat de la non-violence et contre tout ce qui, à ses yeux, porte atteinte à la dignité de l'homme.

Mieux que les discours hagiographiques le portrait d'un homme à la foi et à l'obstination bretonnes.

JEAN PLANCHAIS.

★ Non-violence actualité, 20, rue Dévidet, 45200 Montargis. 154 p., 70 F port inclus.

Le mot tabou

Une idée qui fait son chemin : celle de la démocratie directe

par JACQUES MEUNIER (*)

IL est de plus en plus fréquent d'entendre les hommes politiques accuser leurs adversaires de *« faire de la politique »*. Cette frilosité, cette pudeur à l'égard de ce qui, précisément, les fait vivre, peut surprendre. Depuis quand la classe politique a-t-elle honte de son activité principale ? Pourquoi ce qui était hier vertu devient, tout à coup, péché ?

Naguère, c'était la « politique politicienne » qui était stigmatisée par nos politiciens. Aujourd'hui, l'opprobre s'est étendu à la politique en général, comme si le mot lui-même était devenu tabou. Imaginez un boulanger qui trouverait péjoratif de faire du pain ou un pianiste qui serait allergique à la musique. La classe politique, en clamant son apolitisme, non seulement se discrédite, se nie, mais elle ne remplit pas son contrat. Faire de la politique ? Elle est payée pour cela, non ?

Derrière ce déni de politique, il faut sans doute voir une idée qui fait son chemin : celle de la démocratie directe. En effet, les électeurs ont délégué leur pouvoir à des hommes qui, en retour, semblent extrêmement pressés de le rendre. A les entendre, ce serait même le seul rôle social qu'ils s'assignent. Admirons leur modestie et leur loyauté !

Mais alors, diront les naïfs, pourquoi les avoir élus ? Question stupide et pernicieuse : les naïfs seront aussitôt taxés de *« faire de la politique »*...

Car si les politiciens fuient maintenant la politique, ils n'acceptent pas pour autant que les non-politiciens s'en occupent. Tout ce qui est partisan leur fait horreur... Voyez comme ils crient à la récupération, au noyautage, à la manipulation. La télévision, les syndicats, les associations humanitaires, le Conseil constitutionnel et toutes les hautes autorités sont sous surveillance. Les seules opinions admises sont celles qui contribuent à réduire l'inflation et à diminuer le chômage. A part cela, tout est politique. C'est-à-dire suspect.

Les bouchers végétariens ne font généralement pas recette. L'audience des hommes politiques qui s'écrient à tout instant *« Ne politisons pas le débat ! »* risque de s'effondrer et de provoquer des réactions dans l'électorat. Personne ne voulant se salir les mains aux commandes du pouvoir ou dans les rangs de l'opposition (*« aller au charbon »*, comme ils disent), chaque citoyen se sentira obligé d'y aller à leur place. A moins que...

Imaginons que le déni de faire son métier s'étende à d'autres professions. Que le clown refuse de faire rire, que la police refuse de réprimer, que le médecin refuse de soigner, que l'écrivain refuse d'écrire. Si la mode s'étend ainsi à toutes les catégories, nous assisterons bientôt à l'avènement d'une société uniforme et parfaitement immobile. Nous serons tous désœuvrés. Expérience inédite dans l'histoire des nations, les hommes politiques nous offrent donc l'exemple du mal sournois qui nous menace : demain, à ce train-là, nous risquons de ne plus former qu'une société de défroqués...

(*) Ethnologue.

COURRIER DES LECTEURS

Gloire au non-gréviste !

Une grève dérange toujours quelqu'un, sinon elle ne sert à rien. Parmi ceux qui protestent le plus figurent ceux qui n'hésiteront pas à employer le même moyen ou dont le civisme est particulièrement défaillant.

Mais il y a aussi le non-gréviste qui apparaît de plus en plus dans les médias et à qui l'on fait beaucoup d'honneur car son souci essentiel, « c'est la survie de l'entreprise ».

Au cours de trente-cinq ans d'activité syndicale, je n'ai JAMAIS vu un non-gréviste refuser les « avantages acquis » ou les bonifications obtenues par la lutte et... les sacrifices des autres. Le non-gréviste devrait reverser à son entreprise le trop-perçu, ce qu'il estime indu, simple réflexe moral.

Par contre – et en particulier depuis 1968 – j'en ai vu qui avaient bien du... « mérite », selon leurs chefs.

Quoi qu'on dise, ce n'est pas avec des frileux ou des timorés qu'on fait des « battants » pour l'entreprise.

HENRI SAUVAGE (*Perpignan*).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

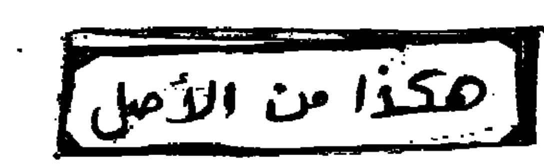
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.





Etranger

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : l'éclatement de la coalition gouvernementale

Des élections anticipées auront lieu le 17 février

DUBLIN
de notre correspondant

Le premier ministre, M. Garret FitzGerald, a annoncé, mardi 20 janvier, que le Parlement serait dissous ce mercredi *et que des élections législatives se tiendraient* le 17 février. Cette décision faisait suite à la démission des ministres travaillistes du gouvernement de coalition (formé par le Parti travailliste et par le Fine Gael, parti du premier ministre), en raison de divergences sur la politiques économique et sociale.

Un gouvernement de transition a été constitué, qui, comme l'exige la Constitution, restera en place jusqu'au 10 mars, date de la prochaine réunion du Parlement. Ce gouvernement a fait connaître son projet de budget intérimaire, qui sera, en fait, la base du manifeste électoral du Fine Gael. Le ministre des finances, M. John Bruton, a annoncé des taxes supplémentaires sur des produits tels que cigarettes, essence et mazout, de l'ordre de 49 millions de livres irlandaises, et des réductions des dépenses publiques dans les domaines de la santé et de la Sécurité sociale. Le gouvernement a aussi révélé son intention de geler les salaires dans le secteur public.

C'est la décision du Fine Gael d'annoncer dans les prévisions budgétaires des réductions des dépenses publiques de l'ordre de 260 millions de livres irlandaises et de ramener ainsi le déficit budgétaire à 7,4 % du PNB qui a provoqué le départ du Parti travailliste du gouvernement. Selon les travaillistes, ce sont les défavorisés qui seront les plus touchés par les restrictions budgétaires annoncées mardi, restrictions qu'ils qualifient d'« *injustes* ».

Le gouvernement de M. FitzGerald, élu au mois de novembre 1982, a déjà dû faire face à plusieurs crises, particulièrement dans le domaine de la législation sociale. A la suite de *ses efforts pour libéraliser* la loi sur la vente des contraceptifs et celle sur le divorce, deux députés ont quitté la majorité et un troisième a récemment « déserté » pour rejoindre une nouvelle formation, les Démocrates progressistes. Le gouvernement n'avait plus à la Chambre que 81 sièges contre 83 aux partis de l'opposition.

Il s'agit maintenant de savoir si le parti principal de l'opposition, le Fianna Fail (nationaliste) de M. Charles Haughey, peut obtenir une majorité absolue ou bien si la formation fondée il y a un an par un ancien ministre de Fianna Fail, M. Desmond O'Malley, les Démocrates progressistes (conservateurs), parviendra à se poser en arbitre.

JOE MULHOLLAND.

● **Règlement de comptes au sein de l'INLA.** – Deux militants de l'Armée nationale irlandaise (INLA) ont été tués et deux autres personnes ont été blessées, dont une grièvement, mardi 20 janvier, au cours d'une fusillade dans un hôtel à Drogheda, en République d'Irlande. Les deux victimes sont John O'Reilley, vingt-six ans, et Thomas Power, trente-deux ans, tous deux originaires de Belfast, en Irlande du Nord, et membres de l'INLA, l'organisation républicaine clandestine. Il pourrait s'agir d'une querelle interne entre factions de l'INLA. La police irlandaise s'est refusée pour l'instant à confirmer ces affirmations. – *(AFP.)*

SUÈDE : l'enquête sur le meurtre d'Olof Palme

La rafle dans les milieux kurdes se solde par un fiasco

STOCKHOLM
de notre correspondant

Le préfet de police de Stockholm, M. Hans Holmer, qui conduit personnellement l'enquête sur le meurtre d'Olof Palme, vient d'essuyer un nouveau revers. Le coup de filet spectaculaire opéré sur ses ordres le mardi 20 janvier dans les milieux extrémistes kurdes à Stockholm s'est bel et bien soldé par un fiasco. Les policiers ont entendu vingt personnes, dont huit Suédois, au cours de la journée, mais ces interrogatoires n'ont donné apparemment aucun résultat. Trois Kurdes soupçonnés d'avoir participé à l'organisation de l'assassinat du premier ministre ont été relâchés en fin de soirée, faute de preuves. Trois autres sont maintenus en garde à vue mais pour une autre affaire : un règlement de comptes politique, le 2 novembre 1985, à la Maison du peuple à Stockholm.

Depuis le tout début de l'enquête, M. Hans Holmer a la conviction qu'Olof Palme a été victime d'un complot ourdi par des militants de ce mouvement d'extrême gauche, considéré officiellement depuis décembre 1984 par les services de renseignement et le gouvernement suédois comme une organisations terroriste. Selon certaines informations parues la semaine dernière dans le journal *Aftonbladet* et que la police refuse de commenter, l'élimination du premier ministre aurait été ordonnée par le secrétaire général du PKK, M. Abdullah Ocalan, qui, à l'automne 1983, s'était vu refuser le droit d'immigration et l'asile politique en Suède. Le ou les tueurs auraient été recrutés dans les milieux kurdes en France et auraient bénéficié ensuite de l'aide de membres ou sympathisants du PKK à Stockholm. Par ailleurs, un Suédois qui s'était rendu à Damas quelques mois avant le crime aurait servi d'intermédiaire. Une autre personne, interpellée également le 20 janvier, puis relâchée, est soupçonnée d'avoir vendu à un Kurde un Smith & Wesson qui « *pourrait être l'arme du crime* ». Mais elle nie catégoriquement les faits qui lui sont reprochés... Telle serait, dans ses grandes lignes, la fameuse « *théorie principale* » sur laquelle les cent quarante enquêteurs ont concentré leur travail depuis l'été 1986.

Déception nationale

Les centaines d'interrogatoires, de perquisitions et les écoutes téléphoniques effectuées ces onze derniers mois n'ont pas permis toutefois d'étayer cette hypothèse, qui, selon certains policiers et magistrats instructeurs, est d'ailleurs peu crédible. D'une part, parce que les militants du PKK constituent un groupuscule d'une trentaine de personnes étroitement surveillées depuis plusieurs années, pour les raisons déjà mentionnées, par la police de sécurité suédoise. D'autre part, le meurtre d'Olof Palme ne correspond pas aux méthodes habituelles de ce mouvement qui jusqu'ici s'est signalé par des assassinats de dissidents ou d'agents du régime turc.

Il n'est pas exagéré de parler de « déception nationale » après l'opération de mardi, car les Suédois pensaient bien que la police tenait enfin les coupables. A midi, la télévision avait exceptionnellement diffusé des informations décrivant en détail les opérations en cours, la réunion impromptue du gouvernement au complet, les dispositifs de sécurité renforcés autour de Rosenbab (le Matignon de Stockholm) et du quartier général de la police, et un historique de la lutte des Kurdes et des activités clandestines du PKK. La conférence de presse donnée au milieu de l'après-midi par la police et le procureur du royaume a été retransmise en direct par la radio et la première chaîne de télévision. Dans cette atmosphère subitement survoltée, beaucoup croyaient que le dénouement de l'« affaire Palme » était imminent.

Or rien de nouveau n'est sorti de cette conférence de presse, la première depuis mai 1986, même si M. Hans Holmer, a répété pour la énième fois qu'il était « *sûr à 95 %* » de l'exactitude de sa théorie. « *Les interrogatoires de mardi avaient trait à une partie seulement de la théorie principale*, a-t-il ajouté, *et, dans une affaire aussi compliquée que celle-ci, un résultat négatif est aussi un résultat... L'enquête continue.* »

La conférence de presse a, d'autre part, confirmé le désaccord qui existe entre M. Holmer et le procureur du royaume, M. Claes Zeime. Celui-ci a, en effet, publiquement déclaré qu'il ne partageait pas les « *certitudes* » de la police concernant la responsabilité du PKK dans le meurtre d'Olof Palme.

Afin d'éviter une vague de xénophobie et d'éventuels incidents, le préfet de police et le ministre de l'immigration ont tenu à souligner, mardi, qu'il fallait faire une nette distinction entre la grande majorité des Kurdes résidant en Suède et la « *poignée de militants du PKK* ».

ALAIN DEBOVE.

ESPAGNE

Un million de lycéens et d'étudiants en grève

Madrid *(Reuter)*. – Un million de lycéens et d'étudiants espagnols, chiffre cité par la télévision nationale, ont pris part, mardi 20 janvier, à la première des quatre journées de grève pour réclamer le libre accès à l'université et le versement d'allocations chômage aux diplômés sans emploi.

On n'a pas signalé généralement d'incidents, sauf dans la ville basque de Bilbao, où la police a tiré des balles en caoutchouc pour disperser des manifestants jetant des pierres.

La grève doit se terminer vendredi par des rassemblements de masse prévus dans tout le pays.

Des centaines de milliers de jeunes devaient descendre dans la rue ce mercredi, imitant l'exemple donné par les étudiants français le mois dernier. David Assouline, le leader étudiant qui a joué un rôle proéminent dans la coordination du mouvement en France, est en ce moment à Madrid.

L'Union générale des travailleurs (UGT), la centrale syndicale socialiste, a déclaré qu'elle soutenait les étudiants.

Les grévistes réclament l'admission sans examen à l'université de tous les lycéens en fin de cycle secondaire et l'octroi d'allocations chômage à ceux qui ne trouvent pas d'emploi après avoir quitté le lycée ou l'université. Le taux de chômage, qui atteint 21 % dans le pays, est particulièrement élevé chez les jeunes. Les étudiants réclament aussi une limitation des hausses des frais universitaires pour les trois prochaines années et le versement du salaire minimum légal (330 dollars) à ceux dont les familles disposent d'un revenu mensuel inférieur à 1 150 dollars.

Le gouvernement socialiste s'est déjà engagé à limiter les hausses des frais pour cette année à 5 %, équivalent au chiffre qu'il s'est fixé pour l'inflation.

Diplomatie

Chef de file des conservateurs britanniques

Sir Henry Plumb succède à M. Pierre Pflimlin à la présidence du Parlement de la CEE

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Sir Henry Plumb, conservateur britannique, a été élu, mardi 20 janvier, au troisième tour de scrutin, par 241 voix contre 236 à M. Henrique Baron Crespo, socialiste espagnol, à la présidence du Parlement européen. Il y a eu 16 abstentions. Il succède ainsi à M. Pierre Pflimlin, qui était à la tête de l'Assemblée depuis juillet 1984. Jamais un président – Sir Henry est le quatrième depuis 1979, date à laquelle ont eu lieu les premières élections européennes au suffrage direct – n'a été porté au « perchoir » avec une marge aussi étroite.

Le clivage droite-gauche a finalement prévalu dans le vote de mardi. En obtenant, contre toute attente, 61 suffrages au premier tour, M. Marco Panella, radical italien, a jeté le trouble dans l'hémicycle. Sa volonté de provoquer la candidature de Mme Simone Veil (groupe libéral) ou de M. Pflimlin, jugés plus européens que Sir Henry et M. Baron, semblait prendre forme.

Au deuxième tour, nombre de libéraux qui avaient voté pour M. Panella se sont tournés vers le concurrent conservateur. Le chef de file des radicaux italiens a alors demandé une longue interruption de séance pour tenter de convaincre « ses » candidats. Mais ni Mme Veil ni M. Pflimlin ne devaient répondre à cet appel.

Dans ces conditions, M. Panella se retirait au tour suivant et laissait le champ libre au duel entre Sir Henry et M. Baron. En réalité, l'élection s'est jouée sur les abstentionnistes. Parmi ceux-ci, autant qu'on puisse les identifier (le scrutin s'est déroulé à bulletin secret), doivent figurer quelques libéraux et démocrates-chrétiens italiens, les Portugais membres du groupe des Rénovateurs et démocrates européens (le RDE, où siègent les représentants du RPR) et les écologistes.

MARCEL SCOTTO.

Un gentleman-farmer résolument européen

« Je suis né anglais, mais je mourrai européen, parce que j'appartiens à l'Europe », a déclaré Sir Henry Plumb à l'issue du vote qui l'a porté à la présidence de l'Assemblée de Strasbourg. Ce ne sont pas seulement des propos de circonstance : il compte sans conteste parmi les plus européens des représentants britanniques à l'Assemblée.

Ne s'est-il pas prononcé, contre l'avis de Mme Thatcher, en faveur de l'adhésion du Royaume-Uni au système monétaire européen ? N'a-t-il pas sollicité le premier ministre britannique afin qu'il décrète la trêve – devant la solidarité communautaire face à la crise des Malouines – dans le conflit budgétaire qui opposait à l'époque la Grande-Bretagne à ses partenaires de la CEE ? N'a-t-il pas également émis des critiques à l'égard de Washington, au risque de déplaire à la « dame de fer », lors de l'intervention américaine contre la Libye ?

Le premier président britannique de l'Assemblée présente toutefois l'inconvénient *de ne parler* que sa langue maternelle. Il suscite en outre, même auprès de parlementaires qui ont voté pour lui, une certaine méfiance chez les défenseurs de l'Europe verte. Encore que ce gentleman-farmer de soixante-deux ans ait laissé un bon souvenir de son passage, de 1975 à 1977, à la tête du Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE. Il est vrai qu'à l'époque la tâche était plus aisée : il y a dix ans, l'agriculture européenne n'était pas aussi critiquée qu'aujourd'hui.

Pourra-t-il aussi faire preuve de suffisamment d'indépendance *dans la querelle budgétaire qui* oppose depuis des années le Parlement à la majorité des Etats membres, et singulièrement au Royaume-Uni ? Au sein même du groupe conservateur qu'il présidait jusqu'à son élection de mardi, il lui a été parfois reproché de ne pas être fin manœuvrier. Nombre de ses pairs ne sont donc pas mécontents de pouvoir faire appel à un nouveau chef de file.



En tout cas, dans la course à la *présidence du Parlement européen*, Sir Henry Plumb ne s'est pas montré malhabile. En assurant haut et fort qu'il ne s'arrêterait pas en cours de route, il a rendu virtuellement impossible toute candidature de rechange à droite. Et après le premier tour, alors que son résultat était médiocre, il s'est gardé de céder au découragement. La conclusion du scrutin devait lui donner raison.

M. S.

● **RECTIFICATIF.** – Un problème technique a rendu incompréhensible un paragraphe de l'éditorial du supplément « Un seul monde » *(le Monde* daté 18-19 janvier). Il fallait lire : « Avant eux, le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, s'était félicité en 1985, dans une lettre au coordonnateur, de cet élargissement d'un seul monde aux ONG, première étape vers l'indispensable complémentarité du développement et de l'information des opinions publiques. »

GRANDE-BRETAGNE : erreur judiciaire ?

Le procès de six Irlandais condamnés pour l'attentat de Birmingham en 1974 va être révisé

LONDRES
de notre correspondant

Douze ans après, la justice britannique va de nouveau être saisie du cas de six Irlandais condamnés à la détention à perpétuité pour un attentat revendiqué par l'IRA, mais dont ils ont toujours dit ne pas être responsables. Le gouvernement de Mme Thatcher vient de répondre aux multiples démarches effectuées depuis des mois sinon des années par des personnalités de tous bords, convaincues d'avoir probablement affaire à l'une des plus graves erreurs judiciaires de l'histoire du pays.

M. Douglas Hurd, ministre de l'intérieur, a annoncé, le mardi 20 janvier, à la Chambre des communes, que le dossier serait prochainement soumis à une cour d'appel. Cette initiative devrait aboutir à un procès en révision si les « éléments nouveaux » évoqués par le ministre sont jugés suffisants.

En novembre 1974, vingt et une personnes étaient tuées et cent soixante-deux autres blessées par l'explosion de bombes dans deux pubs de Birmingham, l'opération la plus meurtrière de l'IRA en Grande-Bretagne.

Anticipant sur un climat de vengeance qui allait bientôt permettre, entre autres conséquences, d'introduire la loi d'exception sur « *la prévention du terrorisme* » (toujours en vigueur), la police allait réagir avec apparemment trop de hâte.

En quelques heures, six hommes étaient arrêtés. Ils n'ont cessé d'affirmer au cours de leur procès en 1975 et après que les déclarations ou les aveux retenus contre eux leur avaient été extorqués, souvent par la violence. Dix ans plus tard, un policier en retraite a confirmé qu'ils avaient été battus.

L'an dernier, une émission de télévision a montré que l'expertise la plus déterminante pour l'accusation risquait fort d'être erronée. Des traces de nitro-glycérine avaient été relevées sur deux des inculpés. Or d'autres substances pouvaient réagir au test employé, notamment un produit utilisé dans la fabrication des cartes à jouer, dont se seraient servis les deux hommes peu de temps avant leur arrestation. Enfin, les investigations menées par un journaliste et publiées également en 1986, indiquent que les véritables auteurs de l'attentat auraient réussi à s'enfuir en Irlande où leurs traces ont été retrouvées.

La décision du ministre de l'intérieur a été accueillie avec satisfaction en République d'Irlande, où le gouvernement avait réclamé cette révision. Cette décision fournit un argument supplémentaire à la majo*rité des députés britanniques qui* s'opposent à la réintroduction de la peine de mort, même pour les cas de terrorisme.

F. C.

URSS :

Acharnement contre Alexeï Mourjenko

Alexeï Mourjenko, l'un des condamnés du « procès de Leningrad », libéré en 1984 après quatorze ans de détention, puis à nouveau condamné en 1985, a été enfermé dans un asile psychiatrique, a annoncé, mardi 20 janvier, le Comité international pour la libération de Mourjenko.

Alexeï Mourjenko avait été condamné en 1970 à Leningrad à quatorze ans de prison pour avoir *projeté de détourner un avion vers* Israël en compagnie de neuf autres personnes, dont l'écrivain Edouard Kouznetsov, condamné à mort, mais dont la peine avait été commuée et qui a, par la suite, été échangé contre des espions soviétiques emprisonnés aux Etats-Unis.

Les deux seuls condamnés de ce procès qui n'étaient pas juifs, Mourjenko et Youri Fedorov, condamné à quinze ans de détention, avaient été les seuls à purger la totalité de leur peine.

Libéré en juin 1984 et rentré à Kiev, où il était astreint à un contrôle judiciaire quotidien, Mourjenko avait été arrêté un an plus tard pour ne pas s'être présenté au contrôle, alors que sa femme accouchait et que l'enfant mourait. Il avait été condamné en septembre 1985 à deux ans de camp.

ROUMANIE

Nouvelle interdiction de circuler pour les véhicules privés

Aucun véhicule particulier n'est autorisé à circuler sur le territoire roumain, en dehors de Bucarest, depuis le lundi 19 janvier. L'interdiction, formulée dans un communiqué publié la veille de son entrée en vigueur, concerne environ 500 000 véhicules.

Cette mesure intervient quatre jours seulement après que le gouvernement eut annoncé des rationnements d'électricité, pour l'industrie et les particuliers. L'utilisation de chauffages électriques d'appoint est par exemple interdite entre 17 heures et 23 heures.

Au cours des deux hivers passés, le gouvernement avait décrété une interdiction totale de circuler, pour économiser l'essence. Mais les transports publics de Bucarest seront épargnés cette année.

D'autre part, un manifeste invitant la population à témoigner son hostilité au régime en restant chez elle le 23 janvier, jour anniversaire de l'union des principautés roumaines en 1859, circule depuis une semaine en Roumanie, selon des informations parvenues à Paris à la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Roumanie. Ce texte manuscrit, déposé dans les boîtes aux lettres, émane de l'Action démocratique roumaine, un mouvement clandestin dont l'objectif est de créer un climat de résistance au régime communiste de Nicolae Ceausescu. – *(AP, AFP.)*

Descente de police parmi les « hooligans »

Londres (AFP). – Une opération de police contre le « hooliganisme », effectuée mardi 20 janvier à l'aube dans toute l'Angleterre, s'est soldée par l'arrestation de vingt-six supporters de football sur trente recherchés.

Quelque deux cent cinquante policiers ont frappé, mardi matin, aux portes de trente personnes qui avaient été identifiées, après une enquête de quatre mois, comme étant des meneurs, lors de fréquents actes de violence, à l'occasion de rencontres de football sur les stades britanniques. Parmi les vingt-six hooligans arrêtés figurent notamment un chauffeur de camion, un chef d'entreprise, un employé des chemins de fer et un ingénieur en télécommunications.

La police, qui a saisi au domicile des prévenus diverses armes – couteaux à cran d'arrêt, matraques, chaînes, machettes, – pense avoir arrêté les responsables des violentes émeutes de mars 1986, lors du match de Coupe d'Angleterre qui avait opposé les clubs de Luton et de Millwall.

Les affrontements entre supporters des deux équipes et entre supporters et policiers avaient entraîné une vive réaction du gouvernement de Mme Thatcher pour tenter de mettre fin aux exactions dans les stades.

Asie

AFGHANISTAN

Kaboul reconnaît officiellement les violations du cessez-le-feu par la résistance

Soixante personnes ont été tuées ou blessées à la suite d'attaques de la résistance depuis l'entrée en vigueur, le 15 janvier, du cessez-le-feu décrété unilatéralement par les autorités de Kaboul, a annoncé, mardi 20 janvier, Radio-Kaboul. C'est la première fois que Kaboul fournit un bilan chiffré des violations du cessez-le-feu depuis son entrée en vigueur.

Selon le communiqué officiel cité par la radio, si la guérilla persiste à poursuivre les combats, la commission extraordinaire de réconciliation nationale mise en place récemment à Kaboul sera *« contrainte de demander au gouvernement de faire lancer une offensive par les forces armées afghanes contre les groupes armés ennemis »* qui violent le cessez-le-feu. Les résistants ont attaqué, à l'aide *« de mortiers, d'armes automatiques et de missiles, des quartiers résidentiels, des bâtiments gouvernementaux, des civils et des postes de sécurité d'unités afghanes »*, indique encore le communiqué.

Un porte-parole de la résistance afghane et des diplomates occidentaux ont également fait état, mardi à Islamabad, de nombreuses violations du cessez-le-feu.

Selon les diplomates, des tirs d'artillerie ont été entendus à Kaboul, à proximité du quartier où résident des Soviétiques. Treize personnes ont par ailleurs été tuées le 16 janvier dans la capitale lors d'une attaque des moudjahidins.

Un porte-parole de la guérilla a, pour sa part, affirmé que les maquisards afghans avaient lancé une attaque à la roquette contre une garnison et une base au nord de Kaboul, le jour même de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, tuant ou blessant quatre-vingts soldats soviétiques et afghans après avoir détruit six chars et trois véhicules blindés.

Les forces gouvernementales ont riposté en bombardant une base adverse, tuant dix moudjahidins, selon le porte-parole. Les maquisards ont en outre attaqué le même jour des postes gouvernementaux à Herat (ouest de l'Afghanistan).

A Moscou, M. Guennadi Guerassimov, chef du département de l'information au ministère soviétique des affaires étrangères, a souligné que M. Anatoli Kovalev, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, en visite au Pakistan, « représentait » le secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev, confirmant ainsi l'importance qu'accorde l'URSS à ces consultations soviéto-pakistanaises, à quelques semaines de la reprise des pourparlers entre l'Afghanistan et le Pakistan à Genève.

Selon l'agence Tass, ces consultations ont permis de dégager, *« en dépit des divergences de vues substantielles, certains éléments de convergence »* qui *« ouvrent des perspectives plus favorables pour le développement du dialogue »* soviéto-pakistanais.

De son côté, M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires politiques, a qualifié, mardi avant de quitter Islamabad, d'« excellents » les entretiens qu'il a eus avec les dirigeants pakistanais sur l'Afghanistan. Mais, *« ce qui compte le plus, c'est le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan »*, a souligné M. Armacost. – *(AFP, Reuter.)*

● **Au Pakistan**, près de la frontière afghane, seize personnes ont été tuées et neuf autres blessées par l'explosion d'une bombe à bord d'un autocar dans le nord-ouest du pays, ont annoncé, mardi 20 janvier, des responsables locaux. – *(Reuter.)*

CORÉE DU SUD

Inquiétude sur le sort des détenus politiques

TOKYO
de notre correspondant

Assumant la responsabilité de la mort sous la torture d'un étudiant arrêté par la police, le ministre sud-coréen de l'intérieur, M. Kim Chong Hoh, a donné sa démission (nos dernières éditions du 21 janvier). Il a été remplacé, mardi 20 janvier, par un ancien général, M. Chang Ho Kong. Le chef de la police nationale, M. Kang Min Chang, a également démissionné.

La semaine dernière, un étudiant en linguistique de l'université de Séoul, âgé de vingt et un ans, Park Chong Chol, est décédé dans les locaux de la police à la suite des traitements qui lui avaient été infligés : il avait été torturé à l'électricité, comme en témoignaient des brûlures, et il est mort étouffé la tête dans une baignoire. Depuis le printemps dernier, le gouvernement Chon a durci sa position à l'égard des mouvements contestataires étudiants. De nombreuses arrestations ont eu lieu avant et surtout après les Jeux asiatiques de septembre dernier.

Régulièrement, ces derniers mois, des organisations chrétiennes ainsi qu'Amnesty International ont fait état des brutalités, voire des tortures dont étaient victimes les prisonniers politiques en Corée du Sud. Les autorités ont annoncé, le 20 octobre, qu'elles enquêtaient sur une trentaine d'organisations religieuses et étudiantes considérées comme *« subversives »* et que dix mille personnes étaient l'objet d'investigations.

Afin de contraindre certains prisonniers politiques à confesser leur appartenance à des organisations supposées affiliées à la Corée du Nord ou tout simplement à admettre les charges retenues à leur encontre, la police n'hésite pas à recourir à des traitements brutaux, qui vont du confinement dans des cellules où le détenu doit rester debout aux tortures pures et simples. Il y a quelques mois, un autre scandale avait éclaté : des ouvrières contestataires avaient été violées dans les locaux de la police.

Il est rare que le gouvernement de M. Chon Too Whan reconnaisse que sa police emploie de telles méthodes : les informations sur le traitement des prisonniers politiques sont systématiquement démenties par les autorités de Séoul comme étant de la propagande communiste. Cette fois, les tortures ayant entraîné la mort, le gouvernement a dû admettre des faits qui ne peuvent contribuer à rehausser son image internationale et font surtout planer quelque inquiétude sur le sort du millier de prisonniers politiques actuellement détenus en Corée du Sud.

PHILIPPE PONS.



Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : les circonstances de la mort de Samora Machel

L'avion du président du Mozambique n'a pas été victime d'un sabotage

estime une commission d'enquête

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« Il n'y a nulle part où aller » : telle fut la dernière parole du pilote soviétique du Tupolev-134-A, qui transportait Samora Machel, le chef de l'Etat mozambicain, trois secondes avant que l'appareil ne s'écrase en territoire sud-africain, le 19 octobre dernier. Trente-cinq personnes trouvèrent la mort au cours de cette catastrophe.

L'avion présidentiel était manifestement égaré en raison d'une totale incompréhension entre l'équipage et la tour de contrôle de l'aéroport de Maputo. C'est ce qui est ressorti de la première journée d'audience, mardi 20 janvier, devant la Cour suprême de Johannesburg, de la commission d'enquête chargée d'éclaircir les circonstances d'un accident qui a soulevé bien des controverses (1).

Les débats se déroulent hors la présence des représentants mozambicains et soviétiques, mais M. Van Zyl, directeur de la sécurité aérienne à l'aviation civile sud-africaine, a exprimé sa satisfaction pour la collaboration des deux Etats dans le décryptage des boîtes noires, qui s'est effectué à Zurich et à Moscou. Il a lu devant les six membres de la commission, dont l'ancien astronaute américain Frank Borman, la transcription des enregistrements radio entre l'équipage et l'aéroport de Maputo.

De ce texte, il ressort que les pilotes soviétiques cherchaient en vain les lumières de la piste et que l'approche devait se faire visuellement en raison du non fonctionnement du système instrumental d'atterrissage. Il apparaît aussi que le Tupolev était à court de carburant et n'avait donc pas la possibilité de se diriger vers un autre aérodrome. Trente-deux secondes avant l'accident, le système d'alarme annonçant la proximité du sol a retenti, mais il était déjà trop tard.

Il reste encore de nombreux points d'interrogation. Cependant, à la lumière des premiers éléments, l'avocat de la commission, Me Cedric Puckrin, a fait remarquer qu'aucune défaillance de l'appareil n'avait été enregistrée, qu'il n'y avait eu ni explosion ni sabotage, comme certains dirigeants des pays de la « ligne de front » l'ont prétendu, et qu'enfin l'équipage n'était pas sous l'emprise de l'alcool, comme l'avait affirmé le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha.

M. BOLE-RICHARD.

(1) Les autorités de Maputo ne sont pas satisfaites des conditions dans lesquelles cette enquête est menée. Elles refusent de s'y associer et mènent leur propre enquête.

● **BURKINA-FASO : tentative d'attentat lors de la visite de M. Mitterrand.** – Deux ressortissants burkinabé, accusés d'avoir préparé un attentat à la grenade à l'occasion de la visite officielle du président français à Ouagadougou, les 17 et 18 novembre dernier, seront prochainement jugés, a-t-on appris, mardi 20 janvier, dans la capitale burkinabé. Le chef de l'Etat du Burkina, le capitaine Sankara, avait annoncé l'existence de ce complot le 9 janvier, précisant qu'il était en mesure de présenter un *« dossier explosif »* lors de la rencontre des chefs d'Etat de Côte-d'Ivoire, du Burkina, du Ghana et du Togo, qui devait se tenir à Yamoussoukro, le lendemain. A la suite de cette déclaration, le président ivoirien, M. Houphouët-Boigny, avait reporté *sine die* ce sommet. – *(AFP.)*

TCHAD

La tentative de médiation de l'OUA critiquée à N'Djamena

Reçu, mardi 20 janvier, à l'Elysée, par M. Mitterrand, le ministre congolais des affaires étrangères, M. Antoine N'Dinga Oba, a estimé que *« le colonel Kadhafi est disposé à apporter sa contribution à un dénouement rapide et durable du problème tchadien »*.

Cet entretien avec le président de la République a été consacré, pour l'essentiel, au conflit tchadien, et M. N'Dinga Oba a remis à M. Mitterrand un *« message important »* de M. Sassou Nguesso, le chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), qui est attendu en visite d'Etat en France, début février. Selon M. N'Dinga Oba, le chef de la Jamahiriya libyenne *« compte sur l'OUA et voudrait que le problème* [tchadien] *soit résolu dans le cadre de l'OUA »*.

Cette initiative de l'organisation panafricaine, qui souhaite organiser une *« réunion de réconciliation nationale »* entre Tchadiens, est accueillie avec beaucoup de méfiance par les autorités tchadiennes. N'Djamena y voit une *« manipulation libyenne »* de nature à *« perturber les alliés du Tchad »* (la France et les Etats-Unis). Les autorités tchadiennes soulignent que la proposition de l'OUA *« ne tient aucun compte de la Libye »* et soupçonnent Tripoli de chercher à gagner du temps pour reconstituer ses forces avant une nouvelle offensive.

On souligne, de source française, que le souci de l'OUA de *« réconcilier »* les Tchadiens est vide de sens dans la mesure où les Tchadiens, pour l'essentiel, sont déjà réconciliés, comme le démontre l'alliance militaire entre les forces gouvernementales et les FAP (Forces armées populaires) de M. Goukouni Oueddei. On remarque, en outre, que la proposition congolaise paraît très proche des thèses défendues par la Libye, pour qui l'opposition au régime de N'Djamena est représentée par les partisans de M. Acheikh Ibn Oumar, chef du CDR (Conseil démocrate révolutionnaire). Or, à N'Djamena, comme à Paris, on estime que cette opposition est marginale, voire inexistante, et que le conflit se résume à un affrontement tchado-libyen.

L. Z.

TUNISIE : le congrès extraordinaire de l'UGTT

M. Bourguiba se félicite du retour des syndicats à l'orthodoxie destourienne

TUNIS
de notre correspondant

En tenant à ouvrir lui-même, mardi 20 janvier à Tunis, le congrès extraordinaire de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), le président Bourguiba a voulu témoigner sa satisfaction de voir la centrale ouvrière revenir à l'orthodoxie destourienne, dont elle s'était écartée en 1981 en proclamant son autonomie. *« Ce retour de l'UGTT dans le giron national et dans la voie du véritable patriotisme constitue une troisième révolution et un grand acquis, au même titre que l'indépendance et l'émancipation de la femme »*, a déclaré le chef de l'Etat devant les quelque quatre cents congressistes visiblement tous acquis à cette nouvelle ligne.

Après le démantèlement de l'ancienne direction syndicale conduite par M. Habib Achour (1), il aura fallu un an au pouvoir pour aboutir, non sans difficulté, à cette « normalisation » qui doit permettre, selon lui, de substituer à *« mentalité revendicative »* un syndicalisme *« de participation »* qu'impose une situation économique difficile.

L'ultime étape de ce processus est intervenue le mois dernier (*le Monde* daté 21-22 décembre) avec la constitution d'un bureau exécutif de la centrale – le troisième en neuf mois – groupant des représentants des différentes sensibilités syndicales, y compris six anciens adjoints de M. Achour (2), qui furent aussitôt dénoncés par leurs pairs.

C'est cette réunification décidée au sommet que le congrès, convoqué en un temps record, doit entériner. Il aura aussi à élire une nouvelle direction, qui aura très probablement comme secrétaire général M. Abdelaziz Bouraoui, et à adopter une charte définissant *« une approche moderne de l'action syndicale dans un pays en voie de développement »*.

Le problème syndical, qui occupe le devant de la scène depuis prati quement deux ans, sera-t-il pour autant résolu ? Ce n'est pas évident. En effet, l'ancienne direction de l'UGTT, qui se veut la seule *« légitime »* parce que *« démocratiquement élue en 1984 »*, est encore bien présente et compte, assure-t-elle, des partisans dans la plupart des secteurs. Ses structures continuent tant bien que mal à fonctionner. Pour M. Taieb Baccouche, ancien secrétaire général de la centrale de 1981 à 1984 et membre du dernier exécutif « légitime », les syndicalistes rejettent ce congrès et les décisions qui en découleront.

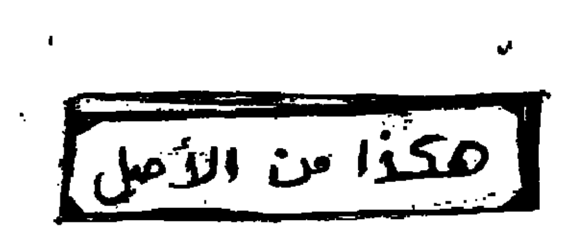
Selon M. Baccouche, l'UGTT « légitime » n'en demeure pas moins disposée à négocier avec le pouvoir – et non avec *« les syndicalistes fantoches qui ne représentent rien »* – pour un assainissement réel du climat social. Celui-ci passe par la libération des syndicalistes détenus, l'arrêt des arrestations et des procès, la réintégration des travailleurs licenciés et le respect des libertés et de l'autonomie syndicales.

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Achour purge des peines totalisant sept ans de prison pour *« mauvaise gestion »*.

(2) Deux d'entre eux se sont depuis retirés, estimant que les conditions posées pour leur retour n'avaient pas été respectées.

● **Un prix des droits de l'homme pour des militants tunisiens.** – L'Association de défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le monde arabe, qui regroupe des exilés arabes de tous les pays, sans clivages politiques, et publie périodiquement des documents sur la situation des droits de l'homme au Maghreb et au Proche-Orient, devait remettre le mercredi 21 janvier à Paris le prix 1987 des droits de l'homme dans le monde arabe à la Ligue tunisienne des droits de l'homme, représentée par son secrétaire général, M. Khémaïs Chamari. Fondée en 1977, ouverte aux personnalités indépendantes aussi bien qu'aux représentants de tous les partis et formations, cette Ligue joue depuis quelques années un rôle important pour la défense des acquis démocratiques en Tunisie.



Afrique

Non à l'afro-pessimisme !

(Suite de la première page.)

Mais que font-ils pour éviter qu'elle ait besoin d'être aidée ? C'est pourtant le but à atteindre, si l'on ne veut pas que la coopération Nord-Sud se borne à une cotisation, à un système de sécurité sociale internationale, permettant tout juste d'éviter la famine et la faillite financière.

Ce serait, à mon avis, une grave erreur de croire que le monde de demain pourra se bâtir dans la paix et la sécurité avec un continent de plus en plus peuplé, d'hommes, de femmes et d'enfants de plus en plus pauvres. Les pays industrialisés auraient tort de croire qu'il suffit de la aider à survivre, car ils pourraient vite, se voir accuser de les maintenir juste dans un état de survie. Ils auraient tort de croire qu'en se désengageant d'Afrique, pour ne s'intéresser qu'à leurs propres problèmes, ils parviendront à les résoudre. Car le chômage au Nord et le sous-développement au Sud sont deux aspects d'une même crise, qui ne trouveront pas leur solution l'un sans l'autre.

Nouvelles orientations

Fort de ces convictions, le gouvernement de Jacques Chirac a décidé, en dépit d'économies budgétaires sans précédent, d'accroître l'affort d'aide publique au développement en 1987, en priorité vers l'Afrique. Refusant aussi bien la commisération que le fatalisme, le ministère dont j'ai la charge a défini de nouvelles orientations et il s'est donné de nouveaux moyens pour mener une politique de coopération créatrice de richesses et tounée vers des projets productifs. Il s'agit notamment de faire appel à l'initiative privée, au partenariat d'entreprise pour faire naître le tissu industriel de petites et moyennes entreprises qui est le point de départ obligé du développement économique.

L'idée d'inciter les chefs d'entreprises françaises et les détenteurs de capitaux à travailler en Afrique, à y investir, à y nouer des relations de partenariat, à y conclure des accords croisés, à y soutenir la création d'entreprises, n'est pas une idée entièrement neuve. Mais elle restait une utopie. Et cela pour de nombreuses raisons qui tenaient au caractère étatique des premiers efforts d'industrialisation, à la parcellisation des marchés, à la faiblesse des infrastructures, aux contraintes de l'environnement juridique et administratif, à l'accumulation d'arriérés publics à l'égard d'entreprises françaises déjà implantées, aux freins des mentalités. Ajoutons enfin la logique implacable de l'endettement qui contraint les débiteurs à contracter leurs importations et leurs investissements et à réduire de ce fait leurs activités, alors qu'il faudraitau contraire les accroître, pour redresser les balances des paiements grâce aux exportations.

Ces obstacles, surtout le dernier qui va s'aggravant, sont loin d'être levés. Les pays africains reconnaissent aujourd'hui leurs responsabilités *dans la situation où se trouvent* leurs économies. Mais ils sont prêts à assumer leurs erreurs passées et ce serait faire preuve d'aveuglement que de ne pas voir les efforts qu'ils fournissent pour les corriger et pour rétablir un climat de confiance favorable à l'esprit d'entreprise : efforts pour honorer les échéances de leurs dettes à l'égard des Etats et des entreprises, pour désétatiser, pour dégager des surplus dans l'agriculture, pour mobiliser l'épargne, pour moderniser les codes d'investissement et attirer les capitaux, pour libérer et encourager l'initiative privée... Tous ces efforts sont consentis au prix de grands sacrifices. S'ils ne sont pas accompagnés d'une solidarité accrue de la part des pays industrialisés, ils seront inutiles, et même dangereux, car ils compromettent l'équilibre de situations politiques et sociales déjà fragiles.

Les rencontres de Libreville

En organisant à Libreville, du 11 au 13 janvier dernier, des rencontres entre chefs d'entreprises, décideurs et détenteurs de capitaux, je faisais le pari que les industriels et les investisseurs français et africains, ne demandaient qu'à entrer en contact pour travailler ensemble au développement de l'Afrique, pourvu qu'on leur démontrât que c'était possible.

C'était un défi. Il a été relevé avec succès. Pres de sept cents personnes, dont plus de trois cent cinquante entrepreneurs africains et deux cent cinquante français, ont dialogué dans un climat de *confiance. Ainsi, au cours de ces* trois jours, une dizaine d'accords de parteneriat ont été signés et une centaine d'autres sont en préparation.

Ces rencontres ont été ce qu'elles devaient être : une grande foire aux affaires, au sens traditionnel du terme, ou, si l'on préfère, une bourse aux projets et aux investissements. Les industriels, les commerçants, les banquiers, qui ont fait l'effort de se déplacer ne l'ont pas fait seulement pour débattre savamment des obstacles et des encouragements à l'investissement. Ils l'ont fait pour saisir la chance d'y *trouver des partenaires, de créer* ou de développer des entreprises, de fabriquer, de vendre, d'exporter, de donner des emplois à toute une jeunesse avide de travail et de mieux-être.

Devant le succès de ces rencontres qui, pour la première fois confrontaient à cette échelle, en terre africaine, des responsables politiques et des décideurs économiques privés, les participants ont décidé de les pérenniser, afin d'en faire un instrument permanent d'échanges. Une structure souple va être mise en place, avec un siège à Libreville, un secrétariat à Paris et des *antennes dans chaque pays.*

Et maintenant ? La preuve a été apportée que la coopération pouvait s'incarner aussi dans la dimension micro-économique, où les relations entre les hommes et les entreprises sont le moteur de la croissance. Il reste à concrétiser et à poursuivre. Ces rencontres sont moins un aboutissement qu'un commencement. Elles ne représentent peut-être qu'un pas dans la voie du développement de l'Afrique, mais un pas *décisif.*

Les sceptiques et les tenants de l'afro-pessimisme continueront sans doute d'exprimer des réserves. Mais *je crois qu'à Libreville, les faits leur* ont donné tort et que, pour une fois, c'est l'espoir qui est réaliste.

MICHEL AURILLAC.

Amériques

ÉQUATEUR

L'opposition réclame la démission du président Febres Cordero

Quito. — Le Parlement équatorien s'est réuni mardi 20 janvier en session extraordinaire pour débattre une motion réclamant la démission du président de la République, M. Febres Cordero, à la suite de sa séquestration par des militaires (*le Monde* daté 18-19 et du 20 janvier).

Le principal parti, la Gauche démocratique (ID), considère que le président a fait passer son intérêt personnel avant celui de l'Etat, en libérant un général rebelle et en promettant de ne pas poursuivre les mutins en échange de sa libération. La motion, présentée par huit députés de l'opposition marxiste et de centre gauche, énumère une série de « violations » de la Constitution par le chef de l'Etat depuis son accession au pouvoir le 10 août.

Le vote a été suspendu mardi soir et devait reprendre ce mercredi 21 janvier. En septembre dernier, le Parlement avait approuvé une mesure d'amnistie en faveur du général Vargas, mais le président de la République avait mis son veto. Une majorité de parlementaires jugent que l'intransigeance d'alors de M. Febres Cordero est à l'origine de la crise.

La motion demandant la démission du président a été signée par les membres des sept groupes du centre et de la gauche, qui disposent de quarante des soixante-et-onze sièges du Parlement. — *(AFP, Reuter, UPI.)*

CANADA : le ministre des transports contraint à la démission

Série noire pour M. Mulroney

MONTRÉAL
de notre correspondante

En exigeant la démission d'un des membres de son cabinet dimanche 18 janvier, veille de rentrée parlementaire, le premier ministre conservateur, M. Brian Mulroney, a agi avec une rare célérité pour tenter de limiter les répercussions d'une nouvelle crise, au moment même où sa cote de popularité est au plus bas.

Le chef du gouvernement canadien a limogé son ministre d'Etat aux transports, M. André Bissonnette, et réclamé l'ouverture d'une enquête de la gendarmerie royale du Canada, moins de deux jours après que le quotidien montréalais *The Gazette* eut révélé une affaire de transactions foncières douteuses.

Cette affaire est pour M. Mulroney le dernier épisode d'une véritable série noire. En moins de deux ans, il a dû défendre cinq de ses ministres (dont celui de la défense), impliqués dans divers scandales, avant d'accepter, parfois tardivement, leur démission. Un seul d'entre eux, M. Marcel Masse, lavé de tout coupçon, a pu reprendre ses fonctions.

M. Mulroney a, en outre, essuyé de nombreux revers dans les dossiers qu'il avait lui-même définis comme prioritaires. La conclusion de nouvelles ententes sur la libéralisation des échanges commerciaux avec les Etats-Unis, élément-clé de sa stratégie économique, devient de plus en plus aléatoire. Depuis qu'elles ont été entamées l'été dernier, les négociations piétinent dans un climat de suspicion réciproque. Ottawa a, d'autre part, accepté fin décembre, après cinq mois d'hésitations, l'imposition d'une taxe de 15% sur la production canadienne de bois destinée aux Etats-Unis, suite aux pressions protectionnistes des producteurs américains. L'opposition a fustigé ce recul, susceptible à ses yeux de constituer un dangereux précédent.

M. Mulroney s'était fixé comme objectif de restaurer l'harmonie entre les dix provinces du pays. Ses efforts commençaient à porter leurs fruits, mais l'attribution en octobre dernier d'un contrat militaire à l'entreprise montréalaise Canadair au détriment d'une entreprise du Manitoba a suscité un véritable tollé. Depuis, les provinces de l'Ouest alliées à l'Ontario accusent le gouvernement de M. Mulroney de favoriser systématiquement le Québec à la moindre occasion.

Ce climat ne saurait favoriser les négociations en vue d'amener le Québec à adhérer à la Constitution de 1982. Enfin, M. Mulroney n'a pas réussi jusqu'ici à tirer profit des bonnes performances économiques de son gouvernement (le chômage est à son plus bas niveau depuis 1981, avec un taux de 9,6%).

Porté au pouvoir en septembre 1984, avec une majorité sans précédent dans l'histoire du Canada (211 députés sur 282), le Parti conservateur a vu sa cote de popularité s'effriter irrémédiablement au fil des mois. Pour la première fois de son histoire, il a, la semaine dernière, recueilli moins d'intentions de vote (28%) que le nouveau Parti démocratique de M. Ed Broadbent (30%), tandis que les libéraux de M. John Turner dominent avec 41%.

MARTINE JACOT.

● **ÉTATS-UNIS : M. Jesse Helms à la commission sénatoriale des affaires étrangères.** — Le sénateur républicain ultra-conservateur M. Jesse Helms, est devenu, mardi 20 janvier, le numéro deux de l'influente commission des affaires étrangères du Sénat, au détriment d'un modéré, le sénateur Richard Lugar, président sortant de la commission. Le vote faisant de M. Helms, sénateur de la Caroline du Nord, le principal membre de la minorité républicaine dans la commission a été acquis par 24 voix contre 17. Cette décision répond surtout, d'après les observateurs, au respect de la règle d'ancienneté, M. Helms ayant siégé au Sénat quatre ans de plus que M. Lugar. M. Helms, fervent anticommuniste et l'une des figures de proue de la « nouvelle droite » américaine, est l'un des membres les plus conservateurs du Sénat, dont la commission des affaires étrangères sera présidée par le sénateur démocrate de Rhode-Island, M. Clairborne Pell. — *(AFP.)*

● **Tournée de M. Philip Habib en Europe occidentale.** — M. Philip Habib, émissaire spécial de M. Reagan pour l'Amérique centrale, effectue une tournée en Europe de l'Ouest pour discuter des efforts de paix dans la région, a indiqué mardi 20 janvier le département d'Etat. M. Habib était en Belgique lundi et s'est rendu mardi en RFA et en Italie. La tournée de M. Habib intervient avant une réunion que les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne doivent avoir en février au Guatemala sur la situation en Amérique centrale et le processus de Contadora. — *(AFP.)*

ENQUÊTE

Les élections législatives

Quarante ans après l'effondrement du nazisme

Débat historique, débat politique

« LES vivants sont gouvernés par les morts », écrivait jadis Auguste Comte. Conséquence : il n'est pas inconvenant de faire de la politique dans les cimetières, comme on a pu le constater lors de la rencontre Mitterrand-Kohl à Verdun en 1984, et, l'année suivante, à l'occasion du pèlerinage conjoint du chancelier fédéral et du président Reagan au cimetière militaire de Bitburg.

Comment s'étonner que la République fédérale d'Allemagne en période d'élections se trouve, une fois de plus, amenée à se pencher sur son passé ? Quarante ans après l'écroulement du IIIe Reich, une querelle d'historiens, relayée par les médias, utilisée par les hommes politiques, témoigne d'une évolution en profondeur de la perception de la période nazie par la société ouest-allemande.

A l'origine de la querelle, la publication récente d'ouvrages d'universitaires de tendance conservatrice qui tentent d'« expliquer » le nazisme et ses conséquences en le comparant aux autres formes de totalitarisme à l'œuvre au vingtième siècle : l'URSS stalinienne, le Cambodge de Pol Pot, etc. Ces historiens contestent le caractère unique, incomparable et, en dernière analyse, monstrueux de l'entreprise exterminatrice menée au nom du Reich de mille ans...

A la différence des propagandistes du révisionnisme, qui nient purement et simplement la réalité du génocide perpétré dans les camps d'extermination, des historiens comme Ernst Nolte, Andreas Hillgruber ou Michael Stürmer estiment que le génocide a bien eu lieu, certes, mais qu'il n'a été possible qu'en raison du précédent de la terreur stalinienne.

Andreas Hillgruber, qui enseigne l'histoire contemporaine à l'université de Cologne, va encore plus loin dans l'explication causale de la barbarie hitlérienne : celle-ci ne serait qu'une réponse exacerbée à la menace d'anéantissement qu'aurait fait peser l'Union soviétique sur l'Allemagne.

D'une génération sur l'autre...

Ces thèses ont provoqué de vives réactions d'autres universitaires ou publicistes, qui voyaient dans cette réécriture de l'histoire une apologie subtile et dangereuse du nazisme. Jürgen Habermas, par exemple, philosophe et représentant de la fameuse école de Francfort de Herbert Marcuse et Theodor Adorno, inspirateurs du mouvement contestataire de 1968, a très violemment attaqué ces « nouveaux historiens » dans un article de l'hebdomadaire *Die Zeit*, en juillet 1986. A Nolte, Hillgruber et Stürmer, Habermas reproche de s'être laissés aller à des *« tendances apologétiques »* visant à exonérer l'Allemagne de la responsabilité entière des événements qui se sont produits entre 1933 et 1945, notamment l'extermination planifiée des juifs.

D'autres historiens, comme Eberhardt Jäckel, ont également fait grief à Nolte et Hillgruber d'avoir banalisé l'épisode nazi.

. Ce débat entre en résonance avec les questions que tout un chacun se pose outre-Rhin : peut-on aujourd'hui, avec quarante ans de recul, s'intéresser *« objectivement »* à la période nazie ? L'historiographie concernant ce sujet ne représente-t-elle que le point de vue des vainqueurs ? Enfin et surtout la génération qui arrive aujourd'hui à l'âge adulte doit-elle, au même titre que celle qui l'a précédée, porter le poids de la responsabilité d'Auschwitz ? Dans la jeunesse ouest-allemande, on peut sentir, au fil des conversations, cette irritation qui résulte du rappel d'un passé dont les grands-parents furent les acteurs. On sent comme une panique d'avoir à assumer une malédiction qui se reporterait, inchangée, d'une génération sur l'autre...

Le débat académique descend dans la rue et provoque des soubresauts dont nul ne sait jusqu'où ils peuvent aller. C'est de bonne foi, après avoir entendu ces nouveaux historiens, dont certains sont ses proches conseillers, que le chancelier Kohl peut s'estimer habilité à faire un parallèle entre M. Gorbatchev et Josef Goebbels, le propagandiste de Hitler, ou accuser la RDA d'enfermer ses opposants dans des *« camps de concentration »*.

La « grâce de la naissance tardive »

Ce faisant, le chancelier, qui a lui-même une formation d'historien, sait qu'il est compris par une grande partie de l'opinion. Ce discours trouve en effet un écho favorable chez les conservateurs, qui n'ont jamais admis la « démonisation » du nazisme et les procès de Nuremberg, mais aussi, paradoxalement, dans certaines franges de la gauche et de l'extrême gauche allemandes, qui pratiquent aussi, à leur manière, le « comparatisme » historique, accolant, par exemple, le nom d'Auschwitz à celui d'Hiroshima dans leur dénonciation de l'holocauste nucléaire qui serait, selon eux, en préparation...

Frappé, comme il le dit lui-même, de la *« grâce de la naissance tardive »*, Helmut Kohl se fait le porte-parole d'une génération allemande qui estime qu'un trait doit être, une fois pour toutes, tiré sur le passé.

Rudolf Augstein, directeur de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, dans un article critiquant les nouveaux historiens, se demandait si le quarantième anniversaire de la chute du nazisme n'était pas arrivé quarante ans trop tôt. On peut, il est vrai, se poser la question, et s'inquiéter de cette impatience à faire *« gagner du temps au temps »* qui se manifeste dans la société allemande contemporaine. Un risque existe, en effet, que les barrages sautent et que la remise en cause, même habillée du discours scientifique d'historiens patentés, des évidences sur la singularité de la terreur nazie n'ouvre la voie à l'oubli programmé de l'horreur.

L. R.



Affiche de la CDU (Union chrétienne démocrate)
Allemagne, on continue comme ça
Des prix stables
Des retraites sûres
Davantage d'emplois
CDU, l'avenir

Ministre des affaires étrangères depuis treize ans

Hans Dietrich Genscher : l'homme qui s'est rendu indispensable

« LE moment est venu en Europe de joindre nos forces, sur les plans économique, technologique, mais aussi en matière de sécurité. (...) C'est notre niveau de vie, notre système social qui en dépendent. » Les têtes acquiescent. On disait les Allemands de l'Ouest lassés de la Communauté européenne, tentés par d'autres horizons, les yeux tournés vers l'est, vers les trois couleurs rouge, jaune, noir de leur drapeau national qui ornent les affiches électorales d'Helmut Kohl et de son adversaire social-démocrate, Johannes Rau. Le succès du ministre des affaires étrangères, qui n'a cessé ces dernières années de répéter que la poursuite de l'intégration européenne, la politique à l'Est, le désarmement, allaient de pair, fait la démonstration inverse.

La campagne électorale a redonné à ce vieux renard de la politique allemande une nouvelle jeunesse. Après trois années difficiles, pendant lesquelles il a dû tout à la fois renoncer à la présidence du parti libéral et ramer comme un fou pour ne pas laisser l'aile droite de la coalition mettre en pièces sa politique étrangère, le revoilà brutalement au sommet de sa popularité. Les rodomontades de son vieil adversaire, le ministre-président de Bavière, M. Franz Josef Strauss, les incohérences du chancelier Kohl lui-même, ont fait de lui, aux yeux d'une grande partie de l'opinion publique, un rempart contre l'aventure. Avec 68 % d'opinions favorables, il est ce mois-ci pour la première fois en tête du baromètre mensuel publié par l'hebdomadaire *Der Spiegel*, devançant même l'insurpassable ministre des finances, Gerhard Stoltenberg.

Cet homme, qui en temps normal, et malgré déjà deux incidents cardiaques, épuise ses collaborateurs par d'incessantes allées et venues aux quatre coins du monde a de l'énergie à revendre. Les critiques lancées dans les rangs de la coalition contre la politique de détente lui ont fourni l'occasion de l'employer. Troquant l'habit de Talleyrand pour la bure du pèlerin, il a couvert, au début de janvier, des centaines de kilomètres à travers la République pour tonner contre ces fauteurs de troubles, qui sèment la perturbation parmi les voisins de l'Allemagne et ne rêvent que d'un retour à la guerre froide.

« Le FDP a dit non à la sortie de la RFA de l'OTAN ; il dit aujourd'hui non à ce retour à la guerre froide, à une nouvelle course aux armements » : en un tour de main, voilà justifié *a posteriori* non seulement un vote pour le Parti libéral, mais également le changement de coalition de 1982. Les intellectuels de la gauche libérale, qui avaient déserté en masse en 1982, retrouvent soudain toutes les raisons du monde d'en revenir à leurs premières amours.

Maintenir le cap

Cuxhaven : des montagnes de glace flottent à la dérive sur la mer du Nord. Les caboteurs et chalutiers se fraient difficilement un chemin vers les installations portuaires. La campagne hivernale n'est pas un vain mot. De la grande salle panoramique du restaurant du port, le paysage se perd dans un blanc neigeux où l'on ne distingue plus les rues, les quais, les bassins. La Mercedes gris métallisé blindée du ministre s'arrête ponctuellement sous l'auvent de la réception. A l'intérieur, deux cents à trois cents personnes attendent en avalant des vins chauds et d'énormes parts de gâteau crémeux. M. Genscher s'arrêtera une heure. Parti aux aurores de Hambourg, après avoir expédié les affaires courantes de son ministère par téléphone, il a rendez-vous le soir même à Brême pour un nouveau meeting avec le président des libéraux, M. Martin Bangemann, ministre de l'économie. Le programme est chargé : réunions dans les arrière-salles de café, réceptions dans une mairie, chez un candidat local, sans oublier les indispensables rencontres avec la presse locale. Les nouvelles de la campagne, dont on suit l'évolution presque d'heure en heure grâce au téléphone installé dans la voiture, disent que le pronostic s'améliore pour le FDP, que la CDU paraît quelque peu inquiète.

Après avoir un peu trop forcé le ton pour rassurer l'opinion de droite contre les régimes communistes d'URSS et de RDA, les stratèges du parti chrétien-démocrate se sont finalement sentis obligés de faire machine en arrière, le chancelier Kohl a tenu une conférence de presse solennelle pour réaffirmer son soutien à la politique étrangère de son ministre. Prudent, M. Genscher s'abstient de commenter. Il n'en pense pas moins : *« La politique allemande doit être fiable »*, rappelle-t-il dans ses meetings. Son discours sur l'Europe est sa manière à lui de répondre au débat sur l'identité nationale, que la campagne a de nouveau rallumé. Cet ancien Saxon de Halle, émigré en RFA en 1953, qui dirige la diplomatie ouest-allemande depuis treize ans, sait plus qu'aucun autre l'inquiétude suscitée dans les pays voisins, à l'Est comme à l'Ouest, par les moindres variations de la politique allemande. En l'espace d'une campagne, on s'est aperçu que cet homme, longtemps relégué au deuxième plan par l'ex-chancelier Helmut Schmidt, était devenu indispensable.

H. de B.

Helmut Kohl dans un fauteuil

(Suite de la première page.)

Le succès populaire de M. Helmut Kohl résulte de la bonne gestion des valeurs sûres de la société allemande : travail, famille, patrie. Retour à la valorisation du travail bien fait, glorification de l'autorité parentale, reconstruction d'une identité nationale, sont les leitmotivs de tous ses discours électoraux depuis le début de la campagne. Pas d'ennemis à droite ! Les stratèges du Parti chrétien-démocrate ont senti passer le vent du boulet avec la relative percée, lors des élections régionales de Bavière, du petit Parti républicain (extrême droite) et se souviennent encore de la cuisante défaite provoquée en 1972 par la montée du parti néo-nazi (NPD) qui avait frôlé la barre des 5 % nécessaires pour entrer au Bundestag.

Assuré aujourd'hui de demeurer au pouvoir, M. Helmut Kohl, qui avait promis en 1983 *« un tournant »* dans la politique allemande, se sent désormais les mains plus libres. Sans être un théoricien, ce chancelier a une certaine idée de l'Allemagne, celle qu'on s'en fait dans la petite bourgeoisie du Palatinat dont il est issu. C'est l'image de la « Heimat », du *« pays où l'on est né et où l'on grandit, où l'on se sent chez soi. Cela comprend les hommes, la famille et les amis, les relations avec les voisins, la communion avec la ville, le village, la région, les souvenirs de la maison paternelle, l'église et l'adhésion aux valeurs et aux formes de vie du pays »*, comme il l'avait dit lui-même dans un discours resté célèbre, en septembre 1984, devant les associations de réfugiés des anciens territoires allemands de l'Est.

A la différence de certains des porte-drapeaux des conservateurs allemands, M. Helmut Kohl ne s'est jamais fait le héraut du libéralisme sauvage ni du revanchisme nationaliste tel que peuvent l'incarner les « casques d'acier », la fraction dure de la CDU ou les associations de réfugiés.

Au contraire, ses proches aiment à le présenter comme un des garants de la politique de consensus social instaurée à l'époque du chancelier Adenauer dont il estime être le *« petit-fils »* spirituel. On le dit plus à l'aise avec le ministre du travail, M. Norbert Blum, ancien dirigeant du syndicat de la métallurgie, qu'avec les grands patrons de l'industrie. Il incarne à sa façon la montée en puissance de cette classe moyenne protéiforme aux contours mal définis qui a conscience d'avoir été le moteur du « miracle » allemand de l'après-guerre. Ce centre sociologique et politique de la société ouest-allemande lui semble le garant contre les dérives de droite et de gauche qui se sont manifestées sous diverses formes depuis la création de la République fédérale.

Plus homme d'instinct que calculateur, comme le reconnaissent eux-mêmes les adversaires de sa politique, le chancelier Helmut Kohl sent bien qu'aujourd'hui la RFA ne se satisfait plus du rôle politique qui lui est dévolu sur la scène internationale. Au sein de la Communauté comme dans les relations avec les grandes puissances, la force de la RFA est devenue un élément majeur de la confrontation. Paradoxalement, cette force économique, comme le notait la semaine dernière Theo Sommer, rédacteur en chef de *Die Zeit*, peut se transformer en faiblesse si elle n'est pas acceptée par les voisins ou partenaires. La République fédérale de 1987 est un peu à l'image de son chancelier, de ce *« géant »* maladroit, à l'étroit dans son habit et qui ne cesse de casser de la porcelaine. Un mark sûr de lui et dominateur n'a pas que des avantages. Il peut raviver les méfiances.

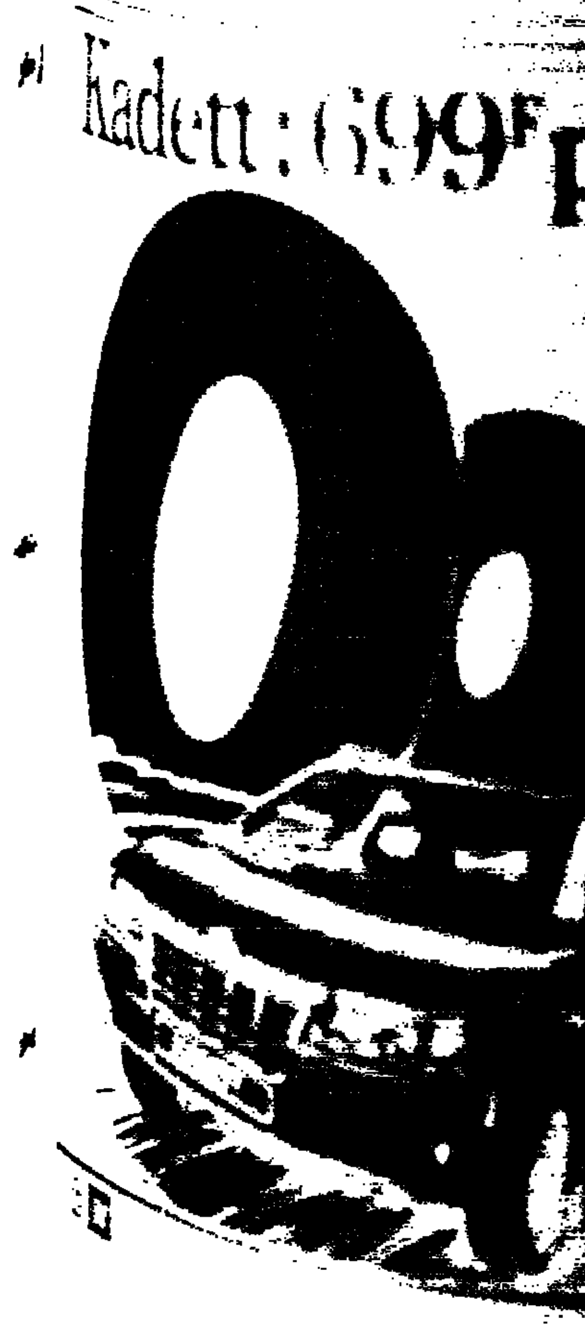
Le chancelier sera-t-il homme capable de mener à bon port cette nouvelle conscience allemande ? On pourrait craindre que sa seconde victoire électorale lui donne une assurance qui le pousserait vers les éléments les plus nationalistes de la coalition. Depuis son accession au pouvoir, de petites phrases en petites phrases, il a suscité une certaine appréhension. De la *« grâce de la naissance tardive »* jusqu'à son soutien ouvert à M. Kurt Waldheim, M. Helmut Kohl a marqué sa parenté avec ceux qui pensent qu'il faut tirer un trait sur le passé et permettre à l'Allemagne d'apparaître sans complexe sur la scène internationale. La formation de son cabinet – s'il l'emporte – donnera une première indication sur son état d'esprit.

Le pragmatisme en politique étrangère

Le pragmatisme reste quand même le garde-fou d'un chancelier qui a appris en quatre ans à tenir compte du poids de l'histoire et de la géopolitique, aidé efficacement en cela par son ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher. Au bout du compte, les deux grands axes de la politique extérieure allemande ont été confortés : l'ancrage dans le monde occidental et la politique à l'Est, ce qui finalement n'est que la bonne gestion du double héritage de Konrad Adenauer et de M. Willy Brandt. Au cours des quatre dernières années, les relations avec la RDA, un des principaux baromètres de la détente, se sont améliorées en dépit du report *sine die* de la visite du numéro un est-allemand, M. Erich Honecker. A l'Ouest, on peut mettre à l'actif du chancelier une relance de la politique européenne de la RFA. Malgré les quelques ratés qui ont marqué la dernière période la coopération franco-allemande, le chancelier semble avoir fait de cette dernière son affaire personnelle. Il cultive ses relations d'amitié avec M. François Mitterrand et tâche de s'accommoder pour le mieux de la « cohabitation », mot dont il a même enrichi son vocabulaire malgré son peu de familiarité avec la langue de Molière.

Reste à savoir dans quel état d'esprit le chancelier abordera les lendemains d'une victoire qui, contrairement à ce que l'on pouvait prévoir il y a un an seulement, semble devoir lui être apportée sur un plateau. On peut s'inquiéter de cette nouvelle arrogance qui s'est manifestée dans le feu de la campagne, aussi bien à l'égard de l'Est que des partenaires occidentaux. Mais on peut faire confiance au chancelier Kohl pour tenir un compte rigoureux du poids relatif des différents courants constituant sa future majorité et du poids toujours important de l'opposition social-démocrate et écologiste.

HENRI DE BRESSON et LUC ROSENZWEIG.



هكذا من الأصل



ENQUÊTE

en République fédérale d'Allemagne



SYGMA/RÉGIS BOSSU

Le chancelier Helmut Kohl, président du Parti démocrate-chrétien (CDU), et M. Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière et président de l'Union sociale-chrétienne (CSU)

Les Verts en campagne : la routine, déjà...

IL y a quatre ans, il s'agissait de grignoter le République, aujourd'hui il s'agit de faire durer l'enchantement : la grande tournée électorale des Verts *« à travers la République gelée »* mise sur l'attrait de la politique-spectacle, que le dernier rejeton de la scène politique ouest-allemande dénonce pourtant si souvent chez les autres. La « chenille verte » de 1983, symbolisée par les chansons pacifistes du Bob Dylan local, Udo Lindenberg, a cédé la place à la « Magie verte » et aux pantomimes rythmées du groupe néerlandais Wilhelm Breuker Kollektief, dont les cuivres seraient capables de dégeler la banquise elle-même.

De ville en ville, la « Magie verte » fait salle comble, animant une campagne qui s'est quelque peu engluée dans les inévitables bagarres entre les deux ailes du parti : les « réalistes », partisans d'une coopération avec le SPD, et les « fondamentalistes », gardiens du dogme. Jusqu'au dernier moment, les deux clans se sont affrontés pour savoir qui les représenterait au grand débat télévisé auquel ont été conviés les leaders de tous les partis à trois jours du scrutin. Soutenu par la base, l'avocat Otto Schily, qui comptait sur sa modération pour grignoter *quelques voix de plus*, a dû céder la place à la nouvelle égérie verte, Jutta von Dittfurth, qui, bien que membre du triumvirat dirigeant l'organisation fédérale du parti, n'a pourtant pas réussi à trouver une place comme candidate dans sa région de la Hesse, dominée par les « realos ».

Ces querelles de clocher n'intéressent cependant que les spécialistes. On ne vote pas Vert comme on voterait *pour un parti que* l'on voudrait voir demain au pouvoir. L'épouvantail de la coalition rouge-vert, sans cesse agité par les partis conservateurs, vise bien d'avantage les électeurs sociaux-démocrates que ceux des Verts. Quand ils ne rêvent pas tout simplement d'une société autre, idéale et plus humaine, ceux-ci se déterminent en fonction de leurs préoccupations immédiates et de leur peu de confiance dans la capacité des grands partis à leur apporter une réponse. L'environnement, l'égalité de la femme, la peur du nucléaire, la libéralisation de la société, restent les thèmes porteurs d'un parti qui compte bien davantage sur son implantation au niveau local que sur une forte organisation centrale.

Il y a quatre ans, la perspective de l'entrée des Verts au Bundestag, avec en toile de fond la crise des missiles, déchaînait les passions. Aujourd'hui on s'est habitué à leur présence remuante. L'assurance de voir la coalition actuelle reconduite au pouvoir a achevé de dédramatiser *la question de leur maintien ou non* au Bundestag. Celle-ci ne redeviendra d'actualité que lorsque le parti social-démocrate, obligé de compter désormais avec un nouveau parti fermement ancré à sa gauche, cherchera le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Bilan d'une législature

Le bilan des Verts n'est pas de ceux qui se chiffrent par des réalisations concrètes.

Leurs succès électoraux ont surtout eu pour conséquence de faire apparaître de nouveaux thèmes qui ont pris une extraordinaire importance dans le public. Il n'est pas un parti, de quelque bord qu'il soit, qui ne se soit senti obligé de faire de la défense de l'environnement l'un des thèmes centraux de sa campagne. Dans aucun domaine, que ce soit l'agriculture, l'industrie, les transports, on ne peut plus ignorer le phénomène. Les nouvelles mesures imposées par le gouvernement Kohl contre la pollution atmosphérique coûtent déjà des milliards de marks d'investissements à l'industrie. Les déversements de produits toxiques dans les fleuves par l'industrie chimique ont obligé les autorités à réagir vivement pour éviter, à quelques semaines des élections, une sanction de l'électorat.

Les tentatives des Verts de forcer leur destin soit en s'associant directement aux responsabilités, soit, comme dans le domaine nucléaire, en appuyant l'opposition extraparlementaire, se sont en revanche heurtées à une farouche opposition des partis traditionnels. Les manifestations antinucléaires de ces derniers mois, la multiplication des actions de sabotage par l'aile radicale du mouvement antinucléaire, ont semé le trouble dans le parti *social-démocrate sans parvenir* à entamer la résolution du gouvernement à poursuivre le programme nucléaire. L'expérience tentée par les Verts de Hesse, qui ont accepté l'offre du ministre-président Holger Boerner de prendre dans son gouvernement un ministre Vert de l'environnement n'a pas été tout bénéfice. Leur ministre, Joshka Fischer, l'une des figures les plus populaires du parti, y a gagné certes en stature, mais la coalition risque aujourd'hui d'éclater à tout moment en raison du refus du ministre-président de retirer l'autorisation d'exploitation de l'usine de combustibles nucléaires Alkem.

Le virage à droite pris dans les dernières semaines par la campagne des partis conservateurs a permis à Joshka Fischer de retrouver ses talents de tribun pour réclamer une démocratie plus tolérante, qui, au lieu de fermer les yeux sur son passé *nazi, sache au contraire y puiser des* forces pour se montrer exemplaire. Cela n'a pas suffi cependant pour sortir la campagne de sa routine.

H. de B.

Celui qui a transformé l'image du chancelier

COORDT von Mannstein est un homme heureux. Cet héritier d'une vieille famille aristocratique viennoise transplantée dans la Ruhr n'est peut-être ni le plus riche ni le plus puissant des publicitaires ouest-allemands (son agence est la 25e de RFA), mais il a à son actif une performance que beaucoup de ses confrères lui envient : avoir changé l'image du chancelier. Le « Challenge », comme on dit dans le jargon du métier, n'était pourtant pas évident : la cote personnelle du chancelier était au départ de loin inférieure à celle de son parti, à l'inverse de son prédécesseur, M. Helmut Schmidt.

« Vous ne pouvez pas imaginer le mépris dans lequel le tenaient les grands patrons de la Ruhr que je fréquente tous les jours », confie-t-il, dans le salon du château proche de Solingen qui sert de siège social à son agence de publicité. De fait, la grande bourgeoisie d'outre-Rhin s'est montrée souvent plus cruelle à l'égard du chancelier que ses adversaires de gauche. Coordt von Mannstein, bien qu'appartenant à ce milieu que seul un Visconti aurait su filmer, a toujours cru en ce politicien balourd, un peu provincial, mais en qui il a senti une volonté de gagneur. Une confiance que lui rend bien le chancelier, qui lui a confié la publicité politique de la CDU depuis son accession à la tête du parti en 1976.

Pour la campagne électorale de ce mois de janvier 1986, il avoue avoir un peu forcé la main aux conseillers politiques du chancelier en imposant ce pouce levé agrémenté du slogan *« Weiter so Deutschland ! »* (Allemagne, on continue comme ça !) *« Ce geste familier du pouce en l'air n'est pas dans la culture des chrétiens-démocrates. Certains le trouvaient un peu trop « peuple », plus adapté à l'état d'esprit du SPD. »* Autre changement : présenter un Kohl sérieux comme un pape sur la dernière affiche, celle qui vise les lecteurs indécis alors qu'on a coutume de le voir toujours avec un sourire jusqu'aux oreilles.

« Il faut maintenant qu'il apparaisse comme un homme d'Etat dans toute sa dimension... », explique-t-il.

L. R.

Un système qui produit des Assemblées « gouvernables »

AUCUN système électoral n'est parfait ; aucun n'est innocent. Forts de cette double conviction, les législateurs de 1949 (et sans doute plus encore ceux de 1956, année durant laquelle la loi électorale ouest-allemande a été remaniée à la lumière des premiers *scrutins*) *ont tenté de mettre* sur pied un système électoral combinant, autant que faire se pourrait, le souci d'efficacité et celui de démocratie.

La République de Weimar avait été, du moins dans un premier temps, balayée dans le respect des formes et des procédures électorales et parlementaires ; il s'agissait de fonder le nouveau régime sur des *textes qui évitent les raz de marée* dévastateurs tout en assurant une authentique représentation des choix populaires. Autrement dit, qui bénéficient des vertus démocratiques de la représentation proportionnelle tout en en évitant les défauts : difficulté de dégager une majorité de gouvernement claire, toute-puissance des états-majors de pastis, et pouvoir parfois tout à fait disproportionné conféré aux micro-formations charnières, dont l'appoint peut suffire à faire – ou à défaire – une majorité.

« Vous avez deux voix » : c'est ce que précise en exergue tout bulletin de vote pour les élections fédérales en RFA. L'une sert à désigner le candidat de son choix dans le cadre de sa circonscription, l'autre à se prononcer en faveur d'une liste présentée par un parti dans le cadre du Land, *une des onze régions* administratives de la République fédérale. Car sur les cinq cent dix-huit membres du Bundestag – la chambre des députés – réserve faite des vingt-deux élus berlinois, qui n'ont que voix délibérative du fait du statut particulier de l'ancienne capitale du Reich, deux cent quarante-huit sont désignés dans des circonscriptions, au scrutin majoritaire à un seul tour (le candidat qui a obtenu le plus de voix est élu, même s'il *n'a* qu'une majorité relative de suffrages) et deux cent quarante-huit autres le sont sur ces listes régionales soumises aux électeurs par les partis. De sorte que rien n'interdit aux citoyens particulièrement divisés en eux-mêmes (ou habiles tacticiens) de voter à droite localement et à gauche régionalement, ou l'inverse.

Ajoutons, pour les amateurs de *subtilités institutionnelles, que, dans* le cadre des Länder, la répartition des sièges s'effectue non pas selon l'un des deux grands modèles français (au plus fort reste ou à la plus forte moyenne, une fois établi le quotien électoral) mais en vertu du système inventé par le professeur Niemeyer : on multiplie le nombre des sièges à pourvoir par le nombre de voix obtenues par chaque parti au scrutin de liste et on divise le résultat par le total des suffrages exprimés en faveur de l'ensemble des partis. Tout en garantissant à une formation qui aurait obtenu la majorité absolue des voix d'avoir aussi celle des sièges à pourvoir dans le Land, ce qui ne serait pas nécessairement le cas si l'on s'en tenait strictement à la « méthode Niemeyer »...

Autre correctif : aucune formation ne peut siéger au Bundestag si elle n'a obtenu 5 % des suffrages sur le plan national et/ou au moins trois élus dans le cadre des circonscriptions. Cette règle n'a pas suffi en 1983 à empêcher les Verts de siéger *à l'Assemblée fédérale, mais elle a* failli coûter leur représentation aux libéraux de M. Genscher.

Ce système, pour imparfait qu'il puisse apparaître à certains égards (notamment parce qu'il n'a aucunement réduit l'importance du choix des candidats par les états-majors de partis), a produit des Assemblées très constamment « gouvernables » depuis 1949.

On surprendrait beaucoup de jeunes Allemands en leur rappelant les craintes que pouvait inspirer alors la fragilité originelle de la nouvelle Allemagne. C'est sans doute un peu aussi à son système électoral compliqué que le doit la République fédérale.

B. B.

Les intellectuels sur l'Aventin

MAIS où sont passés les intellectuels ouest-allemands ? Leur absence du débat public est une des particularités de cette campagne hivernale. En 1983, ils étaient nombreux à signer des appels en faveur des sociaux-démocrates ou des Verts. MM. Heinrich Böll et Günter Grass apparaissaient aux tribunes des grands meetings. D'autres s'engageaient sans états d'âme dans la lutte contre le retour au pouvoir de la droite, contre le spectre d'une rechute de la RFA dans cette médiocrité petite-bourgeoise qui leur était devenue insupportable à la fin de l'ère Adenauer.

En 1980, la mobilisation de l'intelligentsia avait été encore *plus spectaculaire. Tout ce que* le pays comptait d'écrivains, de cinéastes, d'hommes de théâtre s'était rassemblé pour empêcher l'accession au pouvoir de la bête noire, M. Franz Josef Strauss, alors candidat des chrétiens-démocrates contre le chancelier Helmut Schmidt.

Aujourd'hui, on peut compter sur les doigts de la main les intellectuels qui prêtent leur nom ou leur notoriété à l'un ou l'autre des partis en lice. Si l'on met à part des éditorialistes comme Rudolf Augstein, directeur du *Spiegel*, et la comtesse Marion Dönhoff, codirectrice du *Zeit*, qui apportent publiquement leur appui aux libéraux et à M. Genscher pour empêcher la mainmise de M. Strauss sur le ministère des affaires étrangères, on ne trouve qu'un Rolf Hochhuth, *auteur du Vicaire*, pour les accompagner dans cet engagement.

Le temps du populisme

Pour le reste, c'est le silence dans les rangs. M. Hans-Magnus Enzensberger, qui fut jadis l'une des figures de proue des intellectuels engagés à gauche, donne dans un entretien publié cette semaine par le *Spiegel* une explication de ce retrait sur l'Aventin.

Pour cet écrivain, le désintérêt à l'égard du débat électoral résulte du fait que *« les processus sociaux sont de plus en plus autonomes du cirque de Bonn »* et que *« les sommets du pouvoir ressemblent maintenant à des taupinières »*.

Mais cette analyse n'explique pas tout. D'autres éléments contribuent à éloigner les intellectuels de l'action militante. Parmi ceux-là, le fait qu'aucun des dirigeants des grands partis n'est en mesure de susciter aujourd'hui l'adhésion et l'enthousiasme de la couche cultivée de la population. Ni M. Kohl, ni M. Rau, ni M. Genscher ne font montre d'une particulière inclination pour le débat d'idées, pour la recherche de la qualité dans le discours, pour les références littéraires, historiques ou philosophiques.

M. Strauss, fin lettré et latiniste, est le seul à évoquer parfois Goethe et Schiller dans ses *prestations électorales*, sans espoir toutefois de conquérir ni le cœur ni la raison de ses adversaires diplômés. Figure respectée et admirée au-delà de sa famille chrétienne-démocrate, le président von Weizsäcker avoue avoir beaucoup de mal à ne pas intervenir dans la mêlée, paralysé qu'il est par sa fonction. C'est dommage, car c'est la seule figure importante du milieu conservateur à pouvoir rivaliser avec les deux anciens chanceliers sociaux-démocrates, MM. Helmut Schmidt et Willy Brandt, dans cette pratique élevée du débat politique qui fut de règle dans les années 70.

L'heure est aujourd'hui au populisme, à gauche comme à droite. L'électeur allemand ne semble pas désireux d'écouter à nouveau les leçons des professeurs, à moins que ces derniers ne le caressent dans le sens du poil en contribuant à renforcer ce dont il a la nostalgie : une fierté nationale sans complexes.

L. R.

Politique

Le remaniement du gouvernement Chirac

M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, a annoncé – en application de l'article 8 de la Constitution, – le mardi 20 janvier, peu avant 20 heures, le remaniement du gouvernement décidé par M. Mitterrand sur proposition de M. Chirac. Il a indiqué : « *M. Jacques Valade est nommé ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi. M. Jean Arthuis est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence.* » Le décret portant ces nominations a été publié au *Journal officiel* du 21 janvier. C'est la troisième fois que M. Chirac modifie le gouvernement qu'il dirige depuis le 20 mars 1986. En effet, le 25 mars, le cabinet était complété par la nomination de deux ministres délégués, M. Georges Chavanes, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, auprès de M. Edouard Balladur, et Mme Michèle Barzach, chargée de la santé et de la famille auprès de M. Philippe Séguin. Le même jour, M. Jean-Jacques Descamps était nommé secrétaire d'Etat chargé du tourisme auprès de M. Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme.

Le mardi 19 août, M. Chirac procédait à un autre remaniement de son gouvernement : M. Cabana, ministre délégué chargé de la privatisation auprès de M. Balladur, devenait ministre délégué auprès du premier ministre chargé des réformes administratives M. Bernard Bosson, de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur chargé des collectivités locales, devenait ministre délégué chargé des affaires européennes auprès du ministre des affaires étrangères, et M. Gérard Longuet, secrétaire d'Etat aux P et T, prenait le

De la difficulté de gérer les trop-pleins

L'idée d'un remaniement du gouvernement avait été examinée par M. Jacques Chirac après le conflit avec les étudiants et les lycéens, au mois de décembre dernier. Atteinte par l'échec du projet Devaquet, par la démission du ministre délégué aux universités et par les dissensions qui s'étaient fait jour, en son sein, sur la « gestion » de cette crise, l'équipe gouvernementale paraissait à certains nécessiter une recomposition, afin de symboliser les enseignements tirés du conflit et de s'adapter au recentrage économique et social qui était, alors, décidé.

Le gouvernement avait été mis en échec sur ses projets de société et dans ses rapports avec la société. Trois ministres importants semblaient pouvoir ou devoir être remplacés : M. Albin Chalandon, auteur des projets sur les prisons privées, sur le code de la nationalité et sur la lutte contre la drogue, faisait savoir qu'il était prêt à donner sa démission ; M. René Monory avait raté sa tentative de prise en main du dossier universitaire ; M. Charles Pasqua était contesté pour les opérations de maintien de l'ordre menées sous sa direction et qui avaient été marquées par la mort d'un étudiant, dans la nuit du 5 au 6 décembre, à Paris.

Contre l'hypothèse d'un remaniement pesaient, dans l'esprit de M. Chirac, l'étroitesse de sa majorité – qui imposait un jeu de compensations particulièrement complexe – et la crainte de provoquer, pour un effet médiatique de courte durée, des rancœurs et des mécontentements. Là-dessus sont arrivées les grèves de la SNCF, de la RATP, puis d'EDF.

Il était impossible de changer un gouvernement qui devait faire face à de tels mouvements sociaux. Le projet était donc abandonné dès la fin du mois de décembre (*le Monde* daté 4-5 janvier). Il n'était plus question de remplacer des ministres dont on affirmait, alors, que leur expérience de dix mois allait porter ses fruits, mais, seulement, de pourvoir le poste rendu vacant par la démission de M. Alain Devaquet et de créer celui, souhaité par M. Edouard Balladur depuis l'automne, de secrétaire d'Etat à la consommation.

Il a fallu trois semaines à M. Chirac pour y parvenir. Pour les universités, le premier ministre souhaitait un homme capable de rétablir le dialogue avec les jeunes. Dans l'hypothèse initiale d'un remaniement important, il avait envisagé de confier à M. François Léotard une sorte de « superministère » de la jeunesse, puis, le président du Parti républicain souhaitant garder la culture et la communication, de nommer son secrétaire d'Etat, M. Philippe de Villiers, aux universités. Cette hypothèse étant abandonnée, le remplaçant de M. Devaquet devait appartenir, comme ce dernier, au RPR.

Plusieurs noms étaient envisagés, dont ceux de MM. Dominique Perben, député de la Saône-et-Loire, maire de Chalon-sur-Saône, et, dès le début, Jacques Valade, sénateur et président du conseil général de la Gironde. C'est entre ces deux derniers candidats que M. Chirac a hésité, le choix de M. Perben se heurtant à l'hostilité d'un « baron » du RPR en Bourgogne, M. Robert Poujade, peu désireux de voir monter trop vite l'étoile d'un concurrent, et celui de M. Valade étant soutenu par M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, maire de Bordeaux.

Soif d'honneurs

Pour la consommation, après qu'il eut été envisagé de nommer un simple délégué et après des interrogations sur l'intitulé de la fonction – convenait-il ou non de régenter la concurrence ? – le choix a dû être fait entre M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale, dont M. Philippe Séguin ne voulait pas se séparer, et M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat à l'emploi, tous deux CDS, qui paraissait pouvoir mieux s'entendre avec M. Balladur.

D'autres noms avaient été avancés cés – celui de M. Alain Lamassoure, proche de M. Valéry Giscard d'Estaing, mais concurrent de Mme Michèle Alliot-Marie dans les Pyrénées-Atlantiques, dont il est député, et celui de M. Jean-Philippe Lachenaud (PR), dont l'entrée au gouvernement aurait permis à M. François Froment-Meurice (CDS) de devenir député du Val-d'Oise – mais le choix se fixait rapidement sur M. Arthuis.

Ce réaménagement limité pouvait être l'occasion de distribuer quelques bons points, sous la forme de titre de ministre délégué pour certains secrétaires d'Etat, MM. Zeller, Arthuis et de Villiers, que le premier ministre souhaitait distinguer. Mais comment ne vexer personne ? M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, faisait savoir que le Parti radical, dont il est le secrétaire général, ne supporterait pas de voir les autres formations récompensées sans qu'il le soit aussi.

Cette soif d'honneurs a convaincu M. Chirac de n'en distribuer, finalement, à personne.

P.J. et A.P.

M. Jacques Valade : le dauphin du duc d'Aquitaine

Dauphin désigné de M. Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux depuis dix ans, M. Jacques Valade est entré en politique sur le tard, à quarante ans. C'était fin 1970, au Cap-Ferret. L'éminent professeur de chimie organique, doyen de la faculté des sciences de Bordeaux, lisait *le Parrain* dans le jardin de sa résidence secondaire lorsque la gendarmerie vint l'informer d'appeler Matignon d'urgence. A l'autre bout du fil, M. Chaban-Delmas, alors premier ministre, lui demandait d'être son suppléant dans la deuxième circonscription de Bordeaux.

En quelques semaines, l'universitaire discret, quasi inconnu hors son milieu, se trouva plongé au cœur de la bataille de Bordeaux opposant le premier ministre à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Le choix de M. Chaban-Delmas s'était porté sur un artisan du rapprochement université-entreprise en même temps que sur un scientifique réputé, directeur de l'Institut du Pin, cet organisme fondé en 1969 à la demande des industriels et des sylviculteurs locaux.

Devenu député, M. Valade commença alors une carrière politique locale : conseiller municipal, premier adjoint au maire de Bordeaux, conseiller général puis sénateur de la Gironde.

Conforté dans sa position de second à Bordeaux dès les municipales de 1977, M. Valade a conquis, le 22 mars 1985, la place de premier à la tête du département de la Gironde. Cet homme ambitieux qui sait attendre sortait ainsi de son simple rôle de double du « député maire » de Bordeaux. Il a depuis encaissé quelques coups de griffe de la part de ses alliés.

RPR sans état d'âme, M. Jacques Valade a fait les frais d'une tentative de rééquilibrage de la majorité départementale au bénéfice de l'UDF. Longtemps, sa retenue naturelle, son humour caustique, son regard un peu hautain sur la vie politique, l'ont confiné dans le rôle d'éminence grise ou de spectateur détaché. Bourreau de travail, mais qui délègue peu, il passe aujourd'hui pour donner libre cours à un goût prononcé du pouvoir. Et M. Jacques Chaban-Delmas ne perd jamais une occasion d'adresser des louanges à son dauphin, dont la silhouette de proconsul romain fait désormais partie du paysage bordelais.

Avant de participer, le 21 janvier, à son premier conseil des ministres, M. Valade a rencontré, mardi 20 janvier à Paris, son prédécesseur, M. Alain Devaquet, à la mairie du onzième arrondissement, puis M. René Monory, afin de *« mesurer les contours de la lourde succession »* qu'il assure désormais.

Il n'y aura pas de nouvelle mouture de la réforme des universités, a dit en substance le nouveau ministre à Bordeaux mardi soir. *« Je vais essayer de faire fonctionner le mieux possible les deux secteurs dont j'ai la charge »*, a-t-il déclaré, en évoquant toutefois *« les énormes problèmes de l'enseignement supérieur »*.

En ce qui concerne la recherche, il souhaite travailler à son articulation avec l'industrie. Il pose la question de son financement, *« par des fonds publics ou privés »*. A son nouveau poste, M. Valade se sent en terrain connu, en raison de son passé universitaire mais aussi de ses activités sénatoriales. Depuis son élection en 1980, il a été rapporteur au Sénat sur tous les budgets de la recherche, ainsi que sur la loi d'orientation et de programmation de M. Jean-Pierre Chevènement.



GINETTE DE MATHA.

[Né le 4 mai 1930 à Bordeaux (Gironde), M. Jacques Valade, docteur ès sciences physiques, ingénieur chimiste, a été successivement assistant (1955), chef de travaux (1957), maître de conférences (1960), puis professeur de chimie organique à partir de 1963 à la faculté des sciences de Bordeaux, dont il fut le doyen de 1968 à 1970. Directeur de l'Institut du Pin de 1969 à 1980, membre de la Société chimique de France et de la Chemical Society, M. Valade entre à l'Assemblée nationale, où il s'apparente au groupe UDR, en octobre 1970, en sa qualité de suppléant de M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre. Conseiller général depuis 1973, il avait été élu en 1971 au conseil municipal de Bordeaux, dont il est premier adjoint à partir de 1977. Vice-président de la communauté urbaine de Bordeaux depuis 1977, vice-président du conseil régional d'Aquitaine, M. Valade est élu sénateur RPR en 1980 et président de l'Assemblée départementale de la Gironde en 1985.]

Au Sénat

M. Boyer-Andrivet remplace M. Valade

M. Jacques Boyer-Andrivet (UDF-PR) est proclamé sénateur de la Gironde, en remplacement de M. Jacques Valade, nommé mardi 20 janvier, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

[Né le 21 février 1918 à Saint-Pey-de-Castets (Gironde), M. Boyer-Andrivet, ancien agriculteur, est maire de sa ville natale de 1949 à 1971. Maire de Castillon-la-Bataille (Gironde) en 1971, il est battu lors des élections municipales de 1977. Elu pour la première fois en 1970, il représente, depuis, ce canton au conseil général de la Gironde. Il siège à l'Assemblée nationale de 1966 à 1968, représentant (RI) de la 9e circonscription de la Gironde, en remplacement de M. Robert Boulin, appelé au gouvernement. Sénateur de ce département de 1971 à 1980, il est vice-président de la Haute Assemblée de 1977 à 1980.]

● **Rectificatif.** – Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions datées du 15 janvier, la Constitution des Etats-Unis a vu le jour le *17 septembre* 1787 et non le 17 décembre.

« Programme bis » et pacte majoritaire

MM. Jacques Chirac et Edouard Balladur avaient programmé, à la fin du mois de novembre dernier, un « retour en France » du premier ministre – après la période des sommets internationaux, de la diplomatie proche-orientale et de la politique de défense – qui s'est fait dans la bousculade provoquée par la crise universitaire, puis par la grève à la SNCF et dans d'autres services publics. M. Chirac est parvenu à rétablir un calme qu'il met à profit, maintenant, pour achever la manœuvre.

Le 12 décembre dernier, le premier ministre avait demandé à tous les membres du gouvernement, réunis à l'hôtel Matignon, de lui soumettre les mesures, projets législatifs, actions de communication qu'ils entendaient inscrire à leur programme pour 1987. Les « devoirs » des différents ministres, ministres délégués et secrétaires d'Etat ont été étudiés par M. Chiract qui en a présenté une analyse d'ensemble, le mardi 20 janvier, au cours d'une nouvelle réunion du gouvernement. Ces propositions, a-t-il indiqué après la réunion, se situent *« dans le cadre de la plato-forme commune adoptée par l'UDF et le RPR avant les élections »*, dont *« de très nombreux engagements »* ont déjà été traduits en dispositions législatives ou réglementaires.

Il s'agit donc de prolonger la plate-forme, mais en tenant compte davantage de la nécessaire recherche d'un consensus autour des mesures envisagées. Après s'être employé à faire passer dans les textes les projets forgés dans l'opposition, le gouvernement va se consacrer à résoudre les problèmes tels qu'ils se posent et sans conflit. A défaut de remanier son équipe *(voir d'autre part)*, M. Chirac, qui en a souligné la *« totale cohérence et cohésion »*, veut la doter d'un programme *bis*, ordonné selon trois axes : le redressement économique, la participation et les libertés.

L'ensemble des propositions ministérielles, qui ont fait l'objet, mardi, d'une *« étude détaillée »*, sont en *« nombre trop important »*, a dit M. Chirac. La *« synthèse »*, les *« choix »*, les *« arbitrages »* seront faits au cours d'une journée de travail du gouvernement, à l'hôtel Matignon, le 29 janvier. Les conclusions de cette réunion seront annoncées le soir même par M. Chirac, entouré des ministres, dans une conférence de presse qui sera organisée au ministère des affaires étrangères.

La date de ce « séminaire » gouvernemental a été choisie de sorte qu'il précédera la convention nationale de l'UDF, le 31 janvier. Les alliés du RPR seront ainsi amenés à exprimer leur appui aux projets du gouvernement et à tenir compte de l'image qui aura été donnéede d'une équipe soudée autour du premier ministre. Ce contexte n'empêchera pas la critique des erreurs passées, mais il sera plus difficile aux orateurs de l'UDF – ministres, parlementaires et même militants – de marquer des distances vis-à-vis d'un gouvernement auquel ils participent ou qu'ils soutiennent par leurs votes, et au sein duquel le contrat du 20 mars aura tout juste été renouvelé.

Dimension « sociale »

Après M. Chirac, M. Balladur a rappelé, mardi, les principes qui doivent guider le gouvernement. Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a insisté sur la *« crédibilité économique »*, la *« justice sociale »* et, en matière de communication, sur la nécessité de *« démontrer que beaucoup des actions menées favorisent les vraies libertés »*. M. André Giraud a déclaré ensuite que le gouvernement doit *« donner du souffle »* à sa politique et être attentif aux *« grandes causes extérieures »* qui méritent l'engagement de la France. Le ministre de la défense pensait sans doute au Tchad, où, comme son collègue de la coopération, M. Michel Aurillac, il souhaiterait que la France s'engageât avec plus de hardiesse.

M. Giraud estime aussi que, replaçant son action dans un ensemble, le gouvernement doit y faire figurer, parmi ses priorités, tout ce qui est de nature à *« simplifier la vie des citoyens »*. Cette préoccupation s'est retrouvée dans d'autres interventions, notamment celle de M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, qui a souligné la nécessité d'être *« très attentif à la vie quotidienne de tous les Français »*. M. Juppé estime qu'il convient particulièrement de *« parfaire les actions de sécurité »*.

La dimension sociale que doit avoir l'action du gouvernement a été évoquée par M. Philippe Seguin, ministre des affaires sociales, et par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, président du CDS. M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, délégué général du PR, a parlé, lui aussi, de la *« générosité »* qui doit s'ajouter au *« courage »*, à *« l'effort »* et à l'*« imagination »*. M. André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, président du Parti radical, a observé que le gouvernement ne dispose plus que de deux sessions ordinaires du Parlement avant l'élection présidentielle, celle de l'automne devant être occupée par le budget de 1988. M. Rossinot estime que, après s'être montré *« radical »* dans son activité législative de l'année passée, le gouvernement doit introduire davantage de *« dialogue »* dans la vie parlementaire.

M. Chirac a demandé aux ministres de ne pas ébruiter leurs projets avant la réunion du 29 janvier. Pour ce qui est des réformes dites « de société », plusieurs membres du gouvernement estiment que celle du code de la nationalité, à laquelle le CDS est hostile, est pratiquement enterrée, au profit d'une politique mettant l'accent sur la lutte contre l'immigration clandestine et sur l'intégration des enfants d'immigrés. Le projet sur les prisons privées ne semble plus poser de problème. En revanche, le projet de Mme Michèle Barzach sur l'organisation hospitalière nécessite, selon le premier ministre, un examen et une concertation approfondis.

L'avenir du plan Séguin

En matière sociale, outre des mesures en faveur des chômeurs de longue durée – expérimentées dans vingt départements et qui devraient être étendues à une cinquantaine d'autres, – les suites du plan pour l'emploi des jeunes sont à l'étude. Les exonérations de charges sociales, prolongées jusqu'à la fin du mois de juin prochain, ont, déjà, permis de donner un emploi à huit cent trente mille jeunes.

On escompte, à l'hôtel Matignon, que les formules d'emploi-formation, mises en place en 1983 et valorisées par ces exonérations, auront été, grâce à celles-ci, adoptées par les employeurs, qui les utiliseront au-delà de la période d'application du plan Séguin. Pour le reste, l'idée d'un salaire d'embauche inférieur au SMIC, défendue par M. Raymond Barre, ne semble pas être retenue parmi les projets législatifs du gouvernement, la voie étant laissée libre à un accord contractuel.

MM. Chirac et Balladur souhaitent, d'autre part, encourager la mise en œuvre des formules de participation ouvertes par ordonnance, l'an dernier. Il s'agit de favoriser, outre la diffusion du capital, l'association des salariés à la direction des entreprises, par l'intermédiaire d'un représentant au conseil d'administration. Le gouvernement espère, en outre, des sociétés privatisées qu'elles conserveront le régime introduit, sous la gauche, par la loi de démocratisation du secteur public.

Plus que sur une série d'entretiens officiels avec des dirigeants des confédérations syndicales, c'est sur les négociations que les ministres peuvent ouvrir, chacun dans son secteur, que M. Chirac compte pour établir le dialogue. Il n'est pas exclu que le premier ministre reçoive les confédérations, comme cela avait été annoncé en décembre, mais rien n'est encore prévu. On souhaite, au moins, laisser passer un peu de temps, alors que s'ouvrent les discussions dans la fonction publique et que s'en préparent d'autres dans les banques.

Assurer la cohésion de sa majorité et occuper tout le terrain gouvernemental, tel est le programme du premier ministre pour les semaines à venir.

PATRICK JARREAU.

Les tâches multiples du secrétaire d'Etat à la consommation

La place du secrétariat d'Etat à la consommation devrait être fort limitée, si le jeu de la concurrence retrouvée tient les promesses de la théorie économique : les prix baissent, la qualité augmente. En cas de dérapages – et ceux sur la qualité des produits se sont déjà insidieusement manifestés depuis deux ou trois ans, – il faudra bien procéder à des contrôles, et rappeler aux contrevenants que la liberté des prix n'a ni gommé ni réduit les exigences réglementaires de la protection des consommateurs.

Quant aux tâches du secrétaire d'Etat, elles restent multiples. Devant la faiblesse des associations de consommateurs et leurs dissensions, il est sans doute indispensable que l'Etat serve de ciment ou à tout le moins de catalyseur dans les négociations avec les professionnels. L'affaire du chèque payant n'est pas encore réglée avec les banques, et il faudra bien que la solution adoptée entraîne le consensus des usagers, dont la grogne peut n'être que momentanément calmée. La généralisation des cartes à puces et leurs inévitables ratés de fonctionnement peuvent aussi être la source de mécontentements justifiés : il importe là de convaincre les banquiers d'accorder la plus grande attention aux éventuelles victimes de dysfonctionnements.

De la même façon, la solution des litiges individuels, qu'on traite toujours de *« petits litiges »*, même si les sommes en jeu sont considérables pour un budget familial, demeure du ressort de la trop lente, trop complexe et trop coûteuse justice ; des systèmes de conciliation, paritaires ou non, devraient pouvoir fonctionner pour éviter l'injustice des dissuasives et lourdes procédures.

Enfin, les projets de M. François Guillaume méritent qu'on réfléchisse au rôle des différents partenaires en matière de défense des consommateurs. La refonte de l'énorme droit de l'alimentation (« poussé » au fil du temps autour de la loi de 1905) d'ici à la prochaine session parlementaire et son insertion dans le projet de loi de modernisation agricole, alimentaire et d'aménagement rural vont bien au-delà de la création des conditions de la compétitivité du secteur dans la perspective du marché unique européen en 1992. Elle se double de la réforme (actuellement en gestation) des structures du ministère de l'agriculture.

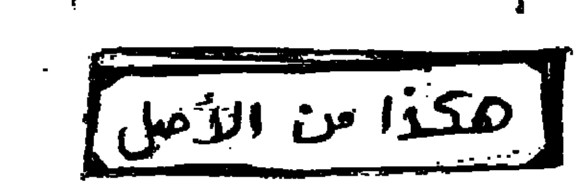
Est-il sain, souhaitable, qu'une grande direction de l'alimentation regroupe l'actuelle direction de la qualité, celle des industries agricoles et alimentaires et, bien sûr, l'ancien service de la répression des fraudes, fusionné en 1985 (*le Monde* du 22 août 1985) dans le ministère de l'économie et des finances avec la direction de la concurrence et de la consommation ? Les anciens agents de la répression des fraudes, dont certains vivent assez mal le mode de fonctionnement des services du ministère des finances, y trouvent cependant de confortables compensations pécuniaires et se soucient peu d'un retour au ministère de l'agriculture.

Cependant, derrière la bagarre corporatiste se posent le problème de la protection des consommateurs et celui des moyens du secrétaire d'Etat qui en est chargé. En aucun cas celui-ci ne peut mener à bien sa tâche sans troupes et sans aides. Ensuite, la protection des consommateurs déborde largement la filière agro-alimentaire, les industries non alimentaires et les services nécessitant tout autant l'intervention d'agents chargés de la répression des fraudes. De plus, il paraît tout à fait surréaliste de marier dans une même direction ministérielle des services soucieux de l'efficacité industrielle agro-alimentaire et ceux chargés d'une mission de contrôle.

Enfin, la refonte de la loi de 1905, base du droit alimentaire français, est sans doute une œuvre de longue haleine, qu'il paraît présomptueux de vouloir mener à bien en quelques semaines. Elle mérite d'être harmonisée avec le reste du droit de la consommation dont elle reste solidaire.

Du pain sur la planche pour le nouveau ministre.

JOSÉE DOYÈRE.



Politique

et ses objectifs pour 1987

titre de ministre délégué. Deux nouveaux membres du gouvernement étaient nommés : M. Yves Galland comme ministre délégué chargé des collectivités locales et M. Jacques Boyon comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense. Enfin, M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et du Plan, recevait en outre le 23 octobre, la responsabilité de l'économie sociale. M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur présentait sa démission, qui était rendue publique le 8 décembre 1986.

Au total, aujourd'hui, le gouvernement de M. Chirac, lui-même non compris, se compose d'un ministre d'Etat, de treize ministres, onze ministres délégués et de dix-sept secrétaires d'Etat. Soit, au total, y compris le premier ministre, quarante-trois membres.

Idylle et fausse note

Pour meubler l'intersession parlementaire, le bureau du groupe RPR, à l'Assemblée nationale, avait décidé d'entendre le premier ministre. Celui-ci a d'autant plus volontiers accepté de se rendre mardi matin 20 janvier à l'Assemblée nationale que la petite heure de séance devait être suivie d'un déjeuner offert en l'hôtel de Lassay par Mme Chaban-Delmas et son époux.

Devant une vingtaine de parlementaires constituant *le bureau* du groupe, M. Chirac a exposé les lignes de la politique qu'il devait préciser ensuite devant les ministres à l'hôtel Matignon, insistant sur l'absence de « pause », mais aussi sur la nécessité d'une concertation accrue. Selon *M. Pierre Messmer, président du* groupe, le chef du gouvernement s'est montré *« ferme et confiant »*. Plusieurs questions ont été posées à M. Chirac. L'une concernait l'instauration d'un service minimum dans tous les services publics, perspective que *M. Chirac n'a pas retenue.*

A la table du président de l'Assemblée nationale, l'ambiance, au dire de tous les convives, était particulièrement amicale. Un verre de gruaud-larose 75 à la main, M. Chirac a porté un toast à son hôte pour le féliciter de son action à l'hôtel de Lassay depuis le 2 avril 1986 et pour le soutien qu'il avait apporté au gouvernement, ce qui lui a valu, en retour, les compliments chaleureux du maire de Bordeaux, qui, il est vrai, pouvait se féliciter de la promotion de son bras droit, M. Valade.

Quelques parlementaires ont suggéré une meilleure action en matière de communication. Cette ambiance idyllique aurait été sans ombre si, dans les couloirs de l'Assemblée, M. Claude Labbé, actuel vice-président de l'Assemblée, n'avait exprimé sur le ton d'une profonde amertume quelques réflexions désabusées.

Il a ainsi affirmé qu'il avait refusé de devenir ministre en 1986 *« pour ne pas avoir à serrer chaque semaine la main de M. Mitterrand »*. Il a jugé que la situation *« s'était dégradée depuis quelques mois »*. Il a souligné que *« l'opposition était virulente, que le Front national était antichiraquien et qu'il y avait un vide RPR-UDF »* pour ajouter : *« Chirac a besoin du support du mouvement et il faut que les parlementaires aient l'impression de jouer un rôle, qu'ils puissent même émettre des critiques »*.

Enfin, il a estimé que la journée d'études parlementaires qui doit être organisée par le groupe sénatorial avec les députés et les ministres serait du *« temps perdu »*. Ces aigreurs ont provoqué une vive irritation de plusieurs collègues de M. Labbé, notamment de M. Chaban-Delmas et de M. Chirac, qui a convoqué, dans la soirée, à l'hôtel Matignon, le député des Hauts-de-Seine qui fut pendant sept ans, jusqu'en 1986, président du groupe RPR à l'Assemblée.

A. P.

Pessimisme record selon l'IPSOS

81 % des Français estiment que *« les choses vont plus mal qu'il y a un mois »*, 6 % pensent qu'*« elles vont s'améliorer »*. En décembre, 66 % avaient une vision pessimiste de l'avenir, 9 % se déclarant optimistes. Tel est le principal résultat du sondage réalisé par IPSOS et publié, le mercredi 21 janvier, dans *le Quotidien de Paris* (1). En outre, 43 % des personnes interrogées (au lieu de 45 % en décembre) déclarent *« faire confiance »* au chef de l'Etat *« pour orienter son action dans le bon sens »*, 39 % (au lieu de 35 %) la lui refusant. Les décisions prises par M. Chirac *suscitent*, pour leur part, 20 % de satisfaits (au lieu de 25 %) contre 57 % de mécontents (au lieu de 49 %).

Sur le plan politique, 48 % des sondés (au lieu de 41 %) estiment que *« M. François Mitterrand a gagné du terrain »*, 26 % (au lieu de 29 %) pensant le contraire. Selon 13 % des avis recueillis (25 % en décembre), le premier ministre tire un bénéfice politique de la situation, mais 64 % des personnes interrogées (46 % le mois dernier) estiment qu'il en sort affaibli.

(1) Sondage effectué du 7 au 12 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 900 personnes.

● **La préparation du congrès socialiste : un groupe de travail intercourants.** — Dans le cadre de la préparation du congrès de Lille, *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du PS, a accepté la formation d'un groupe de travail intercourants pour débattre des éventuels désaccords, sur le plan des idées, entre les courants du PS. Cette procédure inhabituelle avait été demandée par M. Jean-Pierre Chevènement au mois de décembre dernier (*le Monde* du 5 décembre).

M. Giscard d'Estaing devant les étudiants de l'ESSEC

« La cohabitation pourrait être mieux vécue »

M. Valéry Giscard d'Estaing a expliqué, le mardi 20 janvier, devant les étudiants de l'Ecole supérieure des sciences économiques et sociales (ESSEC) que *« la cohabitation a un avantage et un inconvénient »* : l'avantage est que *« pour la première fois depuis longtemps cette situation habitue les Français à vivre ensemble politiquement. (...) L'inconvénient est que l'action est moins homogène car il y a deux pôles d'action et on peut en effet regretter que la pulsion de l'action soit moins forte que quand les deux pôles agissent dans la même direction »*.

Pour l'ancien président de la République, qui s'exprimait devant un amphithéâtre bondé, *« la cohabitation pourrait être mieux vécue »* si on cherchait à lui donner *« un contenu plus positif »*. *« Sur des grands sujets comme la défense, l'Europe (...), nous allons vers un consensus (...). La cohabitation doit aider à dégager des solutions communes. Il y a beaucoup plus d'accord entre les Français qu'on ne le dit et qu'ils ne le croient »*.

S'agissant de son éventuelle candidature pour la prochaine élection présidentielle de 1988, M. Giscard d'Estaing a été catégorique : *« J'ai déjà été candidat deux fois, en 1974 et 1981. On n'est pas candidat perpétuel »*.

L'Europe a également occupé une place importante dans les propos du député du Puy-de-Dôme, qui a expliqué aux étudiants qu'il n'était pas normal, à ses yeux, qu'*« une collectivité de 320 millions de personnes continue de vivre plus longtemps sans visage, sans monnaie et sans sécurité »*.

Evoquant les Jeux olympiques de 1992, M. Giscard d'Estaing s'est prononcé pour que *« le passage des Pyrénées soit totalement libre sans aucun contrôle d'aucune nature »*. Il a souhaité également la mise en place en Europe d'une double monnaie, avec émission de cartes de crédit et de carnets de chèques en ECU.

Code de la nationalité

M. Chalandon vire de bord

M. Albin Chalandon n'est plus pressé de réformer le code de la nationalité. Plus du tout, apparemment. Recevant, le mardi 20 janvier, le président et le secrétaire général de l'Association France-Plus, MM. Arezki Dahmani et Sliman Macha, il leur a fait savoir que ses consultations pourraient durer... un an. Le garde des sceaux envisagerait de rencontrer, au cours des prochains mois, les responsables d'une dizaine d'organisations — dont l'Eglise catholique — avant de récrire un nouveau projet de loi.

Le président de France-Plus ne cache pas sa satisfaction. Selon lui, *« M. Chalandon a tellement progressé dans sa réflexion qu'il se montre déjà, sur certains points, plus libéral que le code actuellement en vigueur ! »*.

Le ministre de la justice envisagerait, par exemple, d'accélérer les procédures de naturalisation, de faciliter les acquisitions de nationalité par mariage, de protéger contre l'expulsion, jusqu'à leur majorité, les *enfants d'étrangers nés* en France, et de faire en sorte que la condamnation d'un jeune à plusieurs mois de prison ne lui interdise pas de devenir français.

M. Chalandon serait même prêt à étudier une extension du droit du sol, pour *éviter deux poids et deux* mesures, puisqu'actuellement seuls les enfants nés en France d'un parent né lui-même en France sont français à la naissance. Disposition qui profite aux Algériens, mais non aux Marocains, aux Tunisiens, aux Espagnols ou aux Porgugais.

Tout cela reste à confirmer. Et il faudrait voir dans quelle mesure le gouvernement et les députés de la majorité suivraient le garde des sceaux dans cette voie généreuse. L'objectif initial du projet de loi *n'était-il pas*, au contraire, de rendre la législation actuelle plus sévère pour couper l'herbe sous le pied au Front national ?

« Nous resterons vigilants », affirme Arezki Dahmani. Son association continuera sa campagne sur le code de la nationalité en organisant plusieurs réunions publiques, à Suresnes (le 30 janvier) puis à Beauvais et à Rouen. *« Mais le bilan de toute cette affaire est déjà très positif,* affirme le président de France-Plus. *Les menaces pesant sur le code ont amené beaucoup de jeunes Maghrébins à aller réclamer rapidement leurs papiers français. Et, dans la foulée, un certain nombre se sont aussitôt inscrits sur les listes électorales. »*

R.S.

Société

La Haute Cour pour l'ancien ministre de la coopération ?

M. Jean-Pierre Michau fait état de « présomptions graves et concordantes » contre M. Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du développement

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier du Carrefour du développement, a transmis, mardi 20 janvier, son dossier au parquet afin que ce dernier prenne des réquisitions sur le « cas » Nucci. Selon le magistrat instructeur, il existe contre l'ancien ministre de la coopération *« des présomptions graves et concordantes »* de sa culpabilité. M. Nucci, selon le juge, aurait commis une série de délits dans l'exercice de ses fonctions de ministre, et il ne peut dont être jugé que par la Haute Cour composée de parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Conformément aux règles procédurales, le juge d'instruction demande au parquet, c'est-à-dire au garde des sceaux, et, au-delà, au gouvernement, ce qu'il en pense. Selon des sources politiques, le parquet devrait conclure dans le même sens que le juge d'instruction et estimer que ce dernier, compte tenu de la qualité d'ancien ministre de M. Nucci, est incompétent. Ce serait le premier pas vers une saisine de la Haute Cour.

Les faits reprochés à M. Nucci sont de plusieurs ordres. L'instruction aurait montré qu'il aurait couvert un mécanisme de fausses factures qui ont permis, selon des circuits hétérodoxes, de financer une partie du sommet franco-africain de Bujumbura en décembre 1984. Les mêmes artifices, faits sous le couvert de l'association Carrefour du développement, auraient également servi au financement partiel des frais de campagne électorale de M. Nucci, ainsi qu'à quelques dépenses privées. L'estimation des sommes dont aurait bénéficié M. Nucci varie de 2 à 3 millions de francs. Une vingtaine d'autres millions auraient été détournés pour le sommet de Bujumbura et pour les dépenses personnelles de M. Chalier, ancien chef de cabinet et principal accusateur de M. Nucci.

Une autre partie du dossier, qui concerne les circonstances dans lesquelles M. Yves Chalier a pu prendre la fuite au Brésil, est toujours en cours d'instruction. C'est dans ce cadre que M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, ainsi que deux hauts policiers de son ministère, sont mis en cause par M. Chalier.

Les deux avocats de M. Nucci, M. Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, se montrent satisfaits de la procédure qui semble devoir être choisie. Rappelant qu'à deux reprises ils avaient demandé par lettres adressées au procureur de la République et au juge d'instruction que la justice ordinaire soit dessaisie. Mes Lévy et Szpiner demandent que *« chaque député fasse son examen de conscience »* avant de décider, éventuellement, de poursuivre M. Nucci, aujourd'hui député de l'Isère.

Interrogé sur France-Inter, M. Pierre Mauroy, ancien premier ministre a, de son côté, souhaité que l'affaire *« aille jusqu'au bout de la procédure engagée »*. *« Si des fautes ont été commises,* a-t-il dit, *elles doivent être sanctionnées »*. M. Mauroy a ajouté qu'il *« n'avait pas à accabler Christian Nucci mais que, comme tous les socialistes, il avait à demander que la justice soit rendue »*. *« Il est indispensable que cette affaire suive son cours et que la lumière soit faite »*, a encore indiqué M. Mauroy, qui a estimé *« normal, compte tenu des problèmes posés »*, un éventuel vote en faveur de la comparution de M. Nucci devant la Haute Cour de justice.

L'introuvable Haute Cour

Voici donc M. Christian Nucci bien près et bien loin de la Haute Cour de justice. Bien près : un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation avait, dès le 12 août, précisé que *« les faits qui lui sont imputés auraient, à les supposer établis, été commis par lui hors l'exercice de ses fonctions de maire... »*

De là à conclure que c'est en tant que ministre que M. Nucci aurait alors agi, il n'y avait qu'un pas, aujourd'hui franchi. Si telle est l'hypothèse finalement retenue, la procédure se fondera sur l'article 68 de la Constitution, qui précise que les membres du gouvernement *« sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis »*. Leur sort dépend donc de la Haute Cour de justice (article 68 de la Constitution), *« liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis »*.

Du reste, M. Nucci lui-même indiquait dans une déclaration transmise le 10 août 1986 à l'AFP : *« Si ma responsabilité devait être mise en cause, il reviendrait à mes pairs de me juger conformément à l'article 68 de la Constitution. »*

La question est donc posée. Si la justice « classique » constate dans les jours ou les semaines à venir son incompétence, ce sera au Parlement d'agir spontanément. Mais cette spontanéité... ne va pas de soi.

Car le chemin qui pourrait mener M. Nucci devant la Haute Cour est long et complexe, et force est de constater que, pour l'instant, il ne mène... nulle part.

Instituée, dans sa composition actuelle, par la Constitution de 1958 (article 67), la Haute Cour comprend vingt-quatre juges titulaires et douze juges suppléants, élus moitié par l'Assemblée nationale, moitié par le Sénat, en leur sein.

La procédure suivie par cette juridiction à composition politique est complexe. Un vote identique des deux assemblées au scrutin public et à la majorité absolue des membres la composant est nécessaire pour l'éventuelle mise en accusation du chef de l'Etat ou d'un membre du gouvernement (mais les juges ne prennent pas part aux votes).

Avant d'en arriver là, les propositions de résolution portant mise en accusation doivent être signées par le dixième au moins des députés (ou sénateurs). Si elles sont déclarées recevables par le bureau de l'une ou l'autre assemblée, une commission *ad hoc* les examine. Il est ensuite statué en séance plénière sur le rapport de la commission *ad hoc*.

Si la résolution portant mise en accusation est adoptée définitivement, une commission d'instruction, formée de magistrats du siège de la Cour de cassation désignés chaque année par le bureau de la Cour, se met au travail.

Une juridiction théorique

Au terme de l'instruction, la commission ordonne, s'il y a lieu, le renvoi devant la Haute Cour, dont les débats sont, sauf exception décidée par cette juridiction, publics.

Après les débats, la Haute Cour rend son arrêt, qui n'est susceptible ni d'appel ni de pourvoi en cassation. Le ministère public est exercé par le procureur général près la Cour de cassation (assisté du premier avocat général et de deux avocats généraux désignés par lui).

En vérité, toutes ces considérations sont, pour le moment, bien théoriques, puisque la Haute Cour de justice n'est même pas constituée. L'Assemblée nationale élit en principe ses douze juges titulaires et ses six suppléants après chaque renouvellement, et le Sénat désigne les siens tous les trois ans, après chaque renouvellement partiel.

Au Sénat, après le renouvellement partiel d'octobre 1986, onze des douze juges titulaires ont été désignés. Candidat au douzième poste, le sénateur communiste Charles Lederman n'a pu réunir l'indispensable majorité absolue. « Punition », sans doute, après l'obstruction pratiquée par le PC au Sénat. Du coup, l'élection des juges suppléants, qui doit être précédée par celle de tous les titulaires, n'a pu avoir lieu.

L'effectif des juges-députés est pour le moment nul : ils n'ont pas pu être désignés après les élections du 16 mars à cause d'un mode de scrutin très rigoureux. Ce scrutin est plurinominal, et il faut pour être élu obtenir, quel que soit le nombre de tours nécessaire, la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Comme les délégations de vote ne sont pas admises (contrairement à ce qui se passe au Sénat), ces contraintes engendrent rarement un effectif au complet de juges-députés.

Après une première tentative fructueuse, en 1959, il fallut en effet attendre 1978 pour retrouver un effectif complet. En 1981, seuls les juges titulaires furent élus. Le 23 avril de cette année, les candidats les plus chanceux n'obtinrent que 266 voix, alors qu'il en fallait 289 pour devenir membre de la Haute Cour. Sauf hypothétique et hasardeuse session extraordinaire de l'Assemblée convoquée à seule fin d'élire les juges de la Haute Cour, rien ne peut être fait avant le 2 avril, à condition qu'il soit désormais possible de dégager des majorités suffisantes pour désiger les magistrats issus de l'Assemblée.

M. Nucci n'est donc pas encore au seuil de la Haute Cour de justice, même si l'hypothèse est maintenant évoquée par d'autres que lui. Pour l'instant, il rejoint seulement la cohorte disparate des Charles Fiterman, Jack Ralite, Michel Poniatowski, Alain Peyrefitte, Christian Bonnet et... François Mitterrand, tous menacés, un jour ou l'autre, par leurs adversaires, dans le feu de l'action politique... verbale, de la Haute Cour de justice, version Ve République.

Seul M. Poniatowski avait connu, après l'affaire de Broglie, un commencement, vite interrompu, de procédure. Une proposition socialiste de résolution portant mise en accusation devant la Haute Cour de l'ancien ministre de l'intérieur avait été déclarée recevable en avril 1980 (une autre proposition émanant des communistes avait été écartée). Après adoption (en janvier 1981) par la commission spéciale des conclusions tendant au rejet de la proposition de résolution, l'affaire demeura en suspens après dépôt du rapport de M. Gérard Longuet... le 2 avril 1981.

En juin 1983, le bureau de l'Assemblée nationale prononça l'irrecevabilité d'une proposition portant mise en accusation devant la Haute Cour de justice de M. Charles Fiterman.

En réalité, la Haute Cour de justice de la Ve République n'a, à ce jour, jamais siégé. Un ancien ministre de Vichy, Abel Bonnard, fut bien, à son retour d'Espagne, jugé et condamné par une Haute Cour de justice en 1960. Mais il s'agissait d'une juridiction prévue et organisée par une ordonnance de novembre 1944 pour sanctionner les faits de collaboration commis par les responsables de l'Etat pendant la guerre.

Il faut, pour trouver une Haute Cour « active » — et si l'on excepte les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, — remonter à la IIIe République. Boulanger en 1889 puis Déroulède en 1899 eurent à la connaître. Après la guerre de 1914-1918, deux ministres, Louis Malvy et Joseph Caillaux, accusés d'avoir mené une politique favorable à l'Allemagne, furent traduits devant la Haute Cour de justice et condamnés pour forfaiture.

MICHEL KAJMAN.

Procédure : un chemin tortueux

Le chemin qui peut mener M. Christian Nucci devant la Haute Cour est long et tortueux. Faute de précédent récent, et comparable, quelques éléments de la procédure qui doit être suivie ne sont même pas clairement établis. La Constitution et les règlements du Sénat et de l'Assemblée nationale indiquent, malgré cela, les étapes qui doivent être franchies.

Enclencher le mécanisme pouvant mener à la réunion de la Haute Cour n'appartient qu'aux parlementaires, et donc la décision prise par la justice n'a aucune influence juridique sur la suite des événements. Le gouvernement lui-même ne peut guère — officiellement — s'en mêler.

Au départ, il faut d'abord que le Parlement siège, ce qui impose soit d'attendre le 2 avril, ouverture de la session de printemps, soit que la majorité des membres de l'Assemblée nationale demande une session extraordinaire. Alors un dixième des membres de l'une ou (et) l'autre des deux chambres (c'est-à-dire 58 députés ou 32 sénateurs) peuvent déposer une proposition de résolution, portant mise en accusation devant la Haute Cour, proposition qui doit préciser les dispositions législatives en vertu desquelles est exercée la poursuite. Le bureau de l'Assemblée saisie examine alors la recevabilité, sur un plan purement formel, de cette demande. Si elle est conforme, elle est renvoyée devant une commission *ad hoc*, élue spécialement sans qu'il y ait débat en séance publique.

Au Sénat, cette commission est de trente membres élus au scrutin plurinominal. A l'Assemblée nationale, elle est de quinze personnes désignées à la proportionnelle des groupes (soit actuellement six socialistes, quatre membres du RPR, trois de l'UDF, un du PC et un du FN). Cette commission ne dispose pas de pouvoirs particuliers d'investigation contrairement aux commissions d'enquête parlementaires. Mais si ces réunions ont lieu à huit clos, des communiqués rendant compte de ses travaux peuvent être publiés (ce fut le cas dans l'affaire Poniatowski) et ses membres ne sont pas tenus au secret. Bien qu'elle n'y soit pas tenue, elle avait alors publié à la fin de ses travaux l'intégralité de ses procès-verbaux et des documents dont elle disposait.

Cette commission n'a aucun délai pour mener à bien ses travaux. L'affaire peut donc traîner, ou aller très vite. Quand elle estime être arrivée au terme de son examen du dossier, la commission *ad hoc* propose soit le rejet de la proposition de résolution dont elle a été saisie, soit un renvoi devant la Haute Cour. Alors seulement il y a un débat public en assemblée pleinière. Au Palais Bourbon, cette discussion est restreinte. Ne peuvent intervenir que le rapporteur de la commission, le gouvernement, un orateur pour et un orateur contre. Si la résolution renvoyant devant la Haute Cour est adoptée, elle est transmise à l'autre Assemblée, qui met en branle une procédure identique. Les résolutions de renvoi devant la Haute Cour adoptée, par l'Assemblée et le Sénat doivent être absolument identiques.

Une fois toutes ses étapes franchies, et seulement alors, la procédure d'instruction de l'affaire par la Haute Cour est enclenchée.

Th. B.

Cadeau empoisonné

M. JEAN-PIERRE MICHAU vient de faire un cadeau empoisonné aux hommes politiques. Les voilà placés devant leurs responsabilités. Les voilà contraints de faire eux-mêmes le « ménage » chez eux, faute de quoi ils pourraient tous être mis dans le même sac par une opinion facilement tentée par l'antiparlementarisme. Mais pourront-ils, sans danger pour eux tous, sans risque de déballage, juger l'un des leurs alors qu'une partie de ce qui lui est reproché (l'utilisation de moyens illégaux pour financer une campagne électorale) est de pratique courante ? Les sous-entendus de l'avocat de M. Christian Nucci sont, à cet égard, on ne peut plus clairs. Quelques élus de droite mesurent le danger ; ainsi, mardi soir, M. Pascal Clément, député UDF de la Loire, *n'imaginait* pas de signer la demande de renvoi de l'ancien ministre socialiste devant la Haute Cour.

Au premier abord, la majorité peut certes se féliciter de la décision du juge. Opportunément pour elle, il vient de rappeler que l'affaire du Carrefour du développement concerne, à l'origine, un ancien ministre de gauche. La droite va donc pouvoir tirer profit de ces mots magiques : « la Haute Cour ». Leur sens est lourd de symboles évoquant plus la trahison pure et simple que des malversations financières. Certains des siens, au premier rang desquels M. Charles Pasqua, n'avaient pas manqué d'en user au plus fort des batailles de l'avant-mars 1986, en demandant, d'y faire comparaître... M. François Mitterrand !

Ce succès immédiat pourrait bien être de courte durée. Car la majorité va devoir décider si, oui ou non, ses députés ou — (et) — ses sénateurs enclenchent le processus parlementaire pouvant mener à la réunion de cette Haute Cour. M. Jacques Toubon, le mercredi 21 janvier au micro de RTL, a refusé de se prononcer sur ce point, expliquant simplement que *« chacun sera amené à juger en conscience et honnêteté »*. Par la voix de M. Pierre Mauroy, le même jour au micro de France-Inter, les socialistes ont non seulement dit qu'ils ne s'opposeraient pas à la réunion de la Haute Cour, mais qu'ils estimaient que c'était là le lieu normal de comparution de M. Nucci. Mais, avant d'en arriver là, la procédure est longue et peut réserver des surprises.

Une commission de députés et — ou — de sénateurs va se réunir — peut-être longuement — pour examiner le dossier. Elle pourra être le lieu de bien des règlements de comptes. On l'a vu lors du précédent Poniatowski, où, à l'occasion, le RPR s'est allié au PS pour glisser quelques chausse-trapes sous les pas de l'UDF. Cette fois les socialistes peuvent espérer que les giscardiens et les barristes renverront la monnaie de leur pièce aux chiraquiens.

Le climat préélectoral alourdira les débats. Chacun, bien entendu, tentera d'utiliser les suites de cette affaire comme une bombe à retardement contre ses adversaires. Mais c'est toute la classe politique qui sera atteinte par ses éclats.

THIERRY BRÉHIER.

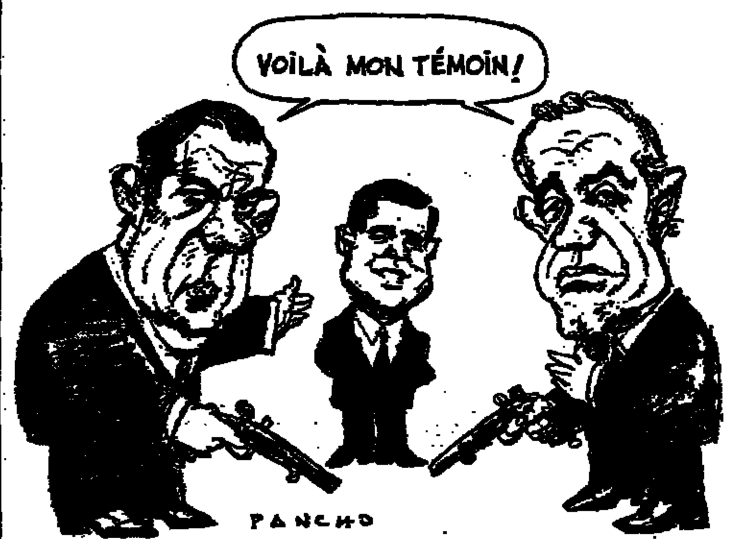
Une menace

(Suite de la première page.)

Restait à trouver la méthode : inculpation « ordinaire » en isolant les quelques faits commis en tant que simple citoyen, ou renvoi devant la Haute Cour en privilégiant ceux, plus sérieux, perpétrés en qualité de ministre. Depuis maintenant un mois, il attendait l'avis du parquet, c'est-à-dire celui du gouvernement, à qui le juge d'instruction, avant de prendre sa décision, et conformément à la procédure, demandait ce

C'était compter sans l'obstination d'un juge, sans la dynamique d'une enquête judiciaire devenue incontrôlable, et sans... la curiosité de la presse. Fuites, révélations et rebondissements ont rendu l'étouffement de plus en plus difficile. Et il y a longtemps qu'il ne suffit plus de démentir par convaincre.

Sans doute, M. Chirac a-t-il pris acte de cette dégradation. Lundi 19 janvier, il confiait à des proches que les démentis de M. Pasqua ne



qu'il souhaitait. Prudemment, le parquet s'abstenait de répondre, signe évident de l'embarras qu'une telle procédure soulève toujours parmi les dirigeants politiques qui doivent décider de l'action publique.

La transmission, par le juge d'instruction, du dossier au parquet, précédée par de multiples contacts oraux, montre qu'apparemment ce dernier est maintenant décidé à répondre. Les milieux autorisés confirment que les réquisitions du parquet tendront à demander au juge d'instruction qu'il se déclare incompétent. Sous-entendu : c'est à la Haute Cour de trancher.

Procédure inusitée, conclusion incertaine

La procédure est inusitée et sa conclusion incertaine. M. Poniatowski, dernier ministre à en avoir tâté, en sait quelque chose. Pris dans les retombées de l'affaire de Broglie, durement secoué par une commission où les parlementaires socialistes (mais aussi chiraquiens) ne le ménagèrent pas, son cas fut prestement oublié dès que l'Assemblée, en 1981, fut dissoute par M. Mitterrand. Ce qui paraissait essentiel à l'opposition de gauche devint, du jour au lendemain, dérisoire lorsque cette même opposition se fit majorité. C'est dire si le choix de la Haute Cour relève autant, sinon plus, de l'opportunité politique que de la technique judiciaire.

Le cas Nucci n'échappe pas à la règle. Parti comme une « bonne affaire » pour M. Chirac et sa majorité, le dossier Carrefour du développement est peu à peu devenu une « sale affaire ». Aux dilapidations initiales de fonds publics s'est ajoutée une manipulation politico-policière, impliquant, à en croire M. Chalier, des contacts avec le milieu. Des socialistes semblaient devoir être seuls éclaboussés ; voilà « mouillé » à son tour un ministre qui n'est pas pour le chef du gouvernement un allié de circonstance, mais l'un de ces vieux grognards dont la fidélité pèse lourd.

La justice pourra-t-elle, dans ces conditions, attaquer dans une direction tout en fermant les yeux dans l'autre ? Jusqu'à ces derniers jours, plusieurs personnalités de l'entourage de M. Chirac et quelques hauts magistrats ne le pensaient pas. Mis en cause à travers l'un des siens, le gouvernement, pensaient-ils, ne pouvait se permettre le luxe d'étouffer d'un côté et de souffler sur les braises de l'autre. Aussi proposaient-ils l'étouffement pour tous.

seraient bientôt plus nécessaires, comme s'il préparait une initiative susceptible de terrasser définitivement ceux qui s'obstinaient à mettre injustement en cause son ministre de l'intérieur.

Recentrage

« L'arbre ne doit pas cacher la forêt », répétaient, d'autre part, plusieurs de ses collaborateurs. Autrement dit : la dilapidation des fonds publics est plus grave que l'affaire du vrai-faux passeport remis à Yves Chalier par la DST. C'est donc à une opération de recentrage que vient de se livrer, par justice interposée, le gouvernement. La dramatisation par le choix de la Haute Cour a pour but de souligner la démonstration.

Cette dernière initiative suffira-t-elle à refaire du Carrefour du développement la « bonne » affaire qu'elle était à ses débuts ? Evitera-t-elle à M. Pasqua d'autres mises en cause ? On peut se poser la question. Sur M. Nucci l'opinion est faite, et l'on ne voit personne, même pas ses amis politiques, prêt à se lever pour le défendre. L'appel éventuel à la Haute Cour ne change rien à cette constatation : le dossier Nucci n'éveille guère aujourd'hui les passions pour cette raison simple que personne ne conteste les responsabilités de l'ancien ministre. Concernant M. Pasqua au contraire, Yves Chalier n'a sans doute pas dit son dernier mot, et M. Michau, à en juger par ses récentes démarches, ne compte pas s'arrêter en chemin. Plusieurs responsables de la majorité ne cachent d'ailleurs pas l'embarras que leur cause cette affaire. Ainsi M. Juppé qui, récemment, regrettait le sens de l'amitié de M. Chirac, incapable de se séparer d'amis devenus un fardeau...

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

● Au cabinet du garde des sceaux. — M. Philippe Turquet de Beauregard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur adjoint de cabinet du garde des sceaux, en remplacement de M. Philippe Léger, nommé récemment président du tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

La nomination de M. Philippe Turquet de Beauregard est parue au *Journal officiel* du 21 janvier.

هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

A la cour de Paris

Renvoi éventuel aux assises de Georges Ibrahim Abdallah : décision le 28 janvier

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Marcel Bellat, se prononcera le 28 janvier prochain sur le renvoi éventuel de Georges Ibrahim Abdallah devant la cour d'assises de Paris.

Chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises, FARL, pour l'Europe de l'Ouest, Georges Ibrahim Abdallah est inculpé de complicité dans l'assassinat de Robert Charles Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, commis le 18 janvier 1982, et dans celui du conseiller d'ambassade israélienne en France, Yacov Barsimentov, tué le 3 avril de la même année. Il est également accusé de complicité dans l'attentat au cours duquel le consul des Etats-Unis à Strasbourg, M. Robert Onan Homme, a été blessé par balle le 26 mars 1984.

A l'audience de la chambre d'accusation qui a eu lieu à huis clos, mardi 20 janvier, Mᵉ Jacques Verges, défenseur de Georges Ibrahim Abdallah, a estimé que les éléments permettant au parquet d'étayer ses accusations avaient déjà été jugés par le tribunal correctionnel de Lyon, qui avait infligé quatre ans de prison à son client, le 10 juillet 1986, pour association de malfaiteurs.

L'avocat général, M. Jacques Colette, et Mᵉ Georges Kiejmann, conseil de l'ambassade des Etats-Unis, partie civile, ont considéré que les conclusions de Mᵉ Verges devaient être rejetées par la chambre d'accusation, et que Georges Ibrahim Abdallah devait comparaître devant la cour d'assises de Paris.

M. P.

A la suite de ses propos sur la toxicomanie

Le procureur de Valence demande à être jugé par ses pairs

Le procureur de la République de Valence, qui avait provoqué récemment un mini-scandale par des propos sur la toxicomanie, a déclaré mardi 20 janvier à l'Agence France-presse qu'il préférait *« être traduit devant la commission de discipline du parquet plutôt que d'être muté d'office »*. M. Alpap demande ainsi à bénéficier d'une procédure contradictoire, une sorte de mi-procès il ne veut pas être contraint à changer de poste sans pouvoir s'expliquer.

Au cours de la séance de rentrée du tribunal de Valence, le 8 janvier, M. Apap avait en particulier fait valoir que la répression de la toxicomanie avait *« les effets pervers de toutes les interdictions »*, à savoir de favoriser le trafic. Entendant ces propos, M. Régis Parent, député (RPR) de la Drôme avait quitté immédiatement la salle d'audience (*le Monde* daté 11-12 janvier).

A l'occasion d'une conférence de presse, jeudi 15 janvier, le syndicat de la magistrature, dont M. Apap est membre, avait pris la défense de celui-ci, convoqué quelques jours aurparavant à la chancellerie et menacé alors, selon le syndicat, d'une mutation d'office dans l'intérêt du service. En même temps le syndicat faisait valoir que les propos de M. Apap, le 8 janvier, avait été résumé et donc rapportés sans nuances par la presse.

En fait, les propos de M. Apap avaient été très tranchés. Dans son discours, uniquement consacré à la toxicomanie, le procureur de la République avait imaginé une société ouvertes aux stupéfiants, où *« le trafiquant se transformerait en honnête importateur et le petit revendeur en tenancier de débit sans reproche ; où le service des fraudes s'intéressait à la qualité des produits ; où le corps médical prendrait en charge les consommateurs excessifs et où il faudrait bien que la brigade des stupéfiants se reconvertisse. »*

Anticonformiste

Pour sa défense, M. Apap invoque aujourd'hui l'article 33 du code de procédure pénale qui peut se résumer par l'adage *« la plume est serve, mais la parole est libre »*. Autrement dit, si les magistrats du parquet, dans leurs réquisitions écrites, sont tenus de suivre les instructions de leur hiérarchie donc éventuellement du ministre de la justice, ils peuvent, précise le code, développer librement les observations orales qu'ils croient *« convenables au bien de la justice »*.

La commission de discipline du parquet devant laquelle M. Apap demande à comparaître est présidée par le procureur général de la Cour de cassation et dix-huit autres magistrats choisis par le garde des sceaux à la suite d'élections qui ont lieu tous les trois ans dans la magistrature. C'est au ministre de la justice que revient la décision de saisir cette commission de discipline, laquelle peut exclure le fautif ou lui infuser toute autre sanction.

M. Apap est aujourd'hui âgé de soixante ans, s'est toujours comporté en anticonformiste. En 1962 il avait été emmené au commissariat central de Valence a sa descente d'un TGV, après avoir légitimement refusé de présenté ses papiers à un contrôleur trop zélé. M. Apap est aussi le défenseur, à Valence, d'une politique pénale « alternative ». Il est à l'origine d'une expérience de conciliation préjudiciaire destinée à réparer les dommages causés aux victimes, tout en évitant les poursuites contre les petits délinquants.

B. L. G.

POLICE

A Forbach

Pour une voiture mal garée un policier ouvre le feu sur le gérant d'un magasin

La Mercédès, certes, était mal garée : en sens interdit, devant une banque. Mais il n'y en avait pas pour longtemps, juste quelques minutes, pour permettre au semi-remorque de livrer de la marchandise au magasin de vêtements HP, dans une rue commerçante de Forbach (Moselle). Comme la voiture gênait, on l'a déplacée et, comme ce stationnement n'était pas autorisé, les deux policiers du commissariat qui se sont approchés ont décidé de verbaliser, puis menacé de faire enlever le véhicule par la fourrière.

Le propriétaire du magasin, M. Henri-Pierre Masduraud, et le gérant, M. Christian Ricbourg ont bien sûr protesté. La scène ne dure pas plus que quelques minutes. M. Ricbourg est monté dans la voiture de son patron, les clés sur le tableau de bord, le moteur tournant toujours. Mais il n'a pas eu le temps de bouger : le sous-brigadier Bernard Obringer, trente-six ans, a ouvert la portière, dégainé son arme et tiré à bout portant une balle qui a traversé le cou de M. Ricbourg avant de se ficher dans le tableau de bord.

Pourquoi avoir ainsi tiré sur un homme qui ne le menaçait pas ? Après avoir été désarmé par un employé du magasin, le policier ne s'en est semble-t-il pas expliqué, se bornant à répéter : *« J'étais énervé, je ne l'ai pas fait exprès. »*

Hospitalisé, M. Ricbourg a subi une trachéotomie et ses jours ne semblent pas en danger.

Pour le procureur de la République de Sarreguemines, M. Rémy Valli, *« il est inadmissible qu'un fonctionnaire de police ait sorti son arme et l'ait braquée sur un interlocuteur qui n'était pas menaçant. »* M. Valli a ajouté qu'une information judiciaire serait ouverte dans les jours prochains : *« La police n'a rien à cacher, et il est de l'intérêt de tous que la lumière soit fait sur cette affaire. »* L'IGPN a été chargée de l'enquête préliminaire. Le policier, placé en garde à vue, a été suspendu de ses fonctions. Jusque-là, il était, semble-t-il, bien noté.

« Bonne année »

L'association J'aime ma police, la France avec sa police souhaite *« Bonne année »* à la police dans une page publicitaire publiée lundi 19 janvier par *le Quotidien de Paris*.

Mᵉ Sylvain Garant, avocat au barreau de Paris, à l'origine de cette initiative, a précisé que cette page, facturée 20.000 F par le quotidien, serait suivie à la fin de la semaine par une autre parution de cette publicité, cette fois dans le *Figaro-Magazine*.

Cette organisation J'aime ma police, la France avec sa police, créé le 30 juin 1986 sous le nom Vive ma police, groupe, selon Mᵉ Garant, un millier d'adhérents.

Mᵉ Garant a indiqué que la création de cette association avait pour but de *« répondre à la série d'articles dans la presse relatant des bavures, non pas pour justifier ces bavures, mais pour laisser la justice faire son travail »*. *« Plus la police française se sentira soutenue, moins elle sera agressive »*, a conclu Mᵉ Garant.

La vague de froid en Europe

Le léger redoux observé sur une grande partie de la France ne signifie pas le dégel généralisé. Brouillards verglaçants et grésil restent le lot de bien des régions, comme il est habituel en janvier. Mais l'on découvre encore de nouvelle victimes du froid oubliées dans des locaux mal chauffés ou dans des abris de fortune. Une centaine de personnes ont déjà succombé aux rigueurs de l'hiver.

D'ores et déjà, la facture des intempéries s'annonce lourde. En Italie, les dégâts matériels sont évalués à plus de 8 milliards de francs. Seuls les marchands de sel se réjouissent : ce troisième hiver rigoureux leur permet de liquider les stocks qui s'accumulent en Alsace et en Lorraine. Les Salins du Midi ont pu aussi écouler leur production. En Camargue, il a fallu l'hélicoptère pour apporter du fourrage aux troupeaux isolés dans la neige. Le plan ORSEC vient d'y être levé, mais les animaux souffrent encore, en particulier les oiseaux migrateurs.

L'hiver des oiseaux

La chappe de froid qui s'est abattue sur l'Europe fait aussi des victimes dans la faune sauvage, et notamment parmi la gent ailée. En Camargue, déjà durement éprouvée en janvier 1985, on a retrouvé onze flamants roses prisonniers des glaces dans le parc ornithologique de Pont-de-Crau. Dans les Yvelines, les pompiers de Chatou croyaient délivrer des cygnes lorsqu'ils sont intervenus le 13 janvier sur le lac de Croissy-sur-Seine en train de geler.

Mais il s'agissait là encore de flamants roses, dont un petit nombre choisit d'hiverner en France, plutôt que de gagner des contrées plus clémentes comme la Tunisie ou le Kenya. En Allemagne, les pompiers de Munich sont même intervenus pour secourir des chauves-souris tombées du beffroi d'une église. Elles avaient été surprises par le froid au milieu de leur sommeil hivernal qui leur permet normalement de vivre au ralenti durant la mauvaise saison.

On a aussi observé d'importantes concentrations d'oiseaux migrateurs dans les zones humides épargnées par le gel, comme dans la baie de Varna, en Bulgarie, et le bassin d'Arcachon. Les ornithologues ont à chaque fois constaté l'extrême affaiblissement des oiseaux, obligés de pousser toujours plus loin vers le sud pour trouver des plans d'eau ouverts.

Le Centre ornithologique Aquitaine-Pyrénées, qui a noté l'arrivée de nombreux canards, oies, bécassines et grives, a vu des oiseaux tomber à l'eau en voulant traverser le bassin d'Arcachon.

Devant cette situation, le ministre de l'environnement, M. Alain Carignon – poussé par les associations et notamment la Ligue pour la protection des oiseaux – a demandé aux préfets de suspendre la chasse dans leurs départements. *« La troisième vague de froid consécutive en trois ans*, observe le ministre, *touche des populations qui, pour certains oiseaux (vanneaux, bécasses, bécassines et, à un moindre degré, les sarcelles d'hiver), étaient déjà affectées et ont donc des possibilités de renouvellement limitées. »*

A l'Office national de la chasse, cependant, on se montre beaucoup moins inquiet. *« Les oiseaux gibier – colverts souchets et pilets – sont tous partis*, affirme M. Jean Servat, le directeur de l'ONC. *Les canards sont même les premiers à partir, car ils sentent le froid venir. Ce n'est pas ici qu'il faut interdire la chasse, mais dans les régions plus chaudes où sont rassemblés les migrateurs. »*

M. Servat reconnaît tout de même que les bécasses et les limicoles – petit échassiers qui fréquentent grèves et marais – sont actuellement en difficulté. En Bretagne, notamment, où les bécasses passent habituellement l'hiver en se nourrissant de vers, cette espèce de « gibier » est surprise par la neige et incapable de reprendre son vol pour de grandes migrations.

Quant aux oiseaux sédentaires qui, de toute façon, passent l'hiver en France, ce sont surtout les petits passereaux qui souffrent, en particulier les insectivores – mésanges, rouges-gorges, grimpereaux – qui ne trouvent plus de provende même en l'absence de neige. Les amis des oiseaux recommandent de leur offrir des vivres de substitution à base de graines et de corps gras (lard, saindoux ou margarine), ou encore noix ou noisettes non salées.

ROGER CANS.

La transfusion sanguine fait appel aux donneurs

Le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) lance un appel très pressant aux personnes n'ayant jamais offert leur sang pour qu'elles fassent rapidement un don afin de couvrir les besoins actuels.

Le froid et le mauvais temps, ainsi que les affections qui en découlent (grippe, etc.) rendent les approvisionnements en sang difficiles, alors que les demandes des établissements de soins sont importantes, indique le CNTS. Les renseignements sur les points de collecte les plus proches du domicile de chacun sont disponibles au 45-67-42-19.

Cet appel, souligne le CNTS, concerne uniquement les personnes n'ayant jamais offert leur sang, car il est conseillé aux bénévoles habituels de respecter les dates de dons indiquées sur leur convocation, afin que la transfusion sanguine puisse continuer à assurer un approvisionnement régulier selon les prévisions établies pour les mois à venir.

ÉDUCATION

Grève des professeurs d'école normale le 27 janvier

Le Syndicat national des professeurs d'école normale (SNPEN-FEN) appelle les personnels des écoles normales et des centres de formation des PEGC à cesser le travail mardi 27 janvier, jour où les enseignants du SNI-PEGC (instituteurs et PEGC) et du SNES (second degré) seront eux-mêmes en grève (*le Monde* du 17 janvier). Le SNPEN entend ainsi *« marquer son opposition à la politique gouvernementale en matière de formation des maîtres : 339 postes de professeurs d'école normale et 210 de directeur d'étude des centres pour PEGC supprimés »*. Le syndicat maintient sa participation à la journée d'action organisée le mercredi 28 janvier avec le SNI à propos de la formation des enseignants, qui doit donner lieu à des manifestations départementales et à un rassemblement à Paris.

D'autre part, les surveillants de collège et de lycée ont cessé le travail, mardi 20 janvier, à l'appel du SNES (FEN), qui estime à plus de 70 % le taux de grévistes. Ils protestaient contre un projet de circulaire prévoyant que le recrutement et la carrière des surveillants dépendraient plus directement qu'aujourd'hui des chefs d'établissement et non plus des rectorats.

M. Benoît Lauras président de l'université de Saint-Etienne

de notre correspondant

M. Benoît Lauras, professeur de génétique, a été élu président de l'université de Saint-Etienne au cinquième tour de scrutin, avec 62 voix sur 119 bulletins. Il succède à M. Claude Longeon.

[M. Benoît Lauras, né le 27 mai 1939, père de sept enfants, est professeur de génétique à la faculté de médecine. Chef de clinique au centre hospitalier universitaire de Lyon en 1970, puis au CHU de Saint-Etienne en 1972, chef de service en pédiatrie depuis le 1ᵉʳ septembre 1980. M. Lauras fut élu premier vice-président de l'université de Saint-Etienne, chargé des finances le 1ᵉʳ février 1982.]

SPORTS

VOILE : Coupe de l'America

« Kookaburra III » contre « Stars and Stripes »

C'est Iain Murray, le skiffer de *Kookaburra III*, qui affrontera à partir du 31 janvier à Fremantle, Dennis Conner dont le 12 m-JI *Stars and Stripes* s'est qualifié pour la finale de la Coupe de l'America.

En six jours *Kookaburra III* du syndicat de Kevin Parry a en effet battu cinq fois *Australia IV* du syndicat d'Alan Bond qui avait ravi la Coupe aux Américains en 1983. *« Nous l'avons conquise, ne la perd pas »*, a lancé Bond à son rival Parry au cours d'une conférence de presse.

« Tel est bien notre objectif », a répliqué Parry dont le voilier va désormais faire des tests de vitesse avec *Kookaburra II*, qui doit être doté d'une nouvelle quille. Afin de mettre toutes les chances de son côté pour battre Conner qui dispose d'un atout appréciable grâce au procédé réduisant les remous autour de la coque, Parry a demandé aux Néo-Zélandais éliminés par *Stars and Stripes* de faire aussi des tests de vitesse.

● **Aventure : rallye Paris-Alger-Dakar.** – La dix-huitième étape disputée le 20 janvier entre Nouadhibou et Nouakchott (485 km de spéciale) a été remportée par Tambay sur Range-Rover et Neveu sur Honda. Au classement général, Vatanen sur Peugeot *205 Turbo 16* dans la catégorie autos et Auriol sur Caviga dans la catégorie motos conservaient respectivement une avance d'une heure vingt sur Zaniroli (Range-Rover) et huit minutes sur Neveu.

● **TENNIS : Internationaux d'Australie.** – Tête de série nº 3, le Français Yannick Noah a été éliminé le 21 janvier en quarts de finale des Internationaux de Melbourne, par l'Australien Pat Cash, tête de série nº 11 : (6-4, 6-2, 2-6, 6-0). En demi-finales, celui-ci doit rencontrer le numéro un mondial, Ivan Lendl qui s'est qualifié aux dépens du Suédois Anders Jarryd (7-6, 6-1, 6-3). L'autre demi-finale doit mettre aux prises le Suédois Edberg, tenant du titre, vainqueur du Tchécoslovaque Mecir (6-1 ; 6-4 ; 6 4) et l'Australien Wally Masur, tombeur du Néo-Zélandais Evernden (6-3 ; 7-5 ; 6-4).

SCIENCES

Le directeur général du CNRS se donne un comité exécutif

La réforme du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), engagée par l'ancien ministre chargé de la recherche, M. Alain Devaquet (*le Monde* daté 14-15 octobre 1986), a marqué le pas, pour cause de vacance du pouvoir rue Descartes. Toutefois, les nouvelles structures de la direction générale devraient être très prochainement installées.

Dans une lettre qu'il a récemment adressée aux principaux responsables de l'établissement, le directeur général du CNRS, M. Serge Feneuille, annonce *« la mise en place d'un comité exécutif »*, destiné à l'assister *« pour l'ensemble de ses tâches »*. Ce comité, précise-t-il, est composé de MM. Jacques Demaille, Jacques Lautman, Jean-Claude Lehmann, directeurs scientifiques, Philippe Didier, secrétaire général, Gilbert Morvan, directeur du personnel et des affaires sociales, et de Mᵐᵉ Laurence Paye, directeur auprès du directeur général.

Toutes ces personnes font déjà partie de l'entourage du directeur général. Dans la pratique, cette nouvelle organisation devrait cependant apporter quelques changements.

Auparavant, le CNRS comptait en effet autant de départements – dirigés chacun par un directeur scientifique – qu'il y avait de disciplines. En outre, existaient trois « directions horizontales » consacrées à la valorisation, à la communication et aux relations internationales. Désormais, cette structure sera allégée. Certes, MM. Demaille, Lautman et Lehmann restent responsables des départements dont ils avaient déjà la charge – respectivement ceux des sciences de la vie, des sciences de l'homme et de la société, et des mathématiques et physique de base, – mais *« ils délégueront une part de leurs responsabilités à un ou plusieurs directeurs scientifiques adjoints »*. En outre, ils seront chargés de nouvelles missions : *« l'élaboration du plan stratégique »* pour le premier, celle *« d'une politique de communication interne et externe »* pour le deuxième, celle *« des relations internationales et la programmation des très grands équipements »* pour le troisième.

Pour compléter ce dispositif, il restera à nommer – comme cela avait été prévu – un quatrième directeur scientifique, ce qui ne pourra être fait qu'avec l'assentiment et la signature du ministre de la recherche. Il restera à préciser aussi qui se chargera des relations avec les entreprises. Mais déjà cette réorganisation soulève quelques *inquiétudes, certains chercheurs* constatant que ce comité exécutif, chargé de conseiller le directeur général dans la définition de la politique de l'organisme, *« compte autant d'administratifs que de scientifiques »*.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de la réforme du CNRS, telle qu'elle a été projetée par M. Devaquet, est rejetée par les principaux syndicats des personnels de la recherche (affiliés à la CFDT, à la CGT, à la FEN et à FO), qui demandent son retrait. Pour cette raison, mais aussi parce qu'ils souhaitent *« l'ouverture de véritables négociations sur l'avenir de l'organisme »* et veulent obtenir *« les moyens et les emplois nécessaires au développement du CNRS »*, ces syndicats appellent à des arrêts de travail et à des manifestations au siège de l'établissement, jeudi 22 janvier.

E.G.

MÉDECINE

Traitement du SIDA

Le dossier de l'AZT « examiné en urgence » à la demande de Mᵐᵉ Barzach

Une commission consultative du gouvernement américain dépendant de la Food and Drug Administration (FDA) a recommandé la semaine dernière l'autorisation de mise sur le marché de l'azidothymidine, AZT). Produit par la firme Burroughs-Wellcome, ce produit est actuellement testé aux Etats-Unis sur plus de trois mille patients victimes du SIDA.

Selon les premiers résultats d'une étude faite sous l'égide du National Institute of Health, sous la direction des docteurs Robert Yarchoan et Samuel Broder, l'AZT entraînerait une sensible amélioration de l'état des malades et une prolongation de leur survie. C'est chez les patients souffrants de SIDA s'accompagnant de pneumonie à *Pneumocystis carinii* que l'AZT semble être le plus efficace.

On notera que le comité consultatif a recommandé l'approbation de l'AZT alors que le dossier concernant ce médicament n'est pas entièrement « bouclé ». Le secrétaire américain adjoint à la santé, le docteur Robert E. Windorm, avait en effet, le 19 septembre dernier (*le Monde* daté 21-22 septembre), annoncé que l'AZT serait administrée à plusieurs milliers de personnes atteintes du SIDA sans attendre les résultats définitifs d'un essai thérapeutique en cours.

Sans connaître exactement tous les effets secondaires provoqués par ce médicament, on sait que, dans un nombre non négligeable de cas, il provoque des anémies pouvant nécessiter des transfusions sanguines.

En outre, il semble que le stock d'AZT dont dispose actuellement la *firme Wellcome soit insuffisant* pour permettre à tous les patients atteints de SIDA d'être traités par ce produit. Il ne sera donc délivré dans un *premier temps* qu'avec une *relative* parcimonie.

Certains analystes financiers estiment qu'il pourrait en coûter annuellement de 5 000 à 7 000 dollars par patient traité. A la fin de la semaine dernière, les actions de Wellcome étaient en hausse à la Bourse de Londres.

En France, l'AZT est actuellement expérimenté, précise-t-on chez Wellcome, *« sur un minimum de soixante-deux malades, répartis dans quatre centres spécialisés (Pitié-Salpêtrière, hôpital Claude-Bernard, hôpital Tarnier, hôpital Saint-Louis). »* Le dossier d'autorisation de mise sur le marché sera déposé au ministère de la santé lundi 26 janvier.

A la demande de Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, ce dossier sera *« examiné en urgence »*. Son examen par la commission d'autorisation de mise sur le marché devrait durer environ deux mois. Chez Wellcome, on indique que *« tout ce qui est humainement possible est actuellement entrepris »* pour que les plus grandes quantités d'AZT soient disponibles le jour où sa prescription sera autorisée.

FRANCK NOUCHI.

ENVIRONNEMENT

● ***Douze personnes irradiées à* Sellafield.** – Douze employés ont été irradiés en début de semaine dans les installations de l'usine de retraitement des combustibles irradiés de Sellafield (Grande-Bretagne). Une enquête a permis de montrer qu'ils avaient été exposés à des doses d'irradiation supérieures aux normes autorisées, en raison de la présence *« d'une petite quantité de matériau radioactif »* dans un des secteurs de l'usine. Bien que cette zone ait été depuis nettoyée et que la production de l'usine ait repris, cet incident survient au mauvais moment pour la société propriétaire (British Nuclear Fuels) sous le coup d'une menace de fermeture au cas où la sécurité de l'usine ne serait pas améliorée. – (*Reuter*.)

Le Monde
EDUCATION

Les entreprises allemandes sont aussi des écoles

En Allemagne, le chômage frappe les jeunes trois fois moins durement qu'en France. C'est peut-être que les entreprises estiment qu'il est de leur responsabilité de leur assurer une formation.

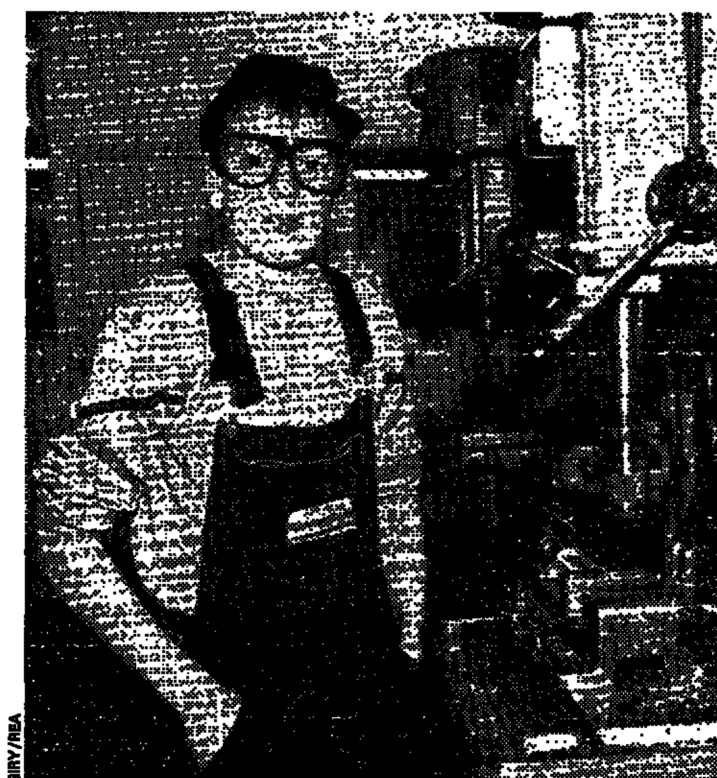
A Hambourg, un bachelier s'est fait embaucher comme apprenti dans une boucherie en attendant d'être admis à l'école vétérinaire. Il travaille au magasin et suit des cours deux jours par semaine dans un établissement professionnel. A Ludwigshafen, le géant de l'industrie chimique BASF emploie 800 apprentis (sur 54 000 salariés), dont de nombreux bacheliers. Dans le Palatinat, 5 jeunes gens sortis à seize ans d'une école d'enseignement général apprennent le métier de chauffagiste dans une PME artisanale de 30 salariés (1).

Ainsi peut apparaître, dans sa diversité, le système allemand de formation professionnelle en alternance, qui a si peu d'équivalent en France qu'il vaut mieux s'en tenir à la traduction littérale de son appellation : « *système dualiste* ». Mariant le compagnonnage et les méthodes modernes d'enseignement professionnel, il combine, pour 1,8 million de jeunes Allemands, le travail en entreprise et l'apprentissage scolaire d'un métier.

Trois jours au bureau, à l'atelier ou au laboratoire, deux jours à l'école professionnelle : telle est la semaine-type de l'apprenti pendant ses trois années de formation. De nombreuses entreprises préfèrent dégager de plus longues périodes de travail, en concentrant l'enseignement scolaire sur quelques semaines. Ce système est, de loin, le plus important pourvoyeur de formation professionnelle, puisqu'il accueille 74 % des effectifs d'une classe d'âge. Un tiers des bacheliers y recourent, avant de poursuivre des études supérieures pour beaucoup d'entre eux. Il n'est donc pas assimilé à une voie de garage ou à un échec social, même si la majorité des apprentis sortent des filières les moins nobles d'un enseignement secondaire extrêmement hiérarchisé.

La gestion du système est entre les mains des partenaires sociaux, et en particulier des chefs d'entreprise, par le biais des chambres de commerce et d'industrie. L'intervention des ministères de l'éducation des Länder (régions) se limite à la partie scolaire de la formation – enseignement technique théorique et matières fondamentales, telles que l'économie et l'allemand. L'État fédéral se contente de fixer un cadre légal au système de l'apprentissage ; les entreprises doivent disposer des équipements nécessaires à l'apprentissage et de formateurs compétents ; elles sont soumises à un contrôle des chambres consulaires.

La formation ne constitue pas une obligation pour les entreprises, et celles qui choisissent de s'y impliquer (elles sont 500 000) sélectionnent à leur gré les candidats. Elles concluent avec l'apprenti majeur, ou ses parents, un contrat de droit privé, qui fixe la durée de la formation sur le lieu de travail et à l'école, celle des congés et le montant de la rémunération. L'organisation de la formation diffère selon les professions et fait l'objet d'« ordonnances » élaborées par les groupements patronaux et les syndicats. Mais les méthodes pédagogiques sont déterminées par chaque entreprise pour la partie pratique. Le pouvoir fédéral se contente de fixer la liste des 440 métiers agréés, dont la préparation est sanctionnée par un diplôme d'Etat. Un institut fédéral, situé à Berlin et à Bonn, harmonise les situations locales et régionales, et joue un rôle d'animation et de recherche, notamment pour l'adaptation des « ordonnances » à l'évolution des techniques et à la situation économique.


GIRY/REA

Oliver, seize ans, arbore fièrement le bleu de travail fourni par l'entreprise de pneus qui l'emploie près de Landau.

Puisant ses racines dans les corporations du Moyen Age, le système se nourrit de l'expérience accumulée par les entreprises allemandes depuis la révolution industrielle. Des filières de formation professionnelle proprement scolaires se sont développées parallèlement, mais leur prestige est moindre. Le passage dans certaines entreprises réputées constitue une référence comparable, dans un secteur donné, à certains diplômes universitaires.

La formation dualiste utilise peu le système scolaire. Ce sont les chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers ou d'agriculture) qui organisent les examens et en constituent les jurys, composés de représentants patronaux et syndicaux, mais où les enseignants de l'école professionnelle n'ont qu'une voix consultative.

« *Les notes scolaires ne jouent pas le moindre rôle pour l'examen*, regrette l'un de ces professeurs. *Pour être pris au sérieux, nous tentons de cacher cette évidence aux élèves.* » « *Tout le monde se plaint que les écoles professionnelles donnent une culture générale trop faible*, renchérit un responsable de la télévision scolaire de Francfort. *Seules les grandes entreprises ont les moyens de donner une formation large. Notre système est desséchant.* » « *Le patronat pense que les apprentis perdent leur temps à l'école* », conclut, amer, un responsable d'un établissement professionnel de Landau.

Mais ces voix semblent assez isolées dans le concert de louanges qui émanent des acteurs du « *duales System* ». Celui-ci fait l'objet d'un consensus politique, car il est issu d'une longue évolution historique. Les sociaux-démocrates et les syndicats contestent cependant le contrôle exclusif par les chambres professionnelles, dominées par le patronat, et réclament une véritable gestion paritaire pour éviter les abus dans l'utilisation des apprentis. Ils réclament un renforcement de l'enseignement scolaire et l'instauration d'une contribution financière de toutes les entreprises à la formation professionnelle. Actuellement, le secteur privé consacre, volontairement, 20 milliards de marks à la formation initiale, soit près du quart des dépenses publiques d'enseignement.

Adaptation aux progrès technologiques

Cette prise en charge des entreprises est évidemment compensée par l'intérêt économique que constitue la présence d'apprentis. Mais cette « rentabilité » n'est pas immédiate. Selon le patronat, un jeune « coûte » plus qu'il ne rapporte, au moins durant la première année, mais la formation est considérée par bon nombre de chefs d'entreprise allemands comme un investissement à moyen ou long terme. Ainsi M. Peter Tischmacher, chef d'une PME de chauffage-climatisation, a pris 5 apprentis « *parce que notre métier a besoin de jeunes et que nous ne voulons pas laisser à l'Etat la tâche de les former* ». « *Je ne les exploite pas*, assure-t-il. *Je me sens fier s'ils peuvent travailler de façon productive en troisième année, et je crois qu'eux aussi. Cela signifie alors que l'enseignement aura été bon.* »

Les apprentis de M. Tischmacher perçoivent 300 DM (environ 1 000 F par mois) en première année, soit à peu près le dixième du salaire moyen des ouvriers de l'entreprise. Leur rémunération progresse jusqu'à 470 DM en fin de contrat. Sur la vingtaine de jeunes gens qui sont passés par là depuis dix ans, 5 ont été embauchés définitivement et quelques-uns ont continué des études supérieures. Aucun n'est au chômage.

Peu contraignant pour le patronat, le système allemand permet une excellente adaptation aux progrès technologiques : les jeunes sont assurés de travailler selon les méthodes et avec les matériels utilisés réellement par l'économie. Dans la dialectique formation-emploi, le système privilégie l'adaptation aux emplois existants et se trouve presque entièrement soumis aux aléas de la conjoncture. Il fonctionne en réalité comme un marché, avec une offre de formation qui ne correspond pas systématiquement à la demande des jeunes, soit qualitativement (les métiers les plus recherchés sont vite saturés), soit géographiquement (les apprentis doivent partir loin de leur domicile pour trouver une formation qui leur convienne).

Ainsi, cette année, près de 40 000 jeunes n'ont pas trouvé de contrat d'apprentissage. Ces exclus (6 % du total des contrats conclus) se recrutent principalement parmi les filles et les jeunes étrangers. Pour eux, les Länder et l'Etat fédéral prennent en charge des formations spécifiques qui doivent leur permettre d'attendre un contrat. Cet apprentissage pour recalés du « système dualiste » a souvent lieu dans les centres interentreprises mis en place par les chambres consulaires pour regrouper, durant leur première année de formation, les apprentis des PME trop petites pour l'organiser elles-mêmes.

Yvonne, vingt ans, apprend ainsi le montage électrique dans un centre interentreprise du Palatinat. Elle a quitté le lycée technique avant le bac et n'a pas réussi à décrocher un contrat d'apprentissage. C'est un programme fédéral spécial, destiné à initier des jeunes filles à des métiers réputés masculins, qui l'a repêchée. Elle ne perçoit que 250 DM (825 F) par mois de l'Etat, mais l'électricité lui plaît. Il lui reste à trouver un patron qui veuille bien d'elle.

Thomas, lui, a mis six mois à décrocher un contrat avec l'entreprise de jouets où il apprend la serrurerie. Il accepte son salaire (510 DM), modeste même pour un apprenti, car, dit-il, « *j'ai beaucoup moins de rendement* ». Mais il est à peu près assuré d'avoir un emploi après les trois années de formation... à moins qu'il ne la poursuive pour devenir contremaître.

Car les ratés du système ne doivent pas masquer son excellent rendement pour l'insertion professionnelle. Les statistiques fédérales indiquent que l'apprentissage ne débouche sur le chômage que pour 9 % des jeunes. Tous les autres poursuivent une activité après cette période : un sur deux est embauché par l'entreprise qui l'a formé, 27 % poursuivent des études supérieures et 14 % effectuent leur service national. Et il est difficile de ne pas comparer l'efficacité du « système dualiste » au fait qu'en Allemagne le chômage des jeunes de moins de 24 ans (9,5 %) sévit avec presque trois fois moins de brutalité qu'en France (25,6 %).

PHILIPPE BERNARD.

(1) Toutes les informations et tous les témoignages contenus dans cette enquête ont été recueillis lors d'un voyage d'étude organisé par l'Office franco-allemand pour la jeunesse à la demande de l'Association des journalistes universitaires.

L'apprentissage en France

L'APPRENTISSAGE est la formule française de formation professionnelle qui s'apparente le plus au système dualiste allemand. L'apprenti, sorti à seize ans de la scolarité obligatoire, apprend un métier pendant deux ou trois ans dans une entreprise, avec laquelle il est lié par contrat et sous la direction d'un maître d'apprentissage. Parallèlement, il fréquente un centre de formation d'apprentis (CFA), créé par convention entre l'Etat et un organisme (entreprise, chambre de métiers, établissement scolaire, etc.). Le CFA lui dispense un double enseignement, général et technique.

Mais la ressemblance avec l'Allemagne s'arrête là. Les apprentis français sont surtout des jeunes en difficulté scolaire qui quittent le collège pour préparer un CAP et entrer rapidement « dans la vie active ». En 1984-1985, les CFA ont accueilli 227 000 apprentis, contre 807 000 élèves dans l'enseignement technique court. La formule, en déclin, a cependant été réactivée depuis le retour de la droite au pouvoir, par des incitations fiscales et surtout par la possibilité de préparer des diplômes de niveau supérieur au CAP (BEP et bac professionnel) par la voie de l'apprentissage.

Annonçant ces mesures en septembre dernier, M. Monory avait rappelé que trois apprentis sur quatre restent dans leur place à l'issue de leur contrat ; le ministre avait souhaité un doublement des effectifs de cette filière en un an. Une autre formule, proche du système allemand, a été mise en place en 1983 avec la « formation en alternance » instituée dans des secteurs non touchés par l'apprentissage ; elle concerne aujourd'hui 300 000 jeunes.

Les « classes Villette »

LA Cité des sciences et de l'industrie (CSI) de La Villette n'est pas un musée comme les autres. Conçue pour permettre la participation active des visiteurs, elle est équipée pour accueillir les enfants à partir de trois ans et en particulier le public scolaire.

Les « classes Villette », conçues sur le modèle des classes vertes ou de neige, constituent la forme la plus achevée d'initiation scientifique proposée par la CSI aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Les séjours avec ou sans hébergement durent deux semaines et peuvent être subventionnés au titre de « classes de découvertes » ou de « projet d'action éducative ». Les classes ont accès à tous les espaces de la CSI (expositions, médiathèque, Géode, planétarium...) et bénéficient de l'assistance d'animateurs scientifiques. Les enseignants intéressés doivent présenter au préalable un projet pédagogique au service « éducation » de la Cité.

D'autres modalités de visite scolaire sont proposées : visite indépendante (pour les plus de douze ans) annoncée au moins dix jours à l'avance, visite avec un attaché scientifique (dès trois ans) ou ateliers (pour les trois-douze ans). Ces deux formules nécessitent une inscription au moins cinq semaines avant la date prévue. Les élèves de l'Académie de Paris bénéficient de conditions d'accès avantageuses, grâce à une convention passée entre le rectorat et la Cité.

Les enseignants peuvent suivre une formation à l'utilisation pédagogique de la Cité pour préparer une visite avec leurs élèves. Cette initiation peut durer un jour (inscription libre), trois jours (dans le cadre du plan académique de formation de Paris, Créteil et Versailles) ou quatre jours, pour les enseignants préparant une classe Villette.

Enfin, la Cité propose aux instituteurs et professeurs de tester tous ses logiciels pédagogiques et de rencontrer les informaticiens qui les ont conçus.

★ Renseignements par téléphone : 40-05-70-00 (pour visiter), et 40-05-74-11 (pour préparer une classe Villette).

هكذا من الأمل

ARTS ET SPECTACLES

XVe Festival du cinéma fantastique

Les inconnus d'Avoriaz

Pour ceux qui aiment la neige, les vedettes, le cinéma fantastique et d'épouvante, les « nanars », le Grand Guignol, le suspense et les talents à découvrir : Avoriaz.

L'ÉPOUVANTE et le fantastique n'effraient plus les stars ni les cinéastes présumés ambitieux. Le XVe Festival d'Avoriaz présente quinze films en compétition, dont *Blue Velvet* de David Lynch, *la Mouche* de David Cronenberg, *Gothic* de Ken Russel, *Dead of Winter* d'Arthur Penn, *Vamp* de Richard Wenk avec Grace Jones (joyeuse ringardise baroque)... plus quatre autres hors compétition : *Labyrinthe* de Jim Henson avec David Bowie, *Terminus* de Pierre William Glenn avec Johnny Hallyday, *Massacre à la tronçonneuse 2* de Tobie Hooper, *Transformers*, un dessin animé qui reprend la série télévisée. Il y a aussi de l'épouvante pure avec, entre autres, Bava fils et quelques Creeps (sous-Gremlins encore plus mal embouchés), plus un hommage au fantastique français.

Forcément, parmi tous ces films, il n'y a pas que des chefs-d'œuvre. *Dead of Winter*, par exemple, ferait honte à « Thriller », la série la plus kitsch de la cinquième chaîne. Quant à *Terminus*, cette coproduction franco-allemande tournée en Hongrie, et qui bénéficie de la coopération du Centre national de la cinématographie, d'Antenne 2 et de quelques autres, a bien besoin d'un fort lancement publicitaire. Comme Johnny Hallyday fait partie du jury et que le réalisateur est présent, l'accueil sera sans doute courtois... Mais ça ne change rien à la triste réalité du ratage. Il y a pis d'ailleurs : *Born of Fire* de Jamil Dehlavi, onirisme poético-baba cool, musique et paysages turcs... La panoplie du désastre.

Mais le Festival d'Avoriaz, ce n'est pas seulement une suite d'avant-premières publicitaires complétées par le tout-venant des surdoués de l'ordinateur et des savants fous. On peut y découvrir d'insolites talents. C'est là que Spielberg est apparu avec *Duel*, David Lynch avec *Eraserhead* — et à l'époque la distribution de ces films n'était pas évidente.

Dérapage sur un air mélancolique

Cette année, l'obligatoire production russe, *les Lettres d'un homme mort*, de Constantin Lopouchansky — la fin de l'humanité après une guerre atomique, — mis à part son pesant moralisme, trimbale une inquiétude troublante, touchante, dans de beaux décors d'apocalypse.

Et il y a *Schmütz*, de l'Autrichien Paulus Manker, déjà présenté à la Quinzaine des réalisateurs 1986. L'horreur de l'absurde. Schmütz est vigile dans une usine en ruine. Son compagnon se fait renvoyer après une orgie sordide. Lui demeure et construit un système, aussi imparable qu'inutile, de surveillance. Il s'y enferme et refuse d'en sortir quand, du dehors, la hiérarchie décide de se débarrasser de lui... *Schmütz*, c'est le cercle vicieux de la solitude, la spirale infernale d'une folie qui se fige dans la conscience du devoir accompli. Paulus Manker n'évite pas toujours le maniérisme, mais il sait amener progressivement jusqu'au fond de l'angoisse étouffante, la faire déraper sur un rêve de beauté, sur un air mélancolique.

Encore une histoire d'homme seul : *l'Aiguilleur* du Néerlandais Jos Stelling, avec Jim Van der Woulde — déjà vu à Avoriaz dans *l'Illusionniste*. On a pu le voir également au théâtre, à Saint-Denis et salle Gémier, avec les Hauser Orkater, une troupe entièrement masculine, à l'humour sèchement dévastateur. Lui, sa spécialité, c'était de se distendre le visage en feignant de le transpercer et d'y passer une ficelle. Dans *l'Aiguilleur*, il est à ce point solitaire qu'il a perdu l'habitude de parler. Un jour d'hiver, il neige, une femme genre vamp sophistiquée se trompe, descend du train, se retrouve avec ce muet qui tue les rats d'un coup de fusil sans même les regarder. Il s'est construit tout un rituel de vie — comme Schmütz, — mais lui ne sombre pas dans l'infernale spirale, et garde une sorte d'innocence râpeuse, farouche, qui le préserve de toute mièvrerie.

Il y a lui, cette femme équivoque, un facteur, un conducteur de train. Il y a un amour sans tendresse, quelque chose d'animal et d'enfantin. Il y a la nature et quatre saisons, une bicoque, des rails qui vont trop loin... Les hommes de la ville sont en accord bizarre avec la terre. Naturellement, on pense à Beckett, à son monde stérile, à ses sarcasmes, à son désespoir songeur. Le film donne en plus une impression de fragilité, quelque chose comme un regret. Pas le regret du paradis perdu, plutôt la fuite irréparable d'un souvenir, d'un espoir, et, menant le mouvement, la force de l'ironie.

COLETTE GODARD.

« Blue Velvet », de David Lynch

Au vrai chic assassin


Isabella Rossellini

Musique douce, noirceurs et violences à côté, juste à côté du monde calme, trop joli. David Lynch soulève la trappe d'une réalité à double fond.

LE rideau du générique, ondulant, bleu pailleté, se lève sur un ciel bleu cru où se découpent une barrière blanche et des tulipes rouges, dans un contraste criard. Le bercement sirupeux d'une rengaine entêtante, *Blue Velvet* (par Bobby Vinton) (1), M. Beaumont qui arrose benoîtement sa pelouse : nous sommes à Lumberton, une petite ville de forestiers américaine où la radio FM locale annonce gaiement : *« Au quatrième arbre qui tombe, il sera huit heures ! Et crâââc ! nous avons du pin sur la planche ! »* Dans la maison de M. Beaumont, une *télé montre* un revolver en gros plan. M. Beaumont, dans le jardin, s'écroule aussitôt sur son jet d'eau, traîtreusement noué comme un serpent. Bizarre. Comme si la télé avait tiré. Comme si ce cadre idyllique et douillet n'était que le paravent (les couleurs, les clichés « rassurants » le soulignent) d'un univers parallèle, affreux, juste sous la peau des choses. On commence à frémir quand la FM lance : *« Amis bûcherons, tous à vos tronçonneuses ! »*.

Le fils de M. Beaumont (ce dernier reste impotent, muet, à l'hôpital jusqu'à la fin du film, blessé on ne sait comment, ni par quoi ni par qui), Jeffrey (Kyle Maclachlan), trouve dans un terrain vague près de la maison une oreille humaine où bourdonnent les mouches. Il dépose cet objet éminemment bunuélien entre les mains de l'inspecteur Williams, mais cette oreille explorée par la caméra comme un siphon mystérieux ne cessera de le hanter, de l'attirer vers le monde horrible qui palpite sous l'apparence paisible du quotidien. Il apprendra de la bouche de Sandy, la fille blondasse de l'inspecteur, qui écoute aux portes, que le nœud de l'affaire pourrait se nommer Dorothy Vallens, une chanteuse de cabaret (Isabella Rossellini). *C'est de ce côté que la vie penche*, Jeffrey le sent très vite. Par là et par cette femme, que tout peut basculer, car ce brave garçon comprend confusément qu'il a besoin d'être initié de quelque façon à l'aspect obscur de la vie pour être un homme, peut-être.

Suspense et poison

A l'affût dans le placard de Dorothy, il observe des fragments d'une vie passablement violente et désespérée. Dorothy supplie au téléphone, se roule par terre — son appartement est d'un lugubre absolu — sous une lumière blafarde, implore le prénom d'un enfant. Puis, découvrant Jeffrey qui l'espionne, l'oblige à se déshabiller sous la menace d'un couteau de boucher (va-t-elle les lui couper ? Elle en serait bien capable...), se ravise, se penche pour une douceur, hélas tôt abrégée par l'irruption de l'intempestif Dennis Hopper, dans le rôle de Frank, le grand méchant loup survolté. Il est au max, Frank, il vocifère, gifle la chanteuse à toute volée (Jeffrey s'est planqué vite *fait*), hurle *« Ta gueule, salope ! »* dès qu'elle ose crier sous les coups qui pleuvent. Elle reste au sol, il s'agenouille (tout a *l'air d'un rituel entre eux*, convenu depuis longtemps), sort un masque qu'il se colle sur le nez pour aspirer on ne sait quel drôle *de gaz d'une petite bombe* (vapeurs de poppers ? Pas de gaz hilarant, c'est sûr) et, tout rouge, gémit comme un bébé devant le trésor intime de la donzelle, avant de s'y précipiter, furibard, en un viol rapide, mordant un bout de velours bleu arraché à la robe de sa victime. Jeffrey, médusé, constate que la fille s'attendait à tout cela, voit le cher Frank se rajuster et partir, le visage crispé, très homme du monde.

Quel monde ? *Tout* ce *début* du film, où les éléments de l'intrigue, du problème, nous sont donnés dans le désordre (c'est la règle du genre) est d'une vigueur, d'une beauté malsaine très séduisante. Comme rarement, on sent le double fond de la réalité, la présence cachée d'une trappe où le héros fragile peut disparaître à tout instant.

On ne dira pas la clé de l'énigme, du reste si facile à trouver qu'il serait plus équitable de dire qu'il n'y en a pas. Aucun feuilleton policier ne retiendrait ce scénario sans piège, où le suspense ne naît pas des méprises et des surprises, des allées et venues de l'enquêteur, mais surgit sous ses pas à mesure qu'il avance dans le cauchemar, sourd comme une eau, un poison du décor glauque ou féerique conçu par Patricia Norris, éclairé par Frédérick Elmes avec un soin qu'on trouve peu souvent dans ce type de production.

C'est là le pari de David Lynch, l'auteur de *Eraserhead, Elephant Man, Dune* : faire un polar, une série B, qui ne doive rien à l'élucidation d'un crime, d'une vérité (ici, elle est escamotée avec une désinvolture manifeste) et tout au style. Celui de Lynch est raffiné, déroutant, oscille entre le ralenti mou, comme ces conversations niaises entre Jeffrey et la blondasse Mlle Williams *(« Ah ! que le monde est étrange... — Ah ! oui... »)*, et l'obscène, le frénétique, dans l'admirable scène où Franck, amphétaminé à bloc, rend visite dans un bordel perdu à son copain Ben (Dean Stockwell), un mac fardé qui se met à chanter la suave romance du marchand de sable (une de ces euphories louches qui précèdent l'épouvante, comme chez Kubrick).

MICHEL BRAUDEAU.

(Lire la suite page 14.)

(1) Sur disque « Blue Velvet », STV 81292.

« La Mouche », de David Cronenberg

L'étrange beauté

La métamorphose d'un homme insecte. Comme dans un temps accéléré, corps qui se déforme, se transforme, sans que change la conscience.

C'EST en réussissant une expérience de téléportation dans son loft que la chose est arrivée. Jeff Goldblum, jeune savant, consacre toute son existence à des recherches. Même pour un savant, il est vraiment distrait, à côté de la plaque, et, en plus, il vient de rencontrer une de ces journalistes ambitieuses mais pas tout à fait cyniques, délurées et libérées en tout cas, jolies naturellement, qui grouillent dans le cinéma américain, chargées de prouver qu'il s'agit bien d'une histoire d'aujourd'hui. Ici, c'est Geena Davis, et le film de David Cronenberg *la Mouche* est à la fois contemporain et classique.

Le jeune savant devient fou d'amour, sa distraction empire, rien d'étonnant à ce qu'il ne voie pas la mouche.

La mouche a pénétré dans l'espèce de grande chaudière vers laquelle il se téléporte. Il en ressort tout à fait normal... Pas tout à fait, à vrai dire. Qu'il se montre un amant infatigable peut encore se comprendre. Mais sans la moindre dope, toute sensation de fatigue en général semble l'avoir fui. De plus, il est agressif, se bagarre pour un rien, à peine étonné de sa force herculéenne. Il est bien bâti, mais quand même... Plus grave, des drôles de poils raides poussent sur son dos, sur ses mains ; des taches brunes se répandent sur sa peau rêche. Un matin, en voulant tirer un de ces poils qui lui abîment les doigts, il voit son ongle tomber en laissant couler un liquide blanc, épais. A partir de là, le film montre la transformation progressive du jeune savant. Au cours de sa téléportation, il a en somme intégré les caractères biologiques de l'insecte. Il ne se métamorphose pas en homme à tête de mouche, comme dans *la Mouche noire* de Kurt Neumann (1) première version de l'histoire. Il devient autre chose, l'exemplaire unique d'un être hybride, réduit à la plus atroce des solitudes malgré la compassion de la jeune femme et son amour. Il n'y a pas de place en ce monde pour cette créature somptueusement hideuse, plus étrange, plus effrayante encore que les gargouilles hallucinées des cathédrales.

A l'université, David Cronenberg a étudié le Moyen Age, l'imagerie des terreurs, ses superstitions. *« Mais il n'y a rien de religieux là-dedans*, dit-il, *c'est complètement ancré dans le siècle. Je ne raconte pas un cas de possession. Un corps étranger s'introduit dans le corps de l'homme. Vous n'avez jamais eu peur d'avaler quelque chose qui vous ferait mal ? Qui vous détruirait ? Ici c'est un insecte. Je m'y intéresse beaucoup. Parfois, à la campagne, je les regarde, j'observe leur comportement. Ils se tiennent hors de nos normes. Les chats aussi d'ailleurs. Ne serait-ce que parce qu'ils ne voient pas les couleurs. Mais ils se prêtent plus facilement à nos fantasmes d'anthropomorphisme. »*

Un gouffre mystérieux

Avec les précédents films de Cronenberg déjà, l'intérieur du corps est un gouffre mystérieux. Dans *Vidéodrome*, le torse de James Wood était comme une armoire où il cachait des revolvers. Dans *Frissons* — avec Jeff Goldblum aussi — des sortes de tiques visqueuses s'introduisaient dans les tuyauteries, et, par l'intermédiaire de l'eau, dans les vaisseaux et les viscères. Après quoi les gens devenaient obsédés sexuels. *« Le paradoxe du corps et de l'esprit est un grand mystère que l'on cherche sans cesse à élucider, et qui n'a rien à voir avec les notions du bien et du mal. Il n'y a pas de jugement moral. Le sexe ne porte pas le mal, son déséquilibre est le symptôme d'un mal.*

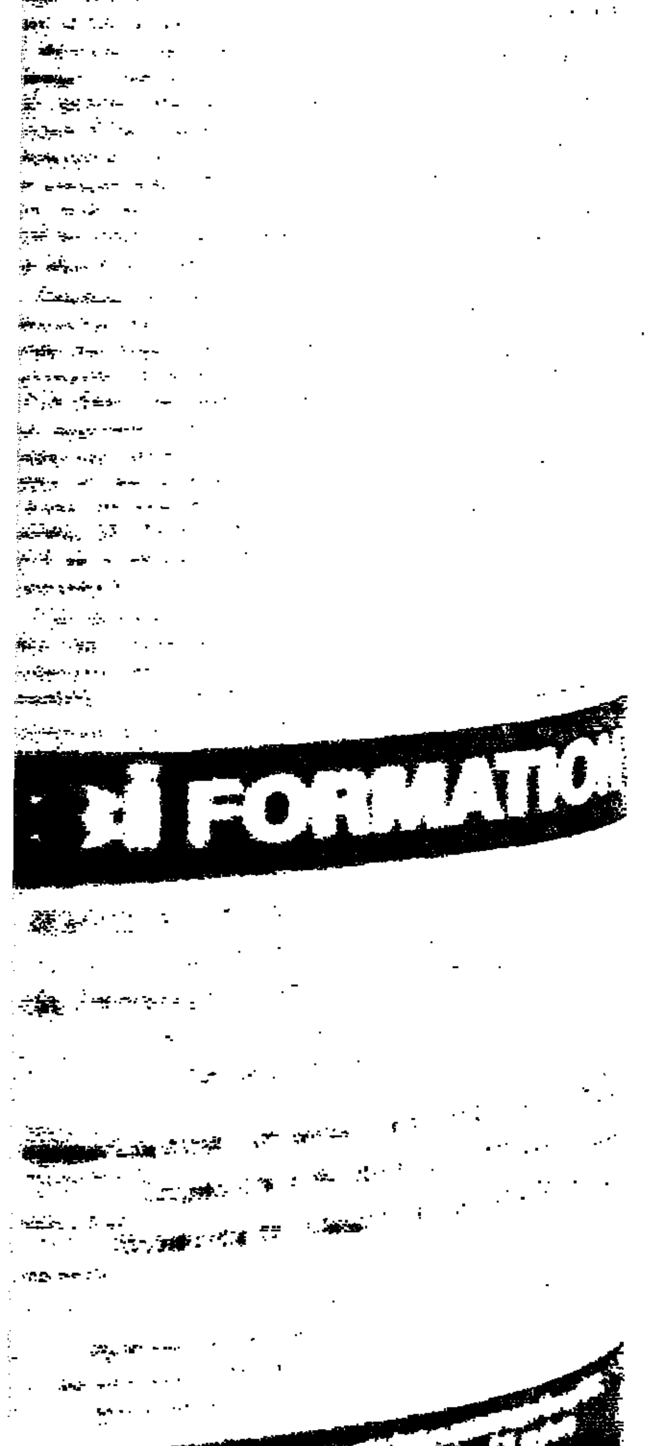
» Avec la Mouche, *ce qui m'intéresse, c'est la fable. La métaphore de l'amour qui pourrait durer quarante ans. Mais le temps se contracte. Au lieu de voir l'objet de son amour vieillir peu à peu, on assiste à une dégradation rapide, donc violente. Comme dans une maladie, et la maladie oblige cette femme à prendre conscience de la nature de son amour. Mais quoi qu'elle fasse, elle s'éloigne de lui puisqu'elle reste saine, jeune. Belle.*

» C'est quoi, la beauté ? Si vous pensez à ce qui se cache sous la peau d'une femme très belle... c'est répugnant. Si vous pensez à ce que la vieillesse fait de votre corps, à ce qu'en fait la mort... J'ai filmé en somme une répétition de mon enterrement... »

David Cronenberg a la chevelure abondante, le teint lisse d'un adolescent, et la vieillesse l'obsède. La déchéance, la pourriture des chairs. Il prétend qu'il n'est pas obsédé, il dit qu'il se sent proche de Lovecraft *« parce qu'il a inventé une mythologie »*. Et il conclut : *« Il faut accepter l'étrange beauté de l'horreur. »*

C. G.

(1) Le film de Kurt Neumann date de 1958. Ont suivi en 1959 *le Retour de la mouche*, d'Edward Bernds, et en 1965 *Curse of the Fly* de Don Sharp.



ENTRETIEN

1986 aura été pour Gérard Depardieu l'année glorieuse : 16 millions de spectateurs en trois films. Devenu pour les Américains « le seul comédien contemporain à ne reculer devant rien », *il tourne* Sous le soleil de Satan, *mis en scène par Maurice Pialat. Et jure qu'il va s'arrêter. Un peu.*

Gérard Depardieu au carrefour des énergies

PUISSANT, prodigue, considérable : tous les adjectifs soulignant l'appétit, la profusion, l'opulence, conviennent à Gérard Depardieu. En matière de rôles, on le sait, il pratique avec une boulimique volupté le mélange des genres, et il est bien le seul à pouvoir célébrer sans dommages pour sa carrière les épousailles de Marguerite Duras et de Claude Zidi.

Mais jamais sans doute depuis ses débuts ce pur-sang bâti en percheron n'avait-il vécu une année marathon comparable à celle qui vient de s'achever. 1986, la glorieuse Depardieu. En trois films, *Tenue de soirée*, de Bertrand Blier, *Jean de Florette*, de Claude Berri, et *les Fugitifs*, de Francis Veber, il a rassemblé, en France, seize millions de spectateurs. Cependant qu'il avait encore le temps — mieux encore, le désir — de partager l'aventure de *Lily Passion*, aux côtés de Barbara, et d'emmener le spectacle du Zénith de Paris en tournée, jusqu'en Belgique et en Italie.

Avec *Tenue de soirée*, qui vient de ressortir, il a aussi opéré une solide percée américaine. Le film, rebaptisé *Ménage*, a fait aux Etats-Unis l'unanimité de la critique. Une critique qui a salué *« Gérard Depardieu, son poids presque préhistorique », « Depardieu fonçant droit sur Miou Miou et Michel Blanc, tel l'iceberg implacable traquant le Titanic »*, ou *« Gérard Depardieu, probablement le seul comédien contemporain à ne reculer devant rien. Chargeant dans ce film, aveuglément, comme un taureau monté sur patins à roulettes debout sur ses pattes de derrière, sans jamais faire un faux mouvement »*.

Triomphe, sommet, apothéose... Et pourtant, soudain, une légère brume de frustration vient brouiller le paysage. *Tenue de soirée ?* N'est-ce pas finalement Michel Blanc qui a fait sauter la banque, remportant à Cannes le Grand Prix d'interprétation ? *Jean de Florette ?* Depardieu y tenait le rôle titre, mais ses partenaires, le papet Yves Montand et Daniel Auteuil, n'ont-ils pas nettement ramassé la mise ? *Lily Passion*, superbe histoire d'humilité pour une vedette que rien n'obligeait — si ce n'est l'amitié — à reprendre la route, n'a-t-elle pas été, pour des raisons qui ne tiennent pas à son succès public réel, un échec commercial ? Enfin, même dans *les Fugitifs*, on ne peut pas dire que Depardieu tire à lui sa couverture de star. Faisant preuve d'une générosité presque masochiste, ne partage-t-il pas l'affiche et l'affection du public, non seulement avec Pierre Richard, mais encore avec une adorable voleuse de scènes, une minuscule petite fille ?

Une vitalité de camionneur

Gérard Depardieu est encore et toujours au labeur. Dans le Nord, où il achève le tournage de *Sous le soleil de Satan*, de Georges Bernanos, adapté et réalisé par Maurice Pialat. Il a beaucoup grossi, ça ne se voit pas trop, la soutane râpée de l'abbé Donissan estompe son provisoire embonpoint. Il est fatigué. Ça ne se voit pas. Il a toujours des rires déferlants et des accolades de bulldozer. Un lyrisme de prophète et une vitalité de camionneur. Il sait très bien où il en est.

« Des blessures, des échecs, des Beineix, j'en ai eu. Si j'enlève mon tee-shirt, là, c'est pas Rambo que tu as devant toi, c'est un grand brûlé... Mais ce n'est certainement pas de partager le succès qui peut m'atteindre ou me blesser. Au contraire. Comment être déçu ? Il est advenu ce que j'ai voulu. En fait, je n'ai pas tellement envie d'être dans la lumière, et, si j'y suis, en aucun cas je ne veux m'y trouver seul. J'aime travailler avec les autres, c'est ma chance. L'expérience m'a apporté une patience, une immense disponibilité au service du cinéma, pas à mon propre service. A mes débuts, j'étais un peu comme un petit singe, c'est souvent ce que les acteurs sont. Quand j'ai été à peu près sûr qu'on pouvait m'aimer, j'ai pu commencer à donner. Je ne vais pas le regretter.

» Tout ça, peut-être, parce que j'ai vu ma mère tout le temps enceinte. Plus elle pondait, plus j'étais chassé de l'enfance et plus je devenais adulte. Ma seule enfance, je la vis avec les amis que j'ai, ma famille d'auteurs, d'acteurs, ceux qui osent, sur un plateau. Il est normal que je m'y trouve bien.

» En douze ans de carrière, Fernandel a tourné trente films, Gabin en a tourné vingt-cinq, et moi j'en ai tourné cinquante-cinq. Mon drame, c'est l'abondance. Je voudrais me fermer, je ne peux pas. J'ai souhaité des accidents, des empêchements, j'ai mangé des huîtres mauvaises : je n'ai sorti qu'un pet puant qui a empoisonné tout le monde, mais moi, rien ! (Rires.) *Et qu'on ne vienne pas me dire que je ne sais pas choisir. Duras, Zidi, Veber, Pialat, pour moi même combat, parce que même rigueur.*



G. PIERRE/SYGMA

La volonté de bien faire

» Mais il faut savoir que j'ai une ambition qui dépasse largement les seize millions de spectateurs engrangés. Quand tu es un enfant, et seul, ce que tu rêves, comment tu te vois et t'espères, la vraie ambition, elle est là : et, pour moi, c'était d'essayer de faire bien. Quand je ne savais pas encore parler, je traduisais la langue française, mes balbutiements de débutant, par des émotions. J'entendais par exemple un vers : « Que dis-je aimer, j'idolâtre Junie », *et ne ne savais pas ce que cela signifiait. Pour moi, j'idolâtre, ça voulait dire que l'amour était tellement fort qu'il jaillissait de* l'âtre *avec des étincelles.*

» Rien n'a changé. L'amour est toujours aussi fort, et la volonté de bien faire. C'est François Truffaut qui me disait : « Tu devrais profiter de ton côté proxénète, entremetteur, pour faire se rencontrer les gens. » *J'en profite. Ainsi, je me sens tout à fait impliqué dans l'aventure de* Tenue de soirée. *Je sais que j'y ai plus qu'un rôle, une part. Il faut dire que je m'étais un peu éloigné de Bertrand Blier après les Valseuses. Normal, il avait une préférence marquée — professionnelle — pour Patrick Dewaere ; sa mort l'a beaucoup secoué. Lorsque je l'ai retrouvé, il sortait d'une déception.* Notre histoire, *avec Delon, n'avait pas très bien marché. Il travaillait à un film qui devait s'appeler* Le gangster va faire un tour, *un thriller en argot ancien, style « haro sur la joncaille... ». On a bifurqué vers* Tenue de soirée, *intitulé dans un premier temps* Rimmel. *Je lui ai présenté son producteur, René Cleitmann. Tout s'est fait très vite, écriture, tournage, en moins de quatre mois : un sentiment d'urgence. C'était beau de revoir, douze ans après* les Valseuses, *l'œil de Miou-Miou, d'évaluer la force des petites nostalgies qu'on éprouve à notre âge, plongés que nous sommes entre deux eaux de jeunesse, la trentaine bien grignotée... Bernard Giraudeau avait refusé le rôle que Michel Blanc a accepté. Il y est génial. Et on voudrait que je ne m'en réjouisse pas ?*

Retrouver les grands sentiments

» Si les critiques mitigées qui ont d'abord accueilli Jean de Florette *m'ont agacé ? Moins que Claude Berri, qui en était contrarié pour moi. Mais je sais mieux que personne ce qui manque à la famille Florette, un certain mystère, ce n'est pas à moi de le dire, mais à vous. L'essentiel, c'est que le film ait marché, prouvant que les gens avaient envie de retrouver les grands sentiments. Moi aussi. Je rêve d'un Racine à Bercy, un montage. Avec Higelin dans Oreste, Barbara dans Phèdre, moi dans Hippolyte...*

» Voilà, mon année 86 n'a été frustrante en rien. La frustration, je l'ai éprouvée au moment de Tartuffe, *le film qui n'a été que la mise en images du travail que nous avions fait au théâtre et qui n'a pas été jusqu'où je voulais aller. Si je devais mettre en scène un autre film un jour, le sujet en serait les acteurs. Parce que c'est très beau, quand ils ne jouent pas, justement. Il y a cette attente et ce plaisir, cette joie et cette souffrance, comme disait Truffaut. Il faisait dire ça dans le* Dernier Métro...

» Cet état de grâce, je l'ai vécu avec Maurice Pialat sur Police, *et on le retrouve avec* Sous le soleil de Satan. *Bernanos, je ne connaissais pas, mais Donissan j'arrive à le rejoindre, parce qu'il est proche de l'enfance. Cette enfance méconnaissable qui s'engouffre dans une voie, même si elle ne mène nulle part. Ainsi, moi, quand j'étais petit, j'ai été musulman. Pendant deux ans. Parce que la religion musulmane me semblait celle qui parlait le mieux en faveur des pauvres. Alors que la charité chrétienne était pour moi quelque chose de sale, parce que j'étais pauvre et que je n'aurais pas voulu que l'on me donne. Chez les musulmans, il me semblait qu'il y avait un autre sens de l'honneur, plus guerrier, plus noble...*

» Après, me sont venus l'idée de Dieu et l'esprit du bien et du mal. Je n'ai pourtant pas été élevé religieusement. Chez moi, j'ai toujours été considéré comme un mauvais agneau ; j'étais à l'écart du troupeau, même quand j'ai voulu faire ma communion. Je n'ai pas pu la faire le jour dit, et après, dans la famille, ils ont oublié. Ils ont même oublié de baptiser les autres ; ils ont essayé d'être normaux jusqu'au deuxième, au troisième enfant, puis ils ont lâché. Maurice, lui, est complètement athée. Un athée et un agnostique pour Bernanos... Ça fonctionne. Pialat, c'est sa force de ne pas croire, et moi, c'est mon métier d'y croire.

» Mais, maintenant, c'est vrai, la fatigue est là. Tout s'est passé si vite en 1986 que j'avais, en tournant, l'impression d'écrire mon testament. Ma fatigue s'apparente à celle du sportif qui roule à 300 à l'heure et qui n'a plus peur. Si tu perds le sentiment du danger, tu deviens carrément con.

» Alors, je vais arrêter. Arrêter, en tout cas, l'acte de jouer. J'ai refusé tous les scénarios qu'on m'a proposés. Comencini, Monicelli, Wajda... Je vais essayer de faire autre chose : la télévision, cet affolement d'images, pourquoi pas ? Il doit y avoir quelque chose à explorer dans cette direction-là.

» Organiser des rencontres, nouer des dialogues, me trouver au carrefour des énergies, être un peu contagieux, c'est tout ce que je désire. Je ne suis pas un frénétique, ceux qui me touchent ne se brûlent pas, mais je chauffe très fort. Je suis un four à micro-ondes. »

DANIÈLE HEYMANN.

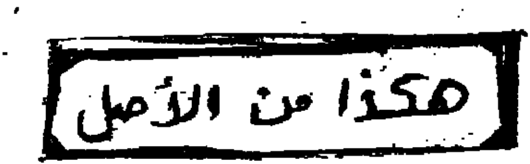
« Blue Velvet », de David Lynch

(Suite de la page 13.)

Sans oublier le grand guignol : un homme tué net d'une balle reste debout, raide planté comme un géranium en plastique au milieu du salon.

On peut s'irriter d'un tel maniérisme, peu orthodoxe. A tort. Ces bizarreries, ces lenteurs, ces accélérations sont délicieusement angoissantes, exaspérantes et subtiles. Elles sont la marque de fabrique de Lynch, incapable de s'emparer d'un genre sans le détourner, le transfigurer. Lynch ouvre ici les portes dangereuses du rêve, pour un voyage d'Alice au pays des horreurs, une traversée du miroir brisé de l'innocence dont *Blue Velvet* est un éclat splendide, une des perles les plus baroques et véritablement fantastiques. Isabella Rossellini est magnifique, belle sans mièvrerie, tour à tour effrayante, apeurée, masochiste. Dennis Hopper, en maniaque camé jusqu'aux sourcils, est irréprochable. Et Lynch, à défaut d'une morale, d'une leçon, nous suggère une inquiétude tenace : une fois quitté ce tunnel mortel par une autre oreille, vivante celle-ci, celle de Jeffrey, bienheureux dans la bonbonnière de son nouveau ménage (avec la blonde, bien sûr, le luxe d'une Isabella ce n'est pas pour les petits peinards), son happy end, aussi tapageusement sucré que les premières images du film, est parfaitement irréel. Ce monde est plus qu'étrange, décidément, il est truqué.

MICHEL BRAUDEAU.



HOMMAGE

L'intégrale de Frederick Wiseman

Le documentaire scalpel

Aux frontières du documentaire et de la fiction, Frederick Wiseman observe l'Amérique telle qu'elle va, mal, avec parfois des oasis de pureté... ou des poussées de folie. Il est à la Cinémathèque jusqu'au 10 février.

FREDERICK WISEMAN n'est certes pas le seul cinéaste qui, après des études de droit et un commencement de pratique, ait opté pour l'art des images et des sons. Mais il offre le cas unique d'un juriste utilisant dans son nouveau métier les armes et la technique d'abord mises à l'épreuve en tant que membre du barreau américain.

Le choix, la transition, ne sont pas immédiats. En 1967, dans une prison d'Etat du Massachusetts réservée aux fous, où il avait précédemment effectué des recherches, il tourne *Titicut Follies*, en collaboration avec John Marshall. Il crée le scandale maximum en montant en épingle l'obscénité du traitement réservé aux pensionnaires par l'administration. Non seulement John Marshall, étroitement associé à la réalisation, n'est pas d'accord avec lui, mais il voit son film interdit par la plus haute juridiction de l'Etat où ils ont tourné, et retiré de l'affiche au moment où il allait entamer sa carrière, après un brillant passage au Festival de New-York.

Visiblement Frederick Wiseman a choisi de frapper fort, de heurter les sensibilités. La folie des prisonniers gagne par moments les gardes-chiourme. Il faudrait vérifier ce qu'il reste aujourd'hui de cette tentative extrême que récusait complètement, à l'époque, un Jean Rouch. Le metteur en scène avait donné le coup de pouce indispensable pour magnifier l'horreur, au risque d'attenter, pour certains, au droit de garder ses misères pour soi seul.

Après ce coup d'éclat, Frederick Wiseman va s'atteler à une série de documentaires sur la *société et les institutions américaines*. Il remet en question tout l'establishment, stigmatise la disproportion béante entre les objectifs poursuivis et la réalité vécue. Il a découvert, un peu à travers les films de Richard Leacock, les possibilités de ce qu'on appelle désormais cinéma-vérité ou cinéma direct.

L'accent sur le verbe

Il n'attache pas une importance spéciale au rôle tenu par la caméra, dont il n'attend rien d'autre qu'une simple fonction d'enregistrement mécanique. En revanche, il met l'accent sur la parole, le verbe cueilli en enfilade, en longues plages de similiconfessions, comme si personne ne filmait. De 1968 à 1975 le cinéaste passe au peigne fin, tour à tour, l'école, la police, l'hôpital, l'armée, la justice, la recherche scientifique.

Un film de cette série atteint les sommets, *Welfare* (1975), qu'on pourrait traduire par *« sécurité sociale »*. Il nous révèle un aspect des Etats-Unis totalement anti-reaganien, le contraire exact de la libre entreprise, laisse s'exprimer tous ceux qui, pour raisons professionnelles, de santé, de malchance, se retrouvent au banc de la société. Face à cette pitoyable *struggle for life* (la lutte pour la vie), l'administration offre ses bonnes intentions, ses labyrinthes, son côté dame patronnesse. Lentement, implacablement, la toile d'araignée se tisse, enveloppe les fonctionnaires eux-mêmes. *Hospital* (1970), comme *Primate* (1974), sur une recherche scientifique qui devient par moments une forme avancée de fascisme, avaient déjà orchestré en mineur les mêmes thèmes : la déshumanisation des rapports humains, le massacre de la vie. Le noir et blanc, la controverse permanente, ajoutent à la grisaille, à la barbarie.

Et puis, comme une parenthèse, l'image renversée de tant de monstruosité : *Essene* (1972), la vie quotidienne d'une communauté anglicane dans le Michigan. L'institution, aux visées purement spirituelles, sorte de couvent protestant, nous apparaît d'abord dans toute sa grandeur, avec son goût de l'ascèse, sa recherche d'une autre forme de rapports entre les individus. Un père supérieur d'une qualité exceptionnelle règle la vie. Parfois un moine s'adapte mal ou pas du tout.

Une démarche plus policée

Ici, on a envie de faire le rapprochement avec la *Thérèse* d'Alain Cavalier, qui, sur le mode de la fiction, traite pareillement de la difficile adaptation à une existence en marge. La vision d'Alain Cavalier nous touche plus droit au cœur, et pourtant c'est Frederick Wiseman qui a saisi à la loupe cette résistance de l'individu, ce refus, même dans un environnement religieux, de se laisser briser, de renoncer au particularisme incoercible de tout être.

Titicut Follies et *Essene* marquent les deux points extrêmes de la recherche du cinéaste, à égale distance de la démarche trop clairement sociologique et « libérale » (au sens américain, c'est-à-dire avec une forte connotation de gauche) qu'on peut discerner dans les autres œuvres de la même période. Le réalisateur tourne en 16 mm, exclusivement en son synchrone, découvre la réalité sur le terrain même et dégage le sens dans la salle de montage. La proportion de matériau impressionné est d'environ 40 heures pour un film de 90 minutes.

A partir de 1978, Frederick Wiseman choisit une direction sensiblement différente, quitte les Etats-Unis pour aller observer ses compatriotes à l'étranger, Panama, le Sinaï, l'Allemagne. Il revient dans son pays en 1980 pour filmer une agence de mannequins, un champ de courses, un grand magasin de Dallas. La démarche est plus policée, moins « contestataire » ; l'intéressé se refuse, encore plus que dans ses œuvres antérieures, à toute forme de propagande. Sa toute dernière réalisation, *Deaf and Blind* (1986), nous décrit en quatre chapitres la rééducation de handicapés. Ce sera pour le moins une curiosité. Avec ces derniers sujets, le sociologue à la caméra se trouve parfois en concurrence avec des ouvrages similaires de cinéastes classiques, comme Werner Schroeter ou Jana Bokava. Occasion de constater les limites de la démarche.

LOUIS MARCORELLES.

★ *Cinémathèque Chaillot, du 21 janvier au 10 février.*

★ Le lundi 10 février à 16 h 30, à la salle Lotte-Eisner de Chaillot, rencontre-table ronde entre Frederick Wiseman et le documentariste hollandais Johan van der Keuken.

THÉATRE

« La Princesse blanche », de Rainer Maria Rilke

« Comme si aujourd'hui venait l'heure de chanter... »

Et voici, tenons-nous bien, un chef-d'œuvre. « La Princesse blanche », de Rainer Maria Rilke, « scène au bord de la mer », comme il l'écrivait en sous-titre, en 1904, est jouée pour la première fois en France, divinement mise en scène par Yannis Kokkos.

CELA se passe en Italie, en Toscane, sur le haut d'une plage, car le grand parc, devant le palais de la princesse, descend jusqu'au bord de la mer Tyrrhénienne.

Assise dans sa robe de soie blanche, la princesse a les yeux sur la ligne d'horizon, dans le silence. S'approche le vieil Amadeo, majordome qui prend soin de la princesse depuis son enfance : *« Lorsque les ombres froides descendent sur le front des enfants, ombres qui sont déjà celles de la couronne de noces, ces enfants deviennent des reines »*, rappelle la princesse, qui prie le vieux *serviteur* de faire le vide dans le palais, de chasser tout le monde car elle veut être seule, et même de s'en aller, lui, rendre visite à sa famille, à Pietrasanta. *« Partez, lui dit-elle, et dès votre retour venez me raconter de quoi est fait le bonheur d'un enfant. »*

La jeune sœur de la princesse, Monna Lara, refuse de s'éloigner. Les deux sœurs échangent des paroles sur le rêve et sur la mort. Le rêve qui, *« comme un fou, galope, après quoi il s'arrête, il n'ira pas plus loin »*, mais *« il est en nous tissé pour toujours »*. Et la mort *« qui est tant de choses » : « C'est quand quelqu'un vit et l'ignore, c'est quand il est impossible à quelqu'un de mourir. »*

La princesse révèle à sa sœur que ce soir va venir enfin *« celui auquel elle pense »*, qui s'est formé en elle, une nuit, autrefois, *« et depuis en moi il a grandi comme grandissent les garçons, et le voici un homme »*, et ce soir il va s'approcher du bord de la plage, dans une barque, et la princesse, de la main levée, lui fera signe. Signe qu'il peut venir à terre, qu'elle est seule, que le prince n'est pas là, ni personne, *« comme si aujourd'hui pour moi venait l'heure de chanter »*.



BRIGITTE ENGUERAND

Mais un messager se présente, il apporte une lettre de celui qui va venir : *« Regarde bien, j'arrive. »*

Des messages, dit la princesse, *« j'en ai reçu aujourd'hui cent, silence et chant, roulement de voiture, vapeur et vent, un cri d'oiseau »*. Mais cet homme, là, en vêtements couverts de poussière, apporte surtout des nouvelles des villages qu'il a traversés, villages touchés par la mort, par la peste, les femmes enceintes hurlant sur le pas de leur porte, et les hommes et les enfants hurlant aussi, dans les cathédrales, *« ils criaient, on aurait dit que Dieu les tirait par l'extrémité supérieure de leurs longues voix »*.

« Vous êtes si mal gardée, ajoute le messager avant qu'il se retire, *sur la plage n'importe qui peut venir... Les chiens rôdent déjà tout près d'ici, ils viennent et prennent dans les maisons tout ce qui est mort. »*

La jeune sœur de la princesse fond en larmes : *« Laisse-nous les secourir ! Laisse-nous prendre dans tes armoires les draps de lin si doux, et ce qui est préparé pour les accouchements, chemises, bandes, amulettes, pansements... » « Nous allons faire que ce qui est à nous soit à eux,* dit la princesse. *Je vais m'étendre à côté de ceux qui ont froid. Je vais prendre en main le front des mourants... A partir de demain ce sera mon travail du jour — et le travail de mes longues nuits... Aujourd'hui, c'est à lui que j'appartiens, à lui qui vient ».*

Mais lorsque le soleil sera entré dans la mer, lorsque la princesse entendra, dans la pénombre, le choc du bois des rames contre l'eau, deux hommes masqués de noir, deux Frères de la Miséricorde, s'approchent, sortant de l'allée de platanes. La princesse n'achève pas le signe qu'elle doit faire de la main. Elle s'immobilise, comme si la barque disparaissait de sa conscience. Et, à l'une des croisées du palais, au-delà des arbres du parc, une petite fille apparaît, qui fait des signes d'adieu.

Ecrivant *la Princesse blanche*, Rainer Maria Rilke faisait, lui, un signe de reconnaissance (et, un petit peu, d'adieu) à deux auteurs en qui il communiait alors, Jacobsen (*la Peste à Bergame*) et Maeterlinck (*la Mort de Tintagiles* entre autres choses). Mais Rilke sonde *bien plus profond qu'aux l'abîme* du cœur, la familiarité de la mort, et l'incertitude de l'âme.

Tout, sur la scène du théâtre animée par Yannis Kokkos, atteint le sublime. Le texte de Rilke, miraculeusement devenu français par les soins de Maurice Regnaut (miraculeusement car la voix unique de Rilke est là, et le chant des vers, et les ailes des paroles). Le décor de Nicolas Sire, où dans l'ombre du bord de la mer s'unissent insensiblement les ombres et les lumières des morts et des vivants. La musique de Georges Aperghis, qui n'est qu'une rumeur des âges, des signaux de pressentiments. Et les quatre acteurs, admirables, conduits par Kokkos comme par un magicien : Edith Scob, princesse blanche désincarnée-illuminée par l'espérance ; Bruno Sermonne, *vieux serviteur* plus fidèle que l'éternité, qui sait et qui ne dit pas ; Serge Maggiani, le messager, ambassadeur de l'au-delà qui raconte les pas de son chemin en très grand acteur qu'il est ; et Mireille Perrier, la jeune sœur, celle en qui la vie est *« encore tout entière »*.

Que vive toujours un si beau théâtre qui fait se lever de grandes choses en nous !

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de l'Escalier d'Or, 20 h 45.





EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

JAPON DES AVANT-GARDES 1910-1970. Architecture, design, arts appliqués, arts du graphisme et de l'affiche. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 mars.

RIDEAU DE SCÈNE DU BALLET « Parade », réalisé par Picasso (1917). Forum. Jusqu'au 28 janvier.

KOTOBA. Paroles et écritures japonaises. Grand Foyer. Jusqu'au 9 février.

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

KOKOSCHKA. Dessins de 1906 à 1926. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 22 mars.

LE JAGUAR DE DARTWOOD. Quinze « mises en boîte » d'une aventure dont le héros, un lord anglais ruiné, part à la conquête d'un trésor au fin fond de l'Amazonie. Atelier des enfants. Rez-de-chaussée.

Musées.

LA FRANCE ET LA RUSSIE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. Grand Palais. Galeries nationales, av. Winston Churchill (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 9 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

LES DOSSIERS DU MUSÉE D'ORSAY. La vie de bohème ; L'ouverture de l'Opéra ; La carrière de l'architecte au dix-neuvième siècle ; L'industrie Thonet ; Les journalistes au dix-neuvième siècle ; Stars et monstres sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

HOMMAGE A ANDREA DEL SARTO. Musée du Louvre. Salles du pavillon de Flore (entrée porte Jaujard) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 26 janvier.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRÈS. Jusqu'au 26 avril. **ART ET CRÉATION TEXTILE.** Jusqu'au 22 février. **RÉTROSPECTIVE ARP (1886-1966).** Jusqu'au 8 février. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

LOTHAR BAUMGARTEN, PHILIPPE CAZAL, RICHARD TUTTLE. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 février.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ. L'exposition du centenaire. Jusqu'au 1er février. **L'ARCHE DE NOÉ.** Jusqu'au 8 février. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

JEAN-MARC ZAORSKI. Jusqu'au 26 janvier. **DONIGAN CUMMING.** Jusqu'au 2 mars. **LES COMMUNS DES MORTELS,** photographies de William Klein. Jusqu'au 2 mars. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, tlj., sauf le mardi de 9 h 45 à 17 h 15.

MANUEL CANOVAS. Créateur textile. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Jusqu'au 1er mars.

LES ORS HELLÉNISTIQUES DE TARENTE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

LA VOIE ROYALE. 9 000 ans d'art au Royaume de Jordanie. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; Le samedi 13 F. Jusqu'au 25 janvier.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 2 mars.

DESSINS DE RODIN. A l'occasion de la présentation du troisième volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 16 mars.

R. X. PRINET (1861-1946). Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 1er février.

RÉTROSPECTIVE GEN PAUL. Musée de Montmartre, 12-14, rue Cortot (46-06-61-11). Sauf mardi, de 14 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

COTÉ FEMMES. Musée de l'homme. Palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée 16 F. Jusqu'au 15 février.

CENT CINQUANTE ANS DE RESTAURATION EN PICARDIE. Musée des monuments français. Palais de Chaillot, place du Tocadéro (42-27-35-75). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15. Jusqu'au 16 mars.

FRANÇOIS DESPATIN et CHRISTIAN GOBELI. Jusqu'au 24 janvier ; **REMBRANDT,** les étapes de la création. Du 22 janvier au 3 mai. Galerie Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures ; le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 22 F. Bibliothèque nationale, Galerie Colbert, 2, rue Vivienne.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

AUTOMATES A MUSIQUE DU 19e siècle (1840 à 1880). Musée de la musique mécanique. M. Triquet, impasse Berthaud (42-71-99-54). Jusqu'à fin janvier.

LA TÉLÉ A CINQUANTE ANS. Jusqu'au 15 mars. **LES ALLUMÉS DE LA TÉLÉ.** Jusqu'au 22 février. Sauf lundi, de 11 h 30 à 19 h 30 ; mardi jusqu'à 21 heures. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche, l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

SIS PEINTRES TUNISIENS CONTEMPORAINS. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 20. Du 21 janvier au 23 mars.

AUGUST SANDER. Autoportrait de l'Allemagne. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 25 janvier.

LE TRÉSOR DE GARONNE. IIe siècle après Jésus-Christ. Des monnaies dans la Grave. Hôtel de la Monnaie, 11 quai Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche, de 11 heures à 17 heures.

Centres culturels

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

LA VOIE DES ANCÊTRES. En hommage à Claude Lévi-Strauss. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

L'ART ARMÉNIEN DANS LES COLLECTIONS FRANÇAISES. Fondation Nourhan Pringhian, 59, av. Foch (45-56-15-88). Samedi et dimanche, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 1er mars.

SIMPLICISSIMUS. 100 caricatures des années 1918-1933. Jusqu'au 10 février. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). **L'ART EN BALADE – EXPÉRIENCE ENTRE LA MODE ET LA PEINTURE.** Goethe Institut, 31, rue de Condé (43-26-09-21). Jusqu'au 12 février.

ÉRIC GRATE, Sculptures et dessins ; **TAGE HEDQVIST,** peintures et collages. Centre culturel suédois. Hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Jusqu'au 19 février.

JOSEF FRANK. L'architecture de l'habitation. Projets 1919-34. Institut autrichien, 30 bd des Invalides (47-05-27-10). Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Jusqu'au 6 février.

JOSEF FELIX MULLER. Centre culturel suisse, 32-34, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 22 février.

QUATRE AMÉRICAINS A LA MANUFACTURE DE SÈVRES. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Du lundi au samedi de 12 heures à 19 heures. Du 23 janvier au 21 mars.

CECI N'EST PAS UN CARRÉ BLANC. Centre national des arts plastiques. 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 février.

NEGRIPUB. L'image des Noirs dans la publicité depuis un siècle. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h 30 à 20 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

Galeries

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 28 février.

ARTE POVERA. 1965-1971. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert. 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 février.

AMSTERDAM (Fortuyn O'Brien, Rob Scholte, Willy Van Sempel et Robin Winters). Galerie Charles Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 7 février.

NEMOURS 1986. Galerie Maximilien Guiol, 22, rue de Poitou (42-71-60-06). Jusqu'au 31 janvier.

DIX PHOTOGRAPHES AMÉRICAINS CONTEMPORAINS. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 14 février.

BASQUIAT, COMBAS, LOUIS CANE, IMAL. Librairie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 31 janvier.

BASELITZ, LUPERTZ, PENCK. Estampes récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 7 février.

POÈMES A VOIR (Jean Tardieu, Pierre Alechinsky). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 15 février.

LETTRISME : Les débuts (1944-1966). Galerie Rambert, 4, rue des Beaux-Arts, (43-29-34-90). Du 22 janvier au 14 février.

LES MUSULMANS FUMANTS. Peintures, sculptures. Galerie Flora, 10, rue de la Vacquerie (43-73-63-00). Jusqu'au 21 février.

EXPOSITION DE GROUPE pour le 9e anniversaire de la galerie. Galerie Alain Oudin, 28, boulevard de Sébastopol (42-71-83-65). Du 21 janvier au 21 février.

LE NOIR EST UNE COULEUR. (Arp, Dewasne, Hartung, etc.). Galerie Lahumière, 88, boulevard de Courcelles (47-63-03-85). Jusqu'au 31 mars.

FONTANA, HARTUNG, MATTA. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 février.

VALERIE POCOCK, FOUAD BELLAMINE. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Du 21 janvier au 28 février.

ARCANGELO. Galerie Maeght Lelong. 14, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

JEAN ARP. Centenaire de la naissance de l'artiste. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 7 février.

JEAN-MICHEL BASQUIAT. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 7 février.

MICHAEL BASTOW. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Du 22 janvier au 7 mars.

CHRISTOPHER CARTIER. Peintures. Galerie Efté, 7, rue de Bourgogne (45-51-45-89). Du 22 janvier au 6 mars.

ANTONI CLAVE. Retour du Japon. Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 31 Janvier.

GNOLI. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 31 janvier.

GRATALOUP. Lavignes Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 13 mars.

PAUL-ARMAND GETTE. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 27 février.

MORIS GONTARD. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Du 22 janvier au 21 février.

ROBERT GROBORNE. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 14 février.

SLAVKO KOPAC. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 31 janvier.

JOSEPH KOSUTH. Galerie Crousel-Hussenot, 5 *bis*, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 12 février.

WILFREDO LAM. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

ANGE LECCIA. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 31 janvier.

ROBERT MALAVAL. Blum Galerie, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84).

MICHAUX. Galerie Patrice Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 février.

JOAN MIRO. Galerie Renoir. Le Latina, 20, rue de Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 9 février.

ANNE MOREAU. Galerie Jaco, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 7 mars.

KACEM NOUA. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 15 février.

ANDREAS PFEIFFER. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 28 février.

JEAN-PIERRE PINCEMIN. Gravures. Galerie Beau Lézard, 7, rue Pecquay (42-77-72-77). Jusqu'au 21 février.

ROLAND SABATIER. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Du 22 janvier au 14 février.

JULIEN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 19 février.

ALAIN SNYERS. Galerie JJ Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 24 janvier.

JEAN TINGUELY. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 31 janvier.

TIROUFLET. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 28 février.

THIERRY SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 28 février.

BERNARD TURIOT. Galerie G., 19 rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 31 janvier.

JAMES TURRELL. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 19 février.

FLORENCE VALAY. Sculptures. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 28 février.

LAWRENCE WEINER. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 7 février.

En région parisienne

CORBEIL-ESSONNES. Andreas Pfeiffer. CAC Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 7 février.

COURBEVOIE. L'art guerrier du Japon samouraï. 15, place de la Défense. La Défense 4. (49-00-15-96). Du 23 janvier au 10 avril.

LA DÉFENSE. Un siècle de réclames alimentaires. Galerie de l'Esplanade. Entrée libre. Jusqu'au 22 mars.

FRESNES. Mémoires de 36. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Entrée gratuite. Jusqu'au 6 avril.

IVRY. Vladimir Skoda. CREDAC, Galerie Fernand Léger, 89 *bis* et 93, avenue Georges-Gosnat. (46-70-15-71). Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. Dominique Gauthier, Jérôme Mazerat, Steven Pollack, Jean-Philippe Aubanel, Paul Collins. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 22 février.

MONTREUIL. 50 ans de théâtre vus par les trois chats d'Armand Gatti. Centre des expositions. Place Benoît-Frachon (48-57-57-72). Jusqu'au 29 janvier ; **BREYTEN.** Rétrospective. Bibliothèque municipale R. Desnos. Jardins de l'Hôtel de Ville. Jusqu'au 27 février.

PONTOISE. Hommage à Serge Charchoune, Patchworks d'aujour- d'hui. Jusqu'au 22 février. Musée de Pontoise, 4, rue Lemercier (30-38-02-40) ; Horriblement ressemblant (Les Officiels vus par André Malraux). Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 28 février.

SAINT-DENIS. Despierre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 26 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 23 février.

En province

ANTIBES. Tauromaquia (Goya, Picasso). Château Grimaldi. Jusqu'au 30 janvier.

ARLES. Alain Clément. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'en avril 1987.

ARRAS. Bernard Moninot. Noirot, 6 et 9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 1er mars.

AUBUSSON. Daniel Humair. Centre culturel et artistique. Jusqu'au 12 février.

BORDEAUX. Wolfgang Laib ; Art minimal II. Musée d'art contemporain. Entrepôt Lainé. Rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 février.

CAEN. Les graveurs de Venise au XVIIIe siècle dans la collection Mancel. Musée des beaux-arts, dans l'enceinte du château. Jusqu'au 24 avril.

CLUSES. Pierre Buraglio. Centre d'art de Flaine (50-90-85-84). Jusqu'au 22 février.

GRENOBLE. Magnelli : ardoises ; Ange Leccia : collages. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82).

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Espaces et perspectives. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet. Jusqu'au 1er mars.

LA ROCHELLE. Le corps et son image. Photographies du dix-neuvième siècle. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Perot (46-41-37-79). Jusqu'au 7 février.

LYON. Collection Ludwig. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du Président E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 24 février ; Autard, Poivret, Thupinier, ELAC, centre d'échanges de Perrache (78-42-27-39). Jusqu'au 22 février.

MACON. Bertrand Lavier. Ecole régionale des Beaux-Arts, Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 28 février.

MARCQ-EN-BARŒUL. Le groupe de Roubaix (1946-1986). Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 30 janvier.

MARSEILLE. Japon passé, présent. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 15 mars.

MARTIGUES. Jean Fautrier. Estampes 1923-1964. Musée Ziem, bd du 14-Juillet (42-80-66-06). Jusqu'au 15 février.

MULHOUSE. Marc Riboud, photographe ; Robert Capa, photographies. Galerie A.M.C., 7, rue A.-Engel. Jusqu'au 1er février.

NANCY. Grandville. Dessins originaux et du Cabinet des dessins et estampes. Musée des Beaux-Arts, place Stanislas. Jusqu'au 2 mars.

NANTES. Jeux d'autrefois. Musées départementaux de Loire-Atlantique. Musée Th.-Dobrée. Place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 28 février.

NEMOURS. « Comme Archéologie ». Shaune Neill et Jean-Paul Kitchener. Musée de la Préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 28 février.

NICE. François Dilasser. Musée des Beaux-Arts. 20, quai Emile-Zola (99-30-83-87). Jusqu'au 9 février ; Henri Matisse-Ajaccio-Toulouse. Une saison de peinture 1898-1899. Musée Matisse, Villa des Arènes, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). Jusqu'au 1er février.

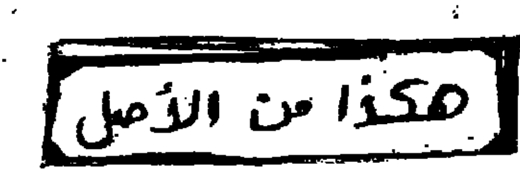
POITIERS. Le renouveau de la peinture sacrée en France au XIXe siècle. Henry Duras. Musée Sainte-Croix. Entrée rue Simplicien. Jusqu'au 9 mars.

RENNES. François Dilasser. Peintures et œuvres sur papier. Musée des Beaux-Arts, 20, quai E.-Zola (99-28-55-85). Jusqu'au 9 février ; Dessins français du dix-neuvième siècle. Collection Fodor du Musée historique d'Amsterdam. Du 21 janvier au 27 avril.

ROANNE. Joseph Déchelette et l'Egypte. Collections d'antiquités égyptiennes du musée. Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 29 mars.

TOULON. Charles de Tournemine. Jusqu'au 15 mars ; Daniel Meyer. Jusqu'au 15 février. Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54).

VILLEURBANNE. Daniel Buren. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 15 février.



هكذا من الأصل

des écoles

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

UN BEAU SALAUD, Fontaine (48-74-74-40), 20 h 30 (21).
LA GALIPETTE, Marigny, (42-56-04-41), 21 h (21).
LE ROMAN DE PROMÉTHÉE, Gennevilliers, Théâtre (47-43-26-30) 20 h 30 (22).
LA DERNIÈRE BANDE, Cartoucherie, Tempête (43-28-36-36), 21 h (23).
CE SACRÉ BONHEUR, Montparnasse (43-22-77-74), 20 h 45 (24).
CONFÉRENCE AU SOMMET, Petit Montparnasse (43-22-77-74), 21 h (27).
SAINT ERIK SATIE, Ranelagh (42-88-64-44), 20 h 30 (27).
DANS LA SOLITUDE DES CHAMPS DE COTON, Nanterre, Amandiers (47-21-22-25), 20 h 30 (27).

HORS PARIS

AVIGNON, Marie dite no man's land, de et par André Benedetto, au Théâtre des Carmes (90-82-20-47) du 23 au 31.
NICE, Monte Cristo, d'Alexandre Dumas, adaptation et mise en scène de Jacques Weber, qui tient également le rôle titre. Au Théâtre de Nice (93-56-86-86) du 27 janvier au 21 février.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50). Relâche.
SALLE FAVART (42-96-06-11), mer., ven., sam., lun. à 19 h 30 : Atys, de J.-B. Lully ; dir. musicale : William Christie ; jeu., mar. à 19 h 30 : Bal à la cour de Louis XIV (compagnie Ris et danceries).
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), jeu., sam., dim. à 20 h 30, dim. à 14 h : Le Bourgeois gentilhomme ; mer. à 14 h, lun. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; mer., mar. à 20 h 30 : La Parisienne Veuve ! ; ven. à 20 h 30 : Turcaret.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : lun. et mar. à 20 h 30 : Récitations-conversations. Mélodie. Dominique Michel chante, Ivane Huber est au piano ; Théâtre Gémier (lun.) : 20 h 30 ; dim. à 15 h : Les Désossés, de Louis-Charles Sirjacq.
ODÉON (43-25-70-32), mer. à 20 h 30 : Mercier et Camier ; Ohio Impromptu, de Samuel Beckett ; sam. à 20 h 30 : Heinz, Anne et David Bennent lisent : Heiner Müller, Hölderlin, Süsskind ; lun. à 20 h 30 : Eva Mattes (chansons, poèmes, textes).
PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.) à 18 h 30 : le Maître-Nageur, de J.-P. Amette.
TEP (43-64-80-80), mer., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 15 h : les Voix intérieures ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : le Temps détruit, de P. Beuchot ; Casanova, de F. Fellini (v.o.).
BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) : mer. à 21 h : Un jour d'hiver, du Haïkaï au Haïku ; 18 h : Critique : débat architecture ; jeu. à 18 h 30 : Entretien avec Arakawa Shusaku ; 21 h : l'Univers d'Oe Kenzaburô ; 18 h 30 : l'Histoire de la psychanalyse en France ; ven. à 21 h : La revue Traverses : Japon fiction ; lun. à 20 h 30 : Conférence : musique au Japon ; 21 h : Le plan déchiqueté d'Abe Kôbô ; Cinéma Vidéo : Cinorama Tokyo 87 (lun., mar.), de 14 h 30 à 20 h 30 ; Cinéma et littérature au Japon (mar.) : Se reporter à la rubrique Cinéma Cinémathèque ; Vidéo-Information (mar.) : à 13 h : l'Illustration ou la mémoire d'un siècle, de R.J. Bouyer ; 16 h : Mythes en stock, de J.M. Putmans ; 19 h : De la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musique (mar.) à 13 h : la Chauve-Souris, de J. Strauss ; 16 h : Musique traditionnelle du Japon ; 19 h : Peter Grimes, de Britten ; Concerts Spectacles : sam. à 15 h : Ateliers musique et micro-informatique ; lun. à 20 h 30 au Théâtre de la Ville : EIC : Xe anniversaire (dir. Boulez, P. Eötvös).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) (lun.), mer., jeu., ven., sam. et mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (lun.), 20 h 45, dim. à 14 h 30 : les Crachats de la Lune ; Musique : lun. à 20 h 45 : Ensemble Intercontemporain ; mer., ven., sam. à 18 h 30 : Carlos d'Alessio ; mar. à 18 h 30 : Mikhail Rudy ; Th. de la Ville au Th. de l'escalier d'or (lun.), 20 h 45, dim. à 14 h 30 : La Princesse Blanche.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), mer., jeu. à 20 h 30 : Yiddish cabaret. ; Relâche du 23 au 31 janvier.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17) (D., L.), 20 h 30 : la Divine Clownerie.
ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), mar., sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.
ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53) (L.), 20 h 30, dim. 17 h : Piètre, dern. le 25.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 19 h : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 18 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.
BATACLAN (47-00-30-12) (L.) 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : la Dernière bande, à partir du 23 ; II : (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Home.
AQUARIUM (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.
ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.
CITÉ INTERNATIONALE (45-85-38-69), Galerie (D., L., Mar.), 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre (D.), 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 : la Nuit des rois.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir et les 21, 22, 23), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), le 20 à 19 h : Mam'zelle Julie.
DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.
THEATRE-18 (42-26-47-47) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : SOS.
EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D., L.) 20 h 30, le 25 à 14 h 30 : la Princesse blanche.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D.) 20 h 30 : Jeune couple.
ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.), 20 h 30 : l'Arrêt de mort ; 22 h 30 : Une femme légère.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (L.) 19 h : Cabaret Berlin 30 ; 20 h 30 : l'Amour en pièces.
ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : le Chemin d'Anna Bargeto.
FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.
GALERIE 55 (43-26-63-51), (D., L.), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (48-74-77-77), 20 h 30, dim. 17 h : Poursuite et fugue, dern. le 21.
HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
JARDIN D'HIVER (42-55-74-40) (Mer. soir, D. soir, L.), 21 h ; mer. 18 h 30 ; sam. 16 h + 21 h ; dim. 16 h : Arromanches.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.
LIERRE THEATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D. soir, lun.), 21 h ; (Dim. 16 h 30) : la Poursuite amoureuse.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.
MANEBO (43-38-29-25) (D., L.), 19 h : La nuit et le moment.
MARAIS (42-78-03-53) (les 21, 23 et D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Effet Glapion.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur, à partir du 24. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet, à partir du 27.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Edda Gabler.
POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.
ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20) (D.), 19 h : Brèves inquiétudes dans une chaise longue ; (D., L., Mar) 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.
SALLE M.-L.-KING (43-70-48-98), jeu., ven, sam. 20 h 30 : Hôtel d'Écume.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45 ; sam. 19 + 21 h 20, dim. 15 h : les Seins de Lola.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Antigone ; Jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, Dim. 17 h : Huis clos ; mer. 20 h 30 : Maîtres et valets.
TH. DE L'EURE (45-41-46-54), jeu., ven., sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DE FORTUNE (43-56-76-34), le 23 à 21 h : la Dame de Monsieur ; le 24 à 21 h : la Môme Suzy.
TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Derniers masques.
TH. 14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : les Rêves de Lolita et Laverdure.
TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.
TH. DES 50 (43-55-33-88) (D.), 20 h 30 : Parle pas comme ça tu t'fais du mal.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 21, 22 à 20 h 30 : Théâtre de foire, les 23, 24 à 20 h 30 : les Salons ; Petite salle 18 h 30 : Voyage au bout de la nuit (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : les Enchaînés.
TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Babiboum.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Taupes niveaux.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30, sam. 19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 22 h, dim., lun. 20 h 30 : J'assure à tes risques ; (D.) 23 h, lun., mar. 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (le 1er), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Secrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; ven., sam. 22 h 15 : la Mort, le Moi, le Nœud.
GRATTE-PIED (43-54-69-78), mer., jeu., ven., sam. 20 h 15 et 22 h : Vierge et seul à Senlis.
LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : N'insistez pas je reste.
PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; le 7 à 21 h 30 : Nos désirs font désordres.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L., Mar.), 22 h : Alea jacta est.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens (dern. le 24).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accroc-Habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

(Voir théâtres subventionnés)
BASTILLE (43-57-42-14) (L.), 19 h : Nota bene (dern. le 25).
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), le 25 à 14 h : Brunch performance.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48) (J., D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 15 : l'Ange bleu.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 21 JANVIER

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : J.-L. Villagomez (Ponce, Tamez, Lauro...)
Radio-France, Auditorium 105, 18 h 30 : INA-GRM (Gobeil, Ascione) ; 20 h 30 : Ferreyra, Saariaho, Levaillant ; Auditorium 106, 20 h 30 : Scénaria, Ducol, Finzi...
Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. E. Krivine (Zimmermann, Mozart, Schubert).
Salle Gaveau, 20 h 30 : C. Huve.
Auditorium des Halles, 12 h 30 et 15 h : D. Wayenberg (Brahms, Schubert).
La Table verte, 22 h : Trio Aulos (Mozart, Beethoven, Tansman...).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. L. Foster (Enescu, Stravinski, Schumann).
Salle Cortot, 20 h 30 : N. Haroutiunian (Beethoven, Haroutiunian, Franck...).

JEUDI 22 JANVIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 21.
La Table verte, 22 h. : voir le 21.
Auditorium des Halles, 12 h 30 : voir le 21.
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : J. Taddei (Clérambault, Bach, Boelman...).
Institut néerlandais, 20 h 30 : T. Koopman (Sweelinck, Couperin, Bach...).
CC de Yougoslavie, 20 h : N. Andjelic (Scarlati, Schumann, Debussy...).
Eglise des Billettes, 20 h 30 : Ensemble Métamorphoses de Paris, dir. M. Bourbon (Josquin des Prés).

VENDREDI 23 JANVIER

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski (Webern, Mahler).
La Table verte, 22 h : voir le 21.
Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Csaba, P.-L. Aimard (Brahms, Debussy, Chostakovitch...).
Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : Tran Van Khe.
Salle Gaveau, 18 h 30 : E. Du Breuil, G. de Talhouet (Bach, Jolivet, Debussy...).
Conservatoire Rachmaninoff, 20 h 30 : F. Bru, G. Roussely (Haëndel, Bartok, Debussy...).

SAMEDI 24 JANVIER

La Table verte, 22 h : voir le 21.
Radio-France, Auditorium 106, 15 h : Chœur d'hommes F. Legrand (Bruckner, Schubert).
Salle Pleyel, 21 h : Orchestre national de France (Verdi).
Théâtre 18, 16 h 30 : Quatuor Parisii (Mozart, Schumann).
Eglise Saint-Merri, 21 h : A. Gazarian, S. Koulaksezian (Brahms, Chostakovitch, Schubert...).
Salle Pleyel, 17 h 15 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Brahms, Dvorak).

DIMANCHE 25 JANVIER

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble la Réjouissance (Marais, Telemann, Bach...).
Notre-Dame, 17 h 45 : Y. Cuenot (Balbastre, Bellini, Guilmant...).
Eglise des Billettes, 17 h : Les petits chanteurs du Marais (Haydn, Bach, Purcell...).
Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. : M. Nakata (Paganini, Beethoven).
Th. du Musée Grévin, 20 h : P.-L. Aimard, M. Debost, J.-Ph. Lafont...
Eglise des Billettes, 10 h : F. Espinasse (Buxtehude, Bach).

LUNDI 26 JANVIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 24.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h : A. Planes (Haydn, Schubert, Janacek...).
Institut Néerlandais, 12 h 30 et 18 h 30 : E. Van Lier, I. Drabbe (Haydn, Schumann, Britten).
Athénée, 20 h 30 : B. Fassbaender.
Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble instrumental de France, dir. G. Wilgowicz (Mozart, Haydn, Grieg...).
Théâtre 14 J.-M. Serreau, 20 h 30 : Orchestre de chambre B. Calmel (Vivaldi, Copland, Grieg).
Centre d'action poétique, 20 h 30 : Ensemble instrumental Carmina Alterna, dir. J. Royer (Haydn).
FIAP, 20 h 30 : D. Pascal (Chopin, Liszt, Franck).

MARDI 27 JANVIER

Sorbonne, Grand Amphithéâtre, 20 h 45 : Orchestre symphonique Paris-Sorbonne (Liszt, Grieg, Sibelius).
Radio-France, 18 h 30 : Ensemble de cuivres et de percussions de l'ensemble intercontemporain (Stavinsky, Ballif, Berio...) ; 20 h 30 : M. Fischer (Messiaen) ; 22 h 30 : A. Periateris, P. Karpadakis, S. Grilakis.
Cithéa, 20 h : V. Gain, P.-A. Athane.
Eglise Saint-Eustache, 21 h : Chœur grégorien de Paris, dir. P. Calmelet.
Salle Pleyel, 20 h 45 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (Bach).
Eglise de la Madeleine, 20 h 45 : Chœur JMF, dir. L. Martini (Haendel).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chorale franco-allemande, Orchestre Pro Arte, dir. R.-P. Chouteau (Dvorak).
Salle Cortot, 20 h 30 : M.-J. et P.-F. Truys (Brahms, Roussel, Beethoven).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Haendel, Pergolèse, Haydn).
Salle Gaveau, 20 h 30 : G. Gahnassia (Beethoven, Liszt...).
Eglise Saint-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : K. Chahine, dern. le 25 ; le 26 : A. Sundy Groupe, le 27 : D. Levy.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : D. Doriz, dern. le 25, les 26, 27 : S. Guerault, B. Vasseur.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, mar. : M. Maria.
CITHEA (43-57-99-26), le 23 à 19 h 30 : Cotephil.
DUNOIS (45-84-72-00), le 22 à 20 h 30 : Menk, les 23, 24 : Boni-Marais Quartet.
ESCALIER D'OR, voir Théâtres subventionnés.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h, le 21 : Oui oui, les 23, 24 : The glory boys, le 27 : N. Flanel.
MONTANA (45-48-93-08) (D.), 22 h 30 : R. Urtreger : lun., mar. : Cl. Luter, dim. ; S. Lazarus Quartet.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, les 21, 22, 23, 24 : B. Powell : le 27 : J.-P. Aubert.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : Cl. Luter Sextet ; ven. : Cyril Jazz Band ; sam. : Ch. Rameil Quintet ; lun. : Kangourou Jazz Orchestra ; mar. : Cl. Bolling Trio.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer. : F. Domange Trio ; jeu. : B. Waters ; sam. : Westerners/Ch. Jackson ; lun. : Y. Julien ; mar. : S. Grappelli, M. Fosset.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 23 h : A. Villeger, H. Sellin, R. Del Fra, R. Portier.
REX CLUB (42-36-83-93), le 21 à 20 h 30 : Blessed Virgins ; le 22 à 20 h : La Souris Déglinguée, Cyclope ; le 23 : Moby Dick/Canada, le 24 : Les Ablettes/Quai des Brumes ; le 26 à 20 h : Mantronix.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : R. Franc, dern. le 24, à partir du 27 : M. Saury.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : D. Pifarelly/M. Valois.
UTOPIA CLUB (43-22-79-66), 22 h, mer. : C. Lefèvre, A. Giroux ; jeu. : Good News ; ven. : E. Kristy ; sam. : J. Ratikan, à 1 h : J.-L. Mongin ; mar. : Blue Horizon.

En région parisienne

ANTONY, Th. F.Gémier (36-66-02-74), le 24 à 15 h : le Jeu de l'amour et du hasard.
ARCUEIL, salle J.-Vilar (45-47-53-02), le 21 à 15 h, le 24 à 16 h 30 : Moutard à la fraise.
ASNIÈRES, CCA (47-90-63-12), le 22 à 20 h 45 : la Traviata.
AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, D. 16 h 30 : l'Étourdi.
BAGNOLET, ATEM (43-64-77-18), jeu., ven., sam. 19 h, dim. 16 h : les Pêches de Bagnolet.
BOBIGNY, MC 93 (48-30-60-56) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Paysage sous surveillance ; salle 2, les 21, 22, 23, 24 à 21 h : Affabulazione ; salle 3 (D., L.), 20 h : Risotto.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44) (D. soir et L.), 20 h 45, dim. à 15 h 30 : Antigone.
LE BOURGET, CECB (48-38-44-85), le 24 à 21 h : Lap's de temps.
CERGY-PONTOISE, Th. des Arts (30-30-33-33), le 21 à 18 h 30, les 23, 24, 26, 27 à 21 h, le 25 à 16 h : Roulette d'escroc ; le 23 à 21 h : Farid Chopel ; le 27 à 21 h : Lancelot.
CHATENAY-MALABRY, Th. du Campagnole (46-61-14-27), le 23 à 20 h : le Bal de la contemporaine.
CHOISY, Théâtre P.-Eluard (48-53-11-77), le 24 à 20 h 30 : le Bout du voyage.
CLAMART, CCJ Arp (46-45-11-87), le 25 à 15 h 30 : le mime Marceau.
COMBS-LA-VILLE, CAC (64-88-69-11), le 24 à 20 h 45 : le Journal intime de Sally Mara.
CORBEIL-ESSONNES, CAC, P. Neruda (60-89-00-72), le 24 à 20 h 45 : Groupe Emile Dubois.
COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 25 à 17 h : Get Ch. Andranian (Brahms, Falla, Milhaud...).
CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50), grande salle (J., D. soir, L.), 20 h 30, D., 15 h 30 : Momix ; grande salle, le 21 à 20 h 30 : la Compagnie M. Marin ; petite salle, le 27 à 20 h 30 : Mémoire Golem ; le 21 à 20 h 30 : Compagnie C. Brumachon.
EVRY, Agora (60-77-10-00), le 24 à 20 h 30 : Mosalini, Beytelmann et Caratini.
FONTENAY-SOUS-BOIS, salle J. Brel (48-77-75-00), le 24 à 20 h 30 : Groupe vocal de France (dir. B. de Vinogradow) (Sahbai, Xenakis, Dufour...).
FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources (46-61-30-23), le 24 à 20 h 30 : le Choix de Barabb As.
GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : le Roman Prométhée, à partir du 22 ; le 21 à 20 h 30 : Ubu Roi.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Auditorium (46-45-21-70), le 25 à 17 h : Musiques et danses du XXe.
MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45), le 25 à 16 h : Liberté chérie.
MANTES-LA-JOLIE, C.C. (30-33-20-43), les 23, 24 à 20 h 45 : Th. Graal.
MEUDON, CC A.-Maurois (46-26-41-20), le 25 à 16 h : C. Kahn (Bach, Mozart, Chopin...).
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, salle J.-Brel (30-43-43-90), le 23 à 21 h : Virage dangereux.
MONTREUIL, salle des fêtes (48-58-91-49), le 24 à 21 h : Ballets des solistes de l'Opéra de Paris.
MONTROUGE, auditorium (46-56-52-52), le 27 à 20 h 30 : A. Galperine et V. Nikitine (Mozart, Beethoven, Grieg).
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), le 27 à 20 h 30 : Dans la solitude des champs de coton.
NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), les 26, 27 à 20 h 30 : Tartuffe.
ORSAY, MJC (69-28-70-33), le 24 à 21 h : Groupe F. Dugied.
PUTEAUX, Hôtel de ville (30-41-11-69), le 22 à 20 h 45 : C. Kahn (Bach, Mozart, Chopin).
RAMBOUILLET, CAC (30-41-11-49), le 24 à 17 h et 21 h : le mime Marceau.
RIS-ORANGIS, CC R.-Desnos (69-06-72-72), le 24 à 20 h 45 : Lluis Llach.
SAVIGNY-LE-TEMPLE, Maison pour tous (60-63-28-24), le 24 à 21 h : J.-L. Mahjun.
SAINT-CLOUD, CC des 3-Pierrots (46-02-02-19), le 27 à 21 h : Ensemble instrumental A. Stajic (Rossini, Vivaldi).
SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-17-17), 1. (J., D. soir), 20 h 30, D., 16 h : les Ensorcelés ; 2. (J., D. soir), 20 h 30, D., 16 h : le Journal d'un fou ; 3. les 23, 26, 27 à 18 h 30 ; le 24 à 18 h 30 et 24 h : Vingt-huit moments de la vie d'une femme avec le mort.
SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), le 24 à 21 h : P. Aledo, et les 26, 27 à 21 h : Farid Chopel.
SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), les 23, 24 à 20 h 30 : Compagnie O. Duboc ; le 23 à 22 h 30 : Marc Steckar Quartet.
SENLIS, Fondation Cziffra (44-53-39-99), le 25 à 16 h : G. Cziffra (Schubert, Chopin, Liszt).
VANVES, Théâtre (46-45-46-47), les 22, 23, 24 à 20 h 30 : Sous les taupes découvrez l'obus.
LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 27 à 21 h : B. Haller.
VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), les 23, 24 à 21 h : Lily et Lily.
VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (47-26-15-02), les 21, 22 à 20 h30 : Gouttes de silence ; le 27 à 20 h 30 : Colloque sur l'aménagement d'une région du Nord.
VITRY, Th. J.-Vilar (46-82-84-90), les 23, 24 à 21 h : Bingo.
VILLEPREUX, Théâtre (34-62-49-97), le 23 à 21 h : Orchestre national d'Ile-de-France (Schubert, Webern).



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 21 JANVIER

16 h, Lilli Palmer : le Rendez-vous de minuit, de R. Leonhard ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : Nightfall, de J. Tourneur ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : High School.

JEUDI 22 JANVIER

16 h, Howard da Silva : les Amants de la nuit, de N. Ray ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : Hao Binh, de R. Coutard ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : la Loi et l'ordre.

VENDREDI 23 JANVIER

16 h, Paul Steward : Twelve O'Clock High (Un homme de fer), de H. King ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : le Masque du démon ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : Hospital.

SAMEDI 24 JANVIER

Hommage à la Cinémathèque des Armées : 15 h : Films allemands, Prises de guerre ; 17 h, La légion ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : le Général de l'armée morte, de L. Tovoli ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : Basic Training.

DIMANCHE 25 JANVIER

15 h, Gunnar Björnstrand : les Fraises sauvages, de I. Bergman ; Carte blanche à Pierre-William Glenn : 17 h, le Crâne maléfique, de F. Francis ; 19 h, Objectif : vérité, de H. Wexler ; 21 h 15, Hommage à Fred Wiseman : Juvenile court.

LUNDI 26 JANVIER

20 h 30, En avant-première et en présence d'E. Klimov et A. Petrenko : les Adieux à Mattora.

MARDI 27 JANVIER

16 h, Broderick Crawford : Dans la gueule du loup, de R. Parrish ; Hommage à Fred Wiseman : 19 h, Essene ; 21 h, Essene.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 21 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Algérie. Visions d'Algérie 1956-1958 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Coup de tête, de J.-J. Annaud ; 19 h, Don Giovanni, de J. Losey.

JEUDI 22 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Algérie. De Gaulle 1958-1962 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Flic ou voyou, de G. Lautner ; 19 h, les Sœurs Brontë, d'A. Techiné.

VENDREDI 23 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : La vie quotidienne des troupes ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Série noire, d'A. Corneau ; 19 h 15, la Boum, de C. Pinoteau.

SAMEDI 24 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : La vie quotidienne des troupes ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, la Femme-enfant, de R. Billetdoux ; 19 h, la Cité des femmes, de F. Fellini ; 21 h 35, Forbidden, de F. Capra.

DIMANCHE 25 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Première guerre mondiale. Fronts occidentaux. Maroc ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, la Chèvre, de F. Veber ; 19 h, Eugenio, de L. Comencini ; 21 h, Plein sud, de L. Béraud.

LUNDI 26 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Première guerre mondiale. Les civils ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Clara et les chics types, de J. Monnet ; 19 h 15, Identification d'une femme, de M. Antonioni.

MARDI 27 JANVIER

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 21 JANVIER

14 h 30, Toupie de printemps, de Koyama Seijiro ; 17 h 30, La chambre de punition, d'Ichikawa Kon ; 20 h 30, L'amour à vingt ans, d'Ishihara Shintaro ; Passions juvéniles, de Nakahira K.

JEUDI 22 JANVIER

14 h 30, La fleur pâle, de Shinoda Masahiro ; 17 h 30, Le tumulte des flots, de Taniguchi Senkichi ; 20 h 30, (Une) soif d'amour, de Kurahara Koreyoshi.

VENDREDI 23 JANVIER

14 h 30, Le sabre, de Misumi Kenji ; 17 h 30, Le pavillon d'or, de Takabayashi Yoichi ; 20 h 30, Le Brasier, d'Ichikawa Kon.

SAMEDI 24 JANVIER

14 h 30, Le col du grand Bodhisattva, 1re partie, d'Uchida Tomu ; 17 h 30, 2e partie : 20 h 30, dernière partie.

DIMANCHE 25 JANVIER

14 h 30, Toupie de printemps, de Koyama Seijiro ; 17 h 30, La maison des perversités, d'Edogawa Rampo, Le promeneur du grenier, de Tanaka Noboru ; 20 h 30, Le lézard noir, de Fukasaku Kinji.

LUNDI 26 JANVIER

14 h 30, le Traquenard, de Teshigahara Hiroshi ; 17 h 30, La face d'un autre, Le visage d'un autre, de Teshigahara Horishi ; 20 h 30, La femme des sables, de Teshigahara Hiroshi.

MARDI 27 JANVIER

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

AMERICAN WARRIOR II (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE BEAUF (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 3e (47-42-97-52).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DÉSORDRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-47-57-47).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FIRESTARTER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – (V.f.) : Arcades, (42-33-54-58).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JASON LE MORT-VIVANT (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

KAMIKAZE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE MAL D'AIMER (Fr., it.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MALCOLM (Austr., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – (V.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

MORT OU VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

PEAU D'ANE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

VOUS NE L'EMPORTEREZ PAS AVEC VOUS (A., v.o.) : Balzac, 8e (45-61-10-60).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (47-72-94-56).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

WEST SIDE STORY (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

CANON BALL II (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE CORBEAU (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA DÉESSE (v.o.) : Cluny Palace, 6e (43-25-19-90).

DROLE DE DRAME (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EIJANAIKA (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

ELLE ET LUI (A., v.o) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

E.T. (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES FANTASTIQUES ANNÉES 20 (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA GARÇONNIÈRE (A, v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GUÊPIER POUR TROIS ABEILLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

HUSBANDS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (47-00-89-16).

L'IMPOSSIBLE Mr. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

INFIDÈLEMENT VOTRE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Angl., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

LE MIROIR (Sov., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-96-82).

OLIVER TWIST (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRE INTÉGRALE (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : le Pèlerin ; jeu. : le Kid ; ven. : l'Emigrant ; sam. : le Cirque ; dim. : les Lumières de la ville ; lun. : le Dictateur ; mar. : les Temps modernes.

SOIRÉE COURTS-MÉTRAGES, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Jeu., 20 h 30.

FESTIVAL ESPAGNOL – UN CINÉMA SOUS INFLUENCE (v.o.), Utopia, 5e (43-26-84-65). En alternance : Vieille mémoire ; les Deux Mémoires ; l'Après-36 ; Candillo ; Production de courts-métrages ; Autres productions de l'époque.

GARREL (ANTHOLOGIE PERSONNELLE), Studio 43, 9e (47-70-63-40) : mer. : la Cicatrice intérieure ; jeu. : le Lit de la vierge ; ven. : Marie pour mémoire + les Enfants désaccordés ; ven. : le Révélateur ; sam., dim. : l'Enfant secret + Droit de visite ; lun., mar. : Hautes Solitudes.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). lun. 12 h : Je vous salue Marie ; sam. 15 h 40 : Sauve qui peut la vie ; sam. 20 h 30 : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; jeu. 16 h, dim. 12 h : Masculin-féminin ; mer., mar. 22 h, ven. 19 h : Pierrot le Fou.

HITCHCOCK (v.o.), Action-Christine, 6e (43-29-11-30). Mer. : les 39 marches ; jeu. : le Faux Coupable ; ven. : la Loi du silence ; sam. : Mr and Mrs Smith ; dim. : Sabotage ; lun. : la Cinquième Colonne ; mar. : la Taverne de la Jamaïque.

LOUIS JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34), mer. : Hôtel du Nord ; jeu. : Drôle de drame ; ven. : la Kermesse héroïque ; sam. : Un revenant ; dim. : Volpone ; lun. : Entre onze heures et minuit ; mar. : Copie conforme.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40) en alternance : le Mécano de la General ; College ; Ma vache et moi ; les Lois de l'hospitalité ; Sherlock Junior ; le Dernier Round ; Steamboat Bill Jr ; Fiancées en folie ; les Trois Ages.

NUIT DAVID LYNCH (v.o.) : sam., 0 h 30 : Blue Velvet ; Elephant Man ; Eraserhead.

MAN RAY CINÉASTE, 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), t.l.j. 12 heures.

MONTY PYTHON (v.o.), Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) : en alternance : Sacré Graal ; la Vie de Brian ; Jaberwocky.

SOIRÉE ROHMER (en sa présence), Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; jeu., 20 h : le Signe du lion ; le Rayon vert.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Ven. 18 h 30, lun. 15 h 10 : la Marquise d'O ; sam. 15 h 30 : le Beau Mariage ; lun. 12 h 40 : Perceval le Gallois ; ven. 14 h 20 : la Femme de l'aviateur ; Denfert, 14e (43-21-41-01). Mar. 16 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 12 h 10 : Pauline à la plage.

J. ROUCH, Panthéon, 5e (43-54-15-04), en alternance : la Pyramide humaine, Jaguar, la Chasse au lion à l'arc, Petit à petit, Moi un noir, Cocorico M. Poulet, Dyonysos.

TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Sam. 13 h 30 : l'Argent de poche ; mar. 14 h : l'Enfant sauvage ; jeu. 14 h : l'Homme qui aimait les femmes ; ven. 16 h 20 : la Peau douce. – Denfert, 14e (43-21-41-01). Mer., dim. 14 h : les 400 Coups ; sam. 22 h 10 : Jules et Jim ; dim. 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; mar. 16 h 20 : Tirez sur le pianiste ; sam. 13 h 30 : l'Enfant sauvage. – Denfert, 14e (43-21-41-01) : mar. 12 h : la Mariée était en noir ; dim. 14 h : les 400 Coups ; lun. 22 h 10 : Jules et Jim ; jeu. 12 h 20 : Tirez sur le pianiste ; mer. 17 h, dim. 10 h 20 : l'Enfant sauvage ; mer. 14 : l'Argent de poche.

TARKOVSKI (v.o.), Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33). Mer., ven. 20 h 40, dim. 17 h 10 : Andreï Roublev ; sam. 17 h 20, lun. 21 h 10 : Stalker ; mer. 18 h : l'Enfance d'Ivan, le Rouleau compresseur et le Violon. – Denfert, 14e (43-21-41-01). Ven. 16 h 40, dim. 16 h, mar. 19 h 40 : Nostalghia ; jeu. 18 h, dim. 21 h 20 : Solaris ; mer. 19 h, ven. 21 h, dim. 18 h 20 : Stalker ; jeu. 20 h 30, sam. 17 h 20, lun. 14 h : Andreï Roublev ; ven. 14 h, lun. 17 h 20 : l'Enfance d'Ivan, le Rouleau compresseur et le Violon.

VISCONTI (v.o.). Le Latina, 4e (42-78-47-86). Mer., ven., lun. : Senso ; jeu., dim : l'Innocent ; sam., mer. : Bellissima.

Les séances spéciales

ALIENS, LE RETOUR (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, sam. 20 h 30, mar. 22 h 30.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., jeu., lun. 21 h 30, ven. 13 h 45, dim. 17 h 15, sam. 16 h 15, mar. 15 h 15.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mar. 13 h 45, dim. 21 h.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven., dim. 19 h, lun. 17 h, jeu. 14 h, lun. 20 h.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu. 14 h, lun. 20 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, jeu., ven., sam. 22 h 30, dim. 17 h 15, mar. 18 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., jeu., lun. 21 h, mar. 18 h 30.

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 22 h, ven. 22 h 30.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer. jeu. 19 h, dim., lun. 17 h.

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (*) (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90), 12 h, sauf sam., dim.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 20 h 30.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 11 h 50.

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven., sam., lun. 19 h.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mar. 21 h 30.

RAGTIME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 13 h 50, lun. 15 h 15, mar. 21 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 15 h 40, mar. 18 h.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu., ven. 18 h, lun. 19 h 45.

THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 22 h 30.

UNE VIE DIFFICILE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE MORTELLE, film américain de Wes Craven (v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 15e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BLUE VELVET, film américain de David Lynch (v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) : Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉTRANGÈRE, film britannique de Zelda Barron (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE II, film américain de Tobe Hooper (v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA MOUCHE, film américain de David Cronenberg (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UBAC, film français de Jean-Pierre Grasset : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

VIENNE POUR MÉMOIRE, la trilogie de Welcome in Vienna, film autrichien d'Axel Corti (v.o.) : Théâtre des Amandiers, Nanterre-92 (47-21-18-81).

TERMINUS, film franco-allemand de Pierre William Glenn (v.o.) : Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

PARIS EN VISITES

JEUDI 22 JANVIER

« L'hospice des Invalides, 15 heures, cour d'honneur sous la statue de Napoléon.

« Les Beaux-Arts », 15 h 30, 17, quai Malaquais (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection Passé).

« De la place des Vosges aux hôtels de Rohan et de Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« La Sainte-Chapelle et son ensemble de vitraux du XIIIe siècle », 14 h 30, 4, boulevard du Palais, devant les grilles (E. Romann).

« Grandes affaires criminelles de l'histoire de France. Vie quotidienne des Parisiens de Henri IV à Zola. Les registres d'écrou sous la Terreur », 15 heures, 4, rue des Carmes (I. Hauller).

« Exposition Andrea del Sarto », 14 h 30, Louvre, au pavillon de Flore, salle des Esclaves (V. Turpin).

« Le musée d'Orsay », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse.

« L'Opéra », 13 h 30, haut des marches (Paris Passion).

« Le fournil de la boulangerie Poilâne », 15 heures, s'inscrire : 43-66-40-88 (M. Ch. Lasnier).

« Les techniques de la gravure sur cuivre dans les ateliers d'un grand taille-doucier », 14 h 45, 187, rue Saint-Jacques (M. Ragueneau).

« L'hôtel de Salm, le musée de la Légion d'honneur », 14 h 30, tél. : 42-60-71-62 ; après 18 heures : 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Hôtels de l'île Saint-Louis et l'église », 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV (Vieux Paris), ou même heure, métro Pont-Marie (G. Botteau).

« Auteurs et acteurs au café Procope », 16 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Approche de l'art).

« La Sorbonne : du tombeau de Richelieu aux fresques de Puvis de Chavannes », 14 h 30, portail de la chapelle, place de la Sorbonne. S'inscrire : 45-55-87-93 (D. Bouchard).

« Vieux logis du quartier Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque et insolite).

« Le Printemps », 14 h 45, Welcome service, rez-de-chaussée du nouveau magasin.

CONFÉRENCES

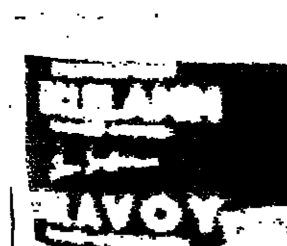
Salons Jean-Goujon, 8, rue Jean-Goujon, 13 heures : « La société italienne telle qu'elle est » (M. G. Martinet, ambassadeur de France).

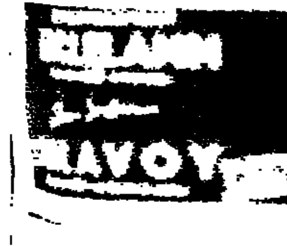
Cinémathèque, 11, rue Jacques-Binguen, 15 heures : « Le siècle d'or en Espagne ».

3, rue Saint-Blaise, 19 heures : « Les châteaux fantastiques de Louis II de Bavière » (conférence-projection).

3, rue Rousselet, 17 h 30 : « La littérature claudienne dans la Rome antique ».









Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 21 janvier

[PRE]MIÈRE CHAINE : TF1

20.35 Série : Marie Pervenche.
Avec Danièle Evenou.

21.35 Document : Autoportraits : François Mitterrand.
De Pierre Jouve et Ali Magoudi.
Après Jacques Chirac, la semaine dernière, c'est au tour du président de la République de se livrer à une introspection. Il parle de la mort, de l'amitié, du pouvoir et de la religion.

22.35 Paris-Dakar : résumé.

22.40 Journal.

23.00 Ciné-club : le Mur ■
Film de Yilmaz Güney (1983), avec Tuncel Kurtiz, A. Emel Mesci, Malik Berrichi, Nicolas Hossein, Isabelle Tissandier.
Dans une prison du côté d'Ankara, des enfants de dix à dix-sept ans, jeunes délinquants brimés et traités en esclaves, finissent par se révolter.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 Variétés : Le grand échiquier.
Emission de Jacques Chancel.

▶ Invités : Henri Salvador, le groupe antillais Malavoi, Jean Le Poulain, Laurent Voulzy, Diane Tell, Raymond Gimenez, Alain Chamfort, Christophe Laurent, Raymond Devos, Jean-Pierre de Barba, Richard Anconina, les frères Hadjajd, Françoise Dorin, Paul Misraki, Fabienne Thibaut, Sabine Paturel, Yves Dutell, Ivry Gitlis, Eric Le Lann, Maurice Vander.

23.30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Variétés : C'est aujourd'hui demain.
Emission de Guy Lux.

21.55 Magazine : Thalassa.

22.45 Journal.

23.15 Variétés : Bleu outre-mer.
Avec Frédéric Lodéon, violoncelliste, Georges Rabol, pianiste, et Alain Jean-Marie, pianiste de jazz.

0.05 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Catch 22 ■■ film américain de Mike Nichols (1970), avec Alan Arkin, Anthony Perkins, Paul Prentis, Orson Welles, Jack Gilford, Martin Balsam. *1944. Un camp de bombardiers américains en Italie. Un colonel porte les hommes au bord de la folie en multipliant les missions. Féroce satire de la vie militaire avec un humour noir proche de MASH, tourné la même année.* **22.55 Flash d'informations. 23.00 Volley-ball : Coupe d'Europe.** Montpellier-Parme (en différé de Montpellier). **1.00 Cinéma : Une femme en Afrique ■■** film français de Raymond Depardon (1985), avec Raymond Depardon, Françoise Prenant. **2.20 Magazine : Hollywood stars.**

LA « 5 »

20.30 Téléfilm : Rumeurs de guerre. 22.25 Série : Supercopter. 23.25 Série : Lou Grant. 0.15 Téléfilm : Rumeurs de guerre. 2.10 Série : Supercopter.

TV 6

20.30 Sixties : La grande vallée ; Les chevaliers du ciel ; Destination danger ; Au cœur du temps.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. La vie culturelle à Alger, 1900-1950. **21.30 Musiques traditionnelles.** *Guila Beshari*, héritière de la tradition du chant religieux yéménite. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Portrait d'acteur. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 16 janvier à la Grande Halle de La Villette) : Le tombeau de Couperin, de Ravel ; Concerto pour violoncelle et orchestre (d'après le Concerto pour clavecin *en ré majeur, de Monn*), de Schoenberg ; *Les tableaux* d'une exposition (orchestration Maurice Ravel), de Moussorgski, par l'Orchestre national de France, dir. Eliahu Inbal ; sol., Maurice Gendron, violoncelle. **22.30 Les soirées de France-Musique.** Yvonne Lefébure raconte... ; à 23.08, *Jazz-Club.*

Jeudi 22 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13.50 Série : La croisière s'amuse.
14.40 Feuilleton : Isaura (14e épisode).
15.15 Quarté à Vincennes.
15.30 Ravi de vous voir.
16.00 Série : Alfred Hitchcock présente...
16.30 Ravi de vous voir (suite).
17.00 Variétés : La chance aux chansons.
17.25 La vie des Botes.
18.00 Arrivée du Paris-Dakar.
19.05 *Feuilleton : Santa-Barbara.*
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Questions à domicile.
Emission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarta.
Chez Laurent Fabius, ancien premier ministre, député de Seine-Maritime.
21.50 Série : Columbo.
▶ Avec Bernard Haller, Pascale Roberts, Gabriel Cattand, Paul Rieger.
22.05 Journal.
22.35 Magazine : Montagne.
23.00 Sports et Loisirs.
Arrivée du Rallye de Monte-Carlo.
23.40 *Prélude à la nuit.*

Note : sur la page, la grille TF1 se poursuit dans la colonne de gauche :

23.25 Paris-Dakar : résumé.
23.30 Journal.
23.55 Magazine : C'est à lire.
Emission de Luce Perrot.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13.45 Feuilleton : Le riche et le pauvre.
14.35 Magazine : Ligne directe.
15.35 Feuilleton : Lili, petit à petit.
16.05 C'est encore mieux l'après-midi.
17.35 Recré A2.
18.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.25 D'accord, pas d'accord.
20.35 *Cinéma : S.O.S. Titanic* □
Film britannique de Billy Hale (1979), avec David Janssen, Cloris Leachman, David Warner, Susan Saint-James, Ian Holm, Helen Mirren.
Le film est bien une catastrophe par son budget réduit, son scénario et ses personnages inconsistants, ses effets spéciaux mal fichus.
22.20 Magazine : Résistances.
De Michel Honorin, présenté par Noël Mamère.
Thème « Les sans-abri » : Les sans-abri aux USA ; Les sans-abri de la guerre en Thaïlande ; Les sans-abri des cataclysmes ; Les architectes sans frontières au Cameroun ; La santé des sans-abri en France ; Journal des droits de l'homme ; Le carrefour des *volontaires.*
23.35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14.00 *Magazine : Thalassa (rediff.).*
14.30 Magazine : Horizon.
16.00 Documentaire : Architecture et géographie sacrées.
17.00 *Feuilleton : Demain l'amour.*
17.25 Dessin animé : Lucky Luke.
17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien.
18.00 Inspecteur Gadget.
18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.
18.57 Juste ciel, petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information (et 19.35).
19.15 Actualités régionales.
19.55 Dessins animés : Ulysse 31.
20.05 Les jeux, à Mulhouse.
20.35 Cinéma 16 : Le prix d'un homme.
Téléfilm de Guy Jorré.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : P.R.O.F.S. ■ film français de Patrick Schulmann (1985), avec Patrick Bruel, Fabrice Luchini, Christophe Bourseiller, Laurent Gamelon, Martine Sarcey, Yolande Gilot. **15.45 Cinéma : Philadelphia Experiment ■■** film américain de Stewart Raffil (1984), avec Michael Paré, Nancy Allen, Eric Christmas, Bobby Di Cicco. **17.25 Série : Triangle en bermudas. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Starquizz. 20.30 Les triplés. 20.35 Cinéma : Grizzly, le monstre de la forêt □** film américain de William Girdler (1975), avec Christopher George, Andrew Prine, Richard Jaeckel, Joan McCall, Joe Dorsey. *Un grizzly géant massacre les visiteurs d'un parc national américain. On essaie de l'abattre. Curieux fantasme d'un ennemi de la civilisation dans une médiocre imitation des* Dents de la mer. **22.00 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : L'homme qui en savait trop ■■** film américain d'Alfred Hitchcock (1956), avec James Stewart, Doris Day, Daniel Gélin, Brenda de Menzie, Bernard Miles, Christopher Olsen, Reggie Nadler (v.o.) **0.05 Cinéma : Massacres dans un train fantôme ■** film américain de Tobe Hooper (1981), avec Elisabeth Berridge, Cooper Huckabee, Miles Chapin, Largo Woodruff, Sylvia Miles. **1.40 Jeu : Shanghai-Paris.**

LA « 5 »

13.20 Série : Lou Grant. 14.20 Série : Kojak. 15.20 Série : Chips. 16.15 Série : K 2000. 17.15 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.15 Série : Supercopter. 19.10 Série : Happy days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Téléfilm : Les poupées de l'espoir. 23.15 Série : Lou Grant. 0.10 Série : Supercopter. 1.05 Série : Kojak. 2.50 Série : Lou Grant.

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 18.50 NRJ 6. 19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Cinéma : Casablanca, nid d'espions ■ film français d'Henri Decoin (1963), avec Sara Montiel, Maurice Ronet. *A Casablanca en 1942, un groupe de résistants français lutte contre la Gestapo. Rien à voir avec le film mythique de Michael Curtiz, Bogart et Bergman. Primauté à l'aventure et à l'atmosphère exotique. La mise en scène est assez musclée. Sara Montiel en chanteuse de cabaret espionne est la véritable attraction.* **22.05 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Meïse, de Lazare Kobrynski. 21.30 Musique : éclectismes. Free rock au Festival Chantenay-Villedieu, le 29 août 1986 : Night and day. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Bruits du monde. **0.10 Du jour au lendemain.**

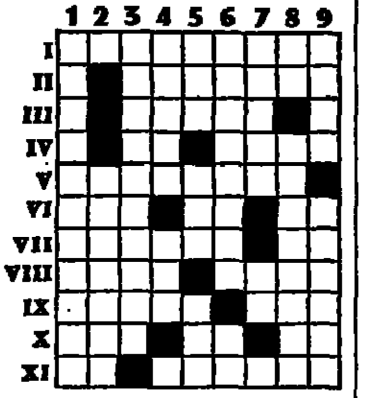
FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du grand auditorium de Radio-France) : Suite n° 2 de Clérambault ; Toccata, adagio et fugue en ut majeur, BWV 564, de Bach ; Suite gothique, op. 25, de Boellmann ; Prélude et fugue n° 1 en si majeur, op. 7, de Dupré, par Jacques Taddei, orgue. **23.00 Les soirées de France-Musique.**

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4404



HORIZONTALEMENT

I. Une manière de remercier peu amicale. – II. Respectable ou clownesque. – III. Travailleurs étrangers. – IV. Abréviation. « Doublées ». – V. Passer à l'action. – VI. Peut se dire en charriant. Note. *Entament un ultimatum.* – VII. Bâtiment accueillant des brebis. Lettre grecque. – VIII. Fait son apparition. N'est pas à ranger parmi les lieux communs. – IX. Ville du Piémont. La marque des rois. – X. Aux Pays-Bas comme au Nigéria. Chef de rayons. Certains se suivent en formant une colonne. – XI. Personnel. Bien disposé.

VERTICALEMENT

1. Opérations à cœur ouvert. – 2. N'a donc pas beaucoup de présence d'esprit. – 3. Dans les affaires, c'est une sécurité. – 4. Est connue pour sa petite taille. Fin de service. – 5. Dédoublement de la personnalité. Sans effets. Spécialité médicale. – 6. Superstructures de navires. D'un auxiliaire. – 7. Une fin ou un moyen. Personnel. – 8. Conjonction. Fait bourgeonner en toute saison. – 9. Pièges. Bonheur partagé.

Solution du problème n° 4403

Horizontalement

I. Abdiquer. – II. Bois. Roua. – III. Rna. Agnel. – IV. Elbe. Si. – V. Vol. Ont. – VI. Itération. – VII. AT. Ases. – VIII. Team. Sem. – IX. Raseuse. – X. Orages. An. – XI. Nase. Tout.

Verticalement

1. Abréviation. – 2. Boulotte. Râ. – 3. Diable. Aras. – 4. Is. Ramage. – 5. OAS. Se. – 6. Urgente. Est. – 7. Eon. Tissu. – 8. Rues. Esaü. – 9. Alignement.

GUY BROUTY.

Solidarité

La crécelle des lépreux

Mal très ancien (une momie copte d'Egypte datant du cinquième siècle avant notre ère en porte les traces), la lèpre a toujours suscité l'horreur par les terribles mutilations qu'elle entraîne et sa contagion. Considéré comme impur aux Indes, isolé dans des maladreries au Moyen Age et obligé de signaler sa présence par une crécelle, le lépreux est au banc de la société.

On n'en est plus là de nos jours. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore, au vingtième siècle, quinze millions de lépreux dans le monde. Si la maladie est, à l'heure actuelle, essentiellement tropicale (Afrique, Asie et Amérique latine), il y a environ *trois mille lépreux en France, et* le service de léprologie de l'hôpital Saint-Louis, créé en 1932, est toujours en activité.

Or il est maintenant possible d'enrayer la maladie par un dépistage précoce grâce à des tests immunologiques et par une vaccination des sujets sains dans les pays à risque. Enfin, le traitement par polychimiothérapie, appliqué rapidement, s'il n'empêche pas la survenue de toutes les infirmités liées à la lèpre, peut protéger des atteintes les plus graves. Les œuvres hospitalières de l'ordre de Malte et la Fondation Raoul-Follereau feront appel à la générosité du public le dimanche 25 janvier, journée mondiale des lépreux. 150 F, prix d'un vaccin, permettent de sauver un être humain de la lèpre.

★ Fondation Raoul-Follereau, 31, rue de Dantzig, 75015 Paris. Tél. : 48-28-72-42. CCP 2929 P Paris.

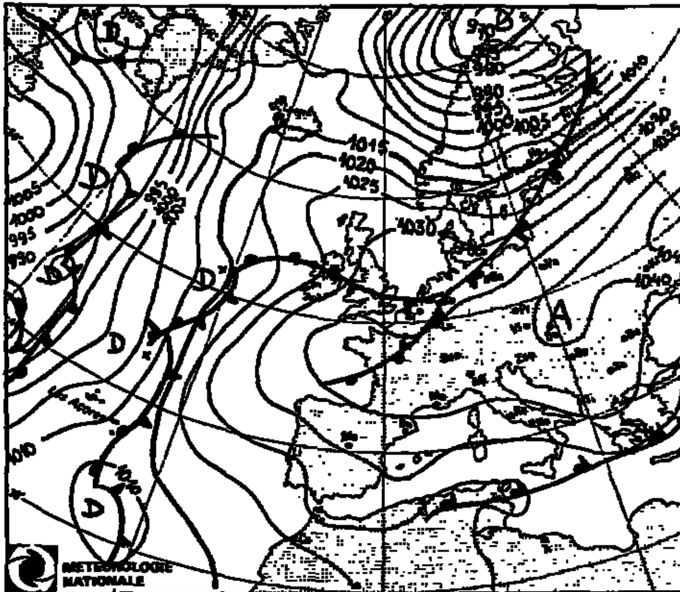
★ Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte, 92, rue du Ranelagh, 75787 Paris Cedex 16. Tél. : 45-20-80-20.

● **FRANCE-QUÉBEC : dialogue entre associations.** – Pour favoriser la coopération internationale, l'Office franco-québécois pour la jeunesse organise des échanges entre membres d'associations poursuivant des buts semblables. L'Office se charge notamment de trouver des partenaires. Le séjour, d'une douzaine de jours, en juin ou en septembre, est conçu, de part et d'autre, à partir de la découverte et de l'intégration au milieu. Les candidatures doivent être déposées avant le 6 février.

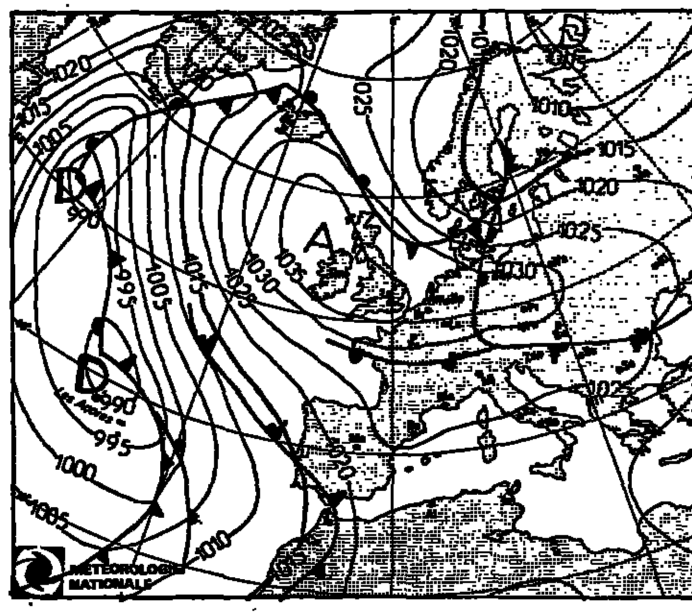
★ *Renseignements auprès de l'Office,* 5, rue de Logelbach, 75847 Paris Cedex 17. Tél. : (16-1) 47-66-04-76.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 JANVIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 JANVIER A 0 HEURE TU



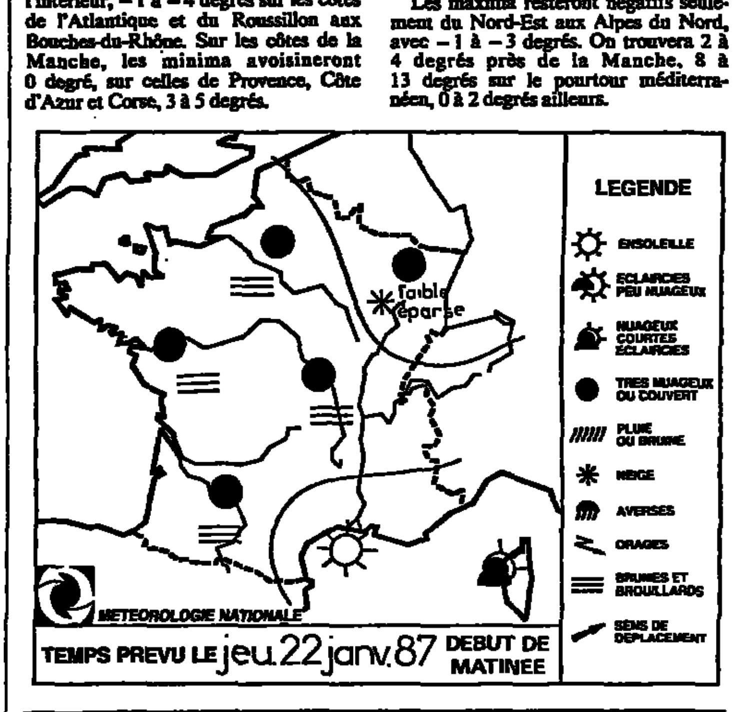
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 21 janvier à 0 heure et le jeudi 22 janvier à 24 heures.

Le champ de pression restera nettement anticyclonique sur la France, maintenant un temps stable peu évolutif. Le courant perturbé qui contourne l'anticyclone n'apportera que de faibles précipitations sur quelques régions.

Jeudi : Les gelées nocturnes seront du même ordre que la nuit précédente, avec −5 à −6 degrés dans le Nord-Est, −6 à −9 degrés dans le Massif Central, localement −12 degrés, −3 à *−5 degrés sur les autres régions de* l'intérieur, −1 à −4 degrés sur les côtes de l'Atlantique et du Roussillon aux Bouches-du-Rhône. Sur les côtes de la Manche, les minima avoisineront 0 degré, sur celles de Provence, Côte d'Azur et Corse, 3 à 5 degrés.

Le temps sera ensoleillé toute la journée sur les régions méditerranéennes. En Corse, le ciel sera variable. Ailleurs prédominera un temps encore gris avec le matin des brouillards givrants, plutôt du Nord et des Ardennes au Bassin parisien et à la Normandie, un peu de bruine sur le Nord, de neige faible sur le Nord-Est. Mais on trouvera déjà des éclaircies sur le sud des Alpes et en altitude dans les Pyrénées et le Massif Central. L'après-midi, les bruines faibles concerneront les régions voisines de la Manche et les petites chutes de neige les régions du Nord-Est à la Savoie. Quelques éclaircies supplémentaires apparaîtront, *plutôt de la Vendée au Sud-Ouest.*

Les maxima resteront négatifs seulement du Nord-Est aux Alpes du Nord, avec −1 à −3 degrés. On trouvera 2 à 4 degrés près de la Manche, 8 à 13 degrés sur le pourtour méditerranéen, 0 à 2 degrés ailleurs.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-1 à 6 h TU et le 21-1-1987 à 6 h TU — le 21-1-1987

Ville	Maxima	Minima	Temps
FRANCE			
AJACCIO	13	5	N
BIARRITZ	− 1	− 3	C
BORDEAUX	− 3	− 5	C
BOURGES	− 2	− 4	B
BREST	0	− 5	N
CAEN	− 2	− 8	B
CHERBOURG	− 1	− 2	B
CLERMONT-FERR.	− 4	− 6	C
DIJON	− 1	− 5	C
GRENOBLE St-M-H	− 1	− 3	B
LILLE	0	− 6	B
LIMOGES	− 4	− 8	D
LYON	− 3	− 3	B
MARSEILLE-MAR.	5	− 4	D
NANCY	− 2	− 5	B
NANTES	− 3	− 3	C
NICE	15	5	N
PARIS-MONTS.	1	− 3	B
PAU	− 4	− 5	C
PERPIGNAN	7	− 5	D
RENNES	− 3	− 3	C
ST-ÉTIENNE	− 4	− 5	C
STRASBOURG	− 2	− 4	P
TOURS	− 1	− 2	C
TOULOUSE	− 3	− 5	C
POINTE-À-P.	30	17	D
ÉTRANGER			
ALGER	24	3	C
AMSTERDAM	− 2	− 2	P
ATHÈNES	14	7	D
BANGKOK	32	25	C
BARCELONE	11	1	N
BELGRADE	− 3	− 4	C
BERLIN	−10	−13	*
BRUXELLES	− 3	− 4	B
LE CAIRE	21	13	D
COPENHAGUE	− 8	− 9	P
DAKAR	23	18	N
DELHI	21	9	D
DJERBA	14	3	D
GENÈVE	− 2	− 3	C
HONGKONG	17	16	N
ISTANBUL	4	3	C
JÉRUSALEM	22	8	D
LISBONNE	14	3	D
LONDRES	2	1	B
LOS ANGELES	16	7	D
LUXEMBOURG	− 3	− 7	B
MADRID	9	− 5	D
MARRAKECH	20	5	–
MEXICO	27	10	B
MILAN	8	− 8	B
MONTRÉAL	− 9	−18	C
MOSCOU	− 5	−11	A
NAIROBI	25	13	D
NEW-YORK	3	− 8	C
OSLO	− 2	−10	C
PALMA-DE-MAJ.	12	2	P
PÉKIN	1	− 6	B
RIO-DE-JANEIRO	28	22	D
ROME	7	5	C
SINGAPOUR	31	25	A
STOCKHOLM	− 5	− 6	*
SYDNEY	24	20	P
TOKYO	6	0	D
TUNIS	14	1	B
VARSOVIE	− 8	−23	D
VENISE	7	− 2	D
VIENNE	− 5	− 8	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Communication

Conflits, dépôts de plainte et guerre de communiqués

Tension dans les imprimeries parisiennes

La tension monte dans les imprimeries parisiennes. Elle est liée à l'attente de jugements, sans cesse différés, qui devraient prochainement fixer leur sort. Elle se traduit par de vifs affrontements entre patronat de la presse et syndicat du Livre-CGT, comme c'est le cas à l'Imprimerie de la presse nouvelle (IPN) – en règlement judiciaire depuis juin – et par une guerre de déclarations entre organisations syndicales.

Ainsi, en début de semaine, 40 000 exemplaires de l'hebdomadaire *la Vie française*, édité par le groupe AGEFI-la Vie française de M. Bruno Bertez, ont été bloqués dans les entrepôts des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) par le Livre-CGT. Selon la direction du groupe, des exemplaires du journal auraient aussi été arrachés des kiosques et éparpillés sur la chaussée. Le syndicat Force ouvrière de *la Vie française* s'est déclaré indigné *« par le comportement de la direction des NMPP qui s'est rendue complice du blocage des 40 000 exemplaires »* et a dénoncé des incidents à l'imprimerie L'Avenir graphique de M. Yvan Ginioux, à Torcy (Val-de-Marne) où *la Vie française* est fabriquée.

L'action du Livre-CGT s'inscrit dans la logique d'un conflit qui avait démarré, avant Noël, entre M. Bruno Bertez et le syndicat, par une grève de plusieurs jours. Depuis, le Livre-CGT avait dénoncé le retrait de *la Vie française* de l'IPN et la décision prise par M. Bertez de la faire confectionner à l'imprimerie L'Avenir graphique. Une initiative qualifiée de *« coup de force »*. Le syndicat avait également indiqué qu'il ferait pression pour *« contraindre M. Bertez à restituer à l'IPN le travail entrant dans le montage industriel permettant la relance de l'entreprise »*. La direction du groupe AGEFI-la Vie française a rétorqué que l'hebdomadaire ne pourrait être confectionné à l'IPN que *« si sa sortie était assurée »* et *« si l'équilibre financier de l'entreprise »* était résolu.

Le tribunal de commerce de Paris devrait statuer le 26 janvier sur le sort de l'IPN. M. Bertez est candidat à sa reprise et a présenté un plan qui table sur une réduction de la masse salariale que le Livre-CGT juge excessive (*le Monde* du 16 janvier).

Mais ne n'est pas tout. La CGT a accusé le patron de l'AGEFI d'avoir *« proféré des menaces de mort »* contre des militants, et va porter plainte contre lui. La direction de l'AGEFI-la Vie française affirme qu'il s'agit là d'*« une pure invention de la part d'éléments qui ont recours en permanence à des pratiques violentes »*. Elle rappelle qu'elle a elle-même porté plainte contre le Livre-CGT à la suite d'affrontements qui ont eu lieu pendant la grève de décembre dernier (*le Monde* du 2 janvier).

Une certaine tension est aussi perceptible à l'Imprimerie moderne de Paris (IMP, ex-Georges-Lang), elle aussi en règlement judiciaire. La cour d'appel de Paris doit se prononcer le 23 janvier sur les deux plans de reprise : celui de M. Serge Laski, repreneur désigné par le tribunal de commerce de Paris fin décembre, mais contesté par le Livre-CGT, et celui de M. Maurice Brébart, gérant de la Société de publications économiques, féminines et familiales (SOPEFF) qui édite *Marie-France*, *Femmes d'aujourd'hui*, etc.

Dans l'attente d'une décision, les salaires des employés sont bloqués et seule une avance a été consentie par la Mutuelle et l'entreprise. Pour dénouer la situation, la CGC et la CFDT de l'IMP ont proposé que le personnel soit consulté sur les deux plans, le 22 janvier, veille du jugement. Mais le Livre-CGT a demandé que les salariés de l'Imprimerie de Maisons-Alfort (IMA, ex-Del Duca) participent aussi au vote. L'IMA, en difficultés financières, a été récemment attribuée pour 1 franc symbolique à M. Maurice Brébart. Or celui-ci est partisan d'un regroupement de l'IMP et de l'IMA, solution qui a la faveur du Livre-CGT.

YVES-MARIE LABÉ.

Nouvelles réactions après l'extinction des poursuites contre M. Hersant

L'absolution accordée à M. Robert Hersant par M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, mettant un terme à l'action engagée depuis dix ans à l'encontre du patron du *Figaro* et de la Socpresse – holding qui contrôle notamment vingt et un quotidiens et une quinzaine de périodiques – (*le Monde* du 21 janvier), est abondamment commentée par la presse du mercredi 21 janvier et a suscité de nouvelles réactions. Réactions d'autant plus vigoureuses que M. Hersant peut désormais se présenter *« innocent comme l'enfant qui vient de naître »*, selon ses propres termes, devant la CNCL pour déposer sa candidature au rachat d'une chaîne de télévision.

En premier lieu, c'est le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) qui a annoncé, le 20 janvier, qu'il avait décidé de faire appel de la décision du tribunal de Paris. Selon ce syndicat, l'arrêt du magistrat est *« contraire aux grands principes constitutionnels »*, car les infractions ont été *« constatées, consommées, aggravées »*.

Parmi les autres réactions :

● Le CNAL (Comité national d'action laïque) dénonce *« cette nouvelle concession faite aux puissances financières »* et *« s'élève contre cette « morale politique » qui amnistie les patrons de presse coupables d'infraction à la loi »*.

● Pour la fédération CFDT de la communication, *« la responsabilité prise par la justice est lourde de conséquences pour le pluralisme et la transparence de l'information. Chacun devrait mesurer, à l'heure des bouleversements importants dans l'audiovisuel, combien les concentrations sont dangereuses pour les professionnels, certes, mais aussi pour les lecteurs et les téléspectateurs »*.

● La Ligue des droits de l'homme *« apprend avec stupéfaction que les procédures engagées – certaines il y a plus de dix ans – pour faire respecter la législation sur le pluralisme et la transparence de la presse à l'encontre de M. Hersant s'achèvent avec une soudaine rapidité »*. Dans son communiqué, la Ligue des droits de l'homme *« constate la célérité dont il est fait preuve pour faire bénéficier celui-ci d'une loi récente dont le but se révèle bien de lui permettre d'échapper aux poursuites dont il était l'objet et de favoriser le développement, notamment dans l'audiovisuel, de l'emprise qu'il exerce déjà sur la presse écrite »*.

Au conseil d'administration de l'AFP

M. Pomonti est remplacé par Mme Langlois-Glandier

Le ministère de la culture et de la communication vient d'avertir M. Jacques Pomonti, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qu'il serait remplacé au prochain conseil d'administration de l'Agence France-Presse (AFP) par Mme Jeanine Langlois-Glandier. Mme Langlois-Glandier, ancien PDG de FR 3 a été nommée à la tête de l'INA par le conseil des ministres du 14 janvier (*le Monde* du 15 janvier).

Le mandat de M. Pomonti au conseil d'administration de l'AFP devait se terminer le 9 avril, mais le ministre de la culture et de la communication a considéré que, depuis son départ de l'INA, M. Pomonti n'était plus *« une personnalité qualifiée de l'audiovisuel »*.

Ce changement intervient deux jours avant le conseil d'administration de l'agence qui se réunira le 22 janvier afin de désigner le futur PDG. Quatre candidats sont en lice : M. Jean-Louis Guillaud, Claude Lemoine, Xavier Larère et Jean-Claude Hallé. Les administrateurs se sont réunis le 20 janvier afin d'examiner chaque candidature.

Charles Baudinat rédacteur en chef de « Radio TV 8 »

Charles Baudinat, ancien rédacteur en chef du *Point*, après avoir été directeur des programmes, puis directeur de l'actualité d'Antenne 2, (1974-1977) a été nommé début janvier rédacteur en chef de l'hebdomadaire suisse *Radio TV 8*. Nouvelle formule de *Radio TV je vois tout*, lancée fin août 1986, *Radio TV 8* est le premier magazine de Suisse romande, avec une diffusion de 227 000 exemplaires.

Il paraît en kiosques le jeudi et est encarté dans le quotidien *la Suisse* de M. Jean-Claude Nicole le dimanche. *Radio TV 8* est édité par une société commune au groupe La Suisse et à la société du journal *la Radio*, créée à cette occasion.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 21 janvier 1987 :

DES DÉCRETS

● No 87-29 du 8 janvier 1987 relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois de personnels civils de l'Etat.

UN ARRÊTÉ

● Du 14 janvier 1987 portant création du certificat d'aptitude professionnelle de cuisinier.

POINT DE VUE

CNCL : l'épreuve de rattrapage

par Gérard Carles et Jean-Marie Charpentier, secrétaires confédéraux de la CFDT

S'il est vrai que dans l'audiovisuel les vieux démons ne sont jamais loin, l'expérience de la Haute Autorité, malgré quelques difficultés de parcours, a montré qu'il était possible de les tenir à distance pour peu qu'au-delà des mots l'indépendance se traduise en actes.

Il est tout de même paradoxal qu'au moment où la toute nouvelle Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) dispose de pouvoirs étendus et alors que le rôle d'une autorité de régulation n'a jamais été aussi nécessaire dans le paysage bouleversé de la communication, celle-ci, aussitôt en place, se laisse aller à resserrer des fils distendus entre le pouvoir politique et les médias audiovisuels.

Un clignotant s'est allumé avec la nomination des présidents des chaînes nationales de télévision et de radio, certes tous très professionnels... mais tous très politiques.

Divine surprise pour les uns, simple confirmation pour les autres, personne en vérité ne devrait se réjouir de cette situation qui entame la crédibilité d'une telle instance. Si dans les semaines à venir les intentions de restauration et de reprise en main politique des médias se confirmaient, nous en serions alors revenus à une conception archaïque de la communication, et la CNCL aurait gâché sa maîtresse carte : l'indépendance. Pour autant, un premier faux pas peut toujours se rattraper, à condition que la CNCL le veuille et qu'elle accepte d'exercer librement ses pouvoirs, tous ses pouvoirs.

Une prochaine étape pourrait lui en donner l'occasion. Selon la loi, son rôle devrait être de tout premier plan pour la vente de TF 1 et l'attribution de la Cinq et de TV6. Y a-t-il quelque chance de ne pas voir se reproduire le même scénario qu'il y a un an lorsque le pouvoir de l'époque distribuait des chaînes en catimini ?

⁂

Au-delà de la transparence de la procédure et du choix des candidats, la CNCL a vocation à faire valoir le « mieux disant culturel ». La formule sonne un peu creux. En réalité, les treize membres de la CNCL ont toute latitude pour obtenir de la part des « repreneurs » des engagements de production et de programmation qui dépassent largement le cahier des charges fixé par le gouvernement. Un cahier des charges qui, si l'on se réfère par exemple à l'obligation de programmer chaque année deux cent cinquante heures de fictions et de documentaires d'expression française n'est guère contraignant. Tel qu'il est, il laisse augurer une télévision au rabais.

Il revient à la CNCL de faire monter les enchères pour imposer des quotas de production indispensables à la survie et au développement d'une industrie de programmes nationale, contribuer à sauver le cinéma en maintenant des horaires et des délais de diffusion suffisamment stricts pour les films, éviter aussi que, par le déferlement de la publicité, les chaînes ne transforment les créateurs en hommes-sandwiches. Elle peut enfin s'assurer de la place de l'information et des conditions du pluralisme. Mais elle peut tout aussi bien ne pas faire preuve d'ambition et laisser les chaînes privées en situation de programme minimum, ce qui ne manquerait pas de tirer vers le bas l'ensemble de l'audiovisuel. De plus, quand on voit les stagiaires et les accords qui se nouent entre les milieux politiques et financiers, on peut s'interroger sur ce qu'il reste d'espace de négociation et de décision à la CNCL pour le choix final des candidats

⁂

Ses exigences, si elle en a, montreront quelle est sa vraie marge de manœuvre par rapport au pouvoir qui suit actuellement de près, de trop près, cette délicate opération. Elle pourrait même, à cette occasion, faire preuve d'audace. Pourquoi, par exemple, ne pas exiger des chaînes privées qu'elles permettent et favorisent l'expression des organismes et associations de consommateurs pour faire contrepoids au cadeau de quinze minutes de publicité par heure accordé aux chaînes privées ? Une innovation qui serait tout à l'honneur de la CNCL, de même que le réexamen des attributions des fréquences. TF 1 dispose à ce jour d'un quart des fréquences TV disponibles. C'est bien plus qu'il ne lui en faut pour assurer une bonne couverture du territoire. Alors que les fréquences sont rares, est-il raisonnable d'attribuer à une chaîne privée un tel patrimoine pour dix ans ? De cette question très technique dépend pour une bonne part la configuration de l'audiovisuel des prochaines années, et notamment la possibilité de voir apparaître un jour des télévisions locales.

Que la CNCL exerce ses prérogatives, marque son indépendance, fasse prévaloir une production audiovisuelle de qualité, attribue les chaînes dans des conditions de transparence et avec toutes les exigences qui s'imposent, et elle retrouvera son autorité. En revanche, que les règles minimales d'équilibre et de respect du pluralisme soient méconnues dans le choix des candidats acquéreurs au bénéfice du « mieux disant politique », que les chaînes en fin de compte soient destinées à n'être que des prébendes dispensées en récompense de bons et loyaux services, alors la télévision perdra beaucoup à ces marchandages à répétition.

★ Gérard Carles et Jean-Marie Charpentier sont les coauteurs du livre *la Communication dans tous ses états*, éditions Syros.

Le lancement de « Vidéomag »

Boulimie d'images

Les boulimiques d'images ont, depuis décembre dernier, une nouvelle source à leur disposition : le premier magazine sur vidéocassette.

Vidéomag, projet en gestation depuis deux ans, est né de la rencontre d'une société de production, « Video World News » (VWN), et d'une vedette du petit écran, Yves Mourousi. Au sommaire du no 2 du magazine : la croisière jaune, les Schtroumpfs, la nouvelle voiture Peugeot, une interview de de Gaulle, etc. Trois heures d'émissions variées, renouvelées chaque mois. La cassette est vendue soit au numéro (57 francs), soit par abonnement (150 francs pour trois mois, 550 francs pour un an). En outre, deux quotidiens régionaux, *le Midi Libre* et *la Montagne* (qui couvrent quinze départements), proposent *Vidéomag* à leurs lecteurs comme magazine mensuel.

Séries, dessins animés, reportages sur le sport, la musique, le tourisme, le cinéma, conseils culinaires, de santé ou de mode, jeux et concours : on vise un public large et populaire, en un mot, familial. Le critère pour choisir les émissions ? Loisirs et divertissement. Surtout rien qui puisse choquer.

Pour être viable financièrement, *Vidéomag* doit atteindre une diffusion de 100 000. A ce jour : 65 000 clients, dont quinze mille abonnés. En fait, le projet est surtout financé par la publicité. Des spots entre chaque séance et des pages publicitaires dans le livret qui accompagne la cassette – y compris pour les marques (Scotch, Fuji, Sony) qui fournissent les cassettes à VWN. L'astuce consiste à vendre moins cher qu'une cassette vierge un magazine enregistré sur un support qu'on pourra effacer et réutiliser !

Bien que des expériences analogues, aux Etats-Unis notamment, ne se soient pas révélées concluantes, VWN se dit encouragé par l'accueil du produit sur deux mois, et optimiste pour l'avenir. A tel point que, implantée dans les Côtes-du-Nord, l'entreprise emploie trente-trois employés permanents en Bretagne, plus une vingtaine à Paris. Parmi ses actionnaires se trouvent Locatel, Alpha Associés, la Société de développement régional de la Bretagne, et d'autres.

« Nous offrons une véritable vidéothèque, déclare M. Sylvain Algazi, un des responsables de VWN. *Beaucoup de nos documents ne passeront pas à la télévision, faute de débouchés ; d'autres sont des classiques qu'on voudra garder, et découvrir pour les plus jeunes, comme les premiers pas de l'homme sur la Lune, ou l'interview du général de Gaulle »*.

ALAIN WOODROW.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Mme Anne GIREAU et M. Didier MESOGNON

ont la joie d'annoncer la naissance de

Benoît,

le 10 janvier 1987.

199, rue Saint-Charles, 75015 Paris.

Mariages

– David MACHOVER et Emma GOLDSCHMIDT

sont heureux d'annoncer leur mariage, dans l'intimité, le 14 janvier.

134, rue Léon-Maurice Nordmann, 75013 Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jeannette, Elisa BAUR,

survenu le 19 janvier dans sa soixante-treizième année.

De la part des familles :
Calvet et Richard,
ses cousins germains
Et de tous ses amis.

La cérémonie religieuse aura lieu, le vendredi 23 janvier, à 16 heures, en l'église Saint-Rémi de Vanves, suivie de l'inhumation au cimetière de Vanves.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Le 16 janvier 1987,

Mme Pierre BEZANÇON, née Elisabeth Mariolle,

a rejoint

Pierre BEZANÇON,

dans l'attente de la Résurrection.

De la part de :
Paul et Louise-Marie Redon,
Geneviève Bezançon,
Bernard et Josiane Oudinot,
Le Père Jean-Noël Bezançon,
Véronique Redon
et ses enfants,
Jean-Louis et Christine Redon
et leur fils,
Benoît Redon
et ses enfants,
Claire Redon
Emmanuel Bezançon.

213 *bis*, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.
Rue du Pressoir, 94440 Marolles-en-Brie.

– Le laboratoire de neurophysiologie du Collège de France

a la tristesse de faire part du décès de

M. René CHOCHOLLE, maître de recherche au CNRS,

survenu le 30 décembre 1986 à Bacouel-sur-Selle (Somme).

– Le président,
La direction générale,
La direction
Et le personnel de l'établissement de Paris de la Société lyonnaise de banque,

ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre-Yves de GARY, directeur central,

survenu à Paris le 19 janvier 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 22 janvier 1987, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

– Lyon. Paris.

Jean ORPHÉE

s'est endormi subitement le 20 janvier 1987.

Anne Guillabert,
Pierre Picasat
Et leurs familles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Andrée Pellae,
son épouse,
Ses filles Isabelle et Florence,

ont la douleur de faire part du décès de

M. François PELLAE, ancien élève de l'ENI de Quimper, diplômé d'études supérieures de philosophie.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Poulgoazec (Audierne), le mercredi 7 janvier 1987.

55, bd de La Tour-d'Auvergne, 35000 Rennes.

– Mme Pierre Rouvillois,
M. et Mme Gildas Rouvillois
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Rouvillois
et leurs enfants,
M. et Mme Hervé Rouvillois
et leurs enfants,
M. et Mme Antoine Rouvillois
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre ROUVILLOIS, administrateur en chef de la France d'outre-mer, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 janvier 1987, dans sa quatre-vingtième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
Une messe à son intention sera célébrée ultérieurement à Paris.

Cet avis tient lieu de faire part.

14, boulevard Courbet, 83110 Sanary.

– Marianne et Jean Guillemot,
Françoise et Jean-Pierre Benhamou,
Cécile et Christian Da Lage,
ses enfants,
Ses neuf petits-enfants,
Ses deux arrière-petits-enfants,
Mme Madeleine Jacques Dreyfus,
sa sœur,
Ses neveux, nièces, cousins et cousines,
Ses amis, ses collègues,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lise TEISSIER, née Bruhl, conseillère d'orientation professionnelle honoraire,

survenu le 17 janvier 1987, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le vendredi 23 janvier à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, 5, rue Emile-Richard, 75014 Paris.

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés à l'Association Français-Migrants Daumesnil, 59, avenue Daumesnil, 75012 Paris, où elle travaillait encore cette année.

2, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.
26, rue Chardon-Lagache, 75016 Paris.
76, avenue du Général-Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt.
3, villa Mozart, 75016 Paris.

Erratum

– Dans l'annonce du 27 décembre 1986 concernant le décès de

M. Grégoire LEWIN,

il fallait lire

Claire et Jean-Pierre Page,

et non Elaine et Jean-Pierre Page.

– Dans l'avis de décès de

Mme Michel PIROUX, née Solange Ferry,

la famille nous prie de préciser qu'il fallait bien lire :

De la part de :
Mme Serge Ferry.

Remerciements

– Les familles Bernard et Arnaud,
Kateb Yacine,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur lors du décès de

Jacqueline ARNAUD.

– Mme Louis Monteix,
sa mère,
Mme Paul Phalippou,
sa belle-mère,
Le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France,
remercient vivement toutes les personnes qui leur ont adressé un message de sympathie lors du décès de

Mme Paulette PHALIPPOU, directeur général du CNCCEF.

Communications diverses

– Au cours de sa séance du 16 janvier 1987, l'Académie des sciences d'outre-mer a procédé à la réception du R.P. Jean Déjeux, spécialiste des littératures maghrébines, qui a fait l'éloge de son prédécesseur le R.P. Augustin Berger, ancien directeur de l'enseignement catholique au Cameroun et au Gabon.

Présenté par le professeur Xavier de Planhol, M. André Miquel, directeur de la Bibliothèque nationale, a fait une communication sur « quelques aspects de la ville dans la géographie arabe du dixième siècle ».

– Des poèmes de Luis Mizon seront lus par Claude Couffon, Alain Cuny et l'auteur au cours d'une rencontre organisée le jeudi 22 janvier, à 18 h 30, à la Maison de l'Amérique latine, 217 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 42-22-97-60.

Soutenances de thèses

DOCTORATS

– Université Paris-I, mercredi 28 janvier, à 15 heures, amphi 102, 9, rue Malher, M. Jean-Claude Cheynet : « Milieux et foyers de perturbation dans l'Empire byzantin de 963 à 1204 ».

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

ANNONCE

INTERNATIONAL



BIAO

AFRIBANK

la B.I.A.O. - Côte d'Ivoire
la B.I.A.O. - Cameroun
la B.I.A.O. - Niger
la B.I.A.O. - Centrafrique
la Banque Internationale pour le Gabon
la Banque Internationale pour l'Afrique au Zaire
la B.I.A.O. - Togo
la Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad

Recrutent par voie de concours des

AGENTS D'ENCADREMENT

Ce concours est ouvert respectivement aux ressortissants :

IVOIRIENS - CAMEROUNAIS - NIGERIENS - CENTRAFRICAINS GABONAIS - ZAIROIS - TOGOLAIS - TCHADIENS

jouissant de leurs droits civiques et âgés de moins de trente ans.

Les candidats doivent avoir une solide formation économique et comptable attestée par la détention de l'un des diplômes suivants :

- diplôme de licence es-sciences économiques (gestion)
- diplôme d'un Institut supérieur de gestion
- diplôme de gestion comptable et d'expertise comptable
- diplôme de gestion des entreprises et économie monétaire
- diplôme d'un Institut d'administration des entreprises
- diplôme d'études comptables supérieures
- diplôme d'études supérieures de banque
- diplôme d'un Institut supérieur de statistiques
- diplôme du centre d'études financières et bancaires...

ou d'un diplôme équivalent (écoles supérieures spécialisées telles qu'écoles supérieures de commerce, de gestion et I.U.T.).

Les étudiants qui préparent actuellement ces diplômes sont également admis à concourir. Toutefois, leur recrutement définitif sera subordonné à l'obtention des grades universitaires requis et ceci au terme de l'année scolaire 1986-1987.

Les dossiers devront être retirés au Département Formation des filiales concernées, ainsi qu'au Département Formation du Groupe :
B.I.A.O. - 9, avenue de Messine - 75008 PARIS

dès le 26 janvier

Ces dossiers, dûment complétés, devront être déposés aux mêmes services le :

13 février 1987, dernier délai

amp

A COMISSÃO DAS COMUNIDADES EUROPEIAS

organiza
um concurso documental reservado *a nacionais portugueses para o* preenchimento de 4 lugares de

ADMINISTRADORES PRINCIPAIS

(COM/A/548) (M/F)

(☐ Formação universitária indispensável; ☐ 12 anos de experiência profissional pós-universitária).

Para mais informações, peça o aviso de concurso a:

LA COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS

organiza
concursos de méritos reservados a *nacionales españoles para* 10 puestos de

ADMINISTRADORES PRINCIPALES

(COM/A/547) (M/F)

y un puesto de

JEFE DE SERVICIO

especializado en la Dirección General «Desarrollo»
(COM/A/560) (M/F)

(☐ Formación universitaria indispensable; ☐ 12 años de experiencia profesional postuniversitaria).

Para los detalles solicitar los anuncios de concurso a:

Commission des Communautés Européennes, Division Recrutement, rue de la Loi 200, B-1049 BRUXELLES, Tel.: 02/235.11.11.

POUR MISSION D'ORGANISATION COMPTABLE

DE DEUX ANS EN AFRIQUE ÉQUATORIALE

NOUS RECHERCHONS 2 PERSONNES *RÉPONDANT AU* PROFIL SUIVANT

- DIPLOME E.S.C. ou UNIVERSITAIRE plus formation comptable DECS niveau expertise, expérience révision et organisation comptable grande entreprise ou cabinet d'audit
- Pour l'un des postes une spécialisation informatique de gestion serait un atout *supplémentaire si elle est* accompagnée d'une expérience concrète.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS ATTRACTIVES
(Rémunération, log. retour en FRANCE 2 mois, voiture...)

NOTRE CONSEIL
Martine NAHMIAS, 56, rue de Charonne, 75011 PARIS, traitera votre candid. (C.V. détaillé, lettre manuscr. et photo)
Discrétion assurée.

Cadre service entretien

Cameroun
260.000 FF nets

Une importante société camerounaise (14 milliards de francs C.F.A. de chiffre d'affaires, 650 personnes) spécialisée dans la fabrication d'huiles, de savons et de détergents, recherche un cadre service entretien. Basé à Douala et placé sous l'autorité du chef de service entretien et T.N., il dirigera une équipe de techniciens et assurera l'entretien et la maintenance d'équipements industriels. Ce poste s'adresse à un candidat francophone, âgé de 30 ans minimum, diplômé de l'enseignement supérieur technique (ingénieur ou technicien supérieur confirmé en électromécanique) et possédant de solides connaissances en électronique. Il doit en outre impérativement justifier d'une expérience d'au moins 5 ans de la maintenance industrielle et si possible avoir vécu en Afrique. La rémunération annuelle nette fixée à 260.000 FF sera assortie des avantages habituellement liés à l'expatriation. Ecrire à JM. JACLOT en précisant la référence A/R 9198M. (PA Minitel 36.14 code PA)

MEMBRE DE SYNTEC



PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES, GENÈVE

ouvre une inscription pour deux postes à temps plein :

A. **Professeur d'histoire des relations internationales.**
Les candidats doivent disposer d'une formation universitaire solide dans le domaine de l'histoire des relations internationales avec une spécialisation dans l'histoire des idées et mouvements politiques vue sous l'angle des relations internationales.

B. **Professeur d'histoire des relations internationales.**
Les candidats doivent disposer d'une formation universitaire solide dans le domaine de l'histoire et politique des relations internationales avec une spécialisation portant sur le monde communiste, notamment le système politique et la politique étrangère de l'Union Soviétique.

***

Les candidats, tilulaires d'un doctorat, doivent posséder une bonne expérience de l'enseignement universitaire et justifier de publications substantielles dans le domaine de spécialisation. Selon l'expérience des candidats, la nomination pourra intervenir au niveau de professeur ou de professeur adjoint. L'enseignement pourra être donné en français ou en anglais, mais une connaissance suffisante de l'autre langue est désirable. Entrée en fonction : pour le poste A : 1er octobre 1987 ; pour le poste B : 1er octobre 1988.

Pour chaque poste, l'Institut se réserve le droit de recourir à une procédure par appel.

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le 15 mars 1987, au Directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, 132, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse. Ils doivent comprendre un curriculum vitae détaillé et une liste de publications ; ils doivent également préciser s'ils se rapportent au poste A ou B. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la même adresse.

DROITS DE L'HOMME AU MOYEN-ORIENT

Amnesty International recherche pour son Secrétariat international à Londres un (e) assistant (e) qui travaillera dans le Département de la recherche sur le Moyen-Orient. La tâche principale des assistants est de communiquer avec les groupes d'Amnesty International dans le monde pour les renseigner sur les préoccupations de l'organisation relatives aux droits de l'homme dans cette région et leur indiquer les actions à entreprendre au nom des prisonniers.

Les candidat (es) doivent avoir une connaissance approfondie du Moyen-Orient, être de langue maternelle anglaise et pratiquer couramment l'arabe et le français. Ils (elles) doivent être capables de travailler en équipe et souvent sous pression. Dactylographie indispensable.

Traitement annuel (indexé) : de 10,169.33 £ à 12,970.67 £ par échelons annuels.

DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 23 FÉVRIER 1987

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir une formule de candidature, s'adresser à : Amnesty International, Service du Personnel, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ
Téléphone : 1 837 3805 (24 h).

Sénégal

Très importante société chimique recherche pour l'une de ses unités, son

CHEF DE SERVICE ENTRETIEN

(120 personnes réparties entre mécanique - chaudronnerie - électricité régulation - instrumentation - gestion des stocks). Responsable de la maintenance de l'ensemble des installations (organisation de l'entretien préventif, conservation et amélioration des installations) il assure la bonne mise en oeuvre du personnel et veille à l'accroissement de ses compétences.
Cette offre s'adresse à un ingénieur diplômé d'une grande école à dominante mécanique et électricité, ayant assumé la charge de la maintenance dans une industrie de process.
Conditions habituelles d'expatriation : logement confortable dans cité des cadres - voiture de fonction - possibilité de scolarisation.

Ecrire avec CV explicite sous réf. S/IM/M à CETAGEP
30 avenue Amiral Lemonnier - 78160 MARLY LE ROI

CETAGEP

Commission de la Fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Agent supérieur des programmes de préservation

Administration, cabinet du directeur général de la Bibliothèque nationale
Bibliothèque nationale du Canada
Services de préservations
Ottawa (Ontario)

Nous cherchons un spécialiste expérimenté qui sera chargé d'élaborer, organiser et diriger un vaste programme de préservation pour la *Bibliothèque nationale du Canada. Il s'agit d'un poste de* haut niveau dont le titulaire relève directement du directeur général de la Bibliothèque nationale et qui comporte d'importantes responsabilités tant dans cette organisation que dans l'ensemble des bibliothèques canadiennes. La Bibliothèque nationale du Canada, qui est installée à Ottawa, est chargée de rassembler et préserver les publications canadiennes, mais elle rassemble aussi des documents publiés à l'étranger par des Canadiens ou qui portent sur des sujets qui intéressent les *Canadiens en général.* La Bibliothèque souhaite disposer d'une vaste collection Canadiana comprenant à la fois des livres, des brochures, des publications en série, des partitions, des livres d'artiste, des enregistrements sonores et des documentations d'enseignement. La Bibliothèque nationale du Canada possède aussi une collection générale *sur les sciences sociales et humaines. Celle-ci englobe une collection de* périodiques pour prêt, ainsi que des manuscrits littéraires d'auteurs canadiens, des livres pour enfants et une collection de livres rares. Au total, les collections comptent plus de 1m de monographies, 2,3 m de microformes, 2,2 m de publications gouvernementales, 50 000 titres de publications en série et 69 000 enregistrements sonores.

Vous devez posséder un diplôme universitaire dans le domaine de la conservation ou de la préservation, ou en bibliothéconomie. Vous devez aussi posséder une expérience à la fois longue et variée dans la direction et la gestion d'un programme de préservation, ainsi qu'une expérience en ce qui concerne la restauration de documents sur papier, les procédés de désacidification, la reliure d'ouvrages de caractère historique et les techniques connexes. Il est indispensable de connaître l'anglais et le français. Toutefois, on pourra dispenser une formation linguistique.

Nous vous offrons un salaire se situant entre 52 820 $ et 57 828 $, selon les titres et l'expérience du candidat, ainsi que d'autres avantages.

Adressez votre curriculum vitae ou votre demande d'emploi en indiquant le numéro de référence S-87-31-2023-03PL (G65) à:
Pauline Langlois (613) 996-7988
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M7 Canada

Date limite: le 30 avril 1987.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés sous la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils sont conservés dans le fichier CFP/P-PU-040, Dossiers concernant la sélection *du personnel.*

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous.

Canada

Le groupe socialiste du Parlement européen

RECHERCHE D'URGENCE
POUR SON SECRÉTARIAT A BRUXELLES

UNE SECRÉTAIRE TRILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS-ALLEMAND

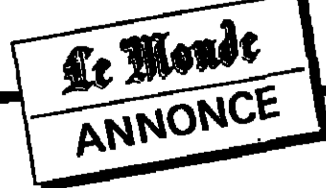
Salaire et statut assimilés à ceux des fonctionnaires européens.

Merci d'adresser avant le 23 janvier lettre, c.v. et photo au
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT EUROPÉEN
79-113, rue Belliard, 1040 Bruxelles (Belgique).

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE MULTINATIONAL LEADER SUR LE MARCHÉ DES SYSTÈMES D'ÉTIQUETAGE

EFFECTIF : 550 PERSONNES

10 ÉTABLISSEMENTS

SIÈGE OUEST rég. PARISIENNE

CHERCHE

INGÉNIEUR EN ORGANISATION ADMINISTRATIVE

MISSIONS :
- **ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉDACTION cahier des charges ;**
- **Définition des procédures en amont et en aval des traitements informatiques ;**
- **Simplification et intégration des charges de travail.**

PROFIL :
Organisateur informaticien ou école d'ingénieurs + gestion.

EXPÉRIENCE MINIMUM 3 ANS
ANGLAIS COURANT

Merci d'adresser c.v., lettre et photo sous n° 8 286
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montteasuy, Paris-7e.

FIDUCIAIRE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE
2 bis, rue de Villiers
92309 LEVALLOIS-PERRET
recherche pour son développement en Province

SPECIALISTES EN DROIT DES SOCIETES

- PV d'Assemblées, Conseils.
- Constitutions, modifications statutaires...
- Expérience indispensable 5 ans minimum exigée.

Pour de plus amples renseignements, écrire ou téléphoner Mme LECLERCQ
Tél. : 47.58.13.20 poste 1341.

Pierre Lichau

DAO

Programmeur FORTRAN ASSEMBLEUR Contrat temporaire, possibilité d'intégration.

Ecrire sous le n° 8 285
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Montteasuy, Paris-7e.

Vous venez de terminer vos études et vous souhaitez entrer dans la vie active, DEVENEZ après un stage de formation l'un des CONSEILLERS COMMERCIAUX (H./F.) d'un important organisme.
Tél. pour r.-vs 45-00-24-03.

TEXTUEL

L'une des premières agences françaises de création de journaux d'entreprise recherche :

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS

Vous êtes journaliste, chef de service ou chef d'édition. Vous avez environ 30 ans. Vous avez le goût d'entreprendre, la capacité d'animer une équipe (10 personnes) et un sens des relations avec les entreprises.

Nous vous proposons de diriger la réalisation des magazines que nous publions « clés en main » pour le compte de grandes entreprises ou institutions.

Vous serez à la fois le conseil de nos clients et le garant de la qualité de nos journaux.

Vous animerez l'équipe de journalistes de l'agence et assurerez la rédaction en chef interne. Vous conseillerez nos clients pour la conception du sommaire et le suivi de chaque numéro. Vous assumerez la coordination du travail des directeurs artistiques et des fournisseurs. Vous serez responsable de la rentabilité des budgets de l'agence.

Envoyer lettre + C.V. + photo à CPM, Christophe Bapst 29, bd Bourdon, 75004 Paris, réf. T87-1-M.

Yves Kernevez
et ses collaborateurs
vous présentent
leurs meilleurs vœux
et vous informent
de leur nouvelle adresse





DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J.F. 32 ans, JURISTE, 6 ans exp. prof. avocate spécialisée dans le droit immobilier, les baux d'habitation et commerciaux. Connaissances approfondies droit des affaires, droit civil, professeur niveau DECS. Rédacteur d'un guide sur les sociétés civiles.
ÉTUDIE toutes propositions temps partiel vacations. BCO/JVA 943.

J.F. 37 ans, parfaitement bilingue anglais-français, traductrice d'origine, grande exp. du milieu franco-américain, ayant vécu 4 ans aux USA.
RECHERCHE poste dans les domaines commercial, publicitaire, touristique, ou autre requérant une excellente présentation et parfaite maîtrise de l'anglais parlé et écrit. BCO/CR 944.

ATTACHÉE DE DIRECTION, 40 ans, responsable du service de presse d'une maison d'édition pendant 9 ans, chargée des relations publiques, de création et réalisation de documents, de rédaction de textes, d'organisation de voyages, salons.
RECHERCHE poste équivalent dans l'audiovisuel, le spectacle, l'édition. Disponible rapidement. BCO/CR 945.

JOURNALISTE presse écrite, 40 ans, diplômé école supérieure + formation économie, gestion + CPJ, exp.14 ans (4 ans chef de service) sur : politique macro/micro-économie, questions monétaires, bancaires, et Europe, import/export tiers-monde (dans hebdo professionnel).
RECHERCHE poste à responsabilités dans presse région parisienne : actualité et/ou économie, consumérisme, import/export, social, tiers-monde.
ÉTUDIE propositions voisines. BCO/BD 946.

24 ans, dégagé des obligations militaires, maîtrise droit international, DESS droit de la production et distribution d'énergie.
ÉTUDIERAIT toutes propositions d'emplois. CAD.IV/GS 951.

ATTACHÉ COMMERCIAL, 40 ans, maîtrise AES, trilingue anglais, chinois, 5 ans exp. prof. comme gérant d'une société import/export. Bonne connaissance du marché chinois, habitude des négociations auprès des fabricants et des acheteurs. Bonne exp. de la prospection clientèle.
RECHERCHE poste similaire dans entreprise du secteur industriel. Intéressé par contacts avec la Chine. BCO/MAB 952.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

H. 33 ans, 15 ans exp. secteur hôtellerie, restauration, tourisme, cherche poste haut niveau responsabilités, créativité. Tél. : 45-55-91-82, p. 4313.

J.F. ch. place stable DACTYLO ou STANDARDISTE ou HOTESSE ACCUEIL.
Ecrire sous n° 7 029
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montteasuy, PARIS-7e.

Jeune DOCTEUR EN DROIT DES AFFAIRES
cherche activité prof. stable Très motivé, étudie toutes prop.
Ecrire sous le n° 8 295
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montteasuy, Paris-7e.

J.H. 24 ans, dég. O.M., diplômé gestion, maîtrise économie + IAE Paris, parlant espagnol, italien, anglais, recherche poste économie ou gestion internationale.
M. Daniel NADAL
Tél. : 48-58-84-14.

J.F. cherche emploi stable
STENODACTYLO
Paris ou banlieue sud.
Tél. : 69-14-77-78.

Jeune diplômé 23 ans, Sciences Po + IAE (DESF Audit et contrôle de gestion) + nombreux stages en entreprise, ch. emploi dans un service audit, contrôle en gestion, trésorerie.
Tél. : 43-20-26-23.

Femme cinquantaine avec solide expérience rech. poste assistante commerciale pour l'administration des ventes France et export, gestion des commandes, relation avec la clientèle et agents (tél., télex, courrier)
Anglais commercial
Etudie toutes propositions
Ecrire sous le n° 8 296
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Montteasuy, Paris-7e.

ANALYSTE FINANCIER
32 ans, 7 ans exp., cherche poste responsabilité. Études invest, études stratégiques, gestion, ou dévelop. nouveaux produits. Ecrire sous n° 8 276
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montteasuy, Paris-7e.

J.H. conseil TECHNIQUE PHOTO en Entreprise - Responsable Service professionnel, 10 ans d'exp. Connaissances en prise de vues et audiovisuel, sens réel du contact souhaiterait exercer fonctions liant conception et réalisation telles que responsable de Communication INTERNE ou PUBLICITAIRE ou autres (Paris rive gauche seulement)
Etudie ttes propos. en rapport
Tél. 69-21-13-49, apr. 18 h.

F. 43 ans, ex avocate au BARREAU DE PARIS recherche poste JURISTE D'ENTREPRISE
Tél. 42-66-92-06 (bur.)
Dom. 42-78-57-75.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

CENSIER. Récent, standing 2 P., sur verdure, calme, soleil park. 945.000 F. - 45-77-29-29.

MOUFFETARD studio tt cft. Vue, soleil 480.000 F. Tél. 43-25-97-16.

6e arrdt

Part. vend bel appt 2 pièces, 40 m² environ dans immeuble en rénovation, très bon état, prix ferme 720 000 F.
Tél. : 88-22-31-09.

7e arrdt

ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dble living + chbre, 52 m² 7e étage, asc., clair, soleil 1.150.000 F. - 45-67-22-88.

8e arrdt

PARC MONCEAU
240 m² + 2 ch. serv. 1 box + 1 parkg, poss. professionnelle.
S.E. BLUM 42-65-64-11.

14e arrdt

METRO ALESIA
3 PIÈCES - 780.000 F
BEL IMM. - 45-26-99-04.

VILLA SEURAT. Mais. 300 m² terrasse, ss-sol, divisée en 2 appts. 5.000.000 F. LEGI 45-46-28-25 ou 43-26-73-14.

15e arrdt

Près Pte VERSAILLES, 2 P. cuis., bains, balc., asc., chf. central. 420.000 F. 43-27-62-44.

Porte Brancion, imm. réc., b. stdg, 2 p. tt cft, cave, parkg, ss-sol, 610 000 F. crédit poss., s/place, 120, rue Brancion, sam., dim., 14 h-18 h.

16e arrdt

ERLANGER 2 P.
8e ét. sud, standing, terrasse. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE. Urgt 1 200 000 34-85-04-34.

EXELMANS. Près Seine. Bel imm. pierre de taille 1900 Beau 2e ét. Salon, s. à manger 2 chbres, s. de bns + 1 salle douche, service
DORESSAY - 46-24-93-33.

GEORGES MANDEL
récept. + 3 chbres, imm. pierre de taille. GD STANDING
BRANCION SARL. 45-75-73-94

AV. BUGEAUD. Ds imm. récent. Très luxueux, entrée. Tr. beau salon balc. dble exposit., calme, sur verdure + 2 chbres, 2 bains, gde cuis. équipée, parking
DORESSAY - 46-24-93-33.

17e arrdt

BD PEREIRE. Imm. luxe 2e ét., 3 récept., 3 chambres 2 bains, parfait état, service
DORESSAY - 46-24-93-33.

ROME EXCEPTIONNEL
110 m², séjour, 2 chambres duplex, étage élevé, asc.
GARBI - 45-67-22-88.

18e arrdt

ORDENER
Studio tt cft, 266 000 F.
ABBESSES
2 p. tt cft, 288 000 F.
IMMO MARCADET.
Tél. : 42-23-73-73.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-BOIS
Dans HOTEL PARTICULIER Haut stand. MAGNIFIQUE
APPARTEMENT 600 m²
sur 2 niveaux + jard. 1.200 m²
PRIX TRÈS ÉLEVÉ
EXCLUSIVITÉ. 45-63-77-82
(L'adresse ne sera pas communiquée sans identification préalable des appels tél.).

Minitel

30 000 offres
Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

RECHERCHE URGENT
Studio 2 pièces, même avec TRAVAUX, PARIS.
IMMO MARCADET
Tél. : 42-52-01-82.

RECHERCHE URGENT
studio 2 pièces même avec TRAVAUX, PARIS.
Tél. : 42-52-01-82.

Recherche 1 à 3 P. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux
PAIE COMPTANT chez notaire
48-73-20-67, même le soir.

capitaux propositions commerciales

Comment réussir vos affaires
avec 83 idées lucratives : demandez le guide gratuit à Selz S.A. MOA 68005 Colmar
Appel gratuit : 05-22-22-00.

PLACEMENTS
INTÉRÊTS 15 %. Garanties sur immeubles. 43-48-77-53.

appartements occupés

CAMBRONNE
appts occupés loi 48
Dans bel imm. pierre de taille de 350.000 F à 450.000 F
Tél. 42-80-64-74. P. 233.

locations non meublées offres

Paris

Vous cherchez un logement A louer PARIS-BANLIEUE ?
Inter-Loc. 43-45-70-00/00-00.

124, RUE DE JAVEL. Récent gd liv., 2 chbres, 12e ét. 8.500 net - Tél. 45-77-29-29.

GEOFFROY-ST-HILAIRE dans imm. anc. 3e ét., asc. 4 P., cft. 5.500 F + ch. Tél. le matin SEGECO 45-22-69-92.

Région parisienne

CHATOU
9, rue NAPOLÉON-ANCELIN 12' à pied du RER, calme, verdure, reste quelques APPTS DE 3 PIÈCES et MAISONS DE 4 PIÈCES, NEUFS à partir de 4 155 F + CH. Sur place le mardi de 15 à 19 h, vendredi de 11 à 13 h et de 14 à 19 h, le samedi et dimanche 11/13 h et 14 h/18 h 30.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine
75008 PARIS recherche en location ou à l'achat
APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales
TÉL. 45-62-78-99.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

DOMICIL. DEPUIS 80 F/MS. AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (Etoile) RUE ST-HONORÉ (Concorde). RUE CRONSTADT PARIS-15e 21 bis, RUE DE TOUL, PARIS-12e CONSTIT. S.A.R.L. 2.000 F HT
INTER-DOM. TÉL. 43-40-68-60.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides
ASPAC 42-93-60-50 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + Bureaux Neufs
Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Élysées : 47-23-55-47
Nation : 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50.

DOMICILIATIONS
Location bureaux et ateliers
Permanence téléph. (Télex, photocopie, secrétariat)
CONSTITUTION Sociétés commerçants, artisans
« CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000 »
- PARIS-1er : Rue St-Honoré
Téléphone : 42-60-91-63
- PARIS-15e : 40-56-02-82
- 95 GONESSE : 42-80-41-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
16e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO.
Loc. burx, secrét., tél., télex.
Domiciliation : 170 à 390 F/m.
CIDES, 47-20-41-08.

fonds de commerce

Ventes

GALERIE D'ART, près MUSÉE PICASSO. Fonds et murs à vendre. 850.000 F. Visite l'après-midi, 14-19 h
14, rue des Coutures, St-Gervais.

immeubles

Professionnels de l'immobilier pour réserver l'annuaire des pptaires des immeubles de Paris
Immeubles de Paris, édition 1987
Téléphone : 47-56-12-06.

pavillons

SAINT-MAUR
7 p. tt cft, 2 s. de bains, 2 niv. + s/sol, 760 m² terrain, garage. Prix 1 400 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.

villas

10 km Avignon et Carpentras part. à part. vend cause décès villa 150 m² hab., 4 chbres cuis. intégrée, cheminée moquette habit. sans frais, jardin clos arboré 600 m², calme près village
Tél. H.R. après le 10 au 90-83-20-47. Px : 650.000 F.

propriétés

RÉGION
LAMOTTE-BEUVRON
Ppté 210 ha, majorité bois, culture, chasse, 2 beaux étangs R.V. chasse + garderie
LIBRE VENTE
CABINET LA SOLOGNE
41202 - ROMORANTIN
Téléphone : 54-76-02-82.

terrains

KAUFMAN & BROAD RECH. TERRAINS PARIS pour réalisation immeubles collectifs.
D. Raze 49-00-15-15 6, cours Michelet 92064 la Défense.

Pour INVESTISSEUR, dans zone rurale en développement urbain, part. vend 2 ha terrain à 500 mètres plage Beg-Léguer, TRÉGOR (6 km Lannion, aérodrome) dont 2 300 m² CU, autres attenants classés NA. Vend ensemble ou séparément.
Ecrire sous n° 8 291
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montteasuy, Paris-7e.

SOISSONS RÉSIDENTIEL
1 h de Paris, 100 m de parc, tennis, piscine, aérodrome. Terr. à bâtir 4 400 m² + maison pour implantation de stdg.
Tél. : (16) 23-52-01-67.

maisons de campagne

BULLION 78. Urgent. Except., Vallée de Chevreuse
vds maison rurale en partie restaurée sur terrain 2.000 m² boisé, 4 pièces, cuis., véranda, s. de bns, w.-c., grenier, dépendances, cour
Prix 650.000 F
Possibilité aménagement
Téléphone : 30-41-30-15.

L'IMMOBILIER
dans
Le Monde
du Lundi au Vendredi
au 45-55-91-82







L'AGENDA

Antiquités

ANTIQUITÉS BROCANTE
ACHAT - 42-52-46-71
40-10-00-11.

Bijoux

ACHAT BIJOUX
OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argenterie
PERRONO, bd des Italiens
Opéra, 4, Chaussée-d'Antin
Etoile, 37, av. Victor-Hugo
Ventes. Occasions. Echanges.

GILLET
ACTUELLEMENT - 20 %
SUR LES BIJOUX ANCIENS
bagues romantiques, broches, bracelets...
qui vous apport. du bonheur
19, rue d'Arcole, Paris-4e.
Métro Cité T. 43-54-00-83.

Enseignement

BENEDICTINE SUMMER SCHOOL
SESSIONS 87
11 JUILLET AU 1er AOUT
8 AOUT AU 29 AOUT
POUR GARÇONS ET FILLES DE 14 A 18 ANS
Plus de 20 h de cours d'anglais et soirées-débats
Activités incluses :
voile, hockey, équitation camping, randonnées pédestres wind-surf, golf, tennis, pêche excursions dans les Highlands et à Edimbourg
Étudiants accueillis à l'aéroport ou à la gare d'Inverness
Ecrire : the Director, Benedictine Summer school, the Abbey, fort Augustus, Inverness-Shire PH32 4DB spécifiant la date préférée
Téléphone : 0320.6233.

Jeune fille au pair

FAMILLE ALLEMANDE
RECHERCHE
JEUNE FILLE AU PAIR
Tél. : 621-26064 (RFA).

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 %
PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m²
Téléphone : 45-58-81-12.

Spécialités régionales (vins)

VIEUX MILLÉSIMES
GRANDS VINS DE BORDEAUX
TOUTES LES ANNÉES
depuis 1896
Pour cadeaux d'affaires, anniversaires, collectionneurs.
Catalogue sur demande. Expéd.
FRANCE et ÉTRANGER
LA MÉDOCAINE, cave vinicole,
33290 LUDON-MÉDOC.
Tél. : 56-28-12-54.

SAUMUR
75e FOIRE AUX VINS
les 7 et 8 février 1987.

Tableaux

Achat tableaux brésiliens :
BELMIRO, PARREIRAS
MONTEIRO, BANDEIRA
Téléphone : (1) 43-26-00-19
M. TELLES.

Vacances Tourisme Loisirs

VACANCES FÉVRIER
places disponibles. Séj. de ski
Tél. (16-1) 40-60-08-06
Orientours/Traces
8, rue Serret, 75015 Paris.

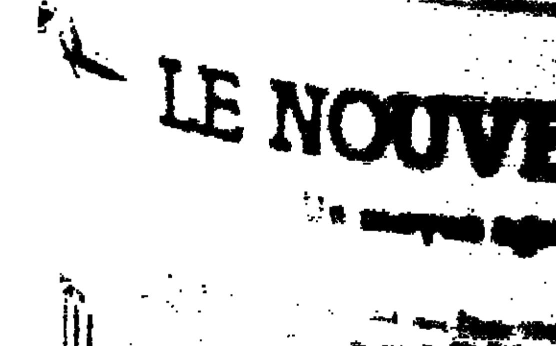
SKI DE FOND (Haut-Jura)
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme du XVIIe siècle confortablement aménagée, chambre avec salle de bains, table d'hôtes, cuisine régionale, pain maison cuit au feu de bois. Accueil limité à 12 pers., ambiance sympa. Tarif : de 1.950 F à 2.350 F sem./pers. selon période, tt compris, pension, vin, matériel ski de fond, accompagnement
Téléphone : 81-38-12-61.

A louer. HAUTE-SAVOIE
AUX CARROZ-D'ARACHES
250 km de pistes
Skis tous niveaux
STUDIO tt cft pour 4 pers.
Libre du 20 au 27/12/86, du 4-1 au 14-2-87, du 7-3 au 4-5-87
Locat. à la sem. 1.000 à 1.600 F, suivant la période
Tél. 43-04-42-41

FÉVRIER EN AUTRICHE
Séjour de ski : 13 au 21/2 voyage, 7 J. Pension hôtel ** forfait 73 rem. : 3.200 F. TC
Enfants et jeunes : voyage, pension compl. 7 J., forfait et skis, encadrement profs EPS : 2.900 F TC
Vacances. Neige. Soleil
Tél. 48-20-22-47, apr. 18 h.

A louer 2-Alpes du 8-2 au 15-2 Club hôtel très bien situé, soit STUDIO 4 pl. soit chbre jnes 3 pl. Px intéress. mat. 7 à 9 h 47-09-54-47.

SKI - CHAMONIX
22-28 FÉVRIER
Voyage, hôtel, rem., loc. compris : 2980 F. 60-75-40-74.





L'Europe et les suites du réaménagement monétaire

L'accord entre les Douze masque la détérioration des relations franco-allemandes

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

La guerre des MCM (montants compensatoires monétaires) appliqués aux échanges agricoles n'aura pas lieu. Du moins pas encore. *In extremis*, les Français et les Allemands, qui, depuis le réajustement monétaire du 12 janvier, s'étaient peu à peu laissé enfermer dans une épreuve de force stupide et dangereuse, ont souscrit dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 janvier à un *compromis qui évite le pire*. Pour neutraliser les effets commerciaux de cet ajustement monétaire, Paris entendait que les nouveaux MCM négatifs créés dans les pays n'ayant pas réévalué, dont la France, ne soient pas appliqués aux œufs et à la volaille, et surtout à la viande de porc. Les MCM, en effet, jouent comme des subventions à l'importation et des taxes à l'exportation.

Le 12 janvier, M. Edouard Balladur avait obtenu pour toute promesse que le cas de ces deux produits sensibles soit étudié avec un soin particulier. Depuis, M. François Guillaume avait proclamé haut et fort que les MCM, au moins ceux concernant le porc, étaient inacceptables. A quelques jours des élections du Bundestag, M. Ignaz Kiechle, le ministre allemand, était soumis par ses agriculteurs qui considèrent la mise en œuvre des MCM négatifs comme un dû, à une pression très vive. De part et d'autre, la réalité économique du problème était oubliée et l'affaire complètement politisée. La réunion que le président belge, M. Paul de Keersmaeker, maladroit et partial, espérait lundi expédier en quelques heures, a duré deux jours et deux nuits. Au milieu du gué, M. Guillaume expliquait que *« l'attitude allemande était peu convenable, extrêmement dure et pour tout dire irritante »*. M. Kiechle tenait, à l'égard de la délégation française, passablement isolé au sein du conseil, des propos tout aussi peu amènes.

Ce furent les Italiens qui comprirent le mieux et le plus vite que cette affaire, techniquement mineure, pouvait dégénérer et qui, par conséquent, manœuvrèrent pour rapprocher, coûte que coûte, les deux parties. Le compromis imaginé peut paraître un peu infantile, mais il a l'avantage d'exister : en France, le MCM sur les volailles de 3,2 % s'appliquera à partir du 22 janvier jusqu'à la fixation des nouveaux prix de campagne. En revanche, le MCM de 1,5 % sur le porc, s'il est bien instauré à la même date, sera graduellement supprimé. La première réduction de 0,5 % aura lieu le 16 février, la seconde, de 1 %, le 1er avril.

« Cette affaire est symptomatique à la fois de la mauvaise gestion par la France de ses affaires européennes et de la détérioration sérieuse des relations franco-allemandes », commentait mardi un haut fonctionnaire bruxellois.

PHILIPPE LEMAITRE.

Pour M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA

« Le Marché commun n'existe plus »

Pendant que M. François Guillaume bataillait sur le front des MCM, jouant les prolongations à Bruxelles, M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA rongeait son frein à Paris : ces montants compensatoires monétaires perturbent depuis 1969 l'agriculture européenne. Quelques points de MCM, plus des exonérations de TVA accordées par Bonn, et voilà la production bovine qui se déplace vers l'Allemagne fédérale. Ce mouvement-là est quasiment structurel, plus insidieux parce que moins visible que les effets des MCM sur le porc dont on parle tant. Pourquoi si fort ? Parce qu'avec le porc l'effet est immédiat : même minime, l'aide apportée par les MCM favorise l'entrée des porcs néerlandais en France. *« Quand le cours est au plus bas, ce n'est pas vraiment le moment, l'effet psychologique est désastreux. »* Tout cela pour dire que ce sont les monnaies, le mark devenu l'étalon européen, le franc en difficulté et le dollar, qui orientent la production agricole en Europe et les producteurs n'y peuvent mais.

En dépit de son opiniâtreté, le ministre français de l'agriculture risquait bien de revenir de Bruxelles avec des décisions imposées par un vote à la majorité qualifiée. M. Lacombe s'échauffe : *« Cette règle de la majorité, c'est démentiel dans une Europe à douze. »* Puis, soudain le placide explose : *« On va vers une zone de libre-échange, le Marché commun n'existe plus. On ne peut plus continuer à mentir aux agriculteurs en permanence. Dans ces conditions, il faut revenir à des politiques nationales. D'ailleurs, c'est ce qu'ils font tous. »*

Le président de la FNSEA est lancé : *« Le conflit entre l'Europe et les Etats-Unis n'est qu'une conséquence de cette situation. Washington sait que le moment est venu d'accentuer la division européenne. On nous refait le coup du chantage britannique qui a voulu conserver son beurre et ses moutons de Nouvelle-Zélande. On nous dit que l'Europe ne peut pas se battre parce qu'il y a l'armement nucléaire, le dollar, les liens privilégiés entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et, aujourd'hui, l'axe Bonn-Washington. La CEE présente un masque, une façade, avec ses mesures de rétorsion. On a vu ce que c'était il y a six mois : au début c'était « niet », rien, pas une tonne de maïs. Maintenant, on discute comme des marchands de tapis, à coup de millions de tonnes. »*

Si la colère est belle, elle ne résout rien, et le président de la FNSEA est bel et bien dans la nasse, contraint de concilier les inconciliables intérêts des producteurs de maïs avec ceux des fromages ou du cognac. Comment compte-t-il s'y prendre ? *« On les défend tous. Après on verra »*, répond M. Raymond Lacombe.

Mais après, ce sera aussi la négociation sur les prix qui s'annonce redoutable. *« Vous savez, vous, ce qu'il veut Andriessen »* (le commissaire européen à l'agriculture) ?

Et comme on croit savoir un peu, il enchaîne : *« Si on bloque les volumes et qu'on baisse les prix, c'est l'asphyxie de l'agriculture. Croyez-moi, on n'a pas fini de s'adresser aux gouvernements nationaux. C'est une orientation qui peut être dangereuse, mais qui est ce qu'elle est. »*

Le président de la FNSEA ne serait pas contre une formule de double prix évoquée déjà ici ou là : des prix pour le marché intérieur qui feraient payer le consommateur et non le contribuable et des prix pour les exportations, accompagnant le marché mondial, avec taxes payées par les producteurs (la coresponsabilité en jargon agricole) pour favoriser les ventes. Il convient aussi qu'un tel système ne peut fonctionner sans une limitation des productions.

Le désert rural

Ces limitations et l'accroissement des rendements encore réalisable conduiront-ils au désert rural ? L'occupation des sols, autrement dit l'aménagement du territoire, sont les grandes préoccupations du président de la FNSEA. Alors qu'autour de lui d'autres dirigeants agricoles clament que les limitations des ateliers d'élevage, les contrôles de cumul, bref l'organisation collective et solidaire de la production, c'est du passé, périmé, fini, lui s'inquiète des équilibres socio-économiques des zones rurales, de la vitalité de la montagne et crée une commission à la FNSEA pour entamer un dialogue, sans doute trop tardivement, avec les autres forces économiques du monde rural. Sa première sortie « officielle », il y a quelques semaines, il l'avait consacrée aux moutons et aux incendies de forêt dans le Midi sur le thème : mieux vaut installer des agriculteurs qu'acheter des Canadairs.

« Evidemment, dit-il benoîtement, *cela demande une politique volontariste qui ne concorde pas bien avec le laisser-faire du libéralisme sauvage. »* Sera-ce là l'objet de la loi de modernisation promise par M. Guillaume ? A cette évocation, le président de la FNSEA redevient prudent : *« Si c'est une loi pour aménager des virgules, elle ne sert à rien, s'il s'agit d'aménager le territoire et de réorienter ensuite les aides publiques vers les zones qui en ont besoin, on est preneur. »*

JACQUES GRALL.

L'industrie désormais privilégiée

EDF modifie sa politique tarifaire

Grèves, vague de froid, incidents techniques, et guerre larvée avec l'administration. Dur hiver pour EDF dont le président, M. Marcel Boiteux, commentant le 20 janvier les résultats de l'entreprise pour la vingtième et dernière fois — il quittera ses fonctions en mai prochain, — *n'a pu que présenter « ses plus plates excuses aux clients »*, en assurant que la *« catastrophique bavure »* des grèves et des délestages des dernières semaines *« ne doit plus se reproduire »*.

Pour ce faire, EDF va, sur le plan technique, mettre l'accent sur l'amélioration de la distribution, jusqu'ici parent pauvre et dont les crédits, pendant la période d'équipement nucléaire, ont tout juste permis de suivre le développement du parc, sans aucun progrès, a reconnu le directeur général, M. Jean Guilhamon. *« Désormais, nous voudrions faire un peu plus, car nous avons des retards dans certains endroits »* a-t-il reconnu.

Quant à la crise sociale, provoquée, selon M. Guilhamon, par un *« sentiment d'injustice, source de mécontentement interne »*, la direction d'EDF en tire deux leçons : la nécessité de *« rechercher des modalités nouvelles en cas de conflits qui, tout en respectant le droit de grève, ne doivent plus affecter la distribution d'un produit désormais vital »* et, d'autre part, le besoin d'associer désormais le personnel aux résultats de l'entreprise.

Enfin, la guerre des tarifs électriques engagée depuis des mois avec le ministère de l'industrie paraît terminée. Ayant réussi à éviter des mesures autoritaires et la privatisation partielle de sa distribution, la direction d'EDF a, en contrepartie, accepté de modifier sensiblement sa politique tarifaire en faveur du secteur industriel, ce que souhaitait le ministère. A l'avenir, a annoncé M. Marcel Boiteux, les tarifs des usagers domestiques devraient rester stables en francs constants, alors que ceux destinés à l'industrie diminueraient d'un point par an, et que les usagers professionnels de la basse tension (commerçants, professions libérales, agriculteurs, etc.) bénéficieraient de réductions encore plus importantes. Concrètement, pour une année donnée, si l'inflation atteint 3 % en France, les tarifs domestiques augmenteront du même montant (3 %), ceux de l'industrie de 2 % et ceux des « professionnels » moins encore (1 % environ).

En outre, EDF, qui vient de conclure un accord avec Pechiney, négocie également avec deux de ses plus gros clients industriels, Atochem et Rhône-Poulenc, afin de trouver des arrangements spécifiques permettant de réduire les prix du kilowatt (d'environ 10 %). Enfin, l'établissement proposera en option aux usagers domestiques des tarifs *saisonnalisés, moins* chers l'*été* que l'hiver.

L'ensemble de ces modifications rompt avec la politique menée jusqu'ici, puisque de 1973 à 1986 les tarifs haute tension ont augmenté de 30 % alors que les prix des usagers domestiques ont diminué de 10 %. Elles resteront toutefois théoriques en 1987, puisque, grâce à la baisse des cours du dollar, EDF ne devrait pas avoir besoin d'augmenter ses tarifs pour équilibrer ses comptes.

La baisse du billet vert soulage en effet beaucoup les charges de l'établissement, fortement endetté en devises étrangères. Ainsi en 1986 la diminution des cours a permis à EDF d'économiser au total 6 milliards de francs par rapport à ses prévisions, dont 2 milliards par la seule réduction des charges financières (19 % du chiffre d'affaires). Ces conditions favorables expliquent largement l'amélioration des résultats de l'établissement, qui a dégagé l'an dernier un bénéfice d'exploitation de 1,3 milliard de francs, soit 30 % de plus qu'en 1985. Cela en dépit d'une baisse des prix de 2 %, d'un chiffre d'affaires stagnant (133,9 milliards de francs) et de la suppression des *« avances remboursables »* des clients qui ont privé *EDF de plus de 4 milliards de francs* de trésorerie. Seul point noir financier, la persistance d'un endettement énorme (220 milliards de francs dont 85 milliards en devises étrangères) supérieur de moitié au chiffre d'affaires, et qui a encore augmenté l'an passé de 7 milliards de francs.

VÉRONIQUE MAURUS.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Affaire Guinness : *démission* de deux dirigeants de Morgan Greenfell

L'hécatombe continue chez Morgan Greenfell, la banque d'affaires britannique qui avait donné des conseils illicites à la brasserie anglo-irlandaise Guinness, au moment de son OPA sur Distillers, en 1986. Convaincus d'avoir participé aux malversations établies par l'enquête ouverte sur ce scandale (l'opération a porté sur 24 milliards de francs), le vice-président de la banque Greenfell, M. Reeves, et le responsable du service de financement des sociétés, M. Walsh, ont dû démissionner le mardi 20 janvier. Cette affaire avait déjà provoqué la démission du spécialiste des offres publiques de la banque, M. Seeleg. Le PDG de Guinness, M. Ernest Saunders, a aussi été remercié, ainsi que deux autres directeurs du groupe. D'autres départs pourraient bientôt intervenir.

BTR retire son OPA sur Pilkington

Le conglomérat industriel BTR (British Tyre and Rubber) a décidé, le mardi 20 janvier, de ne pas poursuivre l'offre publique d'achat (OPA) de 1,2 milliard de livres qu'il avait lancée en novembre dernier sur le britannique Pilkington, premier fabricant mondial de verre plat. En raison de la hausse du titre de Pilkington (qui avait repoussé cette offre), BTR considère qu'il aurait eu à payer trop cher pour prendre le contrôle de ce dernier. BTR met ainsi fin aux remous politiques qu'avait suscité l'aval donné par le ministre de l'industrie et du commerce à l'opération.

La « crise » de l'informatique mondiale

Les profits d'IBM ont chuté de 27 % en 1986

Morne saison pour IBM, le numéro un mondial de l'informatique, dont le bénéfice net a baissé, en 1986, pour la deuxième année consécutive, retombant ainsi en dessous des 5 milliards de dollars (à 4,79 milliards). En un an, les gains du géant américain diminuent de 27 %, soit la chute la plus sévère de son histoire. Plus grave, ce mouvement s'est accéléré en cours d'exercice : au quatrième trimestre, le bénéfice a plongé de 48 % à 1,39 milliard de dollars. Le chiffre d'affaires a peu progressé (+ 2,4 %) pour s'élever à 51,25 milliards de dollars.

Pour l'avenir proche, la firme d'Armonk reste morose : *« Il sera difficile d'égaler la performance financière de l'année dernière* (1,02 milliard de dollars) *au premier trimestre 1987 »*, estime le groupe. Reflétant ces contre-performances, le titre n'a cessé de perdre du terrain en Bourse au fil des semaines, atteignant son point le plus bas à la mi-janvier à 115 dollars 3/4 (contre 161 dollars 7/8 pour son meilleur cours des douze derniers mois).

IBM n'est pas le seul groupe industriel à subir le ralentissement du marché informatique mondial : seul l'américain DEC (Digital Equipment), solidement implanté sur les ordinateurs de moyenne puissance (les « minis »), tire son épingle du jeu : pour les six premiers mois de son exercice 1986-1987, le numéro trois mondial de l'informatique affiche un bénéfice net en hausse de 17 %. La firme du Massachusetts, forte de cette bonne santé, a donc décidé de se renforcer hors de son créneau de prédilection sur le marché des gros ordinateurs.

Que se passe-t-il donc dans le petit monde informatique ? La morosité s'explique d'abord par des facteurs conjoncturels, notamment la réforme fiscale aux Etats-Unis, et, d'une façon plus générale, le ralentissement des investissements dans le monde occidental.

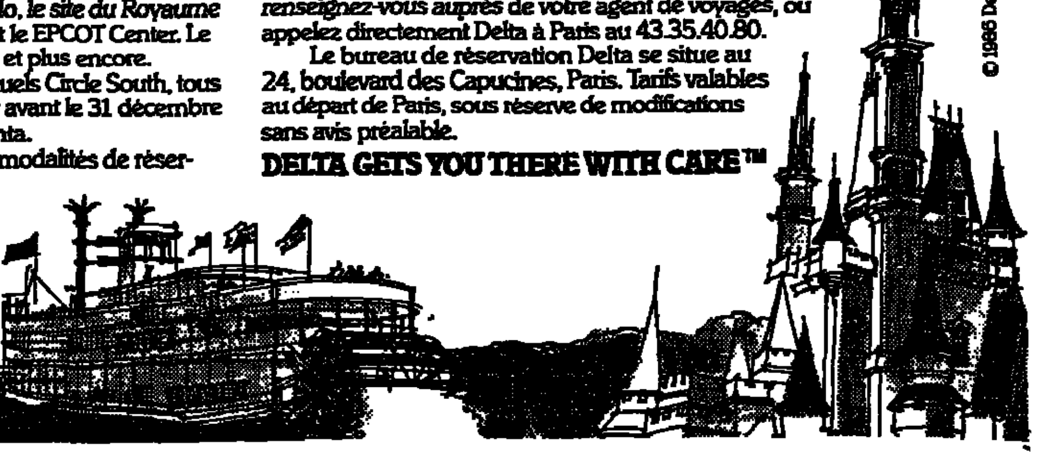
Mais, au-delà de ces phénomènes, il semble que les clients s'interrogent et remettent en cause l'ensemble de leur système informatique qui ne leur rend pas toujours au meilleur prix le service promis. La course à la puissance des équipements avait *débouché sur une fuite en avant des* dépenses. Aujourd'hui, les directions des firmes introduisent des critères de productivité et découvrent que nombre de leurs besoins de base sont mal remplis. Elles se plaignent en particulier de l'incompatibilité de leurs matériels, qui renchérit encore leurs coûts d'utilisation.

Bref, l'interrogation est profonde. Les clients préfèrent attendre et redéfinir leur politique informatique plutôt que de continuer à acheter.

L'ensemble des constructeurs entre, en conséquence, dans une période de restructuration : on a vu, il y a quelques mois, Burroughs et Sperry se marier pour donner naissance au numéro deux mondial de l'informatique, Honeywell jeter l'éponge au profit du français Bull et du japonais NEC, et se multiplier les alliances en tout genre. Nul doute qu'IBM ne restera pas sans bouger.

FRANÇOISE VAYSSE.





JEROME SEYDOUX : « GAGNER DE L'ARGENT C'EST VERTUEUX. »

Pour le patron des Chargeurs S.A.
(UTA, la 5e chaîne, Spontex, les croisières Paquet, etc.),
l'important ce sont les bénéfices.
Le Monde Affaires *a enquêté sur ses méthodes de gestion.*

ÉGALEMENT AU SOMMAIRE :

Chantelle-Pérèle :
la guerre en dentelle entre deux grands de la lingerie féminine.

Gérard Eskenazi :
le retour en France d'un financier international de premier plan.

Jean de Florette :
la formidable entreprise de Claude Berri.

États-Unis :
un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars en livrant des pizzas à domicile.
C'est peut-être l'agro-alimentaire de demain.



Chaque vendredi*, les affaires c'est l'affaire de tout Le Monde.
** Prochain numéro : vendredi 23 janvier daté samedi 24.*

هكذا من الأصل

Economie

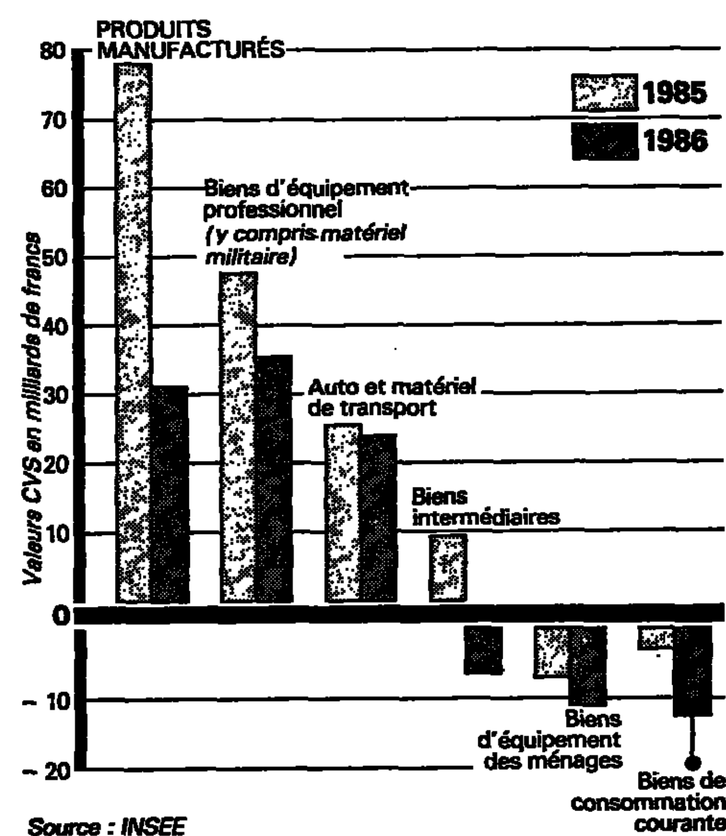
Le commerce extérieur de la France a été tout juste équilibré

Le commerce extérieur de la France a été excédentaire de 4,4 milliards de francs en données brutes et de 3,7 milliards de francs après corrections des variations saisonnières. En novembre, la balance commerciale avait été à peu près équilibrée : + 389 millions en chiffres bruts, – 578 millions en chiffres corrigés.

Le bon résultat de *décembre et des* rectifications statistiques permettent au commerce extérieur de la France de tenir les objectifs fixés par M. Michel Noir et d'être tout juste équilibré en 1986 : + 484 millions de francs. Sur les onze premiers mois de 1986, notre balance était déficitaire (de 5,9 milliards de francs avant rectifications). En 1985, le déficit commercial avait été de 24 milliards de francs.

En décembre, les exportations ont *atteint 71,8 milliards de francs, en progres*sion de 1,3 % par rapport à novembre, tandis que les exportations s'inscrivaient à 68,1 milliards de francs, en baisse de 4,6 % par rapport au mois précédent.

L'excédent agro-alimentaire, qui avait atteint 2,4 milliards de francs en novembre, n'a été que de 1,7 milliard en décembre. Mais le déficit énergétique s'est réduit de 1,2 milliard de francs, revenant de 5,8 milliards à 4,6 milliards, tandis que l'excédent industriel *s'améliorait* de 1,9 milliard de francs, passant de 1,1 milliard de francs à 3 milliards de francs.



Les résultats de décembre n'ont pas modifié l'analyse que l'on pouvait faire, depuis quelque temps, de l'année 1986. Au fil des mois, les grandes tendances n'ont fait que se confirmer : réduction de moitié du déficit énergétique passé de 180,5 milliards de francs en 1985 à environ 90 milliards de francs ; effondrement de l'excédent industriel tombé à environ 35 milliards en 1986 (après 89 milliards l'année précédente), malgré les 30 milliards de francs rapportés par le matériel militaire.

L'allégement de près de 80 milliards de francs de déficit pétrolier a permis le retour à l'équilibre de la balance commerciale, pour la première fois depuis 1978. En 1985, le déficit du commerce extérieur avait encore atteint après correction 30,7 milliards de francs.

Mais le résultat de 1986 est loin d'être satisfaisant. Si le solde des produits manufacturés s'était maintenu à son niveau de 1985 – déjà inférieur de 12,2 milliards de francs à celui de 1984, – la balance commerciale de la France aurait été excédentaire de plus de 50 milliards de francs.

Les causes de la chute considérable de l'*excédent industriel sont* connues : la consommation des Français a fortement progressé (+ 3,3 % en 1986 par rapport à 1985) provoquant *une forte poussée des importa*tions des produits manufacturés (+ 8 % environ en volume et même + 15 % pour les biens de consommation). Si l'*automobile tire bien son* épingle du jeu, tous les autres secteurs sont en perte de vitesse. L'Union patronale des industries *métallurgiques et minières indique* que le secteur de la mécanique a dégagé un excédent de seulement 5 milliards de francs en 1986, contre 13 *milliards* en 1985. Elle souligne que « *cela est la conséquence directe de la stagnation de l'investissement dans les biens d'équipement, alors que, dans ce seul secteur, les investissements ont progressé de 40 % en trois ans aux Etats-Unis et sensiblement autant en RFA* » (1).

Quant à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), il indique que, si nous avons *acheté davantage que l'année précé*dente aux pays de la CEE, la croissance de nos importations a surtout concerné les pays du Sud-Est asiatique. *Les importations en provenance* de Taiwan ont progressé de 29 % pour les biens industriels et de 31 % pour les produits élaborés. Les *achats de biens d'équipement ména*ger en provenance de Corée ont doublé.

Les perspectives en 1987

La France avait connu une situation analogue en 1982, lorsque, ayant consommé plus que ses voisins, elle avait perdu 25 milliards de *francs sur la balance extérieure des* produits industriels. Ce rappel suffit pour démontrer que, à quatre ans de distance, les industriels français se *révèlent toujours aussi peu capables* de réagir à une poussée de la demande. Le taux de pénétration des produits manufacturés, qui mesure le volume des importations rapporté à la production nationale, est passé de 32,5 % en 1979 à 40,8 % en 1985. La part des exportations de la France dans le total des exportations des huit principaux pays de l'OCDE est passée, en volume, de 11,5 % en 1979 à 10,6 % en 1985. Dans le même temps, celle de la RFA passait de 21,7 % à 24 %, celle du Japon de 14,7 % à 20,6 %, tandis que celle de l'Italie restait au même niveau (9 %). La Grande-Bretagne a elle aussi régressé (de 9,3 % à 7,9 %). Mais l'on n'hésite pas à parler, à son propos, de pays en voie de désindustrialisation. La perte qu'ont connue les Etats-Unis (passant de 21,6 % à 15,7 %) n'est évidemment pas comparable, l'industrie américaine étant pénalisée par la forte hausse du dollar dont ont su profiter le Japon et l'Allemagne fédérale.

La France ne réalise d'excédents industriels qu'avec les pays qui ne font pas partie de l'OCDE. Or ceux-là ont dû réduire leur demande en 1986 : de 27,7 % pour les pays de l'OPEP, et de 9,8 % pour les pays en voie de développement. La baisse du prix du pétrole n'a pas eu que des effets positifs...

Sur ces bases fragiles, que peut-on espérer pour 1987 ? M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui avait su faire preuve de réalisme dans ses prévisions – en indiquant très vite dès son arrivée au ministère que notre commerce extérieur serait tout juste équilibré, – ne croit pas à un redressement significatif des comptes extérieurs du pays avant l'automne prochain. Cette vue des choses n'est pas exagérément pessimiste si l'on tient compte des résultats des douze derniers mois.

Le solde industriel ne se redressera que lentement. Pour plusieurs raisons. D'une part, les commandes de matériel militaire qui ont représenté près de 35 milliards de francs en 1986 risquent de se raréfier (*le Monde* du 29 novembre).

La France, d'autre part, continuera à pâtir d'une mauvaise compétitivité-prix comme c'est le cas depuis 1979 malgré plusieurs remaniements monétaires. L'effet de freinage de nos coûts salariaux par rapport aux coûts allemands n'aura que provisoirement des résultats.

La dernière source de nos excédents, l'agro-alimentaire, risque, elle aussi, de se tarir quelque peu : les surplus commerciaux pourraient ne pas se maintenir au même niveau que les deux années précédentes (2,5 milliards de francs en moyenne mensuelle). Nos excédents se font de plus en plus dans le domaine des produits agricoles (vins, céréales) dont les débouchés sont menacés tant par la chute du dollar, qui nous rend beaucoup moins compétitifs sur les marchés sensibles, que par les mesures protectionnistes que veulent appliquer les Américains sur les produits de la CEE.

La France ne bénéficiera pas non plus en 1987 des adjuvants habituels que sont les grands contrats et les ventes d'Airbus. Les premiers ont fortement chuté en 1983 et en 1984, ne se redressant que faiblement les deux années suivantes. Leurs retombées resteront donc faibles en 1987. Quant aux livraisons d'Airbus, elles ne dépasseront guère 31 exemplaires cette année, contre 29 en 1986 et 40 en 1985.

Ce n'est que dans deux ans que se réaliseront à un rythme accéléré – *peut-être une dizaine de mois* – les commandes importantes d'Aibus enregistrées ces deux dernières années. Mais en attendant...

FRANÇOIS SIMON.

(1) *Actualité industrielle, économique et sociale.* N° 45 sur abonnement. Maisonneuve AIES – BP 593 75830 Paris Cedex 17.

Les investissements étrangers se sont concentrés dans le Midi et en Lorraine

Est-ce le nouveau climat politico-psychologique et les professions de foi répétées du gouvernement en faveur du libéralisme et du « moins d'Etat » ? Est-ce la consolidation des résultats des entreprises françaises ? Ou les progrès constants dans la désinflation ?

Toujours est-il que la France de 1986 a été aussi attractive que celle de 1985 pour les investissements étrangers. Et même légèrement plus. La Datar qui, depuis quinze ans, tient à jour une comptabilité précise et cohérente en recensant les emplois créés ou sauvegardés par des entreprises contrôlées à 33 % de leur capital au moins par des actionnaires étrangers, vient de faire ses additions : 13 400 emplois en 1984, 13 373 en 1985, 13 526 en 1986. Il *s'agit, rappelons-le,* soit de créations d'usines ou de services non commerciaux, soit d'extensions d'entreprises, soit, enfin, de reprises d'affaires en difficulté ayant fait faillite ou traitées par le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI).

Ces statistiques, toutefois, ne permettent pas à *elles seules de mesu*rer l'impact réel de cette « injection » de capitaux et d'emplois étrangers sur l'ensemble du tissu *économique* local, puisqu'elles n'incluent ni les transferts technologiques, ni les courants commerciaux (exportations) engendrés, ni les retombées, en terme de sous-traitance. De même – et *la Datar* le regrette, – n'existe-t-il aucune statistique comparable pour l'ensemble des pays de la CEE. Précisons, toutefois, à titre d'exemple, que, pour les dix premiers mois de 1986 la Grande-Bretagne a engrangé dix-sept mille emplois étrangers...

La France semble, depuis trois ou quatre ans, s'être délibérément ouverte au capitalisme industriel (et financier, *mais* c'est un autre chapitre) international et s'être départie d'une trop longue habitude défensive. De 1972 à 1978, on recensait environ sept mille emplois étrangers créés chaque année et de 1978 à 1983, douze mille. La hausse aujourd'hui est de quelque 15 %.

Comme le montre le tableau ci-contre, ce sont toujours les investissements américains et canadiens qui tiennent le haut du pavé (30 % environ du total) et ce en dépit de la baisse de la valeur du dollar. Puis vient le Japon (20 %), la Grande-Bretagne, le Benelux et la RFA avec 12 % chacun environ. Au moment où certains, *dans les milieux* gouvernementaux, souhaiteraient réduire le nombre des bureaux de la Datar à l'étranger (qui « détectent » les investisseurs potentiels et les « orientent » vers telle ou telle région française) le constat selon lequel 40 % des emplois recensés viennent de pays de la CEE montre que ce réseau garde son utilité dans son rôle d'informateur et de « rabatteur ».

Trésor de guerre

En gros, un emploi sur deux correspond à une reprise d'affaire en difficulté (3 sur 5 en 1985) et 56 % des emplois auront été localisés dans des zones aidées au titre de la politique d'aménagement du territoire. Mais la Datar fait remarquer qu'une usine étrangère qui s'installe dans un pôle de conversion, par exemple, n'est pas mieux lotie, *a priori*, en primes directes ou en facilités financières diverses qu'une entreprise nationale. Chaque dossier est examiné cas par cas.

La répartition régionale des investissements que l'on nomme désormais « internationalement mobiles » fait apparaître des modifications sensibles par rapport à 1985. Ce ne sont plus Rhônes-Alpes et l'Ouest *qui se hissent en tête mais* Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,7 % du total des emplois), la Lorraine (10,77 %) et la Picardie (9,15 %).

Trois régions sont restées totalement en dehors du mouvement : l'Auvergne, la Corse, le Limousin. L'Alsace, avec l'installation de Beltronics (Canada) à Cernay, a réussi l'une des plus belles opérations et voudrait bien accueillir Ricoh (photocopieurs).

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le dispositif français d'aides financières est suffisamment attractif par rapport aux moyens considérables mis en œuvre en Grande-Bretagne, en Irlande, en Allemagne, en Italie du Sud. Cette année, M. Méhaignerie et la Datar disposent de quelque 500 millions de francs (300 au budget 1987 et environ 200 de reports d'exercices budgétaires précédents). C'est une sorte de « trésor de guerre » entre les mains du gouvernement. Mais jusqu'à maintenant, *ni* M. Méhaignerie ni M. Balladur n'ont expliqué selon quels critères cette « cassette » sera utilisée, quelle sera le dégré de transparence de l'utilisation de ces fonds publics et surtout comment l'Etat, qui a recentralisé cette procédure, harmonisera sa politique avec celle des conseils régionaux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Emplois créés ou sauvegardés par des entreprises étrangères en 1986.	
USA et Canada	4 228
République fédérale d'Allemagne	1 548
Grande-Bretagne	1 715
Espagne	215
Suisse	348
Japon	2 770
Benelux	1 632
Pays nordiques	400
Italie	320
Divers	350
TOTAL	13 526



Economie

Les négociations dans la fonction publique

Les syndicats veulent obtenir une « clause de sauvegarde »

M. Hervé de Charette, ministre délégué à la fonction publique, et les sept fédérations de fonctionnaires risquent de jouer au chat et à la souris, le jeudi 22 janvier, lors de l'ouverture des négociations salariales. Le « non-dit » aura au moins autant d'importance que ce qui sera effectivement discuté.

Mais, pour sa première grande négociation, M. de Charette aura un triple handicap : la rigidité du cadre fixé par le premier ministre, le fait de discuter après les grosses locomotives du secteur public – ce qui est rare, – et l'ébauche d'une convergence syndicale à quatre : FEN, FO, CFDT, FGAF (autonomes).

Dans l'entourage du ministre de la fonction publique on assure que M. de Charette n'est pas destinataire direct – ce qui serait une novation par rapport à ses prédécesseurs – de la recommandation salariale de M. Chirac en date du 12 novembre. Il en reçoit juste une « copie » et s'inscrit dans le cadre général fixé par le gouvernement...

Une telle attitude peut avoir l'avantage pour M. de Charette de négocier sur une augmentation de la masse salariale de 3 % en 1987 – hypothèse haute de la directive de Matignon – sans prévoir des « contreparties » – amélioration de la productivité et meilleure utilisation des équipements – difficiles à mettre en œuvre dans la fonction publique.

Le deuxième handicap est de discuter des salaires après la SNCF, EGF et la RATP – qui ont dû le faire « à chaud », sous la pression des grèves, – alors que c'est d'habitude la fonction publique qui donne le « la » au secteur public. M. de Charette devra-t-il se référer au « modèle » SNCF, où la masse va augmenter de 3,08 %, ou à celui d'EGF, qui est revenu rétroactivement sur le « gel » des salaires de 1986 et n'est pas d'une totale orthodoxie pour 1987 ?

On retrouve à travers ces interrogations le problème du fameux « glissement vieillesse-technicité » (GVT). Dans l'accord de 1985, le gouvernement de M. Fabius avait intégré dans la masse un « GVT solde » (tenant compte à la fois de l'ancienneté et des promotions, qui accroissent le GVT, et du « glissement » résultant des entrées et sorties, qui le diminuent) forfaitairement évalué à 0,5 % (alors que M. Le Garrec souhaitait 0,4 %).

Depuis mai 1986, M. Chirac raisonne en termes de GVT « positif », mesurant le vieillissement et la technicité des salariés présents deux années de suite sans retrancher ce qui le diminue. Une méthode qui rétrécit encore la marge de négociations en faisant apparaître dans la fonction publique un « GVT positif » de 1,7 %, s'ajoutant à 0,53 % de mesures catégorielles, ce qui ne laisse que 0,77 % en masse pour des augmentations générales en 1987.

A EGF, on a cependant pris quelques libertés avec la directive de M. Chirac en raisonnant sur un « GVT solde » établissant la différence entre le GVT positif et le GVT négatif, qui est pour 1987 de 1,4 %.

Cette petite entorse – importante sur le principe pour les syndicats signataires – permet à EGF de rester dans le cadre global fixé par M. Chirac, avec une hausse de la masse en 1987 de 2,6 % (l'ensemble des charges de personnel passant de 29 283 millions de francs à 30 032 millions de francs).

Pour éviter les pièges, face à une alliance qui semble s'esquisser entre la FEN, FO, la CFDT et les autonomes de la FGAF, M. de Charette veut éviter les querelles de principe sur le GVT et donc essayer de n'en point parler... Il a l'intention de négocier avec les syndicats sur les hausses de rémunération en niveau, en s'en tenant à l'objectif gouvernemental d'un glissement des prix pour cette année de 1,7 %. Ainsi, il pourrait lâcher un peu de lest par rapport à ses premières intentions – une hausse de 1,5 % au 1er septembre – en accordant peut-être 1,7 % en juin ou en juillet prochains.

Cette concession ne sera pas pour autant suffisante pour parvenir à un accord salarial, et le pronostic demeure réservé. Si les fédérations peuvent admettre une hausse en niveau conforme au glissement des prix attendu, elles exigeront, comme l'a rappelé M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, le 20 janvier devant l'Association des journalistes de l'information sociale, une *« clause de sauvegarde »* pour se garantir contre tout dérapage inflationniste. Or, sur ce point, le gouvernement n'entend pas céder.

MICHEL NOBLECOURT.

● **SNCF : mansuétude pour les sanctions à Amiens.** – La direction régionale de la SNCF à Amiens (Somme) maintient les cent quarante-six plaintes déposées contre les cheminots grévistes, mais a annoncé, le mardi 20 janvier, qu'elle ferait *« preuve de mansuétude »* pour les éventuelles sanctions administratives. Les agents de conduite du dépôt d'Amiens ont décidé, au cours d'une assemblée générale (soixante-dix agents présents sur trois cents), de déposer un préavis de grève pour le 26 janvier (*le Monde* du 21 janvier).

● **Une association pour la gestion de contrats de conversion.** – En application de l'accord du 20 octobre sur les procédures de licenciements, les partenaires sociaux (CNPF, CFDT, FO et CFTC) viennent de se doter de structures nécessaires pour la mise en place des contrats de conversion. Un protocole, en date du 22 décembre, crée une commission paritaire nationale et constitue des cellules de conversion auprès de chaque ASSEDIC. Il prévoit la création, pour une durée de trois ans, d'une association pour la gestion des conventions de conversion (AGCC) qui recevra et gérera les ressources nécessaires puis assurera les dépenses afférentes aux contrats de conversion. Le mardi 20 janvier, le bureau de la nouvelle association a été constitué, et M. Alain Deleu, secrétaire général adjoint de la CFTC, en a été élu président.

Avec l'espoir d'une baisse des taux

Le dollar se raffermit

L'atmosphère était plus que jamais à l'expectative sur les marchés des changes, le mercredi 21 janvier. Simple réflexe de prudence au cas où les principales puissances monétaires de la planète finiraient par s'entendre sur une stabilisation du dollar ? Sans doute. Mais le billet vert continuait de se raffermir dans la matinée, atteignant 1,85 DM contre 1,8350 DM mardi, 153,60 yens contre 152,25 yens, 6,17 F contre 6,13 F.

L'arrivée, mercredi, à Washington du ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, a coïncidé avec de nouvelles rumeurs sur une prochaine – et cinquième – baisse du taux d'escompte nippon. Une telle mesure, selon des sources proches de la Banque centrale, pourrait intervenir vers la fin du mois. Elle n'aurait de portée, face à l'indifférence calculée qu'affiche le gouvernement américain devant la récente dégringolade du dollar, que si elle s'accompagnait d'un mouvement similaire en RFA. Or, après le ministre des finances ouest-allemand, M. Gerhard Stoltenberg, après le porte-parole du gouvernement Kohl, le ministre de l'économie, M. Martin Bangemann, s'est déclaré à son tour favorable à une baisse du loyer de l'argent. Certes, la décision ultime appartient à la très indépendante Bundesbank. Mais la façon dont les ministres poussent les feux les uns après les autres contitue un signe encourageant.

Il est évident qu'un léger assouplissement de la politique du crédit constituerait une carte importante pour le gouvernement issu des élections du 25 janvier. Dans les milieux gouvernementaux, on commence à reconnaître que les conséquences à l'exportation de la forte appréciation du deutschemark ne trouveront sans doute pas une compensation suffisante dans la consommation intérieure. Autrement dit, un coup de pouce à l'activité sera peut-être le bienvenu. La réponse de l'institut d'émission pourrait intervenir dès le jeudi 22 janvier, lors de la première réunion de la « Buba » depuis le réalignement monétaire européen.

En attendant, la remontée du dollar a permis au franc français de se raffermir vis-à-vis du deutschemark, échangé, dans la matinée de mercredi, à 3,339 F, contre 3,3416 F mardi.

Le prix Jacques-Rueff

M. Balladur poursuivra son action « sans se laisser détourner et sans forfanterie »

En présence de M. Chirac et de plusieurs membres du gouvernement, du nouveau gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière, de hauts membres de l'administration, de présidents de grandes entreprises et d'amis personnels, M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, a reçu le prix Jacques-Rueff des mains de M. Lewis Lehrman, président-fondateur du Lehrman Institute de New-York.

Il n'y a pas de liberté durable sans ordre financier, tel est l'enseignement laissé par Jacques Rueff, devait dire M. Lewis Lehrman, dont l'institut a participé à la publication des œuvres complètes de Jacques Rueff (1). A quoi le lauréat a répondu que son action visait à conduire la France *« sur la voie de la liberté et* [à] *la réintégrer dans le vaste mouvement d'émancipation des énergies qui emporte le monde »*, et qu'il la poursuivrait *« sans se laisser détourner* (...), *sans forfanterie et sans bruit excessif »*.

Le prix est décerné tous les trois ans. Les deux précédents lauréats ont été, en 1979, notre collaborateur Paul Fabra et, en 1983, le professeur Robert Mundell, qui enseigne à l'Université Columbia (New-York).

Le prix se compose de deux médailles à l'effigie de Jacques Rueff et d'un chèque de 10 000 dollars, que M. Balladur, indique-t-on dans son entourage, a l'intention de donner, pour moitié à l'organisation Médecin sans frontières et pour moitié au bureau d'aide sociale du quinzième arrondissement de Paris, qu'il a choisi comme circonscription pour une élection législative à venir.

(1) Chez Plon.

Urbanisme commercial

On ne touchera pas à la loi Royer

M. Georges Chavanes, ministre du commerce et de l'artisanat, a dit devant la presse, mardi 20 janvier, sa satisfaction de l'équilibre maintenu grâce à la loi Royer dans l'appareil commercial français entre le grand commerce et les petites boutiques.

Il a insisté sur la nécessité de maintenir cette coexistence entre les différentes formes de commerce, qui sont complémentaires, et répondent à des besoins différents.

Il n'est donc question ni d'abroger la loi Royer, qui risquerait de livrer le secteur de la distribution à la concurrence sauvage (*« Ce serait l'anarchie »*, dit M. Chavanes), ni d'en abaisser les seuils d'intervention, ce qui *« freinerait le progrès »*.

Actuellement, il faut une autorisation pour ouvrir un magasin de plus de 1 000 mètres carrés de surface de vente, et certains (dont M. Masson, député RPR de Moselle) souhaitaient ramener ce seuil à 400 mètres carrés.

Le ministre envisage cependant quelques aménagements réglementaires en 1987 : rendre publics les votes des commissions départementales d'urbanisme commercial ; éviter que des dossiers refusés reviennent tous les deux mois ; vérifier la conformité des réalisations avec les projets approuvés.

Marchés financiers

PARIS, 20 janvier ↓

Léger repli

La Bourse de Paris s'est légèrement effritée le 20 janvier en séance officielle, l'indicateur instantané cédant 0,43 % à l'approche du son de cloche final. Autour de la corbeille, les professionnels saluaient néanmoins la grande fermeté du marché. Le nouveau record battu la veille à Wall Street faisait bonne impression à Paris ; on ne cachait pas que la Bourse était « mise en condition » par les gros institutionnels avec le retour sur le marché de Paribas.

Sur le front des changes, on notait le très léger redressement du dollar. Cette nouvelle apaisait quelque peu les esprits, toujours en alerte devant les menaces que soulève une instabilité monétaire en aggravation.

Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Screg (+ 4,8 %), suivi par Penarroya et Imétal, dopés par la restructuration de la holding et la sérieuse éventualité de voir un nouvel opérateur épauler financièrement la société minière. Les Fromageries Bel gagnaient aussi du terrain.

En repli figuraient le CNI, Roussel-Uclaf (– 5,17 %), ainsi que Martell, Sanofi, Bail équipement, Euro et Matra. En séance, on apprenait la cession d'un bloc de contrôle par la Société générale des eaux minérales de Vittel de 69,17 % de la Société Ricqlès-Zan à la firme danoise Haribo Lakrids. La cotation des titres Ricqles-Zan, suspendue depuis le 26 septembre 1986, sera reprise sur le marché officiel de Paris le 21 janvier 1987.

Le MATIF était pour sa part en reprise, contrat à échéance septembre 1987 gagnant 0,55 %.

Lingot : 82 700 F (+ 100 F) ; Napoléon : 532 F (+ 2 F).

NEW-YORK, 20 janvier ↑

Dernier record ?

Insatiable Wall Street. Non content d'avoir déjà pulvérisé douze records consécutifs – à la hausse bien sûr, – l'indice Dow Jones des principales valeurs industrielles en a ajouté un treizième, le 20 janvier. En clôture, il s'établissait à 2 104,47, gagnant 1,97 point. Le marché apparaissait très actif, puisque 226 millions de titres étaient échangés, contre 162,83 millions la veille. On notait 833 valeurs en hausse, 800 en repli et 383 inchangés.

Autour du Big Board, on décelait toutefois quelques signes d'essoufflement du mouvement, la progression de l'indice apparaissant comme la plus faible depuis le 17 octobre dernier. Il est vrai qu'une certaine déception a suivi l'annonce des résultats financiers d'IBM, en nette dégradation, de même que ceux de la firme de courtage Salomon Brothers. Selon les professionnels, l'ambiance restait cependant favorable, nombre d'entreprises cotées ayant annoncé une amélioration de leurs résultats. *« La hausse a tendance à s'autoalimenter »*, remarquait un opérateur, reconnaissant ainsi qu'elle se justifiait de moins en moins...

VALEURS	Cours du 19 janv.	Cours du 20 janv.
Alcoa	39 7/8	38 3/8
A.T.T.	26 3/4	26 3/4
Boeing	50 3/4	51 3/8
Chase Manhattan Bank	39 7/8	39 3/4
Du Pont de Nemours	95 3/8	95 7/8
Eastman Kodak	74 7/8	74 7/8
Exxon	78 7/8	79 3/8
Ford	70 1/8	71 1/4
General Electric	95	96 5/8
General Motors	69 7/8	71 1/4
Goodyear	44 1/4	45 1/4
I.B.M.	125	123
I.T.T.	58 1/8	58 3/8
Mobil Oil	43 3/4	44
Pfizer	65 1/2	65 1/4
Schlumberger	36 7/8	36 5/8
Texaco	38 3/4	38 1/2
U.A.L. Inc.	58 3/8	58
Union Carbide	26	25 1/8
U.S.X.	24 1/8	23 3/4
Westinghouse	67 7/8	64 3/4
Xerox Corp.	69 1/8	67 1/2

CHANGES

Dollar : 6,17 F ↑

La reprise du dollar s'est confirmée sur tous les marchés dans l'attente de la rencontre Miyazawa-Baker et d'une possible baisse des taux allemands et japonais. A Paris, le franc a continué de se raffermir par rapport au deutschemark, qui est revenu en dessous de 3,34 F. Le loyer de l'argent au jour le jour à Paris a baissé de plus d'un point.

FRANCFORT	20 janv.	21 janv.
Dollar (en DM) ..	1,8375	1,8480

TOKYO	20 janv.	21 janv.
Dollar (en yens) ..	152,60	153,70

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 janv.)	8 1/4 %
New-York (20 janv.)	6 1/2 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	19 janv.	20 janv.
Valeurs françaises ..	101,2	103,3
Valeurs étrangères .	100,7	101,7

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	415,6	413,5

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	19 janv.	20 janv.
Industrielles	2 102,50	2 104,47

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	19 janv.	20 janv.
Industrielles	1 397	1 399
Mines d'or	335,20	335,40
Fonds d'Etat	85,31	85,53

TOKYO

	20 janv.	21 janv.
Nikkei	19 210,88	19 372,23
Indice général ...	1 653,91	1 660,29

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 janvier
Nombre de contrats : 20 992

COURS	ÉCHÉANCES				
	–		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	109,05	108,90	108,95
Précédent ...	–	–	108,35	108,25	108,20

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LA BANQUE WORMS ET LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CHOISIES COMME CONSEIL POUR LA PRIVATISATION DE HAVAS. – La Banque Worms a été choisie comme banque conseil du gouvernement pour la privatisation de Havas. Elle sera assistée par la Banque britannique Warburg Securities. La mission d'un audit préalable de comptes a été confiée au cabinet Guy Barbier, correspondant en France de l'américain Arthur Andersen. Havas, pour sa part, a retenu comme conseil la Société générale, qui sera chef de file de l'opération. Elle sera assistée pour certaines tâches par le Crédit commercial de France.

CERUS : 54,3 MILLIONS DE BÉNÉFICE NET. – CERUS, filiale française du groupe italien Carlo De Benedetti, annonce que l'exercice 1986 devrait se solder par un résultat net de 54,3 millions de francs, après seulement six mois d'existence. La société compte verser un dividende de 18 F par titre.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1720	6,1750	+ 110	+ 140	+ 200	+ 250	+ 550	+ 700
$ can.	4,5416	4,5455	+ 1	+ 29	+ 7	+ 53	– 6	+ 119
Yen (100) ...	4,0078	4,0123	+ 142	+ 170	+ 271	+ 310	+ 766	+ 873
DM	3,3371	3,3405	+ 105	+ 130	+ 197	+ 234	+ 573	+ 674
Florin	2,9602	2,9631	+ 58	+ 77	+ 119	+ 147	+ 354	+ 438
F.B. (100) ...	16,0604	16,0765	– 215	– 33	– 168	+ 127	– 114	+ 562
F.S.	3,9768	3,9813	+ 156	+ 186	+ 291	+ 335	+ 812	+ 932
L (1 000) ...	4,6904	4,6967	– 112	– 54	– 221	– 130	– 620	– 423
£	9,3382	9,3490	– 242	– 178	– 434	– 335	– 1248	– 970

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6	6 1/4	6 1/16	6 3/16	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8
DM	4 1/4	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
Florin	6 1/2	8	5 3/4	6	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16
F.B. (100) ..	10 1/2	12 1/2	9	9 3/4	8 1/4	8 7/8	7 13/16	8 3/16
F.S.	0 3/4	1 1/4	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 13/16
L (1 000) ..	8 3/4	10	10	10 3/4	10 3/8	10 7/8	10 1/4	10 3/4
£	11 1/8	11 3/8	11 1/16	11 3/16	11	11 1/8	10 3/4	10 7/8
F. franç. .	8	8 3/4	7 5/8	8 7/8	8 5/8	8 7/8	8 11/16	8 15/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 20 JANVIER

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1535	4,5 % 1973	1593	1589	1590	− 0 18
4285	C.N.E. 3%	4252	4230	4238	− 0 32
1227	B.N.P. T.P.	1208	1212	1212	+ 0 33
1210	C.C.F. T.P.	1162	1180	1180	+ 1 54
1120	Créd. Lyon. T.P.	1115	1112	1130	+ 1 34
2570	Electricité T.P.	2698	2693	2693	− 0 18
2080	Renault T.P.	2026	2030	2030	+ 0 19
2102	Rhone-Poul. T.P.	2110	2140	2139	+ 1 37
1310	St-Gobain T.P.	1270	1262	1262	− 0 62
1298	Thomson T.P.	1250	1262	1262	+ 0 96
500	Accor	502	500	500	− 0 39
2100	Agence Havas	2050	2010	2015	− 1 70
1980	Ag. Havas C. I.	1950	1901	1901	− 2 51
720	Air Liquide	710	710	710	....
2550	Alcatel	2380	2385	2385	+ 0 21
1820	Als. Superm.	1899	1899	1899	....
435	A.L.S.P.I.	439	434 50	435	− 0 91
335	Alsthom ★	365	362	366 50	+ 0 41
2180	Arjom. Prioux	2356	2312	2315	− 1 68
530	Ausedat-Rey	497 50	495	496	− 0 30
1490	Aux. Entrepr.	1545	1512	1528	− 1 10
1340	Avions Dassault	1280	1285	1285	+ 0 39
515	Bail-Equipem.	550	536	535	− 2 72
1060	Bail-Investiss.	1060	1060	1059	− 0 09
1160	Cie Bancaire	1125	1114	1112	− 1 15
540	Bazar H.-V.	504	502	502	− 0 39
590	Béghin-Say	615	610	608	− 1 13
555	Berger (Ma)	685	750	750	+ 9 48
745	Bic	768	767	767	− 0 13
1760	B.I.S.	1655	1645	1645	− 0 60
2400	Biscuit (Géné.)	2555	2550	2550	− 0 19
2500	Bongrain S.A.	2545	2510	2510	− 1 37
1270	Bouygues	1213	1206	1205	− 0 65
4540	B.S.N.	4610	4625	4640	+ 0 65
1280	Carnaud	1241	1240	1244	+ 0 24
3890	Carrefour	3763	3750	3760	− 0 07
2590	Casino	2505	2500	2530	+ 0 99
1840	Casino A.D.P.	2158	2150	2149	− 0 41
785	C.C.M.C.	930	890	890	− 4 30
1330	Cetelem	1385	1382	1400	+ 1 08
2180	C.F.A.O.	2204	2205	2217	+ 0 58
460	C.F.D.E.	430	429	429	− 0 23
1300	C.G.I.P.	1305	1302	1304	− 0 07
1670	Chargeurs S.A.	1650	1632	1639	− 0 66
64	Chiers-Châtil.	69 80	70 20	70 50	+ 1
780	Ciments franç.	780	785	786	+ 0 78
730	Club Méditerr.	746	738	745	− 0 13
230	Codetel	225	224	224 50	− 0 22
400	Colimeg	399 90	399	401 50	+ 0 40
1380	Coles	1425	1438	1440	+ 1 05
210	Compt. Entrepr.	206	203	203	− 1 46
750	Compt. Mod.	755	775	775	+ 2 64
1220	Créd. Foncier	1255	1245	1235	− 1 59
570	Crédit F. Imm.	606	606	608	....
1480	Crédit Nat.	1495	1490	1485	− 0 66
345	Crouzet ★	338	335 20	339	+ 0 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2500	Damart S.A.	2440	2410	2410	− 1 22
475	Darty ★	478	475	476	− 0 41
270	Dév. R.d.N. (Li)	265	265	265	....
810	D.M.C.	647	630	640	− 1 08
2570	Docks France ★	2845	2870	2850	+ 0 18
1840	Dumez ★	2099	2100	2085	− 0 66
1350	Eaux (Gén.)	1360	1348	1340	− 1 47
2980	Ecco ★	2940	2926	2900	− 1 36
1070	Electro-Finan.	1094	1094	1092	− 0 18
315	Elf-Aquitaine	339	338	337	− 0 59
295	− (certific.)	305	300 50	301	− 1 31
2900	Epeda-B-Faure	2900	2979	2980	+ 2 75
3700	Essilor	3742	3690	3690	− 1 38
480	Esso S.A.F. ★	460 50	464 90	449	− 2 49
3940	Eurafrance	3041	3032	3055	+ 0 46
1590	Eurocom ★	1500	1500	1470	− 2
2900	Euromarché	2820	2820	2820	....
890	Europe n° 1 ★	941	937	934	− 0 74
1680	Facom	1675	1685	1688	+ 0 77
1180	Fichet-Bauche	1280	1295	1295	+ 1 17
280	Finextel	259	258	258	− 0 38
180	Fives-Lille	188	185 10	185 10	− 1 54
330	Francarep	334	330	330	− 1 19
1550	Fromageries Bel	1352	1390	1395	+ 3 18
1020	Gal. Lafayette	1028	1010	1010	− 1 75
410	Gascogne	420	419	419	− 0 23
290	Géophysique	335	338	338	+ 0 89
1800	Gerland	2000	2000	2000	....
520	GTM-Entrepose	521	534	534	+ 2 49
740	Guyenne-Gas. ★	819	825	800	− 2 31
3000	Hachette ★	2935	2920	2948	+ 0 44
720	Hénin (La)	748	742	740	− 1 06
89	Imétal	96	99 80	98 70	+ 2 81
1000	Imm. Plaine-M.	506	506	503	− 0 59
4290	Inst. Mérieux	4400	4400	4400	....
680	Interbail	669	665	665	− 0 59
1510	Intertechnique	1550	1550	1550	....
1270	J. Lefebvre	1510	1549	1543	+ 2 18
2000	Lab. Bellon	1980	1965	1965	− 0 75
1400	Lafarge-Coppée	1391	1386	1385	− 0 43
1590	Lebon	1560	1570	1570	+ 0 64
5410	Legrand	5240	5260	5250	+ 0 19
1480	Lesieur	1483	1486	1486	+ 0 20
965	Locabail Immob.	941	940	940	− 0 10
790	Locafrance	720	720	720	....
1050	Locindus	1040	1050	1051	+ 1 05
1080	L. Vuitton S.A ★	1090	1110	1088	− 0 18
800	Luchaire	773	758	751	− 2 84
1450	Lyonn. Eaux ★	1445	1445	1450	+ 0 34
210	Mais. Phénix	181	180	180	− 0 55
625	Majorette (Ly)	636	630	630	− 0 78
78	Manurhin	78 50	76 30	76 30	− 2 80
425	Mar. Wendel	460 10	458	457	− 0 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1770	Martell	1590	1532	1532	− 3 64
2470	Matra	2360	2300	2300	− 2 54
2910	Merlin-Gerin ★	2510	2544	2502	− 0 31
2690	Michelin	2885	2900	2900	+ 0 51
1680	Midi (Cie)	1676	1675	1674	− 0 11
460	Midland Bk S.A.	454	446	446	− 1 76
555	Min. Salsig. (Ma)	619	615	615	− 0 64
51	M.M. Penarroya	58 50	61	60 05	+ 2 64
2650	Moët-Hennessy	2245	2240	2248	+ 0 13
970	Mot. Leroy-S ★	965	960	961	− 0 41
82	Moulinex	100 60	100	103 80	+ 3 28
1100	Navig. Mixte	1060	1055	1055	− 0 47
199	Nord-Est	198 50	199	200	+ 0 75
525	Nordon (Ny)	540	545	545	+ 0 92
615	Nouvelles Gal.	601	575	583	− 2 99
1100	Occident. (Gén.)	1100	1100	1096	− 0 36
1460	Omn.F.Paris	1534	1530	1530	− 0 26
162	Olida-Caby	170	173	173	+ 1 76
555	Opfi-Paribas	540	540	545	+ 0 92
4000	Oréal (L')	3940	3940	3920	− 0 50
890	Paris-Réescomp	861	859	859	− 0 23
1330	Pechelbronn	1388	1379	1379	− 0 64
1490	Penhoet	1450	1425	1423	− 1 86
1060	Pernod-Ricard	1050	1022	1035	− 1 42
148	Pétroles B.P.	168	155	165	− 1 89
1250	Peugeot S.A.	1250	1255	1260	+ 0 80
38	Poclain	35 20	36	35 50	+ 0 85
1820	Poliet	1890	1900	1900	+ 0 52
850	P.M. Labinal	840	840	841	+ 0 11
2880	Presses Cité	2809	2825	2828	+ 0 60
1630	Prétabail Sic.	1530	1530	1547	+ 1 11
580	Primagaz	630	629	629	− 0 15
575	Printemps ★	581	589	580	− 0 17
2350	Promodès	2459	2450	2459	....
275	Prouvost S.A ★	281	280 50	282	+ 0 35
1100	Radiotechn.	1096	1108	1108	+ 1 09
140	Raff. Dist. Total	147 90	150 80	150 50	+ 1 75
2450	Redoute (La) ★	2911	2886	2940	+ 0 99
246	Robur financière	279	275	279	....
1550	Roussel-Uclaf	1590	1550	1550	− 2 51
1010	Roussel-C.N.I.	1160	1100	1101	− 5 08
5390	R. Impériale (Ly)	5500	5460	5460	− 0 72
275	Sade	265	261	261	− 1 50
3560	Sagem	3610	3647	3640	+ 0 83
....	Saint-Gobain	354 90	357	356 10	+ 0 33
780	St-Louis B.	921	916	916	− 0 54
1960	Salomon	1955	1862	1870	− 4 34
1300	Sélimpar	1390	1380	1380	....
780	Sanofi	815	785	795	− 2 45
510	S.A.T.	500	501	501	+ 0 20
780	Saupiquet (Na)	936	949	949	+ 1 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
630	Schneider ★	611	602	601	− 1 63
93	S.C.O.A.	92 50	93	93 50	+ 1 08
620	S.C.R.E.G.	583	597	615	+ 5 48
765	Seb ★	825	820	824	− 0 12
495	Sefimeg	470	463	464	− 1 27
1800	S.F.I.M.	1900	1890	1890	− 0 52
94	S.G.E.	99 80	100	103	+ 3 20
635	Signaux Ent. El.	602	606	606	+ 0 66
965	Silic	1011	1000	1000	− 1 08
645	Simco-U.P.H. ★	626	621	624	− 0 31
345	Simnor (Li)	338	338	338	....
1240	Skis Rossignol	1430	1460	1465	+ 2 44
895	Sliminco	846	847	847	+ 0 11
225	Sodero (Na)	226	225	225	− 0 44
2330	Sodexho	2410	2410	2410	....
405	Sogerap	426	426	425	− 0 23
1500	Sommer-Allib.	1548	1585	1590	+ 2 71
800	Source Perrier	795	779	777	− 2 26
1310	Sovac	1301	1310	1310	+ 0 69
800	Spie-Batignol.	775	772	772	− 0 38
585	Strafor	615	611	611	− 0 65
420	Synthelabo ★	409	409	410	+ 0 24
640	Talcs Luzenac	645	650	645	....
3240	Tél. Elect.	3450	3405	3400	− 1 44
1610	Thomson-C.S.F.	1605	1600	1581	− 1 49
415	Total (CFP)	438 50	432	434	− 1 02
96	− (certific.)	99	97 10	97 50	− 1 51
2400	T.R.T.	2251	2221	2235	− 0 71
760	U.F.B.	889	875	875	− 1 57
1410	U.I.C.	1449	1440	1440	− 0 62
640	U.I.F.	627	631	630	+ 0 47
1030	U.I.S.	1017	1025	1025	+ 0 78
550	U.C.B. ★	538	540	539	+ 0 18
880	Unibail	842	830	830	− 1 42
520	Valéo	527	523	520	− 1 32
84	Vallourec	97	96	97	....
....	V. Clicquot-P.	4680	4580	4580	− 2 13
740	Via Banque	706	710	699	− 0 99
870	Elf-Gabon	865	878	878	+ 1 50
80	Amax Inc.	88 90	89	88 90	....
390	Amer. Express	400	410	410	+ 2 50
165	Amer. Teleph.	159 50	165 30	165 30	+ 3 63
96	Anglo Amer. C.	104 50	105 80	105 90	+ 1 33
465	Amgold	514	512	512	− 0 38
910	BASF (Akt)	854	856	856	+ 0 23
1050	Bayer	961	950	958	− 0 31
120	Buffelsfont.	124 30	124 70	124	− 0 24
240	Chase Manh.	236 50	243	243	+ 2 74
235	Cie Pétr. Imp.	229	234 50	234 50	+ 2 40
48	De Beers	57	56 05	56 05	− 1 66
2700	Deutsche Bank	2639	2649	2644	+ 0 18
50	Dome Mines	57 50	55 50	55 40	− 3 65
1350	Dresdner Bank	1328	1317	1320	− 0 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
100	Driefontein Cst	108 50	109 90	108 90	+ 0 36
570	Du Pont-Nem.	589	591	589	....
445	Eastman Kodak	457 50	464 20	464 20	+ 1 46
36	East Rand	44 60	43 40	43 80	− 1 79
305	Electrolux	271	283	283	+ 4 42
200	Ericsson	196	197 10	197 10	+ 0 56
475	Exxon Corp.	470 50	481	478	+ 1 59
380	Ford Motors	422	428	428	+ 1 42
74	Freegold	82	81 40	81 30	− 0 85
78	Gencor	87 30	86 50	86 50	− 0 91
580	Gén. Electr.	578	586	585	+ 1 21
525	Gén. Belgique	544	546	536	− 1 47
430	Gen. Motors	416	430	428	+ 2 88
62	Goldfields	67 20	67 20	67 45	+ 0 37
42	Gd Metropolitain	42 30	43 60	43 40	+ 2 60
65	Harmony	75	75 10	74 10	− 1 20
48	Hitachi	39 70	40 10	40 10	+ 1
890	Hoechst Akt.	858	858	858	....
99	Imp. Chemical	109 80	113 20	113 20	+ 3 09
79	Inco. Limited	83	81 20	81 20	− 2 16
810	IBM	738	765	760	+ 2 98
340	ITT	347 50	359	359	+ 3 30
163	Ito-Yokado	153 20	151 90	151 90	− 0 84
87	Matsushita	76 60	75 50	75 50	− 1 43
760	Merck	832	844	844	+ 1 44
760	Minnesota M.	757	797	790	+ 4 36
260	Mobil Corp.	264 70	270	270	+ 2
580	Morgan J.P.	555	582	582	+ 4 86
....	Nestlé	....	....	....	....
124	Norsk Hydro	120 30	124	124	+ 3 07
192	Ofsil	208	209	209	+ 0 48
1550	Petrofina	1516	1532	1527	+ 0 79
465	Philip Morris	489	503	504	+ 3 27
127	Philips	134 30	132 50	132 50	− 1 34
530	Quilmès	505	506	506	+ 0 19
590	Randfontein	638	640	640	+ 0 31
610	Royal Dutch	625	626	626	+ 0 16
62	Rio Tinto Zinc	70 85	70 70	71 50	+ 0 91
80	St Helena Co	89 65	90 80	90 50	+ 0 94
220	Schlumberger	223 30	228 90	228 90	+ 2 50
91	Shell transp.	97 30	97 90	96 60	− 0 71
2420	Siemens A.G.	2358	2362	2362	+ 0 16
142	Sony	129	128 50	129	....
162	T.D.K.	138 30	136 20	136 20	− 1 51
28	Toshiba Corp.	24 70	25 40	25 40	+ 2 83
1540	Unilever	1544	1546	1546	+ 0 12
306	Unit. Techn.	302	302 90	302 90	+ 0 29
530	Vaal Reefs	577	570	570	− 1 21
330	Volvo	280 20	281	282	+ 0 64
255	West Deep	270	268	268	− 0 74
405	Xerox Corp.	408	421 20	422	+ 3 43
1 08	Zambia Corp.	1 13	1 12	1 13	....

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	8130	..
Emp. 8,80 % 77	124 10	5 858
9,80 % 78/93	102 55	5 182
10,80 % 79/94	105 90	4 113
13,25 % 80/90	105 70	8 422
13,80 % 80/87	103 52	3 687
13,80 % 81/89	109 25	0 227
16,75 % 81/87	104 69	6 103
16,20 % 82/90	119 32	0 355
16 % juin 82	120 46	8 907
14,60 % fév. 83	119 46	13 360
13,40 % déc. 83	124	1 138
12,20 % oct. 84	115 40	3 510
11 % fév. 85	116 45	10 088
10,26 % mars 86	109 60	8 855
ORT 12,75 % 83	1718	..
OAT 10 % 2000	110 80	6 548
OAT 9,80 % 1987	109 10	1 068
OAT 9,80 % 1996	106 05	8 568
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	101 35	0 450
CNB Paribas	101 30	0 450
CNB Suez	101 30	0 450
CNI janv. 82	101 40	0 450
PTT 11,20% 85	110 90	1 574
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 60	6 579
CNT 9% 86	100	8 413
CRH 10,90% déc. 85	110	0 581

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	750	749
Agache (Sté Fin.)	1570	1580
A.G.F. (St Cent.)	845	831
André Roudière	285	285
Applic. Hydraul.	722	700
Arbel	208	208
Astorg	300	298
Avenir Publicité	1900	1870
Bain C. Monaco	429 90	429 90
Banque Hypoth. Eur.	471	....
Béghin-Say (C.I.)	440	430
B.G.L.	444	439
Blanzy-Ouest	500	485
B.N.P. Ci	470	470
B.N.P. Intercontin.	365	360
Bénédictine	4080	4085
Bon-Marché	771	771
Cafl	880	855
Cambodge	530	509
C.A.M.E.	320	333
Campenon Bern.	678	678
Carbone-Lorraine	747	730
C.E.G.Frig.	520	531
Centen. Blanzy	3680	3700
Centrest (Ny)	223	217
Cerabati	79 90	78 70
CERUS	750	747
Chambourcy (M.)	1010	951
Champex (Ny)	145	149 90
C.I.C. (Financ. de)	289	289
C.I. Maritime	480	480
Cosa-Sama	1060	1010

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Citram (B)	740	720 o
Clause	1035	1076
Cofradel (Ly)	1674	1740 d
Cogifi	521	521
Comiphos	528	549
Cie Industrielle	3620	3510
Comp. Lyon-Alem.	695	728
Concorde (La)	1215	1220
C.M.P.	22 30	22 30
Crédit (C.F.B.)	840	840
Créd. Gén. Ind.	975	997
Crédit Lyonnais C.I.	660	680
Cr. Universel (Cie)	740	745
Créditel	189	....
Darblay S.A.	467	470
Darty Act. d. p.	381	380
De Dietrich	2200	2200
Delalande S.A.	1141	1141
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1140	1150
Didot-Bottin	650	650
Eaux Bass. Vichy	1551	1551
Eaux Vittel	2025	2030
Economats Centre	640	620
Electro-Banque	450	....
Eli-Antargaz	490	480
E.L.M. Leblanc	925	925
Ensfi-Bretagne	280	....
Entrepôts Paris	570	581
Epargne (B)	2976	2970
Europ. Accumul.	91	92 60
Eternit	2620	2650
Exor	4006	4015
Finalens	240	230 40
FIPP	470 40	450
Finac	1030	....
Foncière (Cie)	625	625
Fonc. Lyonnaise	4210	4590
Foncina	600	610
Forinter	1140	1140
Fougerolle	357	371 30
France I.A.R.D.	386	385
France (La)	7800	7810
From. Paul Renard	504	515
GAN	1060	1055
Gaumont	480	490
Gaz et Eaux	2360	2399
Gévelot	480	480
Gr. Fin. Constr.	547	....
Gds Moul. Paris	349	348
Groupe Victoire	3715	3690
G. Transp. Ind.	676	669
Hutchinson	1146	1189
Immindo S.A.	624	619
Immoinvest	373	375
Immobail	512	510
Immobanque	898	898
Immob. Marseille	9200	9200
Immofice	585	574
Invest. (Sté Cent.)	3380	3380
Jaeger	220 70	211 90 o
Lafitte-Bail	589	585
Lambert Frères	152	155
Lille-Bonnières	1095	1052
Loca-Expansion	360	360 10
Localinancière	480	479
Locatel	430 50	....
Louvre (Sté)	2179	2027
Machines Bull	44 70	44 70
Magasins Uniprix	182	176 10
Magnant S.A.	174	177
Maritimes Part.	369	380
Métal Déployé	462	460

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métrologie Internat.	....	....
Mors	230	222
Naval Worms	109 20	109
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	520	....
Optorg	200	208
Oréal (L') C.I.	3090	3080
Origny-Desvroise	1000	1000
Palais Nouveauté	889	870
Paribas-CIP	864	....
Paris France	300	310
Paris-Orléans	309	322
Part. Fin. Gest. Im.	1745	1725
Pathé-Cinéma	801	800
Pechiney (cert. inv.)	212	213
Piles Wonder	820	820
Piper-Heidsieck	1215	1250
P.L.M.	247 80	234
Porcher	417	417
Providence S.A.	1650	1650
Publicis	2480	2470
Raff. Souf. R.	169 50	167 10
Rhône-Poul. (c. inv.)	390	395
Ricqlès-Zan	176 60	184 d
Rochefortaise S.A.	221	221 90
Rochette-Cenpa	116 90	116
Rosario (Fin.)	427	410
Rougier et Fils	80	100
Sacer	453 50	506 d
SAFAA	970	1008
Safic-Alcan	900	910
SAFT	1380	1350
Saga	454	456
St-Gobain C.I.	335 50	338
Salins du Midi	559	570
Santa-Fé	170	170
Satam	137	140
Saulnes	66	66 50
Saunier-Duval	75 20	....
Savoisienne (M)	179	....
SCAC	745	733
Senelle Maubeuge	530	520
S.E.P. (M)	239	....
Serv. Equip. Véh.	97	99 70
Sicli	266 10	266
Sicotel	425	425
Sinvim	278 40	270 70
Siph (Plant. Hévéas)	350	350
Sté Générale-CIP	1240	1220
Sofal financière	1950	2000
Sofio	330	335
Soficomi	855	880
S.O.F.I.P. (M)	210	201 60 o
Sofragi	1200	1152
Soudure Autog.	405 70	405 70
Sovabail	875	....
Speichim	45 80	44 o
S.P.I.	710	710
Suez (Fin. de)-CIP	1201	1220
Stemi	683	676
Taittinger	2305	2305
Testut-Aequitas	379	353 o
Tour Eiffel	549	....
Ulinor S.M.D.	551	....
U.A.P.	2704	2748
U.T.A.	2162	2175
Vicat	845	906 d
Viniprix	1650	1650
Virax	220	220
Waterman S.A.	574	....
Brass. du Maroc	120	128 80 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1000	....
Akzo	404	422
Alcan Alum	191	190
Algemeine Bank	1460	....
American Brands	273 10	274
Am. Petrofina	282	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	157	150
Bco Pop Espanol	449 90	410
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	39900	40000
Br. Lambert	599	589
Canadian-Pacific	85 45	86 15
CIR	37 80	38
Commerzbank	1010	1015
Dart. and Kraft	315	320
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	421	425
Gén. Belgique	544	536
Gevaert	905	850
Glaxo	109	108 60
Goodyear	270	265 10
Grace and Co	329	....
Gulf Canada Corp.	76 50	....
Honeywell Inc.	395	381
I.C. Industries	159 50	160
Johannesburg	740	720
Kubota	15	15
Latonia	275	275
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	56	56
Mineral-Ressourc.	59	60
Nixdorf	2510	2499
Noranda	102 20	105 10
Olivetti	33 90	32 50
Pakhoed Holding	202	206
Pfizer Inc.	409	415
Procter Gamble	502	502
Ricoh Cy Ltd	39	39 60
Rolinco	249	246
Robeco	287 20	286
Rodamco	420	415
Saipem	23	23 10
Shell fr. (port.)	91	....
S.K.F. Aktiebolag	295	306
Steel Cy of Can.	86	....
Tenneco	283 40	258
Thorn EMI	51	....
Thyssen c. 1 000	410	....
Toray indust. inc	23	23 15
Vieille Montagne	816	774
Wagons-Lits	900	900
West Rand	21	21
Hors-cote		
Amrep	11 25	10 35 o
Calciphos	1189	1199
C.E.M.	....	....
Cochery	186	....
Coparex	390	....
Dubois Inv. (Cantin.)	860	880
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Hori. (échan.)	....	....
Nicolas	1000	997
Révillon	255 80	322
Rorento N.V.	148	147 90
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	222	....
Ufimex	378	....
Union Brasseries	140	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1325	1330	Dauphin O.T.A.	2850	2850	Molex	339 90	349 50
Alain Manoukian	920	924	Devanlay	2228	2315 d	Navale-Delmas	784	764
Asystel	475	465	Deville	1070	1069	Olivetti-Logabax	438	421
BAFIP	850	845	Drouot-Assurances	580	545	Ors. Gest. Fin.	527	548
B.I.C.M.	585	585	Drouot-Obl. convert.	3640	3640	Paternelle-R.D.	3640	3450
B.I.P.	1240	1229	Editions Belfond	284	284 90	Petit Bateau	247 50	237 60
Bolloré Technologies	1150	1100	Elect. S. Dassault	865	850	Petrofigaz	515	514
Buitoni	638	627	Expand	599	....	Razel	1350	1370
Câbles de Lyon	1300	1285	Filipacchi	940	940	St-Gobain Emballage	1245	1240
Calberson	815	830	Guintoli	693	720	St-Honoré Matignon	230	239 20
Cardif	3024	3000	Guy Degrenne	985	965	S.C.G.P.M.	396	346 50 o
Cap Gemini Sogeti	2350	2385	I.C.C.	282	282	Sema-Metra	1350	1360
C.D.M.E.	964	960	IN Informatique	344	350	S.E.P.	1355	1370
C. Equip. Elect.	289	289 50	Le gd livre du mois	317	317	S.E.P.R.	1700	1750
C.E.G.I.D.	2360	2360	Loca-Investissement	348	361	S.M.T. Goupil	299	295
C.E.P.-Communication	1285	1285	Manutan	564	580	Sodinforg	813	1033 d
C.G.I. Informatique	940	920	Marlin Immobilier	490	490	Softbus	280	281
C. Occid. Forestière	195 10	200 10	Métallurg. Minière	168 90	168 50	Sopra	1352	1360
Dafsa	205	205	M.M.B.	760	758	Valeurs de France	354 60	354 50

SICAV (sélection) — 20/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	798 98	779 49
Actions France	481 30	463 90
Actions sélectives	619 52	597 13
Aedificandi	665 14	641 10
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1188 28	1159 30
A.G.F. 5000	587 15	572 83
A.G.F. ECU	1185 70	1173 96
A.G.F. Interfonds	460 95	449 71
A.G.F. OBLIG.	1162 38	1156 60
Agfimo	679 73	663 15
Altafi	223 67	215 59
A.L.T.O.	204 53	197 14
Ameri-Gaz	5397 70	5152 94
America-Valor	760 66	726 17
Amérique Gestion	378 17	359 11
Amplitude	550 57	534 53
Arbitrages court terme	5217 68	5207 24
Argonautes	406 20	387 78
Associc	1240 67	1240 67
Aurecic	1344 41	1305 25
Bourse-Investiss.	487 67	465 56
Bred Associations	2656 65	2648 70
Bred International	94 35	82 60
Capital Plus	1654 29	1654 29
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombus	860 02	821 02
Convertissimo	396 93	381 66
Corail court terme	12274 89	12274 89
Cortexa	954 58	911 29
Credinter	472 65	458 88
Croiss. Financ.	281 74	269 61
Croiss. Mercure	2524 27	2450 76
Croiss. Immobil.	649 87	620 40
Croiss. Prestige	362 74	346 29
Déméter	13189 35	13189 35 ◆
Drouot-France	676 11	644 50
Drouot-Investiss.	1077 59	1028 73
Drouot-Sécurité	256 16	244 54
Drouot-Sélection	144 13	137 59
Ecocic	1182 14	1174 52
Elicoop Sicav	11161 33	11161 33
Elf-Valeurs	9553 38	9320 38
Energie	265 50	253 46
Epacic	2863 70	2857 98
Eparcourt Sicav	4057 02	4046 90
Epargne Associations	25222 83	25185 05
Epargne-Capital	7894 62	7816 46
Epargne-Croiss.	1473 38	1433 95
Epargne-Industr.	795 71	769 63
Epargne-Inter	625 40	608 66
Epargne J	50562 03	50562 03
Epargne-Long-Terme	1773 86	1728 38
Epargne-Oblig.	201 75	196 35
Epargne-Unie	1256 07	1199 11
Epargne-Valeur	429 77	418 27
Eparoblig	1233 48	1231 02
Eurocic	9409 34	9270 29
Euro-Croissance	555 16	538 99 ◆
Eurodyn	1093 80	1057 83
Financière Plus	27135 08	26866 42
Finord Placement	63167 63	62978 69
Finord Trimestriel	1136 64	1119 84
Finord Valorisation	13250 46	12990 65
Foncicav (div. par 10)	10343 08	10337 91
Foncier Investiss.	1155 61	1127 42
Foncival	276 06	263 54
France Ecu Plus	10392 79	10299 89
France-Gan	5706 63	5448 05
France-Garantie	313 98	313 35 ◆
France-Investiss.	536 72	512 38
France-Net	126 08	124 83
France-Obligations	471 26	466 59
Francic	415 49	403 38
Francic Régions	1046 77	1018 28
Fructi-Associations	1307 41	1307 41

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructicapi	303 30	296 82
Fructidor	265 26	261 49
Fructifrance	833 81	813 47
Fructivar	80649 36	80449 24
Fructi ECU	572 43	563 97
Fructi-Première	12183 61	12003 46
Fructoblig	1102 65	1101 55
Gestilion	60099 21	59949 34
Gestion Associations	151 03	147 71
Gestion Mobilière	723 59	690 78
Gest. Rendement	503 47	480 64
Gest. Sél. France	795 65	769 57
Haussmann Associat.	1285 18	1285 18
Haussmann court terme	1154 54	1154 54
Haussmann Epargne	1384 40	1384 40
Haussmann Europe	2002 05	1928 69
Haussmann France	1077 96	1039
Haussmann Oblicroiss.	1314 18	1314 18
Haussmann Obligation	1557 33	1501 04
Horizon	1256 35	1218 76
I.M.S.I.	630 38	601 79
Indo-Suez Valeurs	768 96	734 11
Ind. française	13093 75	12837 01
Interoblig.	11722 34	11271 48
Intersélect France	470 65	449 31
Intervaleurs Indust.	880 18	849 34
Invest. net	14576 88	14547 76
Invest. Obligataire	17750 61	17715 18 c
Japacic	168 48	161 63 ◆
Jeune épargne	235 11	231 64
Laffitte-Amérique	262 70	250 78
Laffitte-crt-terme	60292 35	60292 35
Laffitte-Expansion	837 43	799 46
Laffitte-France	353 73	337 69
Laffitte-Immobilier	262 42	250 52
Laffitte-Japon	313 56	299 34
Laffitte-Oblig.	149 48	141 76
Laffitte-Placements	63310 99	63310 99
Laffitte–Rend.	216 21	208 41
Laffitte-Tokyo	1183 25	1129 59
Lion-Associations	11002 80	11002 80
Lion-Institutionnels	22984 39	22907 12
Lionplus	73557 41	72829 12
Livret portefeuille	621 62	603 51
Méditerranée	173 21	165 36
Mondiale Investissem.	467 30	446 11
Monecic	5783 67	5783 67
Moné J.	52358 30	52358 30
Monelaffitte	254620 52	254620 52
Multi-Obligations	428 27	408 85
Mutuelle Unie Sél.	160 26	153 01
Natio-Assoc.	6433 98	6421 14
Natio-Epargne	13973 49	13736 13
Natio-Immobilier	1039 93	1012 10
Natio-Inter.	1114 16	1084 34
Natio-Obligations	548 22	533 55
Natio-Patrimoine	1350 56	1314 41
Natio-Placements	65750 80	65750 80
Natio-Revenus	1087 62	1076 85
Natio-Sécurité	53719 87	53719 87
Natio-Valeurs	788 18	745 67
Nippon-Gan	6178 58	4943 75
Nord-Sud Développ.	1220 76	1218 32 ◆
Oblicic Régions	1019 46	1004 39
Oblicoop Sicav	1484 91	1436 19
Oblifoo	1076 27	1047 46
Optimavalor	649 32	618 92
Options et Rendement	51556 86	50794 84
Orient-Gestion	170 97	163 22
Parmérique	536 09	511 78
Pareurope	846 53	808 14
Paribas Epargne	15422 27	15391 48
Paribas France	104 47	100 21
Paribas Gestion	622 17	596 81 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Opportunités	106 24	100 95
Parnasse-Valor	1128 97	1127 84
Patrimoine-Retraite	1843 72	1811 49
Phénix Placements	273 10	271 74
Pierre Investiss.	753 74	719 56
Placement A	1037 40	1037 40
Placement crt-terme	71122 15	71122 15
Placement J	54830 45	54830 45
Placement Premier	60903 33	60903 33
Première Obligations	10227 99	10166 99
Prévi'Association	22333 28	22333 28
Province Investiss.	587 22	560 59
Quartz	109 42	108 72
Renacic	167 50	166 02
Revenus Trimestriels	5994 22	5934 87
Revenu Vert	1174 28	1173 11
Rivoli Plus	1049 02	1000 50
St-Honoré Assoc.	13736 18	13667 84
St-Honoré Bio-aliment.	781 35	745 92
St-Honoré Pacifique	534 20	509 98
St-Honoré P.M.E.	465 78	444 64
St-Honoré Réel	11337 83	11292 66
St-Honoré Rendement	12156 52	12098 04
St-Honoré Technol.	753 37	719 21
St-Honoré Valor	12358 88	12260 80
Sécuricic	11043 39	11032 33
Sécur. Mobilière	402 02	383 79
Sécuri Taux	10108 87	10108 87
Sél. court terme	12360 07	12297 94
Sicadan (Cardan BP)	761 97	750 71
Sicav-Associations	1374 50	1372 44
S.F.I. fr. et étr.	606 25	588 59
Sicavimmo	809 07	772 38
Sicav 5000	368 39	358 53
Slivafrance	572 20	556 69
Slivam	422 88	411 37
Slivarente	223	217 03
Slivinter	401 87	391 11
S.I.-Est	1270 45	1212 84
S.I.G.	887 74	847 10
S.N.I.	1237 88	1201 83
Soleinvest	540 58	518 54
Sogepargne	382 58	368 76
Sogerac	62102 77	60585 21
Sogever	1049 48	1001 89
Soginter	1279 46	1221 44
Soleil Investiss.	474 81	453 28
Technocic	1162 53	1128 67
Techno-Gan	5526 89	5276 08
U.A.P. Investiss.	401 93	387 40
Uni-Associations	108 56	108 56
Unifrance	487 01	464 93
Unifoncier	1344 21	1283 26
Uni-Garantie	1422 19	1394 28
Unigestion	901 27	860 40
Uni-Japon	1428 81	1364 02
Uni-Régions	3050 39	2914 74
Unirente	2302 54	2226 83
Univer	174 18	174 18
Univers-Obligations	1593 74	1541 33
Valorem	517 48	504 87
Valoblig	60295 76	59898 77
Valorg	1467 57	1468 10
Valrel	78123 51	78084 47 ◆

c : coupon détaché
o : offert
▪ : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	88 10	....
Cosmo	....	....
Créd. Foncier France	245	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/1	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 052	6 135	5 800	6 350
ECU	6 900	6 889	....	....
Allemagne (100 DM)	334 960	334 160	324	342
Belgique (100 F)	16 108	16 078	15 450	16 350
Pays Bas (100 fl.)	297 050	296 450	287	305
Danemark (100 krd)	88 270	88 150	84 500	91
Norvège (100 k)	86 050	86 250	83 500	90
Grande-Bretagne (£ 1)	9 317	9 307	9	9 700
Grèce (100 drachmes)	4 590	4 581	3 700	4 600
Italie (1 000 lires)	4 702	4 697	4 500	5
Suisse (100 fr.)	399 920	398 350	386 500	406 500
Suède (100 krs)	93 220	93 550	90	95 500
Autriche (100 sch)	47 640	47 500	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 737	4 756	4 500	5
Portugal (100 esc.)	4 332	4 341	3 900	4 800
Canada ($ can 1)	4 460	4 502	4 300	4 700
Japon (100 yens)	4 018	4 020	3 860	4 040

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/1
Or fin (kilo en barre)	82000	82250
Or fin (en lingot)	82600	82700
Pièce française (20 fr)	530	532
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	586	574
Pièce latine (20 fr)	485	495
Souverain	609	612
Pièce de 20 dollars	3040	3050
Pièce de 10 dollars	1550	1650
Pièce de 5 dollars	910	.....
Pièce de 50 pesos	3215	3245
Pièce de 10 florins	505	505
Or Londres	421 25	417 40
Or Zurich	421 25	419 50
Or Hongkong	422	419 05
Argent Londres	5 65	5 65

Le Monde

Les relations entre la France et l'Iran

L'envoyé de Téhéran n'a pas été reçu par M. Jacques Chirac

Les entretiens qu'a eus un haut fonctionnaire iranien à Paris ces dernières quarante-huit heures n'ont apparemment guère permis aux deux parties de progresser sur la voie d'une normalisation des relations franco-iraniennes.

M. Ali Ahani, qui a été reçu lundi 19 janvier durant deux heures par le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, et mardi par des collaborateurs du ministre, espérait bien s'entretenir également avec M. Chirac. Mais on fait valoir, de source française, que les conversations que M. Ahani a eues au Quai d'Orsay n'ont pas fait suffisamment progresser les problèmes en cours pour qu'un entretien avec M. Chirac puisse être envisagé, d'autant que l'envoyé iranien n'est pas un « politique » mais un haut fonctionnaire.

A Matignon, on indique qu'aucune rencontre n'était prévue avec M. Ahani, qui devait quitter Paris ce mercredi 21 janvier en fin d'après-midi après avoir donné une conférence de presse.

Si, du côté iranien, on déclare que les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de *« compréhension cordiale »*, on est plus réservé du côté français, soulignant que la visite de M. Ahani a peu contribué à faire avancer les dossiers.

Il s'agit d'abord du contentieux financier entre les deux pays. Paris estime avoir fait un geste de bonne volonté en commençant à rembourser une partie du prêt Eurodif et entend, avant de poursuivre plus avant, que l'Iran s'engage à exercer toute son influence auprès des ravisseurs des otages français au Liban. L'Iran considère, en revanche, que le remboursement de ce prêt ne peut être assorti d'aucune condition.

Enfin, on estime à Téhéran qu'il ne saurait y avoir de *« normalisation complète »* des relations franco-iraniennes tant que Paris continuera à fournir des armes à l'Irak. Or, à Matignon – peut-être plus encore qu'au Quai d'Orsay, – on ne cesse de répéter que l'évolution des rapports de la France avec l'Iran ne se fera pas aux dépens des relations que Paris a nouées avec l'Irak.

Tchernobyl

L'URSS reconnaît ses torts

M. Yevgeny Velikhov, vice-président de l'Académie des sciences d'Union soviétique, a reconnu, mardi 20 janvier, devant une commission sénatoriale américaine, que, immédiatement après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, Moscou aurait dû informer la communauté internationale. M. Velikhov, qui est également conseiller de M. Mikhaïl Gorbatchev, a invité ses interlocuteurs à la mise en place d'un régime international de normes de sécurité et rappelé que si la catastrophe de Tchernobyl allait probablement ralentir le programme nucléaire soviétique, il n'était pas pour autant question de l'abandonner.

Face aux besoins énergétiques du pays, a-t-il dit, *« nous n'avons pas le choix »*. Il a indiqué, d'autre part, que les équipes de décontamination présentes à Tchernobyl se préparaient à lutter contre les effets des pluies de printemps qui vont lessiver les sols et emporter une partie des produits radioactifs qui y ont été déposés. A cette fin, des barrages et des dérivations ont été mis en place pour éviter la pollution de certains cours d'eau alimentant les villes d'Ukraine.

BOURSE DE PARIS

21 janvier

Reprise : + 0,76 %

La Bourse de Paris a enregistré un certain raffermissement le 21 janvier en séance du matin, l'indicateur gagnant 0,76 %. Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Compagnie bancaire (+ 3,42 %), UCB (+ 2,04 %), Eurocom (+ 1,97 %), Moulinex (+ 1,92 %) et Richelieu (+ 1,76 %). En repli figuraient Paribas (– 2,2 %), Prétabail (– 1,74 %), Europe 1 (– 0,96 %), Merlin Gérin (– 0,83 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	500	500	509
Agence Havas	2015	2020	2015
Air Liquide (L')	710	702	710
Bancaire (Cie)	1112	1130	1150
Bongrain	2510	2510	2510
Bouygues	1205	1200	1208
B.S.N.	4640	4635	4630
Carrefour	3760	3760	3760
Chargeurs S.A.	1639	1682	1680
Club Méditerranée	746	745	745
Crédit National	1485	1535	1510
Eaux (Gén.)	1340	1340	1355
ELF-Aquitaine	337	337 50	338
Essilor	3690	3705	3705
Lafarge-Coppée	1385	1390	1402
Michelin	2900	2950	2945
Midi (Cie)	1674	1676	1682
Moët-Hennessy	2248	2265	2265
Navig. Mixtes	1055	1082	1072
Oréal (L')	3920	3940	3955
Pechelbronn	1379	1390	1400
Pernod-Ricard	1035	1035	1045
Peugeot S.A.	1260	1270	1268
Sanofi	795	785	795
Source Perrier	777	780	785
Télémécanique	3400	3400	3400
Thomson-C.S.F.	1581	1590	1590
Total-C.F.P.	434	434 50	435
T.R.T.	2235	2245	2245
Valéo	520	523	524

Un second ressortissant allemand aurait été enlevé à Beyrouth

Un interlocuteur anonyme a affirmé, mercredi 21 janvier dans un appel téléphonique, à une agence de presse occidentale à *Beyrouth*, qu'un autre ressortissant allemand, M. Alfred Schmidt, a été enlevé mardi à Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane).

Dans son appel laconique, l'interlocuteur a indiqué que M. Schmidt a été enlevé dans le périmètre du complexe balnéaire le « Summerland », à l'entrée sud de Beyrouth.

M. Rudolf Cordes, l'homme d'affaires ouest-allemand enlevé la semaine dernière à Beyrouth, se trouverait aux mains du Hezbollah, le « parti de Dieu », une formation regroupant des extrémistes chiites libanais proches de l'Iran. C'est du moins ce qu'estimaient, mardi 20 janvier, les responsables de la sécurité à Bonn, qui sont convaincus que l'enlèvement de M. Cordes est directement *« lié »* à l'arrestation, la semaine dernière à Francfort, d'Ali Hamadei, le Libanais trouvé en possession de 9 litres d'un explosif liquide (*le Monde* du 21 janvier). Le gouvernement se trouverait ainsi confronté à un chantage très clair : la libération de M. Hamadei contre celle de M. Cordes.

La situation est d'autant plus délicate pour les dirigeants ouest-allemands que les États-Unis ont officiellement demandé, mardi, à la RFA l'extradition de M. Hamadei. Ce dernier est accusé par Washington d'avoir participé en 1985 au détournement d'un Boeing de la TWA sur Beyrouth, détournement au cours duquel un plongeur de la marine américaine – Robert Stethem – a été assassiné par les pirates.

Le gouvernement de Bonn est pressé par le temps, les Etats-Unis étant apparemment soucieux d'obtenir rapidement l'extradition de M. Hamadei. Un porte-parole du département de la justice à Washington a indiqué mardi que M. Hamadei devrait être extradé *« dans un délai d'environ une semaine »*. D'ores et déjà, les Etats-Unis s'inquiètent d'éventuelles représailles terroristes à l'occasion du procès de M. Hamadei. Les ambassades américaines – particulièrement en Europe occidentale – ont été avisées de renforcer leur sécurité, et le gouvernement a invité ses ressortissants à ne pas se rendre au Liban.

Le gouvernement italien fait, lui aussi, l'objet de pressions. Une mystérieuse organisation, « Les partisans de Dieu », a menacé mardi d'entreprendre des actions terroristes si deux de ses *« frères »* n'étaient pas rapidement libérés. Il s'agirait de MM. Abdallah al Dousari et Saleh Ali Musain el Kalefa, arrêtés en mai 1984 à l'aéroport de Fiumicino avec 3 kilos d'explosifs.

Pour la première fois, d'autre part, un responsable américain, le vice-président George Bush, a confirmé mardi que l'un des otages aux mains du Djihad islamique, le diplomate William Buckley, avait été assassiné par ses ravisseurs. Après son enlèvement, le 16 mars 1984, William Buckley – que certains journaux américains ont présenté comme l'ancien chef de l'antenne de la CIA à Beyrouth – *« a été torturé et tué »*, a dit M. Bush. Selon certaines sources, il serait mort en juin 1985 ; son corps n'a jamais été retrouvé.

De son côté, l'ancien conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité, M. Robert McFarlane, a affirmé qu'un marché avait été conclu entre les Etats-Unis et l'Iran pour libérer les otages américains détenus au Liban bien avant sa visite à Téhéran en mai 1986. – *(AFP, Reuter, AP.)*

La guerre du Golfe

Les autorités koweïtiennes prennent au sérieux les menaces proférées contre la tenue du sommet islamique

Tandis que les combats autour de Bassorah connaissent un répit, une organisation inconnue jusqu'ici, le Comité de défense des prisonniers politiques arabes au Koweït, a menacé, mardi 20 janvier à Paris, d'*« éliminer »* les participants du prochain sommet islamique qui se tiendra dans la capitale koweïtienne à partir du 26 janvier, si ce pays ne libère pas dix-sept prisonniers arabes. Il s'agit des prisonniers dont la libération a été réclamée à plusieurs reprises par le Djihad islamique en échange de la libération du journaliste Jean-Paul Kauffmann et du sociologue Michel Seurat. Les dix-sept prisonniers – douze Irakiens, trois *Libanais*, un Koweïtien et un apatride – ont été condamnés à la suite des attentats à la voiture piégée au Koweït, le 12 décembre 1983.

« Notre premier signe sera une explosion au Koweït avant la tenue de cette conférence », a déclaré à Paris un interlocuteur anonyme, affirmant parler au nom du Comité de défense des prisonniers politiques arabes au Koweït.

Le conseil des ministres de l'Emirat a tenu, mardi, une réunion consacrée notamment aux incendies qui se sont déclarés lundi soir dans trois installations pétrolières de la zone industrielle d'Al-Moukawa. Ces incendies, vraisemblablement d'origine criminelle et qualifiés officiellement de *« mineurs »*, ont été maîtrisés deux heures après leur déclenchement. Ils s'étaient déclarés simultanément dans un puits pétrolier, un terminal pétrolier et un complexe pétrolier situé au nord d'Al-Moukawa, à une dizaine de kilomètres au nord du terminal d'Al-Ahmadi (sud de la capitale). Pour ne laisser rien au hasard, les autorités koweïtiennes ont demandé au Liban la suspension des vols entre Beyrouth et le Koweït.

En dépit du calme relatif qui règne sur le front de Bassorah, les experts militaires s'attendent à de nouveaux coups de butoir iraniens dans les prochains jours, en liaison avec le cinquième sommet islamique. Le porte-parole du Pentagone a estimé que quelque 200 000 soldats iraniens avaient été massés pour l'offensive, mais que seulement 60 000 d'entre eux participaient aux combats. Il a estimé, d'autre part, les forces irakienne, qui défendent ce secteur à également 200 000 hommes.

L'aviation irakienne a de nouveau bombardé mardi la ville sainte de Qom, Ispahan, Hamadane et Tabriz. Selon les autorités iraniennes, le bilan de ces raids a été de 157 morts et 428 blessés. Toujours selon les Iraniens, les raids aériens et les tirs de missiles irakiens ont fait depuis le 9 janvier – date du lancement de l'offensive « Kerbala 5 » – plus de 1 100 morts et 2 300 blessés au sein de la population civile. L'Irak a chiffré ses propres pertes dans la « guerre des villes » à plus de 800 morts ou blessés.

En ce qui concerne les pertes militaires, les estimations des deux belligérants demeurent contradictoires. Selon les Iraniens, les pertes irakienne depuis le début de l'offensive se chiffreraient à plus de 30 000 morts ou blessés. Côté irakien, on faisait état mardi de plus de 100 000 soldats iraniens tués ou blessés. Washington avance des chiffres plus vraisemblables : 20 000 tués ou blessés iraniens contre 10 000 pour les Irakiens. – *AFP, Reuter, AP.)*

● **Saisie d'un appartement de M. Khashoggi à New-York.** – La résidence new-yorkaise du milliardaire saoudien – un gigantesque appartement d'une valeur de 30 millions de dollars, sur la 5e Avenue à Manhattan – a été saisie à la demande de la société *Lonrho* (une compagnie minière et commerciale) que dirige le Britannique Roland Rowland. C'est à la demande de cette même société – qui entend recouvrir certaines sommes – que deux avions, un DC-8 et un DC-9, appartenant à M. Khashoggi avaient été saisis la semaine dernière à Paris (*le Monde* des 19 et 20 janvier). Depuis, l'un des appareils, le DC-9, a été restitué après que le milliardaire eut versé 2 millions de dollars à Lonrho. – *(Reuter.)*

Sur le vif

Et si j'avais le SIDA ?

Dire qu'on passe pour des pète-sec, des pisse-froid, dans ce journal. C'est vraiment mal nous connaître. Il y a pas plus émancipé, plus affranchi. La preuve ? Cet avis, tapé à la machine et scotché sur la porte de l'ascenseur, à tous les étages de la rue des Italiens : A l'occasion de votre bilan biologique annuel, venez vous faire dépister le SIDA. Non, je vous jure, je ne blague pas, c'est marqué en toutes lettres. D'ailleurs je l'ai recopié à votre intention : « Un résultat positif ne signifie pas nécessairement que la maladie se déclarera, mais implique d'en avertir son médecin traitant, son dentiste et éventuellement son partenaire sexuel. »

Vous avez vu : éventuellement ! C'est pas génial, ça ? Moi, je vous garantis que, si je suis séro-positive, je vais lui mettre une de ces jappées à mon partenaire sexuel ! Eventuelle, mon œil ! Explosive, oui ! Ça risque de faire du schproum dans les ménages. Et pas seulement dans les ménages, dans les bureaux. Hier, je croise un copain, je le harponne par le revers de son veston :

– Dis donc, qu'est-ce que tu me conseilles pour le SIDA ? Je me tâte, je sais pas...

– Tu m'excuseras, mais le fait même que tu puisses te poser la question te donne la réponse. Si t'as des doutes...

– Ah ! Parce que toi, t'en as pas ! Ben mon vieux, avec tous les reportages que tu te payes en Afrique et ailleurs, moi, à ta place...

– Hé, là, ho ! Je t'ai pas demandé l'heure qu'il est ! De toute façon, moi, c'est décidé. Ce test, merci bien, mais non, merci. D'abord ça se saurait immédiatement...

– Arrête ! Ils promettent le secret.

– Tu parles ! T'as vu pour Adjani !

– Oui, peut-être, mais bon, si t'es contagieux, faut quand même penser un peu aux autres.

– A qui ? A mon dentiste ? Il m'en a assez fait baver pour que je lui bave une bonne giclée de LAV dans son crachoir. Quant à ma partenaire... Pourquoi une, d'ailleurs, ce qu'ils sont conformistes dans cette boîte, pourquoi pas plusieurs ?

– Ben justement !

– Enfin, quoi, tu sais pas lire ? S'ils laissent entendre que c'est pas absolument nécessaire de la prévenir, c'est parce qu'au train où ça va ils sont convaincus qu'elle l'a déjà.

CLAUDE SARRAUTE.

Un ministre saoudien du pétrole pour la première fois à Moscou

MOSCOU
de notre correspondant

Un ministre saoudien du pétrole est pour la première fois en visite à Moscou. M. Hishan Nazer, qui a succédé en octobre dernier à Cheikh Yamani, a été reçu, mardi 20 janvier, par MM. Chevardnadze et Aristov, respectivement ministre des affaires étrangères et ministre du commerce extérieur. L'URSS et l'Arabie saoudite, après s'être superbement ignorées pendant des lustres, ont établi quelques contacts discrets ces dernières années. *« Nous sommes favorables à l'établissement de rapports normaux avec l'Arabie saoudite. Nous entretenons des relations diplomatiques, mais elles ne sont pas « formalisées. » Nous n'avons pas d'ambassade dans ce pays »*, a rappelé, mardi 20 janvier, un porte-parole soviétique.

Sur le plan juridique, les relations entre La Mecque du communisme et celle de l'Islam constituent un casse-tête. Pour des raisons religieuses et politiques, la monarchie saoudienne avait longtemps refusé de reconnaître le *« régime athée »* de Moscou. Cette position s'est assouplie, mais nul ne sait exactement à quelle date ces « relations diplomatiques » un peu bizarres puisqu'elles ne comportent aucun échange de diplomates ont été établies.

Leonid Brejnev avait fait parvenir en 1982 ses condoléances au roi Fahd après la mort du roi Khaled, et en septembre 1985, le présidium du Soviet suprême avait pour la première fois envoyé à Ryad un télégramme de félicitations à l'occasion de la fête nationale saoudienne. L'un des fils du roi Fahd, le prince Fayçal Bin Fahd, était venu assister un mois auparavant à un match de football opposant des équipes des deux pays. Sans doute pour éviter de trancher un point compliqué du protocole, Tass présente seulement le séjour de M. Nazer, ce qui est inhabituel, comme *« une visite de courte durée »*.

Moscou et Ryad ont évidemment une préoccupation commune, le cours mondial du pétrole, même si leurs intérêts divergent parfois à ce sujet. Le ministre saoudien a informé M. Chevardnadze des *« efforts déployés par l'OPEP en vue de stabiliser le marché mondial du pétrole et de maintenir les prix à un niveau raisonnable »*, écrit l'agence soviétique. De son côté, M. Chevardnadze a indiqué que *« l'Union soviétique comprend et soutient la volonté de l'OPEP et d'autres pays de renforcer leur indépendance économique et de disposer eux-mêmes de leurs ressources naturelles »*, poursuit Tass.

MM. Chevardnadze et Nazer ont d'autre part *« examiné certains dossiers internationaux, en particulier la situation explosive due à l'absence de progrès en ce qui concerne le règlement global au Proche-Orient et au long conflit opposant l'Iran à l'Irak »*, ajoute l'agence soviétique.

La production pétrolière soviétique, qui ne cessait de baisser ces dernières années, semble stabilisée. Les statistiques officielles font état de 615 millions de tonnes pour l'année 1986, le même niveau qu'en 1984, après *« une mauvaise année »* 1985. L'URSS reste le premier producteur mondial d'or noir.

Moscou souhaite les prix le plus élevés possible puisque ses entrées en devises proviennent essentiellement du pétrole et du gaz et a donc regardé d'un très mauvais œil la politique de Cheikh Yamani visant à faire tomber les cours très bas pour provoquer le sursaut nécessaire. La stratégie actuelle de Ryad qui vise à maintenir les prix autour de 18 dollars le baril est évidemment mieux vue de Moscou, même si les Soviétiques préféreraient un chiffre nettement plus élevé.

L'URSS cherche par ailleurs à obtenir la part la plus grande possible de marché, ce qui la met en compétition avec l'OPEP en général et avec l'Arabie saoudite en particulier. Dans un geste de bonne volonté, les Soviétiques avaient annoncé, le 22 août dernier, qu'ils réduisaient volontairement leurs exportations de cent mille barils par jour. Nul ne sait si cette mesure a été intégralement appliquée.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le numéro du « Monde » daté 21 janvier 1987 a été tiré à 484 521 exemplaires

A B C D E F G



